

SITUATION

DES CENTRES
DE LA PETITE ENFANCE,
DES GARDERIES
ET DE LA GARDE
EN MILIEU FAMILIAL
AU QUÉBEC
2012



Analyse des rapports d'activités 2011-2012 soumis
par les services de garde et les bureaux coordonnateurs

Janvier 2014

Québec 

Coordination des travaux

Martine Carle, Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde

Rédaction

Bureau d'interviewers professionnels (BIP)

Révision linguistique et page couverture

Direction des communications

Collaboration

Angelo Razakatiana, Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde

Annabel Gagnon, Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde

Françoise Tremblay, Direction régionale de Montréal

Comité de lecture

Martine Carle, Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde

Paul Marchand, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Notes :

Dans ce document, le féminin utilisé dans certains cas inclut aussi bien les hommes que les femmes.

Il est possible que la somme des composantes ne corresponde pas au total des parties en raison de l'arrondissement des données.

Dépôt légal : 2014

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, 2014

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA, 2014

ISBN : 978-2-550-69473-1 (pdf)

SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE : PROFIL DES UTILISATEURS ET AUTRES RÉSULTATS EN BREF POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2011-2012

Profil des utilisateurs

Environ 207 250 familles québécoises utilisent les services de garde éducatifs à l'enfance en mars 2012; les services sont offerts à plus de 240 000 enfants, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'année précédente. En effet, selon le rapport de l'année 2010-2011¹, près de 199 000 familles utilisaient les services de garde offerts à 235 000 enfants. Voici les principales caractéristiques de leur profil pour l'année 2011-2012.

En moyenne, une installation de centre de la petite enfance (CPE) fournit des services de garde à 51 familles, et une garderie à 49 familles. Un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (BC) coordonne des services de garde en milieu familial dont bénéficient, en moyenne, 472 familles.

Types de service de garde

Environ six enfants utilisateurs sur dix fréquentent un service de garde en installation (CPE et garderies). Les CPE accueillent près de 36 % des enfants utilisateurs, les garderies en accueillent 26 % et près de 38 % des enfants fréquentent un service de garde en milieu familial.

Nombre d'enfants accueillis en mars 2012 selon la tranche d'âge (âge au 30 septembre 2011)

Tranche d'âge	Installation de CPE		Garderie		Milieu familial		Total par tranche d'âge	
	Nombre d'enfants	Répartition (%)*	Nombre d'enfants	Répartition (%)*	Nombre d'enfants	Répartition (%)*	Nombre d'enfants	Répartition (%)
Moins d'un an	5 331	25,1	3 008	14,2	12 872	60,7	21 212	8,7
1 an	14 905	31,0	11 936	24,9	21 168	44,1	48 009	19,6
2 ans	18 502	34,4	13 637	25,4	21 645	40,2	53 784	22,0
3 ans	22 303	38,0	16 691	28,4	19 716	33,6	58 710	24,0
4 ans	25 198	43,0	17 310	29,5	16 131	27,5	58 639	24,0
5 ans ou plus	1 394	32,1	1 958	45,1	988	22,8	4 340	1,8
TOTAL	87 634	35,8	64 540	26,4	92 520	37,8	244 694	100,0

* Il est à noter que le pourcentage de répartition repose sur le total par tranche d'âge et non sur le nombre total d'enfants.

1. *Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec 2011*, ministère de la Famille, avril 2013.

Âge des enfants

Parmi les enfants qui fréquentent les services de garde en mars 2012, un peu plus de huit sur dix ont entre zéro et quatre ans; les enfants de trois ans et quatre ans sont plus nombreux que ceux d'un an et de deux ans. Les enfants de moins d'un an représentent un peu moins de 9 % des utilisateurs, alors que ceux âgés de cinq ans ou plus en composent moins de 2 %.

Les services de garde en milieu familial accueillent une clientèle plus jeune que celle en installation. En effet, en 2012, les enfants de moins d'un an et ceux d'un an constituent respectivement 13,9 % et 22,9 % de la clientèle en milieu familial, alors que ces proportions sont de 6,1 % et 17,0 % dans les installations de CPE, et de 4,7 % et 18,5 % dans les garderies. Il est à noter que, comparativement à l'année précédente², le nombre d'enfants de moins d'un an a quelque peu augmenté dans les milieux familiaux et les CPE alors que le nombre d'enfants d'un an a légèrement diminué dans les garderies et les milieux familiaux (voir tableau ci-dessous).

Comparaison des proportions des enfants de moins d'un an et d'un an selon le type de service de garde

Type de service de garde	Moins d'un an		Un an	
	2011	2012	2011	2012
Milieu familial	13,0 %	13,9 %	25,8 %	22,9 %
CPE	5,8 %	6,1 %	17,2 %	17,0 %
Garderie	4,6 %	4,7 %	18,9 %	18,5 %

Proximité du milieu de garde – garde en installation

Parmi les enfants qui fréquentent une installation de CPE ou une garderie établie dans les régions administratives de Montréal et de Laval, respectivement 69,4 % et 75 % habitent le territoire de CLSC où est situé le service de garde. En 2011², ces proportions étaient respectivement de 64 % et 77 %.

Parmi les enfants inscrits dans un service de garde établi dans une autre région administrative, 78,1 % viennent de la municipalité où se trouve le service de garde fréquenté.

2. *Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec 2011*, ministère de la Famille, avril 2013.

Autres résultats en bref...

Personnel de garde et responsable d'un service de garde en milieu familial

Au 31 mars 2012, le personnel éducateur des services de garde en installation (CPE et garderies) compte autour de 30 250 employés dont environ 97 % sont des femmes. En 2011², ils étaient 26 600 et 98 % d'entre eux étaient des femmes. Parmi l'ensemble des membres du personnel éducateur, environ huit sur dix sont qualifiés dans les CPE et un peu plus de six sur dix le sont dans les garderies, ce qui ne représente pas de différence par rapport à 2011².

Le milieu familial compte quant à lui plus de 15 000 responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG); 99,4 % de ces responsables sont des femmes, ce qui ne représente pas de différence par rapport à 2011³.

Modes de garde particuliers

La garde à temps partiel est un service offert par un peu moins de six installations de CPE sur dix et par trois garderies sur dix au cours de l'exercice financier 2011-2012. La garde sur appel est offerte par 18,1 % des installations de CPE et 6,5 % des garderies, alors qu'en 2011³ elle était offerte dans des proportions respectives de 19 % et 9 %. Moins de 4 % des installations (CPE et garderies) offrent la garde le soir, la nuit, en fin de semaine ou un programme particulier à la demi-journée, comparativement à 2 % en 2011³.

En milieu familial, 15,5 % des RSG offrent la garde à temps partiel (19 % en 2011³) et 4 % la garde sur appel. Une faible part (1,9 %) proposent la garde le soir, la nuit, la fin de semaine ou un programme particulier à la demi-journée (1,3 % en 2011³).

3. *Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec 2011*, ministère de la Famille, avril 2013.

Table des matières

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE	2
CHAPITRE 1	6
PORTRAIT DES ENTREPRISES DE SERVICES DE GARDE ET DE LEUR ADMINISTRATION	6
1.1 Portrait général des entreprises de services de garde éducatifs à l'enfance	8
1.1.1 Structure des services de garde éducatifs à l'enfance et portrait de la réponse	8
1.1.2 Répartition des services de garde et des bureaux coordonnateurs selon la région administrative	12
1.1.3 Répartition des services de garde d'après la capacité d'accueil et des bureaux coordonnateurs selon le nombre de places indiqué à l'agrément	14
1.2 Administration des entreprises offrant ou coordonnant des services de garde	18
1.2.1 Conseil d'administration et assemblées des membres	18
1.2.2 Perfectionnement des membres des conseils d'administration	20
1.2.3 Comité de parents dans les garderies	20
1.3 Installations de centres de la petite enfance et garderies en milieu de travail ou d'études	21
1.4 Empêchements	29
1.5 Signalements au Directeur de la protection de la jeunesse mettant en cause un membre du personnel ou une personne responsable d'un service de garde en milieu familial ou son entourage	33
1.6 Système de vidéosurveillance	36
CHAPITRE 2	38
FAMILLES UTILISATRICES ET USAGERS	38
2.1 Familles utilisatrices	40
2.2 Provenance des usagers des installations de centres de la petite enfance et des garderies	43
2.2.1 Provenance des usagers des services établis dans les régions administratives de Montréal et de Laval	43
2.2.2 Provenance des usagers des services établis dans les autres régions	44
2.3 Sexe des enfants, âge des enfants et fréquentation des services	47
2.3.1 Répartition des enfants selon le sexe et leur âge au 30 septembre 2011	47
2.4 Mode de fonctionnement des installations des centres de la petite enfance et des garderies	51
2.5 Listes d'attente gérées à l'interne	52
CHAPITRE 3	56
DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS	56

3.1	Approches ou programmes ayant inspiré l'élaboration et la mise en œuvre du programme éducatif du service de garde	57
3.2	Document d'orientation sur la saine alimentation	60
3.3	Document d'orientation sur la motricité	61
3.4	Activités visant à faciliter la transition vers l'école	62
CHAPITRE 4		65
PERSONNEL DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE, DES GARDERIES ET DES BUREAUX COORDONNATEURS DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL		65
4.1	Portrait du personnel	67
4.2	Conditions de travail	68
4.2.1	Modalités d'établissement des conditions de travail	68
4.2.2	Congés payés	71
4.2.2.1	Personnel d'encadrement	72
4.2.2.2	Personnel éducateur	75
4.2.2.3	Autres membres du personnel	78
4.2.3	Vacances	81
4.3	Années de service continu	84
4.4	Qualification du personnel éducateur	85
4.5	Qualification du personnel de la direction	92
4.6	Jugements en matière de droit du travail	103
CHAPITRE 5		105
RESPONSABLES D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES BUREAUX COORDONNATEURS DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL		105
5.1	Responsables d'un service de garde en milieu familial, assistantes et assistants, et enfants accueillis en milieu familial	107
5.2	Heures d'ouverture quotidiennes des services de garde en milieu familial	110
5.3	Suspension, révocation ou non-renouvellement de la reconnaissance des responsables d'un service de garde en milieu familial	112
5.4	Visites de la résidence où sont offerts les services de garde	114
5.5	Plaintes reçues concernant les responsables d'un service de garde en milieu familial	116
5.6	Personnel du bureau coordonnateur	117

5.7	Comité consultatif des responsables de services de garde en milieu familial	117
5.8	Demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des responsables de services de garde en milieu familial	119
5.9	Recours de la part de responsables de services de garde en milieu familial ou d'associations de responsables de services de garde en milieu familial	120
	CHAPITRE 6	123
	MODES DE GARDE PARTICULIERS	123
6.1	Modes de garde particuliers offerts dans les installations de centres de la petite enfance et les garderies	125
6.2	Modes de garde particuliers offerts dans les services de garde en milieu familial	127
6.3	Évolution des modes de garde particuliers dans les services de garde	129
	ANNEXE I	133
	RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011-2012 DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE	133
	ANNEXE II	135
	RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011-2012 DES GARDERIES	135
	ANNEXE III	137
	RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011-2012 DES BUREAUX COORDONNATEURS	137

Liste des tableaux

Tableau 1.1	11
Nombre de divisions de CPE, de garderies et de BC existantes au 31 mars 2012 ainsi que le nombre et la proportion ayant remis un rapport d'activité retenu à des fins statistiques	
Tableau 1.2	13
Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE, de garderies ainsi que de BC selon la région administrative, au 31 mars 2012 (divisions ayant remis leur rapport d'activité)	
Tableau 1.3	15
Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies selon la capacité d'accueil et la capacité moyenne des installations, au 31 mars 2012 (divisions ayant remis leur rapport d'activité)	
Tableau 1.4	16
Répartition en nombre et en pourcentage des BC selon le nombre de places indiqué à l'agrément et le nombre moyen de places, au 31 mars 2012 (divisions ayant remis leur rapport d'activité)	
Tableau 1.5	17
Répartition, selon la région administrative, du nombre d'installations et de places disposant d'un permis pour les CPE et les garderies ainsi que du nombre de BC et de places indiqué à l'agrément, et distribution en nombre et en pourcentage de l'ensemble des places, au 31 mars 2012 (divisions ayant remis leur rapport d'activité)	
Tableau 1.6	23
Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études selon la proportion d'enfants dont au moins un des parents travaille ou étudie¹ dans le milieu, mars 2012	
Tableau 1.7	24
Répartition des installations de CPE et de garderies en milieu de travail ou d'études et proportion relative de celles-ci selon la région administrative, mars 2012	

Tableau 1.8	25
Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et de garderies en milieu de travail ou d'études selon le secteur d'activité, mars 2012	
Tableau 1.9	
Répartition des installations de CPE et de garderies en milieu de travail selon le secteur d'activité de l'entreprise privée, mars 2012	
Tableau 1.10	27
Nombre d'installations de CPE et de garderies du réseau de l'éducation selon les combinaisons des situations possibles, mars 2012	
Tableau 1.11	28
Nombre et proportion des installations de CPE du réseau de l'éducation selon la proportion d'enfants concernés par la situation, mars 2012	
Tableau 1.12	
Nombre et proportion des garderies du réseau de l'éducation selon la proportion d'enfants concernés par la situation, mars 2012	
Tableau 1.13	30
Répartition des CPE et des garderies ayant reçu la confirmation de l'existence d'empêchements concernant des membres du personnel, et des BC ayant reçu la même confirmation pour des RSG ou leur entourage, selon la nature de l'empêchement, exercice financier 2011-2012	
Tableau 1.14	31
Proportion des CPE, des garderies et des BC qui ont la possibilité de recourir à un comité d'éthique et, parmi ceux qui ont cette possibilité, proportion utilisant les divers types de comités, selon la région administrative, exercice financier 2011-2012	
Tableau 1.15	34
Répartition en pourcentage des CPE, des garderies et des BC selon le nombre de signalements mettant en cause un membre du personnel ou de l'administration, exercice financier 2011-2012	

Tableau 1.16	35
Répartition en pourcentage des BC selon le nombre de signalements mettant en cause une RSG, un membre du personnel de la RSG ou son entourage, exercice financier 2011-2012	
Tableau 1.17	36
Nombre et proportion d'installations de CPE et de garderies qui utilisent, le jour, un système de vidéosurveillance permettant d'observer la garde des enfants à l'intérieur et, parmi ceux qui ont un système, nombre et proportion où celui-ci permet le visionnement à distance par l'entremise d'un site Web exigeant un abonnement, au 31 mars 2012	
Tableau 2.1	41
Répartition du nombre de familles qui utilisent les services de garde en CPE, en garderie ou en milieu familial selon la région administrative et extrapolation du nombre de familles, du 19 au 25 mars 2012	
Tableau 2.2	42
Nombre moyen de familles selon la capacité d'accueil des CPE et des garderies ou selon le nombre de places indiqué à l'agrément des BC, du 19 au 25 mars 2012	
Tableau 2.3	44
Répartition en nombre et en pourcentage des enfants habitant le territoire de CLSC, un autre territoire de CLSC ou une autre région administrative que celle où se trouve le service de garde fréquenté, pour les installations établies à Montréal et à Laval, du 19 au 25 mars 2012	
Tableau 2.4	45
Répartition en nombre et en pourcentage des enfants selon qu'ils habitent ou non la municipalité ou la région administrative où se trouve l'installation de CPE fréquentée, selon la région administrative (sauf Montréal et Laval), du 19 au 25 mars 2012	
Tableau 2.5	46
Répartition en nombre et en pourcentage des enfants selon qu'ils habitent ou non la municipalité ou la région administrative où se trouve la garderie fréquentée, selon la région administrative (sauf Montréal et Laval), du 19 au 25 mars 2012	
Tableau 2.6	47
Répartition des enfants qui utilisent les services de garde en CPE, en garderie ou en milieu familial selon leur sexe au 30 septembre 2011 et répartition selon le type de service de garde, du 19 au 25 mars 2012	

Tableau 2.7	49
Répartition des enfants qui utilisent les services de garde en CPE, en garderie ou en milieu familial selon leur âge au 30 septembre 2011 et répartition selon le type de service de garde, du 19 au 25 mars 2012	
Tableau 2.8	50
Extrapolation du nombre d'enfants accueillis en CPE, en garderie ou en milieu familial en mars 2012 selon leur âge au 30 septembre 2011 et répartition selon le type de service de garde	
Tableau 2.9	51
Répartition des enfants qui utilisent les services de garde en CPE, en garderie ou en milieu familial selon leur âge et leur sexe au 30 septembre 2011 et répartition selon le type de service de garde, du 19 au 25 mars 2012	
Tableau 2.10	52
Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et de garderies selon leur mode de fonctionnement au cours de l'exercice financier 2011-2012	
Tableau 2.11	53
Pourcentage des installations de CPE et de garderies selon le mode de fonctionnement de leur liste d'attente, exercice financier 2011-2012	
Tableau 2.12	54
Répartition en nombre et en pourcentage des divisions de CPE et de garderies ayant une liste d'attente selon le nombre d'enfants qui y sont inscrits, au 31 mars 2012	
Tableau 3.1	58
Nombre de divisions de CPE et de garderies s'étant inspirées des différentes approches ou programmes en matière d'éducation à l'enfance dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur programme éducatif (en vigueur au 31 mars 2012)	
Tableau 3.2	59
Nombre de divisions de CPE et de garderies selon le nombre d'approches ou de programmes éducatifs ayant inspiré l'élaboration et la mise en œuvre de leur programme éducatif (en vigueur au 31 mars 2012)	

Tableau 3.3	62
Nombre de divisions de CPE et de garderies qui ont réalisé des activités visant à faciliter la transition vers l'école (4-5 ans), selon le type d'activité, au cours de l'exercice financier 2011-2012	
Tableau 4.1	67
Répartition en nombre et en pourcentage du personnel selon le type d'entreprise de services de garde, la catégorie de personnel et le sexe, au 31 mars 2012	
Tableau 4.2	74
Répartition du nombre moyen de jours de congé payés sur une base annuelle prévus dans les conditions de travail établies pour le personnel d'encadrement permanent selon le type d'entreprise de services de garde ou la région administrative, au 31 mars 2012	
Tableau 4.3	75
Répartition du nombre moyen de jours de congé payés pour des évènements spéciaux sur une base annuelle prévus dans les conditions de travail établies pour le personnel d'encadrement permanent selon le type d'entreprise de services de garde et la nature du congé, au 31 mars 2012	
Tableau 4.4	77
Répartition du nombre moyen de jours de congé payés sur une base annuelle prévus dans les conditions de travail établies pour le personnel éducateur permanent selon le type d'entreprise de services de garde ou la région administrative, au 31 mars 2012	
Tableau 4.5	78
Répartition du nombre moyen de jours de congé payés pour des évènements spéciaux sur une base annuelle prévus dans les conditions de travail établies pour le personnel éducateur permanent selon le type d'entreprise de services de garde et la nature du congé, au 31 mars 2012	
Tableau 4.6	80
Répartition du nombre moyen de jours de congé payés sur une base annuelle prévus dans les conditions de travail établies pour les autres membres du personnel permanent selon le type d'entreprise de services de garde ou la région administrative, au 31 mars 2012	

Tableau 4.7	81
Répartition du nombre moyen de jours de congé payés pour des évènements spéciaux sur une base annuelle prévus dans les conditions de travail établies pour les autres membres du personnel permanent selon le type d'entreprise de services de garde et la nature du congé, au 31 mars 2012	
Tableau 4.8	83
Nombre d'entreprises de services de garde où les conditions de travail du personnel permanent prévoient le nombre de semaines de vacances et, lorsque cette modalité est offerte, nombre moyen d'années de service requis pour y avoir droit, selon la catégorie de personnel et le type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2012	
Tableau 4.9	85
Répartition des membres du personnel permanent selon la tranche d'années de service continu dans l'entreprise de services de garde, selon le type d'entreprise, au 31 mars 2012	
Tableau 4.10	88
Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et de garderies respectant l'exigence réglementaire en matière de qualification du personnel éducateur, par région administrative, du 19 au 25 mars 2012	
Tableau 4.11	90
Répartition du personnel éducateur qualifié des installations de CPE selon le type de qualification, par région administrative, du 19 au 25 mars 2012	
Tableau 4.12	91
Répartition du personnel éducateur qualifié des garderies selon le type de qualification, par région administrative, du 19 au 25 mars 2012	
Tableau 4.13	93
Nombre de membres du personnel dans les postes de direction générale et de direction adjointe et nombre moyen d'années d'expérience en général et pour le service de garde actuel, selon le type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2012	
Tableau 4.14	94
Répartition des entreprises de services de garde selon le nombre de membres dans les postes de direction adjointe, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2012	

Tableau 4.15	95
Répartition des membres de la direction générale selon le plus haut diplôme obtenu lié aux services de garde éducatifs à l'enfance et le domaine d'études, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2012	
Tableau 4.16	97
Répartition des membres de la direction générale selon le plus haut diplôme obtenu (en général) et le domaine d'études, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2012	
Tableau 4.17	100
Répartition des membres de la direction adjointe selon le plus haut diplôme obtenu lié aux services de garde éducatifs à l'enfance et le domaine d'études, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2012	
Tableau 4.18	102
Répartition des membres de la direction adjointe selon le plus haut diplôme obtenu (en général) et le domaine d'études, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2012	
Tableau 4.19	104
Répartition des jugements en matière de droit du travail selon le type d'entreprise de services de garde et le type de tribunal ou organisme, au cours de l'exercice financier 2011-2012	
Tableau 5.1	107
Nombre de RSG reconnues par un BC selon l'attribution de places subventionnées ou non et la région administrative, au 31 mars 2012	
Tableau 5.2	109
Répartition en nombre et en pourcentage des RSG, des enfants accueillis et des assistantes ou assistants selon le nombre d'enfants accueillis par la RSG, du 19 au 25 mars 2012	
Tableau 5.3	110
Répartition en nombre et en pourcentage des RSG et des enfants accueillis en milieu familial et nombre moyen d'enfants par RSG, selon la région administrative, du 19 au 25 mars 2012	
Tableau 5.4	111
Répartition, en nombre, des RSG selon le nombre quotidien d'heures d'ouverture de leur service de garde et la région administrative, du 19 au 25 mars 2012	

Tableau 5.5	113
Nombre de suspensions, de révocations et de non-renouvellements de la reconnaissance des RSG en vertu des articles du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE) selon la région administrative, au cours de l'exercice financier 2011-2012	
Tableau 5.6	115
Répartition des visites de surveillance, des visites à la suite d'une plainte et des visites à la suite d'une contravention constatée, selon la région administrative, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012	
Tableau 5.7	117
Nombre et proportion de postes dans les BC lorsque l'agrément est détenu par un CPE, selon la catégorie d'emploi au 31 mars 2012	
Tableau 5.8	119
Répartition en nombre et en pourcentage des personnes siégeant au comité consultatif des RSG selon la qualité des membres, au cours de l'exercice financier 2011-2012	
Tableau 5.9	121
Répartition en nombre et en pourcentage des BC ayant fait l'objet d'un recours de la part de RSG selon la région administrative au cours de l'exercice financier 2011-2012	
Tableau 6.1	125
Nombre et proportion d'installations de CPE et de garderies ayant offert des modes de garde particuliers au cours de l'exercice financier 2011-2012	
Tableau 6.2	126
Nombre d'installations de CPE et de garderies ayant offert le service de façon habituelle au cours de l'exercice financier 2011-2012 et nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence selon le mode de garde et le type de service de garde ou la région administrative du 19 au 25 mars 2012	
Tableau 6.3	128
Nombre de RSG ayant offert le service de façon habituelle au cours de l'exercice financier 2011-2012 et nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine du 19 au 25 mars 2012, selon le mode de garde et la région administrative	

Évolution de la proportion des services de garde ayant offert des modes de garde particuliers de façon habituelle de 2000 à 2012, en pourcentage

Liste des graphiques

Graphique 1.1	9
Schéma de la structure des services de garde éducatifs à l'enfance	
Graphique 1.2	12
Répartition des places selon les divisions de garde en installation ou de BC, au 31 mars 2012	
Graphique 1.3	19
Répartition des CPE selon le nombre de réunions du conseil d'administration au cours de l'exercice financier 2011-2012	
Graphique 1.4	
Répartition des BC (dont l'agrément n'est pas détenu par un CPE) selon le nombre de réunions du conseil d'administration au cours de l'exercice financier 2011-2012	
Graphique 1.5	21
Répartition des garderies selon le nombre de réunions du comité de parents au cours de l'exercice financier 2011-2012 (garderies ayant déclaré avoir au moins un membre au comité de parents)	
Graphique 2.1	48
Répartition en pourcentage des enfants du 19 au 25 mars 2012 selon leur âge au 30 septembre 2011	
Graphique 2.2	55
Proportion d'enfants inscrits sur une liste d'attente selon leur âge au 31 mars 2012	
Graphique 3.1	60
Répartition des divisions de CPE qui disposent d'un document d'orientation sur la saine alimentation formellement adopté par le conseil d'administration au 31 mars 2012	
Graphique 3.2	
Répartition des divisions de CPE qui disposent d'un document d'orientation sur la saine alimentation selon le nombre d'années depuis son adoption au 31 mars 2012	

Graphique 3.3

Répartition des garderies qui disposent d'un document d'orientation sur la saine alimentation formellement adopté par le comité de parents au 31 mars 2012

Graphique 3.4

Répartition des garderies qui disposent d'un document d'orientation sur la saine alimentation selon le nombre d'années depuis son adoption au 31 mars 2012

Graphique 3.5

61

Répartition des divisions de CPE qui disposent d'un document d'orientation sur la motricité formellement adopté par le conseil d'administration au 31 mars 2012

Graphique 3.6

Répartition des divisions de CPE qui disposent d'un document d'orientation sur la motricité selon le nombre d'années depuis son adoption au 31 mars 2012

Graphique 3.7

Répartition des garderies qui disposent d'un document d'orientation sur la motricité formellement adopté par le comité de parents au 31 mars 2012

Graphique 3.8

Répartition des garderies qui disposent d'un document d'orientation sur la motricité selon le nombre d'années depuis son adoption au 31 mars 2012

Graphique 4.1

70

Répartition du personnel des CPE (y inclus les CPE-BC) selon le mode d'établissement des conditions de travail, par catégorie de personnel, au 31 mars 2012

Graphique 4.2

Répartition du personnel des garderies selon le mode d'établissement des conditions de travail, par catégorie de personnel, au 31 mars 2012

Graphique 4.3

71

Répartition du personnel des BC (non rattachés à un CPE) selon le mode d'établissement des conditions de travail, par catégorie de personnel, au 31 mars 2012

Graphique 4.4	84
Nombre moyen d'années de service continu dans l'entreprise de services de garde selon le type d'entreprise, personnel permanent, au 31 mars 2012	
Graphique 4.5	87
Proportion du personnel éducateur qualifié dans les installations de CPE et dans les garderies selon la région administrative, du 19 au 25 mars 2012	
Graphique 5.1	116
Répartition des plaintes contre les RSG reçues au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 selon la raison	
Graphique 5.2	118
Répartition en pourcentage des BC selon le nombre de réunions du comité consultatif des RSG au cours de l'exercice financier 2011-2012	
Graphique 5.3	120
Répartition des demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des RSG au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 selon la thématique	

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

INTRODUCTION

Tout titulaire d'un permis de centre de la petite enfance (CPE) ou de garderie doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, remettre au ministère de la Famille (Ministère) un rapport de ses activités⁴. Il en est de même pour tout détenteur d'un agrément de bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (BC).

Afin de satisfaire à cette exigence, les titulaires de permis et les BC doivent répondre au questionnaire qui leur est adressé selon leur statut (CPE, garderie ou BC). Le présent document fait état des réponses fournies à ces questionnaires, que l'on trouve aux annexes I, II et III.

Le rapport est divisé en six chapitres :

CHAPITRE 1 : Portrait des entreprises de services de garde et de leur administration

CHAPITRE 2 : Familles utilisatrices et usagers

CHAPITRE 3 : Développement des enfants

CHAPITRE 4 : Personnel des centres de la petite enfance, des garderies et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial

CHAPITRE 5 : Responsables d'un service de garde en milieu familial et mandats des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial

CHAPITRE 6 : Modes de garde particuliers

MÉTHODOLOGIE

Pour l'année financière 2011-2012, les questionnaires relatifs aux rapports d'activité ont été remplis et transmis en ligne au Ministère. Les versions Web des questionnaires ont été conçues par le Bureau d'intervieweurs professionnels (BIP) à l'aide du logiciel Filemaker Pro 11 Advanced et hébergées par un serveur virtuel spécialisé dans l'hébergement Filemaker. Les données ont ensuite été validées à l'aide des logiciels SPSS 18.0, Statxp 4.2 et Excel 2007. Une validation des bases de données a été effectuée par le Ministère.

Certaines données présentées dans ce rapport proviennent du système CAFE (conception administrative famille-enfance), système dans lequel sont saisis les renseignements sur les titulaires de permis et les BC.

Les résultats présentés sont basés sur les rapports d'activité qui ont été transmis au Ministère. Aucune imputation de données n'a été faite. Il y a toujours un certain taux de non-réponse. Il

4. Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, chapitre S-4.1.1, article 63.

s'agit parfois d'entreprises de services de garde qui ont cessé leurs activités peu avant ou peu après le 31 mars et dont les coordonnées de l'ancien titulaire de permis ne sont pas connues.

Pour l'année financière 2011-2012, 97,7 % de l'ensemble des divisions des CPE, des garderies et des BC du Québec ont transmis leur rapport d'activité au Ministère dans les délais prescrits; les taux de réponse sont de 99,0 % pour les CPE, de 96,3 % pour les garderies et de 100,0 % pour les BC. Toutefois, pour diverses raisons, certains rapports n'ont pas été retenus aux fins des traitements statistiques; par exemple, dans certains cas, le permis était délivré depuis peu et le service de garde n'était pas encore en activité. Le nombre de rapports d'activité retenus aux fins des calculs des résultats présentés dans ce rapport est présenté au tableau 1.1.

Quant à la non-réponse partielle, quelques entreprises de services de garde n'ont pas répondu à l'ensemble des questions et certaines données aberrantes ont été supprimées; aucune imputation n'a été faite. La non-réponse partielle fait donc parfois varier le nombre de rapports d'activité sur lequel est basé le calcul.

Les résultats présentés dans ce rapport s'appliquent soit à l'entreprise de services de garde éducatifs à l'enfance, à la division d'entreprises de services de garde ou encore à l'installation. Tout au long du document, nous faisons ressortir les différences qui existent selon le type d'entreprise ou de division et, souvent, d'après la région administrative.

Selon l'information recueillie, les résultats présentés portent soit sur:

- le jour de référence du 31 mars 2012;
- la semaine de référence du 19 au 25 mars 2012; ou
- l'exercice financier du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Il importe de considérer, dans la lecture de certains résultats portant sur l'année financière, que quelques installations ont ouvert au cours de celle-ci; l'information déclarée s'applique alors à une partie de l'année seulement. Durant l'exercice financier du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, on dénombre 24 nouvelles installations de CPE, 7 nouvelles garderies subventionnées et 186 nouvelles garderies non subventionnées.

CHAPITRE 1

PORTRAIT DES ENTREPRISES DE SERVICES DE GARDE ET DE LEUR ADMINISTRATION

Dans ce chapitre, nous dressons le portrait des entreprises de services de garde éducatifs à l'enfance (ci-après nommées entreprises de services de garde pour faciliter la lecture) au 31 mars 2012. Ce portrait est présenté en fonction de la capacité d'accueil ou du nombre de places indiqué à l'agrément. Le détail est donné pour les dix-sept régions administratives du Québec.

Nous examinons ensuite la fréquence des réunions des conseils d'administration des CPE et des BC et celle des rencontres des comités de parents des garderies, de même que le détail de la composition des conseils d'administration, des formations suivies par leurs membres ainsi que de la composition des comités de parents des garderies.

La troisième section présente le portrait des installations en milieu de travail. Les trois dernières sections portent sur les empêchements, les signalements au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) ainsi que sur le système de vidéosurveillance des activités se déroulant dans les services de garde.

1.1 Portrait général des entreprises de services de garde éducatifs à l'enfance

1.1.1 Structure des services de garde éducatifs à l'enfance et portrait de la réponse

Afin d'éclairer le lecteur, il convient de faire une brève présentation de la structure des services de garde au Québec. Le graphique 1.1 présente un schéma de cette structure.

Il existe deux grandes catégories de services de garde : les services de garde en installation, soit les centres de la petite enfance (CPE) et les garderies d'une part et les services de garde en milieu familial offerts par des responsables d'un service de garde (RSG), d'autre part. Ces services sont coordonnés par un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (BC).

La structure des services de garde compte trois niveaux : l'entreprise de services de garde éducatifs à l'enfance, la division et l'installation. Le niveau « installation » existe uniquement dans le cas de la garde en installation. Il y a trois types d'entreprises : les CPE, les garderies (subventionnées ou non subventionnées) et les BC.

Un CPE comporte toujours une division de garde en installation, c'est-à-dire qu'il est titulaire d'un permis de CPE et peut avoir une division de garde en milieu familial, lorsqu'il agréé à titre de BC (ou de deux agréments, dans deux cas seulement). Il faut faire preuve de vigilance car le CPE peut aussi bien désigner l'entreprise que la division. Dans le cadre du rapport d'activité, lorsqu'il s'agit de l'entreprise, on appelle CPE celui qui n'a pas d'agrément pour coordonner la garde en milieu familial. Cette entreprise n'a qu'une seule division (division CPE) qui peut compter généralement de une à cinq installations. Exceptionnellement, le nombre d'installations peut atteindre dans certains cas six ou sept. On appelle, dans le cadre du rapport d'activité, CPE-BC l'entreprise qui a un agrément de BC. Celle-ci comporte deux divisions : une division CPE et une division BC (trois divisions dans deux cas où le CPE-BC a deux agréments de BC).

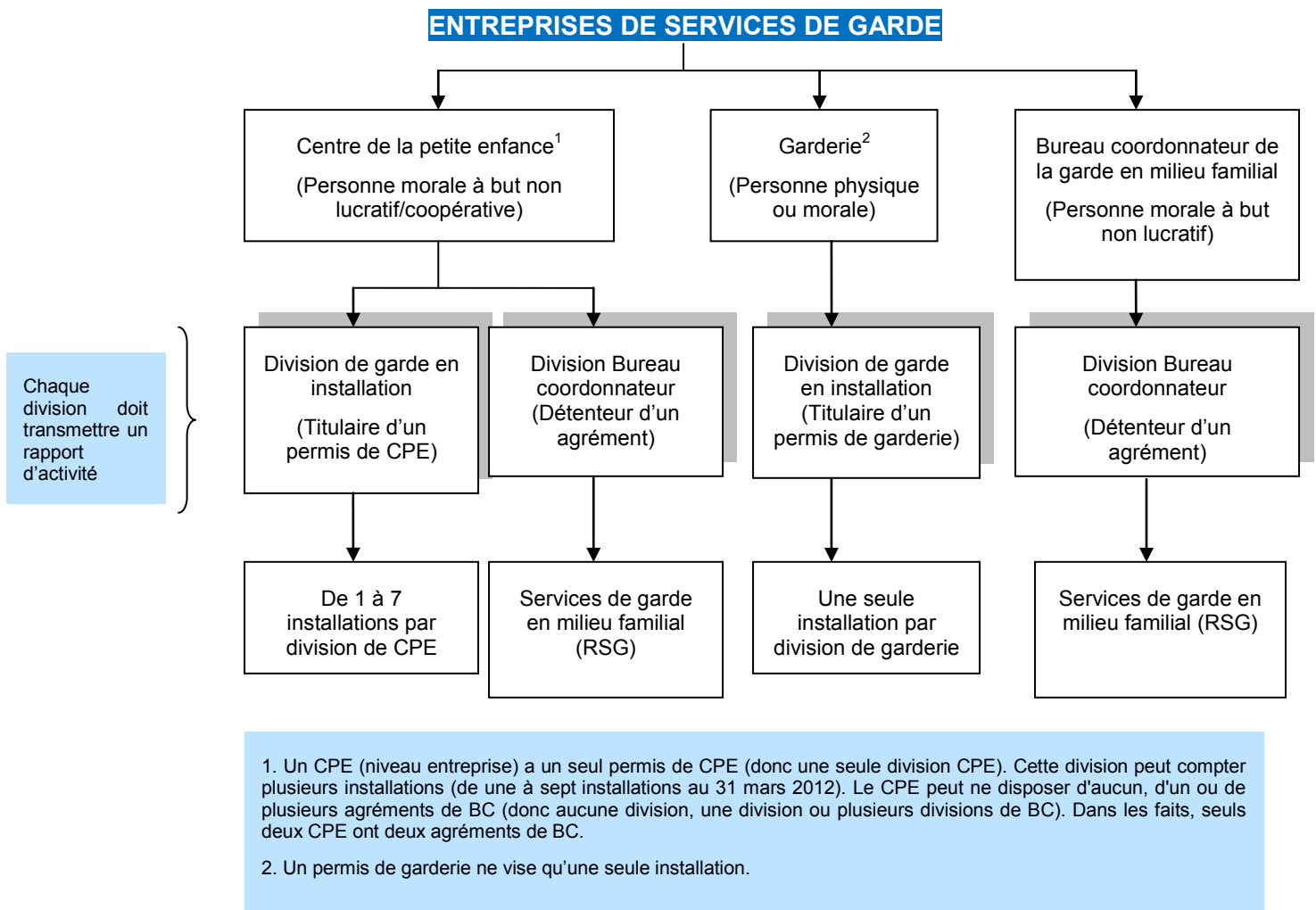
La division CPE compte de une à sept installations. Il est à noter que, pour certaines questions du rapport d'activité des CPE, il faut répondre selon l'installation.

Un titulaire de permis peut avoir de un à cinq permis de garderie. Chaque permis correspond à une division, et il n'y a qu'une installation par division. On ne fait pas référence au niveau « entreprise » pour les garderies en ce qui concerne les rapports d'activité.

Quelques organismes sans but lucratif (OSBL) autres que des CPE détiennent un agrément de BC; on les appelle BC tant en ce qui concerne l'entreprise que la division.

Graphique 1.1

Schéma de la structure des entreprises de services de garde éducatifs à l'enfance



Le tableau 1.1 montre le nombre de divisions de CPE, de garderies et de BC existant au 31 mars 2012 de même que le nombre de ces établissements qui ont transmis leur rapport d'activité. Au 31 mars 2012, les CPE regroupaient 42,3 %⁵ de l'ensemble des divisions, alors que les garderies en constituaient 50,7 % et les BC 7,1 %.

Le graphique 1.2 montre la répartition des places (à contribution réduite ou non) dans les services de garde entre les divisions de garde en installation des CPE, des garderies subventionnées, des garderies non subventionnées et les divisions des BC ayant remis un rapport d'activité retenu à des fins statistiques. Les installations de CPE cumulent 34,7 % des places, les garderies subventionnées en réunissent 16,6 %, les garderies non subventionnées en rassemblent 10,9 %, alors que les BC coordonnent 37,8 % des places en services de garde.

À moins d'avis contraire, l'information présentée dans la suite de ce rapport concerne exclusivement les 969 CPE, les 1 422 installations de CPE, les 1 131 garderies et les 164 BC⁶ ayant remis un rapport d'activité retenu à des fins statistiques.

Parmi les 164 BC qui ont transmis leur rapport d'activité, un BC déclare n'avoir aucune RSG ni aucun enfant inscrit.

5. Notons que, dans l'ensemble, les 979 CPE cumulent 1 434 installations et que les 969 CPE ayant rempli le questionnaire représentent 1 422 installations.

6. Pour l'année financière 2011-2012, 164 BC ont retourné leur questionnaire. Pour 149 d'entre eux, l'agrément est détenu par une entreprise (un CPE) aussi titulaire d'un permis de CPE. Un CPE (entreprise) qui possède à la fois un permis de garde en installation et un ou des agréments de bureau coordonnateur doit remettre au Ministère un rapport d'activité pour chacune de ses divisions. Dans deux cas, le titulaire de permis de CPE est aussi titulaire de deux agréments de BC (deux BC sont rattachés au même CPE). Pour les BC rattachés à un CPE, les questions communes aux deux divisions ne sont posées qu'une seule fois afin de ne pas doubler l'information.

Tableau 1.1

Nombre de divisions de CPE, de garderies et de BC existantes au 31 mars 2012 ainsi que le nombre et la proportion ayant remis un rapport d'activité retenu à des fins statistiques

	Nombre de divisions existantes au 31 mars 2012 ¹	Nombre de rapports d'activité retenus à des fins statistiques	Proportion des divisions ayant remis un rapport d'activité retenu à des fins statistiques (%)
DIVISIONS DE GARDE EN INSTALLATION			
CPE			
Une installation	626	618	98,7
Deux installations	271	269	99,3
Trois installations	68	68	100,0
Quatre installations ou plus ²	14	14	100,0
Nombre total de CPE	979	969	99,0
Garderies			
Garderies subventionnées	649	633	97,5
Garderies non subventionnées	525	498	94,9
Nombre total de garderies	1 174	1 131	96,3
DIVISIONS DES BUREAUX COORDONNATEURS			
Bureaux coordonnateurs			
CPE-BC ³	149	149	100,0
BC ⁴	15	15	100,0
Nombre total de BC	164	164	100,0
TOTAL	2 317	2 264	97,7

1. Ces résultats proviennent des données administratives du Ministère.

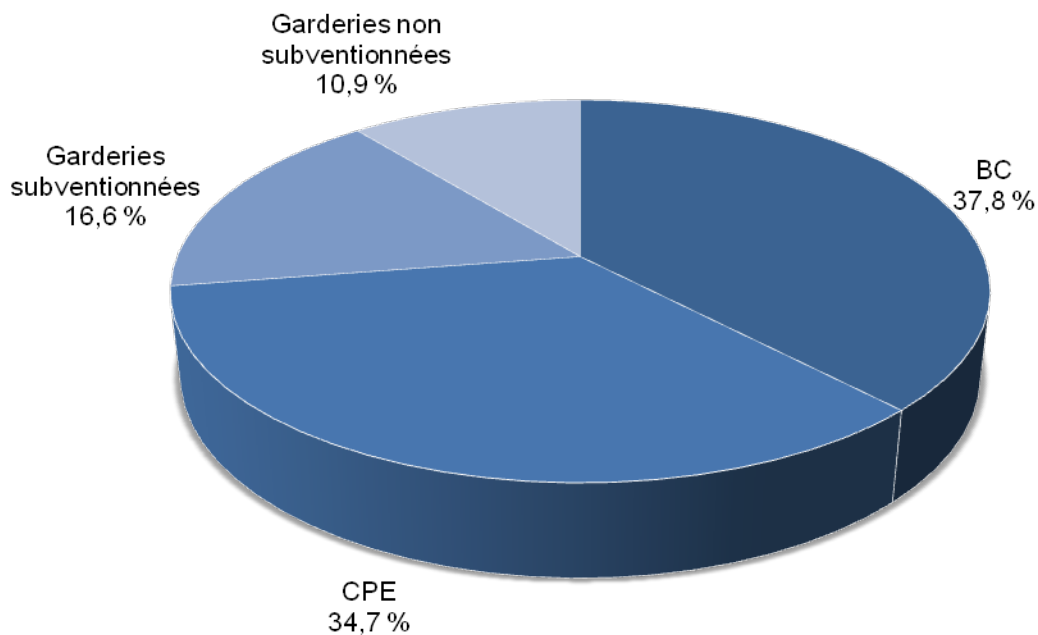
2. Un CPE a cinq installations, un deuxième a six installations alors qu'un troisième CPE en a sept.

3. L'agrément du BC est détenu par un CPE (niveau entreprise).

4. L'agrément du BC est détenu par une entreprise autre qu'un CPE.

Graphique 1.2

Répartition des places selon les divisions de garde en installation ou de BC, au 31 mars 2012



1.1.2 Répartition des services de garde et des bureaux coordonnateurs selon la région administrative

Le tableau 1.2 présente la distribution des 1 422 installations de CPE, des 1 131 garderies et des 164 BC selon la région administrative. La région de Montréal rassemble à elle seule 32,0 % des entreprises de services de garde. Viennent ensuite les régions de la Montérégie (17,0 %) et de la Capitale-Nationale (8,6 %).

Tableau 1.2

Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE, de garderies ainsi que de BC selon la région administrative, au 31 mars 2012 (divisions ayant remis leur rapport d'activité)

Région	Installation de CPE		Garderie subventionnée		Garderie non subventionnée		Total		BC	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bas-Saint-Laurent	37	2,6	1	0,2	1	0,2	39	1,5	8	4,9
Saguenay–Lac-Saint-Jean	52	3,7	8	1,3	4	0,8	64	2,5	7	4,3
Capitale-Nationale	129	9,1	50	7,9	42	8,4	221	8,7	14	8,5
Mauricie	47	3,3	3	0,5	3	0,6	53	2,1	7	4,3
Estrie	70	4,9	5	0,8	7	1,4	82	3,2	9	5,5
Montréal	350	24,6	279	44,1	220	44,2	849	33,3	20	12,2
Outaouais	76	5,3	22	3,5	21	4,2	119	4,7	9	5,5
Abitibi-Témiscamingue	30	2,1	1	0,2	1	0,2	32	1,3	6	3,7
Côte-Nord	23	1,6	23	0,9	6	3,7
Nord-du-Québec	34	2,4	34	1,3	4	2,4
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	20	1,4	1	0,2	21	0,8	6	3,7
Chaudière-Appalaches	79	5,6	17	2,7	11	2,2	107	4,2	12	7,3
Laval	50	3,5	52	8,2	56	11,2	158	6,2	6	3,7
Lanaudière	58	4,1	37	5,8	21	4,2	116	4,5	9	5,5
Laurentides	82	5,8	32	5,1	27	5,4	141	5,5	10	6,1
Montérégie	242	17,0	114	18,0	79	15,9	435	17,0	26	15,9
Centre-du-Québec	43	3,0	11	1,7	5	1,0	59	2,3	5	3,0
TOTAL	1 422	100,0	633	100,0	498	100,0	2 553	100,0	164	100,0

1.1.3 Répartition des services de garde d'après la capacité d'accueil et des bureaux coordonnateurs selon le nombre de places indiqué à l'agrément

La capacité d'accueil (nombre de places indiquées au permis) moyenne des installations est présentée au tableau 1.3. Elle est de 59 places tant dans les CPE que dans les garderies, mais elle varie de 8 à 208 places dans le premier cas et de 8 à 143 places dans le second. Malgré la limite légale de 80 places, l'existence d'installations de plus de 80 places s'explique par les droits acquis obtenus en 1997.

Environ le cinquième (21,5 %) des CPE et 30,2 % des garderies disposent exactement de 80 places, soit l'équivalent de la capacité maximale (sauf exception). La proportion de services de garde en installation ayant une capacité de moins de 50 places est plus élevée, soit de 27,1 % pour les CPE et de 33,9 % pour les garderies.

En ce qui a trait aux BC (tableau 1.4), ceux-ci administrent en moyenne 558 places; ce nombre varie de 10 à 1 206 places. Un peu plus de la moitié des BC (50,6 %) ont, selon leur agrément, plus de 560 places. On note que 4,3 % des BC coordonnent plus de 1 150 places, alors que 5,5 % ont 140 places ou moins.

Au total, les services de garde et les BC retenus dans nos résultats disposent de 242 020 places⁷ réparties selon les différents types de service de garde ou BC (tableau 1.5).

Comme dans les années passées, les régions de Montréal (27,1 %), de la Montérégie (18,7 %) et de la Capitale-Nationale (8,1 %) comptent les plus grands pourcentages de places (tableau 1.5).

Les places en installation des régions du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Nord-du-Québec se trouvent en quasi-totalité dans les CPE, puisque deux garderies ou moins ont été recensées dans chacune de ces régions.

7. Sur un total de 245 037 places autorisées au 31 mars 2012.

Tableau 1.3

Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies selon la capacité d'accueil et la capacité moyenne des installations, au 31 mars 2012 (divisions ayant remis leur rapport d'activité)

Capacité d'accueil (places indiquées au permis)	CPE		Garderie		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 50 places	385	27,1	383	33,9	768	30,1
De 50 à 60 places	400	28,1	201	17,7	601	23,6
De 61 à 79 places	318	22,4	195	17,2	513	20,1
80 places	306	21,5	342	30,2	648	25,4
81 places ou plus	13	0,9	10	0,9	23	0,9
Capacité moyenne	59 places	...	59 places	...	59 places	...
TOTAL	1 422	100,0	1 131	100,0	2 553	100,0

...N'ayant pas lieu de figurer.

Tableau 1.4

Répartition en nombre et en pourcentage des BC selon le nombre de places indiqué à l'agrément et le nombre moyen de places, au 31 mars 2012 (divisions ayant remis leur rapport d'activité)

Nombre de places indiqué à l'agrément	BC	
	Nombre	%
140 places ou moins	9	5,5
De 141 à 280 places	19	11,6
De 281 à 420 places	26	15,9
De 421 à 560 places	27	16,5
De 561 à 700 places	29	17,7
De 701 à 850 places	24	14,6
De 851 à 1 000 places	18	11,0
De 1 001 à 1 150 places	5	3,0
De 1 151 à 1 206 places	7	4,3
Nombre moyen de places	558 places	...
TOTAL	164	100,0

...N'ayant pas lieu de figurer.

Tableau 1.5

Répartition, selon la région administrative, du nombre d'installations et de places disposant d'un permis pour les CPE et les garderies ainsi que du nombre de BC et de places indiqué à l'agrément, et distribution en nombre et en pourcentage de l'ensemble des places, au 31 mars 2012 (divisions ayant remis leur rapport d'activité)

Région	Installation de CPE		Garderie subventionnée		Garderie non subventionnée		BC		Total	
	Nombre	Places selon le permis	Nombre	Places selon le permis	Nombre	Places selon le permis	Nombre	Places selon l'agrément	Places	%
Bas-Saint-Laurent	37	1 651	1	8	1	20	8	2 893	4 572	1,9
Saguenay–Lac-Saint-Jean	52	2 653	8	424	4	89	7	3 835	7 001	2,9
Capitale-Nationale	129	7 389	50	2 587	42	2 105	14	7 643	19 724	8,1
Mauricie	47	2 388	3	240	3	113	7	3 204	5 945	2,5
Estrie	70	3 765	5	321	7	257	9	4 355	8 698	3,6
Montréal	350	22 657	279	18 106	220	11 495	20	13 413	65 671	27,1
Outaouais	76	4 305	22	1 206	21	888	9	5 340	11 739	4,9
Abitibi-Témiscamingue	30	1 744	1	80	1	80	6	2 330	4 234	1,7
Côte-Nord	23	1 146	0	...	0	...	6	1 384	2 530	1,0
Nord-du-Québec	34	1 996	0	...	0	...	4	263	2 259	0,9
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	20	801	1	23	0	...	6	1 342	2 166	0,9
Chaudière-Appalaches	79	4 192	17	814	11	618	12	6 067	11 691	4,8
Laval	50	3 185	52	3 581	56	3 223	6	4 807	14 796	6,1
Lanaudière	58	3 665	37	2 262	21	1 243	9	5 908	13 078	5,4
Laurentides	82	5 113	32	2 351	27	1 464	10	7 322	16 250	6,7
Montérégie	242	14 921	114	7 582	79	4 491	26	18 372	45 366	18,7
Centre-du-Québec	43	2 402	11	573	5	217	5	3 108	6 300	2,6
TOTAL	1 422	83 973	633	40 158	498	26 303	164	91 586	242 020	100,0

...N'ayant pas lieu de figurer.

1.2 Administration des entreprises offrant ou coordonnant des services de garde

1.2.1 Conseil d'administration et assemblées des membres

Les conseils d'administration des CPE qui ne détiennent pas d'agrément pour coordonner la garde en milieu familial se sont réunis en moyenne 8,8 fois durant l'année; les membres de 62,7 % d'entre eux se sont rencontrés de 2 à 9 fois, et 31,6 % de 10 à 12 fois (graphique 1.3). Ces conseils d'administration sont composés, en moyenne, de 6,0 femmes et 1,9 homme⁸.

Ils ont tenu en moyenne 1,1 assemblée générale ou extraordinaire durant l'année (88,9 % ont convoqué une assemblée, alors que 8,9 % en ont organisé deux ou plus). L'assemblée générale annuelle a été tenue principalement en septembre 2011 (53,7 % de ceux qui ont répondu), en octobre 2011 (19,1 %) ou en juin 2011 (16,5 %).

En ce qui concerne les CPE agréés pour coordonner la garde en milieu familial (CPE-BC), la situation est similaire. Les conseils d'administration se sont réunis en moyenne 10,4 fois durant l'année; les membres de 39,5 % d'entre eux se sont rencontrés de 10 à 12 fois, et 42,9 % de 2 à 9 fois (graphique 1.3). Ces conseils d'administration sont composés, en moyenne, de 7,5 femmes et 1,6 homme.

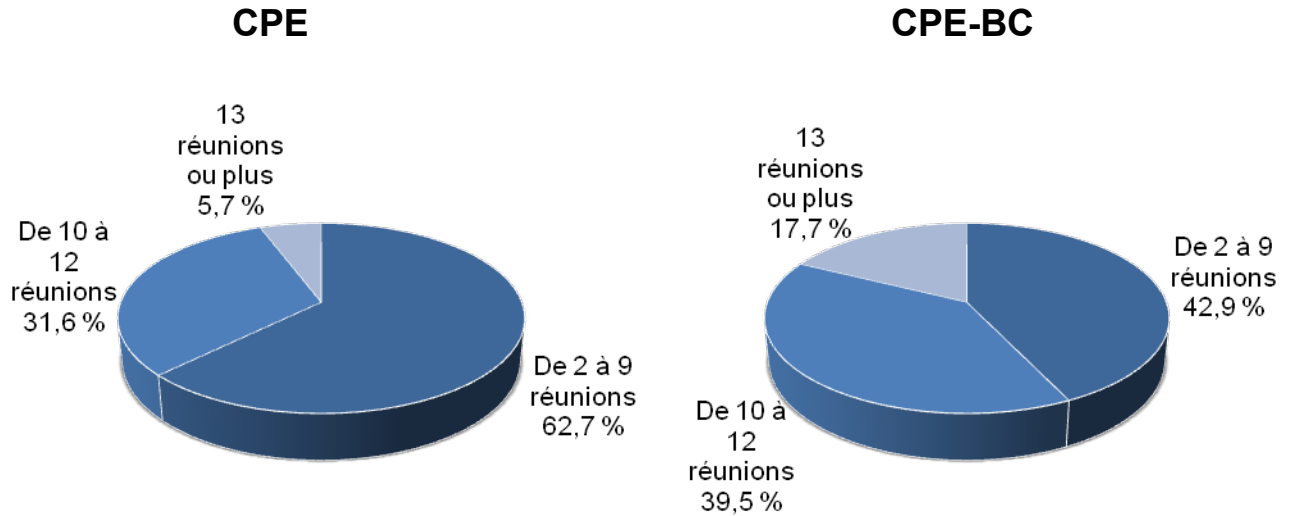
Les conseils d'administration ont tenu en moyenne 1,2 assemblée générale ou extraordinaire durant l'année (87,8 % ont organisé une assemblée, alors que 9,5 % en ont convoqué deux ou plus). L'assemblée générale annuelle a été tenue principalement en septembre 2011 (53,4 % de ceux qui ont répondu), en juin 2011 (21,1 %) ou en octobre 2011 (18,8 %), tout comme dans le cas des CPE qui ne détiennent pas d'agrément pour coordonner la garde en milieu familial.

Les conseils d'administration des 15 BC dont l'agrément n'est pas détenu par un CPE se sont réunis en moyenne 10,5 fois durant l'année; les membres de 40,0 % d'entre eux se sont rencontrés de 10 à 12 fois, et 40,0 % de 2 à 9 fois (graphique 1.4). Ces conseils d'administration sont composés, en moyenne, de 6,6 femmes et de 0,9 homme. Ils ont tenu en moyenne 1,5 assemblée générale ou extraordinaire durant l'année (14 BC ont organisé une assemblée, et 1 BC a réuni ses membres 8 fois).

8. Dans cette section, les données sur le nombre de membres du conseil d'administration selon le sexe, sur les assemblées générales ou extraordinaires et sur l'assemblée générale annuelle ne sont pas présentées.

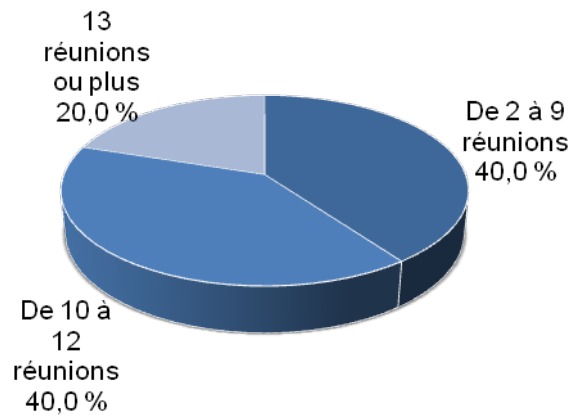
Graphique 1.3

Répartition des CPE selon le nombre de réunions du conseil d'administration au cours de l'exercice financier 2011-2012



Graphique 1.4

Répartition des BC (dont l'agrément n'est pas détenu par un CPE) selon le nombre de réunions du conseil d'administration au cours de l'exercice financier 2011-2012



1.2.2 Perfectionnement des membres des conseils d'administration

Une question a été posée aux CPE et aux BC afin de savoir si les membres du conseil d'administration (CA) ont suivi une ou plusieurs formations (activités de perfectionnement) pendant l'année financière 2011-2012, et une question ouverte permettait d'indiquer le sujet de la formation ainsi que l'organisme qui l'a donnée.

L'analyse des réponses (données non présentées) indique que les membres des CA de 33,5 % des CPE agréés ou non à titre de BC (soit 325 sur un total de 969) ont suivi une formation, pour un total de 351 formations. Parmi celles-ci, 92,0 % (323) portaient sur les rôles et responsabilités du CA ou des membres du CA ou sur l'administration d'un service de garde ou d'un organisme sans but lucratif (OSBL). Les 28 autres formations portaient sur des sujets divers (information générale, processus d'évaluation des cadres, éthique, lois et règlements, etc.). Dans le cas des 346 CPE ayant précisé le formateur, plus du tiers (39,0 %) des formations ont été données par des firmes privées, des conférences régionales des élus (CRE) ou des particuliers (identifiés ou non). Le Ministère a été désigné comme formateur pour un peu moins du tiers des formations (30,6 %), tandis que 17,9 % des formations ont été données par une association ou un regroupement régional de CPE. Les autres formations (12,4 %) ont été données soit à l'interne au CPE ou par une association ou par un ordre professionnel.

Les membres des CA de 33,3 % des BC qui ne sont pas rattachés à un CPE, soit 5 sur 15, ont suivi une formation, pour un total de 5 formations. Toutes sauf une avaient pour sujet les rôles et responsabilités du CA ou des membres du CA ou l'administration d'un service de garde ou d'un OSBL. Trois formations ont été offertes par le Ministère et deux par un consultant externe.

1.2.3 Comité de parents dans les garderies

Selon l'article 31 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (la Loi), la garderie doit former un comité de parents composé de cinq parents élus par et parmi les parents des enfants qui fréquentent la garderie, comité dont les membres se rencontrent au moins quatre fois par année. La seule exception possible est le cas où le conseil d'administration de la garderie est composé majoritairement de parents usagers des services qui répondent aux exigences du premier alinéa de l'article 31⁹.

Parmi les garderies répondantes, 97 % disposent d'un comité de parents. Celui-ci est formé de 5 parents dans 68,4 % des cas, de 6 parents ou plus dans 25,6 % des cas, alors qu'il est formé de 1 à 4 parents dans 3,8 % des cas. Cela représente une moyenne de 5,5 parents par comité. Ajoutons que 2,1 % des garderies ont mentionné qu'aucun parent ne siégeait au comité de parents; cette situation peut être attribuable à une ouverture très récente ou à une

9. Cinq parents élus par et parmi les parents usagers autres que le titulaire du permis, un membre de son conseil d'administration, de son personnel et une personne qui leur est liée.

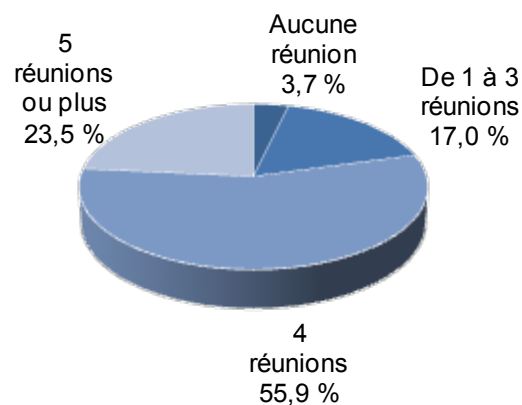
problématique particulière à la garderie. Quant à la répartition des hommes et des femmes à l'intérieur du comité de parents, on compte en moyenne 4,6 femmes et 1,0 homme.

Le graphique 1.5 illustre le nombre de réunions tenues par les comités de parents durant l'année financière 2011-2012. Huit garderies sur dix (79,4 %) ont respecté le nombre minimal de quatre réunions prescrit par la Loi. Dans les autres cas, le nombre de réunions est inférieur au nombre minimal requis par la Loi. Le nombre moyen de réunions des comités de parents est de 3,9.

Pour 29 autres garderies (données non présentées), on rencontre un conseil d'administration composé majoritairement de parents usagers des services qui répondent aux exigences du premier alinéa de l'article 31. Les membres des CA de ces garderies se sont réunis en moyenne 5,3 fois durant l'année financière; 9 CA ont tenu moins de 4 rencontres. Ces CA sont composés en moyenne de 5,4 femmes et 1,4 homme.

Graphique 1.5

Répartition des garderies selon le nombre de réunions du comité de parents au cours de l'exercice financier 2011-2012 (garderies ayant déclaré avoir au moins un membre au comité de parents)



1.3 Installations de centres de la petite enfance et garderies en milieu de travail ou d'études

Une question des rapports d'activité des CPE et des garderies sert à déterminer si une installation est considérée comme étant en milieu de travail ou d'études et à indiquer certaines de ses caractéristiques. Il s'agit d'installations établies sur un lieu de travail ou d'études ou à proximité et profitant du soutien d'un ou de plusieurs employeurs pour fournir un service de garde aux parents qui travaillent pour eux (ou étudient dans l'établissement dans le cas du réseau de l'éducation). Ce soutien peut prendre l'une ou l'autre des formes suivantes ou en combiner plusieurs : administratif, financier, technique, activités récréatives ou entretien. Pour la suite de cette section, le terme « milieu de travail » englobe les milieux d'études.

Ainsi, 207 divisions de CPE (14,6 % de l'ensemble) et 36 garderies (3,2 %) avaient des installations en milieu de travail en mars 2012 selon les déclarations reçues. Des 207 divisions de CPE, 52 ont plus d'une installation en milieu de travail (47 CPE en ont deux, quatre CPE en ont trois et un en a quatre), sur un total de 265 installations¹⁰ de CPE en milieu de travail, cela représente 18,6 % de l'ensemble des installations de CPE ayant remis leur rapport d'activité.

Dans les services de garde en milieu de travail, la proportion moyenne d'enfants dont au moins un des deux parents travaille ou étudie dans le milieu où se trouve le service de garde est respectivement de 61,7 % pour les installations de CPE et de 41,7 % pour les garderies (données non présentées). Pour 21,1 % des installations de CPE (56) et 19,4 % des garderies (7) en milieu de travail, la totalité des enfants accueillis ont au moins un parent qui travaille ou étudie dans le milieu où se trouve l'installation (tableau 1.6). À l'inverse, pour 2,6 % des installations de CPE et 2,8 % des garderies, aucun enfant n'a un parent qui travaille ou étudie dans le milieu.

Comme le montre le tableau 1.7, des installations de CPE en milieu de travail sont présentes dans 16 régions du Québec (l'exception étant le Nord-du-Québec), et des garderies en milieu de travail dans 10 régions.

Pour ce qui est des installations de CPE en milieu de travail, la région de Montréal en compte 101, soit 38,1 % de l'ensemble des installations de CPE en milieu de travail du Québec. La région de la Capitale-Nationale suit avec 34 installations de CPE en milieu de travail (12,8 %), et celle de la Montérégie avec 33 installations (12,5 %). Par ailleurs, on constate que plus du quart des installations de CPE sont en milieu de travail dans les régions de la Capitale-Nationale (26,4 %) et de Montréal (28,9 %). Pour les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (1,0 %), du Centre-du-Québec (1,5 %), de la Côte-Nord (2,2 %) et des Laurentides (2,2 %), le nombre d'installations en milieu de travail représente la plus petite portion. En ce qui concerne les garderies en milieu de travail, 15 se trouvent dans la région de Montréal, soit 41,7 % du total des garderies en milieu de travail. La région de la Montérégie en compte six et celles de la Capitale-Nationale et de Laval en ont quatre chacune.

¹⁰

Nombre de CPE ayant une ou des installations en milieu de travail		Nombre d'installations en milieu de travail par CPE		Nombre total d'installations en milieu de travail
155	x	1	=	155
47	x	2	=	94
4	x	3	=	12
1	x	4	=	4
207				265

Dans l'ensemble, cela correspond à 17 843 places en milieu de travail – soit 11,9 % de l'ensemble des places en installation (CPE et garderies) disponibles selon les rapports d'activité reçus –, dont 16 048 en installation de CPE et 1 795 en garderie.

Tableau 1.6

Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études selon la proportion d'enfants dont au moins un des parents travaille ou étudie¹ dans le milieu, mars 2012

Proportion d'enfants	Installation de CPE		Garderie	
	Nombre	%	Nombre	%
Aucun	7	2,6	1	2,8
De 1 % à moins de 25 %	50	18,9	18	50,0
De 25 % à moins de 50 %	35	13,2	2	5,6
De 50 % à moins de 75 %	48	18,1	1	2,8
De 75 % à moins de 100 %	69	26,0	7	19,4
100 %	56	21,1	7	19,4
TOTAL	265	100,0	36	100,0

1. L'enfant dont le parent travaille ou étudie dans le milieu aura été comptabilisé deux fois, mais cette situation est rare et elle influe peu sur les résultats présentés dans ce tableau.

Note : La distribution est faite entre les installations et les garderies pour lesquelles nous avons une réponse à la question.

Sans que leurs données aient été analysées, les tableaux 1.8 et 1.9 présentent des résultats sur les secteurs d'activité des milieux de travail auxquels sont liés les services de garde.

En ce qui concerne le type de soutien offert par le milieu de travail lorsque le service de garde est établi sur les lieux du travail, on remarque que, parmi les 106 installations de CPE dans cette situation, 91,5 % bénéficient d'un soutien financier, 79 % ont un soutien lié à l'entretien, 53,8 % ont un soutien administratif, 61,3 % ont un soutien relatif aux activités récréatives, alors que le soutien technique est mentionné par la moitié des installations (50 %). Pour les 18 garderies établies sur les lieux de travail, on note que chaque forme de soutien (soutien administratif, financier, technique, relatif aux activités récréatives ou à l'entretien) est offerte à chacune d'elles.

Pour les 159 installations de CPE établies à proximité d'un lieu de travail, environ 9 sur 10 reçoivent un soutien financier de la part du milieu de travail, tandis qu'une proportion variant de 30 % à 40 % bénéficie des autres formes de soutien. Du côté des 18 autres garderies établies à proximité d'un lieu de travail, les différentes formes de soutien sont offertes à la plupart d'entre elles, à l'exception du soutien relatif aux activités récréatives qui est mentionné par moins du quart des établissements répondants (données non présentées).

Tableau 1.7

Répartition des installations de CPE et de garderies en milieu de travail ou d'études et proportion relative de celles-ci selon la région administrative, mars 2012

Région	Installation de CPE			Garderie			Nombre total d'installations de CPE et de garderies en milieu de travail
	Nombre en milieu de travail	Nombre total	Proportion en milieu de travail (%)	Nombre en milieu de travail	Nombre total	Proportion en milieu de travail (%)	
Bas-Saint-Laurent	8	37	21,6	0	2	0,0	8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	9	52	17,3	1	12	8,3	10
Capitale-Nationale	34	129	26,4	4	92	4,3	38
Mauricie	9	47	19,1	0	6	0,0	9
Estrie	12	70	17,1	1	12	8,3	13
Montréal	101	350	28,9	15	499	3,0	116
Outaouais	10	76	13,2	0	43	0,0	10
Abitibi-Témiscamingue	3	30	10,0	1	2	50,0	4
Côte-Nord	6	23	26,1	6
Nord-du-Québec	0	34	0,0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	20	5,0	0	1	0,0	1
Chaudière-Appalaches	12	79	15,2	1	28	3,6	13
Laval	10	50	20,0	4	108	3,7	14
Lanaudière	7	58	12,1	1	58	1,7	8
Laurentides	6	82	7,3	0	59	0,0	6
Montérégie	33	242	13,6	6	193	3,1	39
Centre-du-Québec	4	43	9,3	2	16	12,5	6
TOTAL	265	1422	18,6	36	1131	3,2	301

... N'ayant pas lieu de figurer.

Tableau 1.8

Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et de garderies en milieu de travail ou d'études selon le secteur d'activité, mars 2012

Secteur d'activité	Installation de CPE		Garderie	
	Nombre	%	Nombre	%
Réseau de la santé et des services sociaux	69	26,0	3	8,3
Réseau de l'éducation	84	31,7	17	47,2
Fonction publique	31	11,7	1	2,8
Secteur privé	52	19,6	6	16,7
Regroupement de milieux de travail ¹	29	10,9	9	25,0
TOTAL	265	100,0	36	100,0

1. Une installation liée à un regroupement de milieux de travail correspond à l'une ou l'autre des situations suivantes : l'installation est liée à des milieux de travail qui sont compris dans plus d'un des grands secteurs du réseau de la santé et des services sociaux, du réseau de l'éducation, de la fonction publique ou du secteur privé ou encore l'installation est liée à plus d'une entreprise privée. Ainsi, une installation liée à un centre hospitalier et à un centre d'hébergement de longue durée sera comprise dans les résultats du réseau de la santé et des services sociaux, alors qu'une installation liée à un centre hospitalier ou à une commission scolaire sera comptabilisée dans les regroupements, tout comme les installations liées à plusieurs entreprises privées.

Tableau 1.9

Répartition des installations de CPE et de garderies en milieu de travail selon le secteur d'activité de l'entreprise privée, mars 2012

Secteur d'activité économique des entreprises (industries – SCIAN 2007)	Nombre d'installations de CPE en milieu de travail du secteur privé	Nombre de garderies en milieu de travail du secteur privé
Commerce	4	
Fabrication d'aliments	9	
Fabrication de matériel de transport	7	
Fabrication du papier	1	1
Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments	5	
Fabrication – autres types de produits	9	3
Finance et assurances	6	
Hébergement	1	
Industries primaires	2	
Services immobiliers, de location et de location à bail	1	
Services professionnels, scientifiques et techniques	1	1
Information, culture et loisirs	3	
Transport	1	
Organisations civiles et amicales (les centres communautaires à caractère culturel ou religieux sont inclus ici)	2	1
TOTAL	52	6

Les tableaux 1.10 à 1.12 détaillent l'information sur les services de garde en milieu de travail du secteur de l'éducation selon la situation des enfants qui les fréquentent, en distinguant les enfants dont au moins un parent étudie dans le milieu d'enseignement, ceux dont au moins un parent fait partie du personnel de l'établissement du réseau de l'éducation et les enfants dans d'autres situations (dont aucun parent n'étudie ou ne travaille dans le milieu).

On constate au tableau 1.10 qu'une majorité des installations en milieu de travail du réseau de l'éducation peut répondre aux besoins de la clientèle étudiante. En effet, parmi les 84 installations de CPE ayant répondu à la question, 39 combinent les trois situations possibles, c'est-à-dire qu'elles accueillent à la fois des enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement du réseau de l'éducation, des enfants dont au moins un parent fait partie des membres du personnel de cet établissement et des enfants dans d'autres situations. Un certain nombre (15) reçoivent uniquement des enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement du réseau de l'éducation ou fait partie des membres du personnel. Une installation de CPE a déclaré n'accueillir que des enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement du réseau de l'éducation.

Ainsi, globalement, ce sont 68 des 84 installations de CPE (81,0 %) qui ont, parmi leur clientèle, des enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement du réseau de l'éducation. Du côté des garderies, on en compte 14 sur les 17 (82,4 %) qui accueillent des enfants dont au moins un parent est étudiant (tableau 1.11). Dans 64,3 % des installations de CPE du réseau de l'éducation, la proportion d'enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement se situe entre 1 % et moins de 50 %.

Parmi les installations de CPE qui ont un lien avec un établissement du réseau de l'éducation, 76,2 % accueillent des enfants dont au moins un parent est membre du personnel de l'établissement; dans 47,6 % des installations de CPE en milieu d'enseignement, c'est de 1 % à moins de 50 % des enfants qui ont au moins un parent membre du personnel, et dans 32,1 % des installations, c'est de 50 % à moins de 100 % des enfants qui sont dans cette situation. Près de 8 installations de CPE en milieu de travail du réseau de l'éducation sur 10 déclarent accueillir des enfants dans d'autres situations (les enfants du quartier, par exemple). Près du tiers mentionnent que de 1 % à moins de 50 % des enfants gardés correspondent à une autre situation, alors que pour 39,3 % des installations cette proportion se situe entre 50 % et moins de 100 %.

Au tableau 1.12, sur les 17 garderies ayant un lien avec un établissement du réseau de l'éducation, trois n'accueillent aucun enfant dont un parent étudie dans l'établissement. Pour ce qui est des enfants dont au moins un parent est membre du personnel de l'établissement du réseau de l'éducation, 58,8 % des garderies en milieu d'enseignement n'ont aucun enfant dans cette situation, et 17,6 % ont de 1 % à moins de 50 % des enfants qui sont dans cette situation. Une certaine proportion de garderies en milieu de travail du réseau de l'éducation (76,5 %) accueille une majorité d'enfants qui sont dans d'autres situations.

Tableau 1.10**Nombre d'installations de CPE et de garderies du réseau de l'éducation selon les combinaisons des situations possibles, mars 2012**

Situation possible	Nombre d'installations de CPE dans cette situation	Nombre de garderies dans cette situation	Nombre total d'installations par situation
Enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement du réseau de l'éducation (A)	1	0	1
Enfants dont au moins un parent fait partie des membres du personnel de l'établissement du réseau de l'éducation (B)	2	2	4
Enfants dans d'autres situations (enfants du quartier, par exemple) (C)	6	0	6
Enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement du réseau de l'éducation (A) ET Enfants dont au moins un parent fait partie des membres du personnel de l'établissement du réseau de l'éducation (B) (A + B)	15	1	16
Enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement du réseau de l'éducation (A) ET Enfants dans d'autres situations (enfants du quartier, par exemple) (C) (A + C)	13	10	23
Enfants dont au moins un parent fait partie des membres du personnel de l'établissement du réseau de l'éducation (B) ET Enfants dans d'autres situations (enfants du quartier, par exemple) (C) (B + C)	8	1	9
Enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement du réseau de l'éducation (A) ET Enfants dont au moins un parent fait partie des membres du personnel de l'établissement du réseau de l'éducation (B) ET Enfants dans d'autres situations (enfants du quartier, par exemple) (C) (A + B + C)	39	3	42
TOTAL	84	17	101

Tableau 1.11

Nombre et proportion des installations de CPE du réseau de l'éducation selon la proportion d'enfants concernés par la situation, mars 2012

Proportion d'enfants concernés par la situation	Situation possible					
	Enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement du réseau de l'éducation		Enfants dont au moins un parent fait partie des membres du personnel de l'établissement du réseau de l'éducation		Enfants dans d'autres situations (enfants du quartier, par exemple)	
	Nombre d'installations	%	Nombre d'installations	%	Nombre d'installations	%
Aucun	20	23,8	16	19,0	18	21,4
De 1 % à moins de 50 %	54	64,3	40	47,6	27	32,1
De 50 % à moins de 100 %	8	9,5	27	32,1	33	39,3
100 %	2	2,4	1	1,2	6	7,1
TOTAL	84	100,0	84	100,0	84	100,0

Tableau 1.12

Nombre et proportion des garderies du réseau de l'éducation selon la proportion d'enfants concernés par la situation, mars 2012

Proportion d'enfants concernés par la situation	Situation possible					
	Enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement du réseau de l'éducation		Enfants dont au moins un parent fait partie des membres du personnel de l'établissement du réseau de l'éducation		Enfants dans d'autres situations (enfants du quartier, par exemple)	
	Nombre de garderies	%	Nombre de garderies	%	Nombre de garderies	%
Aucun	3	17,6	10	58,8	3	17,6
De 1 % à moins de 50 %	14	82,4	3	17,6	1	5,9
De 50 % à moins de 100 %	0	0,0	2	11,8	13	76,5
100 %	0	0,0	2	11,8	0	0,0
TOTAL	17	100,0	17	100,0	17	100,0

1.4 Empêchements

Le tableau 1.13 présente le nombre de CPE (y inclus les CPE-BC) et de garderies qui ont reçu, en 2011-2012, la confirmation de l'existence d'empêchements pour des candidats ou des membres de leur personnel et, dans le cas des BC¹¹, concernant des candidatures ou des RSG, des membres du personnel des RSG ou des personnes de leur entourage, selon la nature de l'empêchement. Les CPE et les garderies ont déclaré avoir eu respectivement 73 et 44 confirmations de l'existence d'empêchements. Le nombre est plus élevé du côté des BC où l'on trouve 352 confirmations de l'existence d'empêchements pour le milieu familial. Dans l'ensemble, on note 469 confirmations pour l'année financière 2011-2012, toutes natures confondues.

On remarque que, pour l'année 2011-2012, les empêchements de nature administrative (méfaits, vols, etc.) ont été les plus fréquents avec 168 confirmations (29 pour les CPE, 21 pour les garderies et 118 pour les BC), suivis de ceux relatifs à l'irresponsabilité, totalisant 152 (26 confirmations pour les CPE, 10 pour les garderies et 116 pour les BC).

Le tableau 1.14 nous apprend que 61,6 % des CPE (y inclus les CPE-BC), 21,7 % des garderies et 60,0 % des BC (non rattachés à un CPE) ont la possibilité de recourir à un comité d'éthique s'il y a confirmation de l'existence d'empêchements. Les comités de type interne sont les plus souvent mentionnés : 74,4 % des CPE et 77,8 % des BC précisent pouvoir consulter le CA, 10,7 % des CPE et 33,3 % des BC déclarent pouvoir avoir recours à un comité interne autre que le CA, et 83,7 % des garderies indiquent pouvoir faire appel à un comité interne. On note que 22,8 % des CPE et environ 11 % des garderies et des BC, respectivement, peuvent recourir à un comité d'éthique à l'échelle régionale, tandis que peu en ont un à l'échelle nationale (moins de 5 %). Enfin, certains CPE ont déclaré avoir recours à un autre type de comité : huit CPE ont indiqué utiliser les services d'un conseiller juridique (avocat, juriste, conseiller légal, criminologue), trois ont sollicité les services de psychologues ou d'une psychoéducatrice, deux ont eu recours à un service municipal et d'autres ont utilisé des services divers (police, firme de gestion, etc.). Six garderies ont fait appel à une commission scolaire ou à une fédération liée à l'enseignement, deux ont fait appel à la police, deux à des congrégations religieuses et deux à des associations de professionnels.

11. La question sur les empêchements pour les membres du personnel des BC a aussi été posée aux 15 BC non liés à un CPE, mais aucun n'a déclaré avoir eu confirmation de l'existence d'empêchements.

Tableau 1.13

Répartition des CPE et des garderies ayant reçu la confirmation de l'existence d'empêchements concernant des membres du personnel, et des BC ayant reçu la même confirmation pour des RSG ou leur entourage, selon la nature de l'empêchement, exercice financier 2011-2012

Type de service de garde et BC	Nature de l'empêchement									
	Relatif à la violence		De nature administrative (méfait, vol)		Relatif à la possession ou au trafic de drogue		À caractère sexuel ou moral		Relatif à l'irresponsabilité	
	Nombre	Nombre total de confirmations d'empêchement	Nombre	Nombre total de confirmations d'empêchement	Nombre	Nombre total de confirmations d'empêchement	Nombre	Nombre total de confirmations d'empêchement	Nombre	Nombre total de confirmations d'empêchement
CPE ¹	5	6	25	29	9	11	1	1	23	26
Garderies	5	5	20	21	4	4	4	4	9	10
BC ²	44	63	70	118	31	46	9	9	59	116
Total	...	74	...	168	...	61	...	14	...	152

1. Les résultats incluent ceux sur les membres du personnel des BC. À noter : pour les BC dont l'agrément est détenu par une entreprise autre qu'un CPE, il n'y a eu aucune confirmation de l'existence d'un empêchement concernant un membre du personnel.

2. Comprend tous les BC et ne concerne que le milieu familial.

...N'ayant pas lieu de figurer.

Tableau 1.14

Proportion des CPE, des garderies et des BC qui ont la possibilité de recourir à un comité d'éthique et, parmi ceux qui ont cette possibilité, proportion utilisant les divers types de comités, selon la région administrative, exercice financier 2011-2012

Région	CPE (y inclus les CPE-BC)					Garderie				BC (non rattaché à un CPE)				
	% ayant la possibilité de recourir à un comité d'éthique	Type de comité ¹				% ayant la possibilité de recourir à un comité d'éthique	Type de comité ¹			% ayant la possibilité de recourir à un comité d'éthique	Type de comité ¹			
		CA	Interne autre que CA	Régional	Provincial		Interne	Régional	Provincial		CA	Interne autre que CA	Régional	Provincial
Bas-Saint-Laurent	81,0	58,8	17,6	41,2	5,9	0,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	55,9	73,7	5,3	21,1	5,3	25,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Capitale-Nationale	66,7	76,6	14,1	20,3	1,6	28,3	69,2	26,9	7,7	66,7	100,0	100,0	0,0	0,0
Mauricie	62,1	61,1	16,7	16,7	11,1	50,0	33,3	0,0	66,7
Estrie	85,7	26,2	2,4	88,1	0,0	33,3	75,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0
Montréal	52,8	78,2	12,0	15,5	7,0	19,2	83,3	13,5	2,1	50,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Outaouais	66,7	47,1	0,0	64,7	2,9	11,6	60,0	20,0	20,0
Abitibi-Témiscamingue	68,2	93,3	20,0	6,7	0,0	0,0
Côte-Nord	50,0	100,0	10,0	0,0	0,0
Nord-du-Québec	56,0	57,1	7,1	64,3	0,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	58,3	85,7	14,3	14,3	14,3	0,0
Chaudière-Appalaches	71,7	69,7	6,1	30,3	0,0	25,0	57,1	0,0	14,3	100,0	66,7	33,3	0,0	0,0
Laval	44,7	94,1	0,0	0,0	5,9	17,6	94,7	0,0	0,0

Tableau 1.14

Proportion des CPE, des garderies et des BC qui ont la possibilité de recourir à un comité d'éthique et, parmi ceux qui ont cette possibilité, proportion utilisant les divers types de comités, selon la région administrative, exercice financier 2011-2012 (suite)

Région	CPE (y inclus les CPE-BC)					Garderie				BC (non rattaché à un CPE)				
	% ayant la possibilité de recourir à un comité d'éthique	Type de comité ¹				% ayant la possibilité de recourir à un comité d'éthique	Type de comité ¹			% ayant la possibilité de recourir à un comité d'éthique	Type de comité ¹			
		CA	Interne autre que CA	Régional	Provincial		Interne	Régional	Provincial		CA	Interne autre que CA	Régional	Provincial
Lanaudière	61,5	91,7	8,3	0,0	4,2	37,9	95,5	4,5	13,6
Laurentides	66,0	91,4	8,6	2,9	0,0	23,7	92,9	14,3	0,0
Montérégie	62,4	86,4	15,9	6,8	0,0	21,8	88,1	7,1	0,0
Centre-du-Québec	75,0	83,3	16,7	0,0	0,0	25,0	100,0	0,0	0,0
TOTAL	61,6	74,4	10,7	22,8	3,2	21,7	83,7	11,0	4,5	60,0	77,8	33,3	11,1	0,0

1. Les entreprises de services de garde avaient la possibilité de sélectionner jusqu'à deux choix. Il existe une catégorie « autre type de comité » dont les résultats ne sont pas présentés dans ce tableau.

...N'ayant pas lieu de figurer.

1.5 Signalements au Directeur de la protection de la jeunesse mettant en cause un membre du personnel ou une personne responsable d'un service de garde en milieu familial ou son entourage

Depuis 2009, deux questions permettent de connaître le nombre de signalements auprès du Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ), qui ont visé un service de garde (en installation ou en milieu familial) et qui ont mis en cause un membre du personnel, une RSG ou son entourage – y compris les membres de son personnel – au cours de l'exercice financier 2011-2012. Le tableau 1.15 affiche la distribution des services de garde et des BC selon le nombre de signalements faits au DPJ ou dont l'information provient du DPJ.

Comme l'indique le tableau 1.15, la plupart des CPE (98,6 %) et des garderies (99,7 %) n'ont fait aucun signalement au DPJ mettant en cause un membre de leur personnel, et la plupart n'ont pas été interpellés par le DPJ pour la même raison (respectivement 98,2 % et 99,0 %). Les CPE ont enregistré, pour l'année financière 2011-2012, 26 signalements effectués auprès du DPJ et mettant en cause un membre de leur personnel ou l'administrateur et ils ont été interpellés dans le cas de 37 signalements. Les garderies ont enregistré 10 signalements auprès du DPJ et elles ont été interpellées dans 24 cas.

Pour les BC, les résultats sur les signalements mettant en cause un membre du personnel du BC portent sur les 15 BC non rattachés à un CPE, et ceux mettant en cause une RSG ou son entourage portent sur les 164 BC. L'analyse des résultats sur les signalements mettant en cause un membre du personnel dans les 15 BC non rattachés à un CPE révèle qu'un seul cas mettant en cause un membre du personnel du BC a été signalé à la DPJ.

Tableau 1.15

Répartition en pourcentage des CPE, des garderies et des BC selon le nombre de signalements mettant en cause un membre du personnel ou de l'administration, exercice financier 2011-2012

Nombre de signalements	CPE (y inclus les CPE-BC)				Garderie				BC ¹			
	Signalements effectués au DPJ		Signalements dont l'information provient du DPJ		Signalements effectués au DPJ		Signalements dont l'information provient du DPJ		Signalements effectués au DPJ		Signalements dont l'information provient du DPJ	
	Membre du personnel	Administrateur	Membre du personnel	Administrateur	Membre du personnel	Administrateur	Membre du personnel	Administrateur	Membre du personnel du BC	Administrateur du BC	Membre du personnel	Administrateur
	%											
Aucun	98,6	99,3	98,2	99,1	99,7	99,5	99,0	99,5	93,3	100,0	100,0	100,0
1	1,2	0,5	1,2	0,6	0,3	0,4	0,7	0,4	6,7	0,0	0,0	0,0
2	0,1	0,2	0,2	0,3	0,0	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
3	0,1	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6 ou plus	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	17	9	25	12	3	7	15	9	1	0	0	0

1. Ces résultats ne concernent que le milieu familial (RSG et son entourage). Les questions sur les signalements mettant en cause un membre du personnel du BC ont été posées aux BC non rattachés à un CPE, mais aucun n'a déclaré de signalement mettant en cause un membre de son personnel.

En ce qui concerne le milieu familial (voir tableau 1.16), on note que des BC n'ont fait aucun signalement mettant en cause une RSG (89,0 %), un membre de son personnel (100,0 %) ou son entourage (96,9 %). On note que des BC n'ont pas été interpellés par le DPJ mettant en cause une RSG (77,9 %), un membre de son personnel (97,5 %) ou son entourage (89,6 %). Les BC ont effectué 28 signalements au DPJ et ont été interpellés dans 76 cas mettant en cause une RSG, un membre de son personnel ou son entourage.

Tableau 1.16

Répartition en pourcentage des BC selon le nombre de signalements mettant en cause une RSG, un membre du personnel de la RSG ou son entourage, exercice financier 2011-2012

Nombre de signalements	BC					
	Signalements effectués au DPJ			Signalements dont l'information provient du DPJ		
	RSG	Membre du personnel de la ou du RSG	Entourage de la ou du RSG	RSG	Membre du personnel de la ou du RSG	Entourage de la RSG
	%					
Aucun	89,0	100,0	96,9	77,9	97,5	89,6
1	8,0	0,0	3,1	16,0	1,8	8,0
2	3,1	0,0	0,0	4,9	0,6	2,5
3	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0
4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0
6 ou plus	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nombre total de signalements	23	0	5	50	5	21

1.6 Système de vidéosurveillance

En 2012, le Ministère a posé une nouvelle question sur le nombre d'installations de CPE et de garderies qui utilisent un système de vidéosurveillance permettant d'observer la garde des enfants à l'intérieur.

Force est de constater que l'implantation de ce dispositif est faite davantage dans les garderies que dans les installations de CPE. En fait, 17,5 % des garderies utilisent un système de vidéosurveillance et 4,6 % des garderies permettent le visionnement à distance par Internet. Du côté des CPE, un système de vidéosurveillance interne n'est installé que dans 2,6% des installations. Seules sept installations, soit moins d'un demi pourcent, offrent le visionnement à distance.

Tableau 1.17

Nombre et proportion d'installations de CPE et de garderies qui utilisent, le jour, un système de vidéosurveillance permettant d'observer la garde des enfants à l'intérieur et, parmi ceux qui ont un système, nombre et proportion où celui-ci permet le visionnement à distance par l'entremise d'un site Web exigeant un abonnement, au 31 mars 2012

	Nombre d'installations de CPE	Proportion de l'ensemble des installations de CPE	Nombre de garderies	Proportion de l'ensemble des garderies
Utilise un système de vidéosurveillance	37	2,6 %	197	17,5 %
Le système permet le visionnement à distance (site Web)	7	0,5 %	52	4,6 %

CHAPITRE 2

FAMILLES UTILISATRICES ET USAGERS

Dans ce chapitre, nous nous penchons sur l'utilisation des services de garde par les familles québécoises. Le détail sur la provenance des usagers, c'est-à-dire des enfants qui fréquentent les installations de CPE et les garderies, est présenté sous l'angle de la correspondance ou non entre le lieu de garde et le lieu de résidence (selon les territoires de CLSC, les municipalités et les régions administratives). Par la suite, nous abordons l'âge des enfants inscrits dans les services de garde et le mode de fonctionnement des CPE et des garderies. Le chapitre se termine par l'analyse des listes d'attente gérées à l'interne.

2.1 Familles utilisatrices

Le tableau 2.1 présente le nombre de familles qui utilisent les services de garde en CPE, en garderie ou en milieu familial selon la région administrative. Globalement, en extrapolant les résultats à l'ensemble du Québec, l'estimation porte à 207 250 le nombre de familles qui utilisent les services de garde au Québec. De ce nombre, 35,2 % ont recours aux services de garde en installation des CPE et 27,7 % à ceux des garderies, alors que 37,1 % des familles font appel aux services de garde en milieu familial.

En moyenne, les installations de CPE assurent un service à 51 familles et les garderies à 49 familles, alors que les BC coordonnent des services de garde pour 472 familles (tableau 2.2).

Tableau 2.1

Répartition du nombre de familles qui utilisent les services de garde en CPE, en garderie ou en milieu familial selon la région administrative et extrapolation du nombre de familles, du 19 au 25 mars 2012

Région	CPE	Garderie	Service de garde en milieu familial	Total
Bas-Saint-Laurent	1 515	24	2 470	4 009
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 350	479	3 317	6 146
Capitale-Nationale	6 597	3 933	6 269	16 799
Mauricie	2 071	302	2 682	5 055
Estrie	3 388	488	3 900	7 776
Montréal	19 706	24 994	11 059	55 759
Outaouais	3 669	1 756	4 294	9 719
Abitibi-Témiscamingue	1 470	135	1 871	3 476
Côte-Nord	1 021	...	1 222	2 243
Nord-du-Québec	1 563	...	188	1 751
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	677	21	1 136	1 834
Chaudière-Appalaches	3 596	1 193	5 583	10 372
Laval	2 644	5 269	4 280	12 193
Lanaudière	3 263	2 941	5 138	11 342
Laurentides	4 347	3 123	5 990	13 460
Montérégie	12 413	10 084	14 796	37 293
Centre-du-Québec	2 090	745	2 692	5 527
NOMBRE TOTAL DE FAMILLES	72 380	55 487	76 887	204 754
Extrapolation du nombre total de familles¹	72 982	57 381	76 887	207 250

1. Il s'agit d'une extrapolation du nombre de familles utilisatrices pour l'ensemble du Québec, sur la base du total des entreprises de services de garde.

Tableau 2.2**Nombre moyen de familles selon la capacité d'accueil des CPE et des garderies ou selon le nombre de places indiqué à l'agrément des BC, du 19 au 25 mars 2012**

Capacité d'accueil	Nombre moyen de familles	
	Installation de CPE	Garderie
Moins de 50 places	32	29
De 50 à 59 places	46	47
60 places	51	51
De 61 à 79 places	59	57
80 places	68	67
81 places ou plus	93	92
MOYENNE D'ENSEMBLE	51	49
Places indiquées à l'agrément du BC	Nombre moyen de familles ayant accès aux services de garde en milieu familial d'un BC	
140 places ou moins	41	
De 141 à 280 places	173	
De 281 à 420 places	285	
De 421 à 560 places	420	
De 561 à 700 places	520	
De 701 à 850 places	627	
De 851 à 1 000 places	718	
De 1 001 à 1 150 places	915	
De 1 151 à 1 206 places	984	
MOYENNE D'ENSEMBLE	472	

2.2 Provenance des usagers des installations de centres de la petite enfance et des garderies

2.2.1 Provenance des usagers des services établis dans les régions administratives de Montréal et de Laval

Le tableau 2.3 montre qu'au total 70,3 % des enfants des régions de Montréal et de Laval habitent le territoire de CLSC où est établie l'installation de services de garde qu'ils fréquentent, tandis que 21,4 % vivent dans la même région mais sur un autre territoire de CLSC et que 8,3 % habitent une région administrative différente.

On remarque que les enfants inscrits dans les garderies, comparativement aux enfants qui fréquentent les installations d'un CPE, habitent en plus grande proportion le même territoire de CLSC que celui du service de garde, soit 78,0 % contre 60,4 %. Inversement, les enfants qui fréquentent les installations d'un CPE viennent plus souvent d'un autre territoire de CLSC (dans la même région administrative) que celui du service de garde par rapport à ceux qui sont inscrits dans les garderies, soit 27,2 % contre 17,0 %. Cependant, l'écart est moindre entre les deux types de service de garde en ce qui concerne la proportion d'enfants venant d'une autre région administrative.

Pour les installations de CPE et les garderies de Montréal, les 3 995 enfants qui viennent d'une autre région administrative demeurent en majorité dans les régions de Laval (46,4 %) ou de la Montérégie (34,0 %), alors que 14,2 % habitent la région de Lanaudière et 3,6 % celle des Laurentides (données non présentées).

Pour les installations de CPE et les garderies de Laval, les 875 enfants venant d'une autre région administrative sont principalement de la région des Laurentides (46,9 %), tandis que 32,3 % viennent de Lanaudière, 20,5 % de Montréal et 0,2 % de la Montérégie (données non présentées).

Tableau 2.3

Répartition en nombre et en pourcentage des enfants habitant le territoire de CLSC, un autre territoire de CLSC ou une autre région administrative que celle où se trouve le service de garde fréquenté, pour les installations établies à Montréal et à Laval, du 19 au 25 mars 2012

Type de division de garde en installation	Même territoire de CLSC		Autre territoire de CLSC (dans la même région)		Autre région		Nombre total d'enfants	Nombre d'installations ¹
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	
Installations de CPE	15 559	60,4	6 994	27,2	3 202	12,4	25 755	400
Garderies	25 775	78,0	5 601	17,0	1 668	5,0	33 044	604
NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	41 334	70,3	12595	21,4	4 870	8,3	58 799	1 004
Région								
Montréal	34 346	69,4	11 140	22,5	3 995	8,1	49 481	846
Laval	6 988	75,0	1 455	15,6	875	9,4	9 318	158
NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	41 334	70,3	12595	21,4	4 870	8,3	58 799	1 004

1. Non-réponse pour trois garderies.

2.2.2 Provenance des usagers des services établis dans les autres régions

Le tableau 2.4 porte sur les usagers des 15 autres régions du Québec selon qu'ils habitent ou non la municipalité ou la région où se trouve l'installation de CPE fréquentée. Le tableau 2.5 présente la même information pour les garderies.

Parmi les enfants qui fréquentent des installations de CPE en dehors des régions de Montréal et de Laval, près de 8 sur 10 (78,1 %) habitent la municipalité où se trouve l'installation. La situation diffère toutefois d'une région administrative à l'autre. Les plus faibles proportions d'enfants qui habitent la municipalité où est établie l'installation fréquentée sont observées dans les régions des Laurentides (66,7 %), de Lanaudière (72,4 %) et de la Montérégie (73,4 %), tandis qu'une forte proportion des enfants fréquentant des installations de CPE dans les régions du Nord-du-Québec (98,6 %), de la Côte-Nord (95,3 %) et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (89,3 %) demeurent dans la municipalité où se trouve l'installation de CPE qu'ils fréquentent, ce qui n'est guère surprenant vu l'éloignement des municipalités l'une de l'autre dans ces régions.

En ce qui a trait aux garderies (tableau 2.5), on observe que 78,0 % des enfants habitent la municipalité où est installée la garderie où ils sont inscrits. Tous les enfants fréquentant une

garderie dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue ou de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine demeurent dans la municipalité où est établi leur service de garde, mais il importe de noter qu'il n'y a qu'une ou deux garderies dans chacune de ces régions. Plus de 9 enfants sur 10 habitent la municipalité où se trouve leur garderie dans les régions de la Mauricie (97,0 %), du Bas-Saint-Laurent (96,8 %), du Saguenay-Lac-Saint-Jean (95,1 %) et de l'Outaouais (94,9 %). Les proportions les plus faibles sont observées dans les régions des Laurentides (70,3 %), du Centre-du-Québec (72,3 %) et de la Montérégie (74,9 %).

Tableau 2.4

Répartition en nombre et en pourcentage des enfants selon qu'ils habitent ou non la municipalité ou la région administrative où se trouve l'installation de CPE fréquentée, selon la région administrative (sauf Montréal et Laval), du 19 au 25 mars 2012

Région	Même municipalité		Autre municipalité (dans la même région)		Autre région		Nombre total d'enfants	Nombre d'installations
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Bas-Saint-Laurent	1 495	81,1	334	18,1	15	0,8	1 844	37
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 476	84,5	442	15,1	12	0,4	2 930	52
Capitale-Nationale	6 174	77,6	1 505	18,9	282	3,5	7 961	129
Mauricie	2 233	86,0	318	12,2	47	1,8	2 598	47
Estrie	3 263	79,8	792	19,4	33	0,8	4 088	70
Outaouais	3 639	84,9	634	14,8	14	0,3	4 287	76
Abitibi-Témiscamingue	1 580	85,4	270	14,6	0	0,0	1 850	30
Côte-Nord	1 123	95,3	55	4,7	0	0,0	1 178	23
Nord-du-Québec	1 810	98,6	26	1,4	0	0,0	1 836	34
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	716	89,3	86	10,7	0	0,0	802	20
Chaudière-Appalaches	3 566	78,3	914	20,1	73	1,6	4 553	79
Lanaudière	2 831	72,4	900	23,0	177	4,5	3 908	58
Laurentides	3 516	66,7	1 483	28,1	271	5,1	5 270	82
Montérégie	11 287	73,4	3 664	23,8	424	2,8	15 375	242
Centre-du-Québec	2 038	76,3	598	22,4	35	1,3	2 671	43
NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	47 747	78,1	12 021	19,7	1 383	2,3	61 151	1 022

Tableau 2.5

Répartition en nombre et en pourcentage des enfants selon qu'ils habitent ou non la municipalité ou la région administrative où se trouve la garderie fréquentée, selon la région administrative (sauf Montréal et Laval), du 19 au 25 mars 2012

Région	Même municipalité		Autre municipalité (dans la même région)		Autre région		Nombre total d'enfants	Nombre de garderies
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Bas-Saint-Laurent	30	96,8	1	3,2	0	0,0	31	2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	541	95,1	28	4,9	0	0,0	569	12
Capitale-Nationale	3 735	80,1	820	17,6	106	2,3	4 661	92
Mauricie	357	97,0	11	3,0	0	0,0	368	6
Estrie	510	86,7	67	11,4	11	1,9	588	12
Outaouais	1 905	94,9	98	4,9	5	0,2	2 008	43
Abitibi-Témiscamingue	167	100,0	0	0,0	0	0,0	167	2
Côte-Nord	0
Nord-du-Québec	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	23	100,0	0	0,0	0	0,0	23	1
Chaudière-Appalaches	1 198	80,7	248	16,7	38	2,6	1 484	28
Lanaudière	2 677	76,5	733	20,9	90	2,6	3 500	58
Laurentides	2 509	70,3	895	25,1	167	4,7	3 571	59
Montérégie	8 562	74,9	2 548	22,3	326	2,9	11 436	193
Centre-du-Québec	649	72,3	226	25,2	23	2,6	898	16
NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	22 863	78,0	5 675	19,4	766	2,6	29 304	524

...N'ayant pas lieu de figurer.

2.3 Sexe des enfants, âge des enfants et fréquentation des services

Dans cette section, nous nous intéressons au nombre d'enfants accueillis dans les divers types de service de garde pendant la période du 19 au 25 mars 2012 selon leur âge au 30 septembre 2011.

2.3.1 Répartition des enfants selon leur sexe et leur âge au 30 septembre 2011

Le tableau 2.6, démontre que les proportions d'enfants de sexe féminin et masculin suivent de près les proportions du recensement, soit 48,8 % pour le sexe féminin et 51,2 % pour le sexe masculin chez les enfants de 5 ans ou moins¹².

Tableau 2.6

Répartition des enfants qui utilisent les services de garde en CPE, en garderie ou en milieu familial selon leur sexe au 30 septembre 2011 et répartition selon le type de service de garde, du 19 au 25 mars 2012

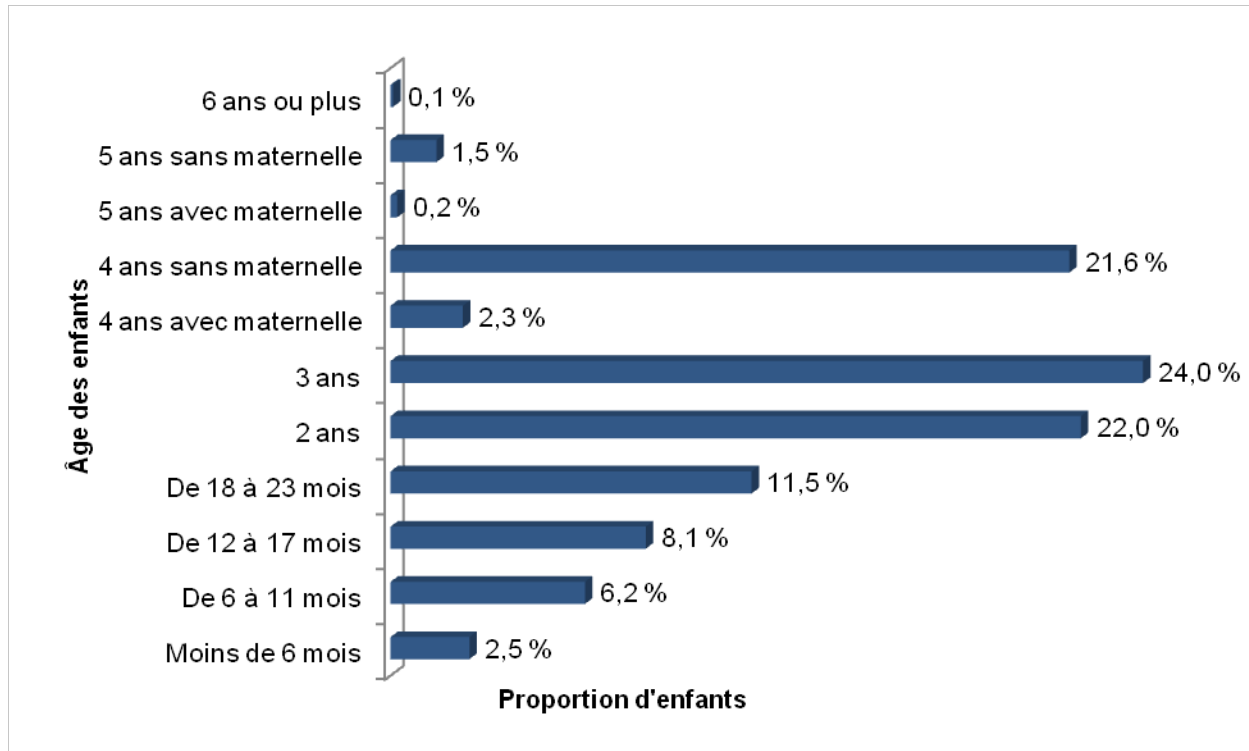
Sexe	Installation de CPE		Garderie subventionnée		Garderie non subventionnée		Milieu familial		Total	
	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%
Féminin	41 828	48,1	19959	49,1	10510	48,5	45 646	49,3	117 943	48,8
Masculin	45 100	51,9	20685	50,9	11148	51,5	46 874	50,7	123 807	51,2
TOTAL	86 928	100,0	40 644	100,0	21 658	100,0	92 520	100,0	241 750	100,0

Le graphique 2.1 illustre le partage entre les différents groupes d'âge des enfants inscrits dans l'ensemble des services de garde régis. Les enfants de 3 ans représentent la plus grande partie des usagers des services de garde (24,0 %), suivis de près par ceux de 4 ans (23,9 %), de 2 ans (22,0 %) et de 1 an (19,6 %). Les poupons (moins de 18 mois) constituent 16,8 % des usagers, mais environ la moitié d'entre eux ont plus de 1 an. Enfin, peu d'enfants inscrits dans les services de garde sont âgés de 5 ans ou plus (1,8 %).

12. Source : STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2011*, numéro 98-311-XCB2011018 au catalogue.

Graphique 2.1

Répartition en pourcentage des enfants du 19 au 25 mars 2012 selon leur âge au 30 septembre 2011



Le tableau 2.7 détaille l'âge des enfants selon le milieu de garde. On y remarque notamment que les poupons (moins de 18 mois) se trouvent en majorité dans le milieu familial, de même que les enfants âgés de 6 ans ou plus.

Tableau 2.7

Répartition des enfants qui utilisent les services de garde en CPE, en garderie ou en milieu familial selon leur âge au 30 septembre 2011 et répartition selon le type de service de garde, du 19 au 25 mars 2012

Groupe d'âge	Installation de CPE		Garderie subventionnée		Garderie non subventionnée		Milieu familial		Total
	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants
Moins de 6 mois	1 174	19,3	282	4,6	219	3,6	4 402	72,4	6 077
De 6 à 11 mois	4 107	27,4	1330	8,9	1073	7,2	8 470	56,5	14 980
De 12 à 17 mois	6 068	30,9	2273	11,6	1 694	8,6	9 623	49,0	19 658
De 18 à 23 mois	8 709	31,3	4550	16,4	3 006	10,8	11 545	41,5	27 810
2 ans	18 352	34,5	8776	16,5	4 387	8,3	21 645	40,7	53 160
3 ans	22 126	38,2	10999	19,0	5 112	8,8	19 716	34,0	57 953
4 ans avec maternelle	2 261	40,5	1210	21,7	845	15,2	1 261	22,6	5 577
4 ans sans maternelle	22 748	43,5	10327	19,8	4 327	8,3	14 870	28,4	52 272
5 ans avec maternelle	105	20,3	132	25,5	224	43,2	57	11,0	518
5 ans sans maternelle	1 258	35,5	757	21,4	728	20,5	800	22,6	3 543
6 ans ou plus	20	9,9	8	4,0	43	21,3	131	64,9	202
TOTAL	86 928	36,0	40 644	16,8	21 658	9,0	92 520	38,3	241 750

À noter : Il faut extrapoler les données du tableau 2.7 si l'on veut estimer le nombre total d'enfants inscrits dans les services de garde en mars 2012, et pas seulement le nombre d'enfants inscrits dans les divisions ayant remis leur rapport d'activité.

Le tableau 2.8 présente une extrapolation du nombre d'enfants qui fréquentent les services de garde selon leur âge au 30 septembre 2011. Ainsi, un total de 244 535 enfants utiliserait les 245 095 places existantes au 31 mars 2012¹³.

Tableau 2.8

Extrapolation du nombre d'enfants accueillis en CPE, en garderie ou en milieu familial en mars 2012 selon leur âge au 30 septembre 2011 et répartition selon le type de service de garde

Groupe d'âge	Installation de CPE		Garderie subventionnée		Garderie non-subventionnée		Milieu familial		Total	
	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	Répartition selon le groupe d'âge (%)
Moins de 1 an	5 330	25,1	1 647	7,8	1 363	6,4	12 875	60,7	21 215	8,7
1 an	14 903	31,0	6 974	14,5	4 956	10,3	21 177	44,1	48 010	19,6
2 ans	18 499	34,4	8 969	16,7	4 624	8,6	21 652	40,3	53 744	22,0
3 ans	22 300	38,0	11 238	19,2	5 387	9,2	19 725	33,6	58 650	24,0
4 ans	25 195	43,0	11 786	20,1	5 453	9,3	16 137	27,6	58 571	24,0
5 ans ou plus	1 394	32,1	915	21,1	1 048	24,1	988	22,7	4 345	1,8
TOTAL	87 621	35,8	41 529	17,0	22 831	9,3	92 554	37,8	244 535	100,0
Nombre total des places indiqué au permis	84 660	34,6	41 036	16,7	27 773	11,3	91 626	37,4	245 095	100,0

Le tableau 2.9 présente les proportions d'enfants de sexe féminin et masculin par groupe d'âge et par type de service de garde. Les proportions par sexe et par type de service de garde sont similaires aux proportions de 48,9 % d'enfants de sexe féminin et 51,1 % d'enfants de sexe masculin pour les enfants de 5 ans ou moins. Cependant, on remarque une légère tendance à avoir un peu plus d'enfants de sexe masculin à partir de l'âge de 5 ans. Il faut noter que les enfants de 6 ans ou plus représentent 0,1 % du nombre d'enfants gardés et qu'ils n'ont pas été inclus dans l'analyse.

13. Le nombre extrapolé d'enfants correspond au nombre d'enfants déclarés dans les rapports d'activité reçus, multiplié par le nombre de places indiqué au permis ou à l'agrément dans l'ensemble (source : système CAFE, portrait au 31 mars 2012), divisé par le nombre de places indiqué au permis ou à l'agrément et correspondant aux rapports d'activité reçus.

Tableau 2.9

Répartition des enfants qui utilisent les services de garde en CPE, en garderie ou en milieu familial selon leur âge et leur sexe au 30 septembre 2011 et répartition selon le type de service de garde, du 19 au 25 mars 2012

Groupe d'âge	Installation de CPE		Garderie subventionnée		Garderie non subventionnée		Milieu familial	
	% d'enfants de sexe féminin	% d'enfants de sexe masculin	% d'enfants de sexe féminin	% d'enfants de sexe masculin	% d'enfants de sexe féminin	% d'enfants de sexe masculin	% d'enfants de sexe féminin	% d'enfants de sexe masculin
Moins de 6 mois	50,5	49,5	51,1	48,9	51,1	48,9	49,7	50,3
De 6 à 11 mois	48,1	51,9	49,7	50,3	51,0	49,0	48,3	51,7
De 12 à 17 mois	48,6	51,4	48,6	51,4	50,3	49,7	48,7	51,3
De 18 à 23 mois	49,1	50,9	50,3	49,7	47,8	52,2	48,9	51,1
2 ans	48,3	51,7	49,0	51,0	49,2	50,8	49,2	50,8
3 ans	48,1	51,9	49,5	50,5	48,6	51,4	49,5	50,5
4 ans avec maternelle	48,4	51,6	49,2	50,8	49,0	51,0	51,0	49,0
4 ans sans maternelle	47,3	52,7	48,3	51,7	47,5	52,5	50,1	49,9
5 ans avec maternelle	45,7	54,3	37,9	62,1	47,8	52,2	49,1	50,9
5 ans sans maternelle	46,9	53,1	49,4	50,6	44,1	55,9	51,3	48,8
6 ans ou plus	55,0	45,0	50,0	50,0	44,2	55,8	61,8	38,2
Moyenne (%)	48,1	51,9	49,1	50,9	48,5	51,5	49,3	50,7

2.4 Mode de fonctionnement des installations des centres de la petite enfance et des garderies

Le tableau 2.10 démontre qu'environ les trois quarts des installations des CPE (73,6 %) et des garderies (76,8 %) affirment avoir un mode de fonctionnement par groupes d'âge définis.

Tableau 2.10**Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies selon leur mode de fonctionnement au cours de l'exercice financier 2011-2012**

Mode de fonctionnement	Installation de CPE		Garderie	
	Nombre	%	Nombre	%
Par groupe multiâges	109	7,7	70	6,3
Par groupes d'âge définis	1045	73,6	857	76,8
Par groupes multiâges et par groupes d'âge définis	265	18,7	189	16,9
TOTAL¹	1 419	100,0	1 116	100,0

1. Deux CPE et quatre garderies ont répondu que cela ne s'appliquait pas (accueil d'enfants de moins de 18 mois seulement).

2.5 Listes d'attente gérées à l'interne

Le tableau 2.11 révèle que 51,3 % des installations de CPE ont une liste d'attente interne, liste où sont inscrits, en moyenne, 374 enfants (données non présentées).

Toujours parmi les installations de CPE qui ont une liste d'attente, 87,7 % disposent d'une procédure de mise à jour de la liste. Pour un peu plus de la moitié des CPE (51,4 %), la mise à jour se fait, en moyenne, toutes les 30,7 semaines. Plus de 7 procédures sur 10 prévoient une mise à jour toutes les 26 semaines (39,7 %) ou une mise à jour annuelle (35,7 %). La mise à jour est plus fréquente dans 25,9 % des cas : 13,8 % des procédures prévoient une mise à jour selon une fréquence allant de 1 à 4 semaines et 12,1 % toutes les 5 à 25 semaines. Enfin, moins de 1 % des établissements font la mise à jour toutes les 27 à 51 semaines (données non présentées).

Du côté des garderies, 82,1 % tiennent une liste d'attente à l'interne. En moyenne, 252 enfants sont inscrits sur les listes d'attente en garderie (données non présentées).

Parmi les garderies ayant une liste interne, 82,1 % ont une procédure de mise à jour de cette liste. La proportion de garderies dont la mise à jour se fait de façon régulière est de 39,9 %. Cette mise à jour régulière se fait en moyenne toutes les 25,1 semaines. Pour plus du tiers des garderies (37,4 %), la procédure indique que la mise à jour doit être effectuée toutes les 26 semaines, alors qu'environ le cinquième (22,3 %) prévoit une mise à jour annuelle. Une proportion de 20,7 % et une autre de 18,7 % des procédures prévoient une mise à jour à une fréquence allant respectivement de 1 à 4 semaines et de 5 à 25 semaines. Une faible part des garderies (1,0 %) ayant une procédure de mise à jour de la liste le font à une fréquence allant de 27 à 51 semaines. Cinq garderies n'ont pas donné l'information à ce sujet (données non présentées).

Tableau 2.11**Pourcentage des installations de CPE et des garderies selon le mode de fonctionnement de leur liste d'attente, exercice financier 2011-2012**

Mode de fonctionnement de la liste d'attente	CPE		Garderie	
	Nombre	%	Nombre	%
Pourcentage - liste gérée à l'interne	497	51,3 %	923	82,1 %
Pourcentage disposant d'une procédure de mise à jour parmi les installations ou les garderies ayant une liste gérée à l'interne	436	87,7 %	765	82,9 %
Pourcentage des procédures ayant une mise à jour au besoin	212	48,6 %	460	60,1 %
Pourcentage des procédures ayant une mise à jour régulière	224	51,4 %	305	39,9 %
Fréquence moyenne des mises à jour (en nombre de semaines)	30,7	-	25,1	-

Le tableau 2.12 montre que, sur 32,3 % des listes d'attente des CPE, 100 enfants ou moins sont inscrits. À l'opposé, 13,9 % des listes comptent plus de 800 enfants. Du côté des garderies, plus du tiers des listes (40,7 %) comptent 100 enfants ou moins, alors que 5,0 % d'entre elles en regroupent plus de 800.

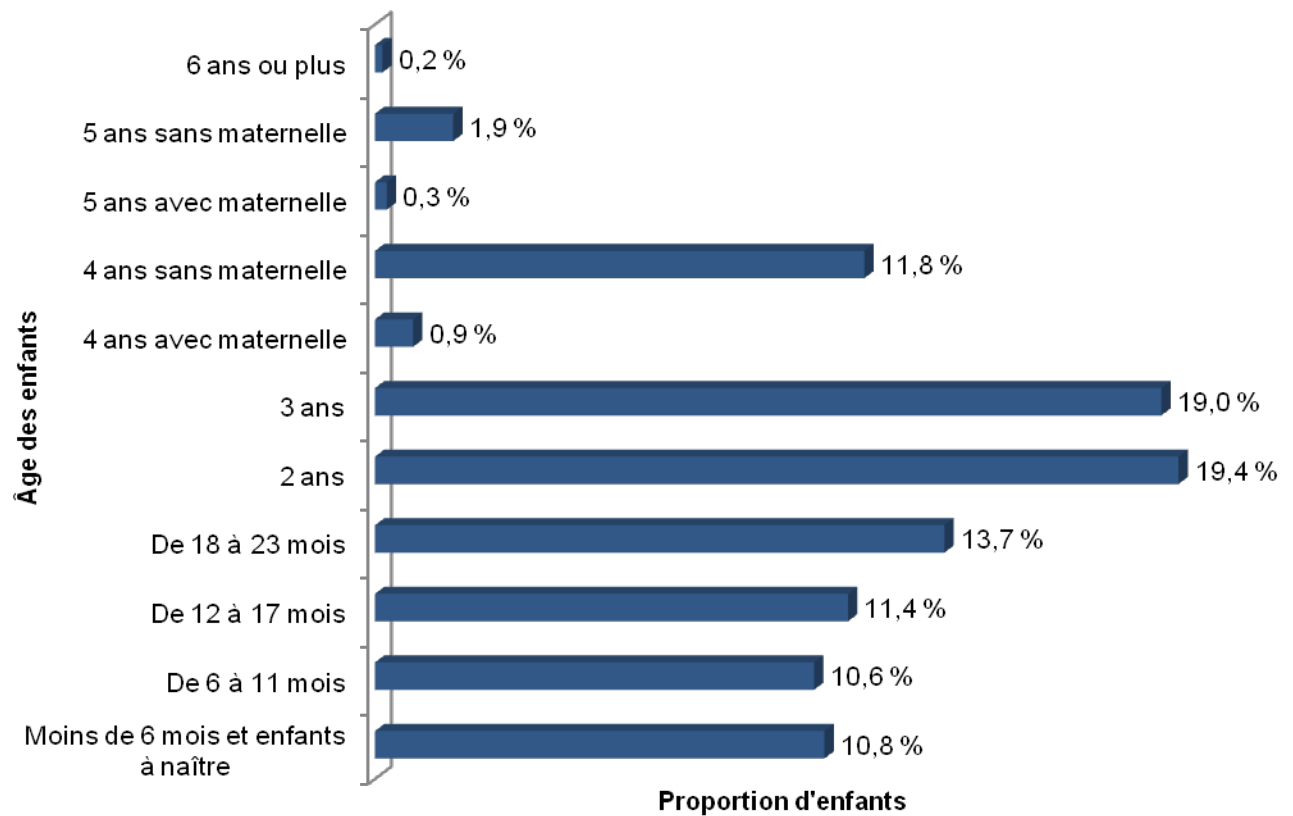
Tableau 2.12**Répartition en nombre et en pourcentage des divisions de CPE et des garderies ayant une liste d'attente selon le nombre d'enfants qui y sont inscrits, au 31 mars 2012**

Nombre d'enfants	CPE		Garderie	
	Nombre	%	Nombre	%
100 et moins	160	32,3 %	376	40,7 %
De 101 à 200	76	15,3 %	166	18,0 %
De 201 à 400	107	21,6 %	187	20,3 %
De 401 à 600	51	10,3 %	95	10,3 %
De 601 à 800	33	6,7 %	53	5,7 %
Plus de 800	69	13,9 %	46	5,0 %
TOTAL	496	100,0 %	923	100,0 %

Une autre question permet de connaître l'âge au 31 mars 2012 des enfants inscrits sur les listes d'attente pour une place en installation, ce que nous présente le graphique 2.2. On y voit que les poupons (moins de 18 mois) constituent le tiers de la clientèle inscrite sur une liste d'attente (32,8 %) et que ceux de 18 mois à 2 ans comptent pour 13,7 %. Ceux de 2 ans représentent 19,4 % des enfants inscrits sur une liste d'attente, et ceux de 3 ans 19,0 %. Plus du dixième de la clientèle en attente est âgée de 4 ans (12,7 %), alors que seulement 2,4 % des enfants en attente d'une place sont âgés de 5 ans ou plus.

Graphique 2.2

Proportion d'enfants inscrits sur une liste d'attente selon leur âge au 31 mars 2012



CHAPITRE 3

DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS

Dans ce chapitre, nous abordons divers thèmes concernant le développement des enfants des CPE et des garderies. La première section présente les programmes éducatifs disponibles dans les services de garde. Les deuxième et troisième sections indiquent si les CPE et les garderies ont adopté des pratiques d'orientation sur l'alimentation saine ou la motricité. La dernière section dresse un portrait des activités facilitant la transition vers l'école.

3.1 Approches ou programmes ayant inspiré l'élaboration et la mise en œuvre du programme éducatif du service de garde

Seulement 7 CPE et 14 garderies n'ont pas répondu à la question.

Cinq approches ou programmes différents sont principalement utilisés par les CPE ou les garderies (subventionnées ou non subventionnées); ceux-ci peuvent également avoir recours à plus d'une approche ou programme. Le tableau 3.1 fait état de ces différentes approches ou programmes. Les formules Accueillir la petite enfance, du Ministère, (81,6 %) et Jouer, c'est magique (66,2 %) sont de loin les plus utilisées. Les CPE appliquent davantage l'approche du Ministère (93,1 %) que les garderies subventionnées (74,8 %) ou les garderies non subventionnées (67,6 %). Les garderies subventionnées (77,0 %) et non subventionnées (66,8 %) s'inspirent plus de l'approche Jouer, c'est magique que les CPE (58,9 %). Les trois autres approches ou programmes d'importance sont Éveil à la lecture et à l'écriture (23,4 %), Partager le plaisir d'apprendre (14,4 %) et L'activité projet (12,8 %).

Tableau 3.1

Nombre de divisions de CPE et de garderies s'étant inspirées des différentes approches ou programmes en matière d'éducation à l'enfance dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur programme éducatif (en vigueur au 31 mars 2012)

Approche ou programme	Nombre de divisions de CPE		Garderie subventionnée		Garderie non subventionnée		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Accueillir la petite enfance (application du Ministère)	896	93,1	468	74,8	332	67,6	1 696	81,6
Jouer, c'est magique	567	58,9	482	77,0	328	66,8	1 377	66,2
Éveil à la lecture et à l'écriture	196	20,4	152	24,3	139	28,3	487	23,4
Partager le plaisir d'apprendre	127	13,2	80	12,8	92	18,7	299	14,4
L'activité projet	132	13,7	82	13,1	53	10,8	267	12,8
Montessori	19	2,0	33	5,3	63	12,8	115	5,5
Pikler-Loczy	85	8,8	1	0,2	1	0,2	87	4,2
Éveil par les arts	8	0,8	30	4,8	48	9,8	86	4,1
Reggio Emilia	37	3,8	23	3,7	21	4,3	81	3,9
La boîte à outils	4	0,4	32	5,1	28	5,7	64	3,1
Pédagogie d'éveil	7	0,7	16	2,6	26	5,3	49	2,4
Éco CPE	22	2,3	5	0,8	5	1,0	32	1,5
Anna Pinelli	20	2,1	4	0,6	0	0,0	24	1,2
Brindami	21	2,2	13	2,1	4	0,8	38	1,8
Autres	94	9,8	41	6,5	36	7,3	171	8,2
Waldorf	3	0,3	4	0,6	6	1,2	13	0,6
Umbra Luminaria	1	0,1	1	0,2	0	0,0	2	0,1
Total	962	100,0	626	100,0	491	100,0	2 079	100,0

Le tableau 3.2 démontre que plus de la moitié des CPE (61,0 %), des garderies subventionnées (58,8 %) et des établissements non subventionnés (55,2 %) fonctionnent avec une seule ou deux approches ou programmes éducatifs. Environ un service de garde sur cinq en CPE ou en garderie utilise au moins quatre approches ou programmes éducatifs.

Tableau 3.2

Nombre de divisions de CPE et de garderies selon le nombre d'approches ou de programmes éducatifs ayant inspiré l'élaboration et la mise en œuvre de leur programme éducatif (en vigueur au 31 mars 2012)

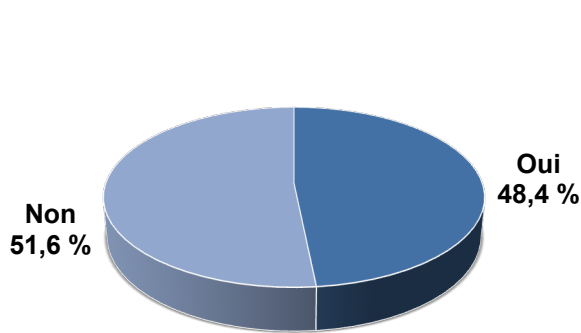
Nombre d'approches ou de programmes éducatifs	Nombre de divisions de CPE		Garderie subventionnée		Garderie non subventionnée	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Une seule approche ou programme	249	25,9	162	25,9	139	28,3
Deux approches ou programmes	338	35,1	206	32,9	132	26,9
Trois approches ou programmes	207	21,5	152	24,3	106	21,6
Au moins quatre approches ou programmes ¹	168	17,5	106	16,9	114	23,2
Total	962	100,0	626	100,0	491	100,0

3.2 Document d'orientation sur la saine alimentation

Au 31 mars 2012, près d'un CPE sur deux (48,4 %) et environ une garderie sur trois (35,6 %) disposaient d'un document d'orientation sur la saine alimentation. Ce document d'orientation a été implanté il y a moins de 5 ans dans 67,6 % des cas pour les CPE et 65,4 % des cas pour les garderies. Dans près d'un cas sur trois (32,4 %) pour les CPE et pour les garderies (34,6 %), ce document est en place depuis plus de 5 ans.

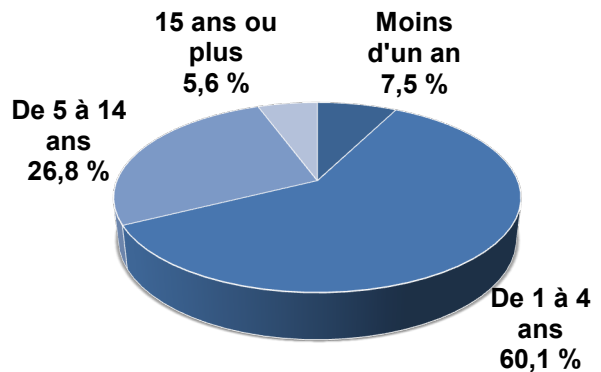
Graphique 3.1

Répartition des divisions de CPE qui disposent d'un document d'orientation sur la saine alimentation formellement adopté par le conseil d'administration au 31 mars 2012



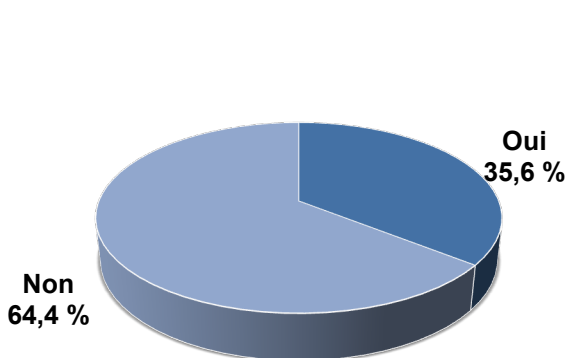
Graphique 3.2

Répartition des divisions de CPE qui disposent d'un document d'orientation sur la saine alimentation selon le nombre d'années depuis son adoption au 31 mars 2012



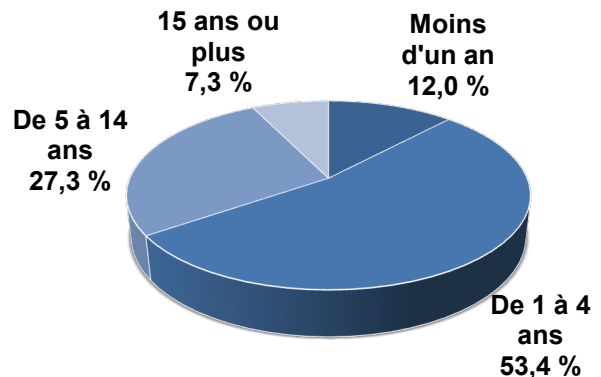
Graphique 3.3

Répartition des garderies qui disposent d'un document d'orientation sur la saine alimentation formellement adopté par le comité de parents au 31 mars 2012



Graphique 3.4

Répartition des garderies qui disposent d'un document d'orientation sur la saine alimentation selon le nombre d'années depuis son adoption au 31 mars 2012

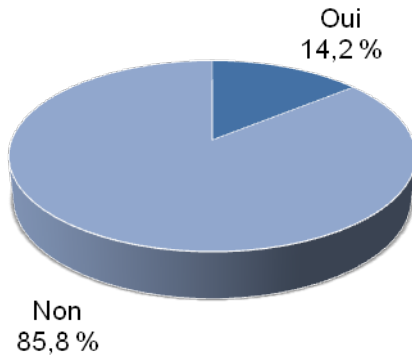


3.3 Document d'orientation sur la motricité

Au 31 mars 2012, peu de CPE (14,2 %) et une garderie sur quatre (27,8 %) disposaient d'un document sur la motricité. Moins de la moitié des CPE (45,1 %) disposent de ce document depuis moins de cinq ans. Dans le cas des garderies, cette proportion augmente à plus de la moitié (59,3 %) qui appliquent ce programme depuis moins de cinq ans.

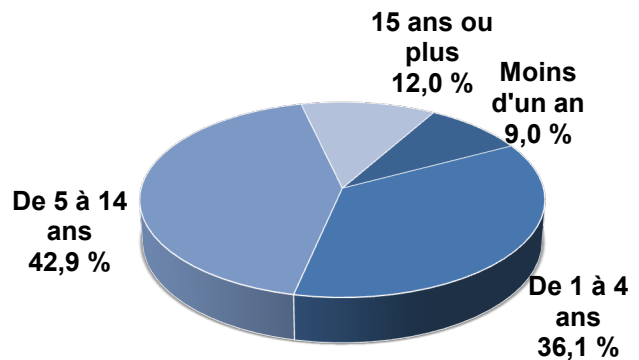
Graphique 3.5

Répartition des divisions de CPE qui disposent d'un document d'orientation sur la motricité formellement adopté par le conseil d'administration au 31 mars 2012



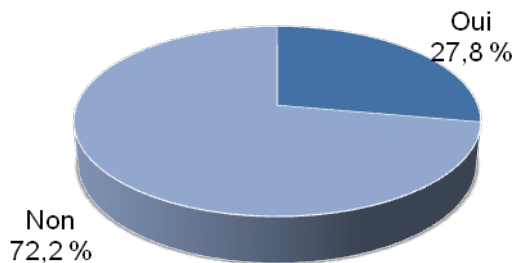
Graphique 3.6

Répartition des divisions de CPE qui disposent d'un document d'orientation sur la motricité selon le nombre d'années depuis son adoption au 31 mars 2012



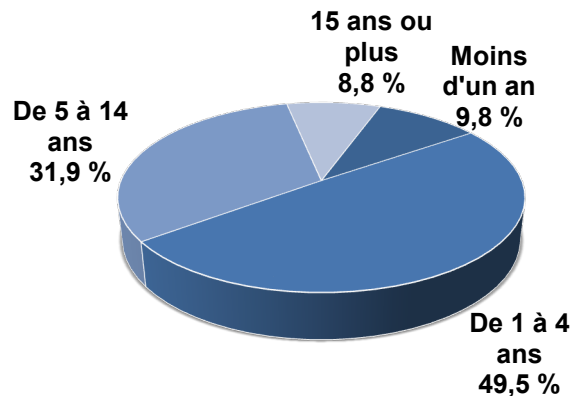
Graphique 3.7

Répartition des garderies qui disposent d'un document d'orientation sur la motricité formellement adopté par le comité de parents au 31 mars 2012



Graphique 3.8

Répartition des garderies qui disposent d'un document d'orientation sur la motricité selon le nombre d'années depuis son adoption au 31 mars 2012



3.4 Activités visant à faciliter la transition vers l'école

En 2012, de nouvelles questions portaient sur les activités de transition vers l'école.

Tableau 3.3

Nombre de divisions de CPE et de garderies qui ont réalisé des activités visant à faciliter la transition vers l'école (4-5 ans), selon le type d'activité, au cours de l'exercice financier 2011-2012

Approche ou programme	Nombre de divisions de CPE		Garderie subventionnée		Garderie non subventionnée		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Affichage relatif à l'inscription dans une école	475	63,7	277	61,8	113	37,5	865	57,9
Préparation d'un portfolio pour l'école	365	48,9	260	58,0	220	73,1	845	56,5
Visite d'une école	259	34,7	94	21,0	83	27,6	436	29,2
Jeux dans la cour d'une école	152	20,4	96	21,4	86	28,6	334	22,3
Rencontre d'enseignants	155	20,8	52	11,6	66	21,9	273	18,3
Activité à l'intention de l'école : programmes, outils, mesures, échanges, rencontres et autres activités entre le service de garde et l'école	129	17,3	20	4,5	2	0,7	151	10,1
Présentation de l'école (atelier, causerie, photos, simulation d'une journée à la maternelle, etc.)	42	5,6	21	4,7	13	4,3	76	5,1
Activité à l'intention des parents : transmission d'information sous forme de documents	31	4,2	7	1,6	5	1,7	43	2,9

Tableau 3.3

Nombre de divisions de CPE et de garderies qui ont réalisé des activités visant à faciliter la transition vers l'école (4-5 ans), selon le type d'activité, au cours de l'exercice financier 2011-2012 (suite)

Approche ou programme	Nombre de CPE		Garderie subventionnées		Garderie non subventionnée		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Programme/mesure pour outiller les parents et enfants en milieu défavorisé (vise à faciliter l'intégration et la réussite scolaire, comme Passe-partout, Vers le pacifique, etc.)	27	3,6	12	2,7	4	1,3	43	2,9
Autre (parrainage, comité sur la maturité scolaire, rencontre avec la commission scolaire, etc.)	37	5,0	5	1,1	2	0,7	44	2,9
Activité à l'intention des parents : transmission d'information sous forme de rencontres, activités, ateliers, etc.	15	2,0	2	0,4	4	1,3	21	1,4
Activité relative à la sécurité (transport scolaire, traverser la rue, etc.)	5	0,7	7	1,6	2	0,7	14	0,9
Activité Boîte à lunch	7	0,9	1	0,2	3	1,0	11	0,7
Total	746	100,0	448	100,0	301	100,0	1 495	100,0

CHAPITRE 4

PERSONNEL DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE, DES GARDERIES ET DES BUREAUX COORDONNATEURS DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Dans ce chapitre, nous abordons divers thèmes concernant le personnel des services de garde et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC). La première section dresse un bref portrait du personnel selon le type d'entreprise de services de garde, la catégorie de personnel et le sexe. La section qui suit examine les modalités d'établissement des conditions de travail, les congés payés et les vacances pour trois catégories de personnel : le personnel d'encadrement, le personnel éducateur et les autres membres du personnel. Les sections suivantes abordent les années de service continu, la qualification du personnel éducateur et du personnel d'encadrement et enfin les jugements en matière de droit du travail.

4.1 Portrait du personnel

Le tableau 4.1 présente la répartition des femmes et des hommes travaillant dans les services de garde et les BC selon la catégorie de personnel. On y voit que, tant dans les CPE que dans les garderies et les BC, les postes sont en très forte majorité occupés par des femmes, et ce, peu importe la catégorie de personnel (les proportions vont de 77,4 % à 98,8 %). En garderie, les plus fortes proportions d'hommes sont observées dans les catégories de personnel d'encadrement, et chez les autres membres du personnel des garderies où ils occupent entre 17,9 % et 22,6 % des emplois.

Tableau 4.1

Répartition en nombre et en pourcentage du personnel selon le type d'entreprise de services de garde, la catégorie de personnel et le sexe, au 31 mars 2012

Catégorie de personnel	CPE (n'ayant pas d'agrément de BC)			CPE-BC			Garderie			BC (non rattaché à un CPE)		
	Femme (%)	Homme (%)	Total (N ^{bre})	Femme (%)	Homme (%)	Total (N ^{bre})	Femme (%)	Homme (%)	Total (N ^{bre})	Femme (%)	Homme (%)	Total (N ^{bre})
Personnel d'encadrement	91,4	8,6	1 476	93,1	6,9	419	77,4	22,6	1 652	90,5	9,5	21
Personnel éducateur (à l'exclusion des RSG)	96,3	3,7	16 724	96,1	3,9	3 473	98,7	1,3	10 061
Autres membres du personnel	85,5	14,5	3 112	94,2	5,8	1 391	82,1	17,9	1 805	98,8	1,2	84

...N'ayant pas lieu de figurer.

4.2 Conditions de travail

4.2.1 Modalités d'établissement des conditions de travail

Le graphique 4.1 indique que, dans les CPE, les conditions de travail de la plupart des membres du personnel d'encadrement sont établies par un contrat individuel écrit (44,9 %) ou une politique de gestion des ressources humaines (47,1 %), alors que dans le cas du personnel éducateur les conditions de travail sont le plus souvent établies par une convention collective (46,3 %) ou une politique de gestion des ressources humaines (43,5 %). Chez les autres membres du personnel, la politique de gestion des ressources humaines est la façon la plus courante d'établir les conditions de travail (50,4 %), suivie de la convention collective (35,0 %) et du contrat individuel écrit (10,8 %).

Lorsque l'affiliation syndicale dans les CPE a été mentionnée, les associations indiquées sont les suivantes : le personnel éducateur couvert est affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) dans une proportion de 77,5 %, à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) dans une proportion de 14,7 % et à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) dans 4,9 % des cas, alors que 2,9 % du personnel éducateur est affilié à un autre syndicat. Dans 1,5 % des cas, il y a deux affiliations syndicales en cours. L'année moyenne de date de fin de la convention collective pour les membres du personnel éducateur est 2010 pour la CSN, 2012 pour la CSQ, 2013 pour la FTQ et 2011 pour les autres affiliations. Les autres membres du personnel sont affiliés à la CSN dans 78,1 % des cas, à la CSQ dans 14,5 % des cas et à la FTQ dans une proportion de 4,6 %, alors que 2,8 % sont affiliés à un autre syndicat. Dans 1,5 % des cas, il y a deux affiliations syndicales en cours. L'année de fin de la convention collective la plus fréquemment indiquée dans les CPE pour les autres membres du personnel est 2010 pour la CSN, 2012 pour la CSQ, 2013 pour la FTQ et 2012 pour les autres affiliations (données non présentées).

Le graphique 4.2 présente le même type d'information pour les garderies. On y voit que les conditions de travail sont établies principalement par entente verbale, que ce soit pour le personnel d'encadrement (59,0 %), le personnel éducateur (51,2 %) ou les autres membres du personnel (57,7 %). Le deuxième mode en importance utilisé est le contrat individuel écrit, soit pour 17,0 % du personnel d'encadrement, 35,2 % du personnel éducateur et 28,8 % des autres membres du personnel.

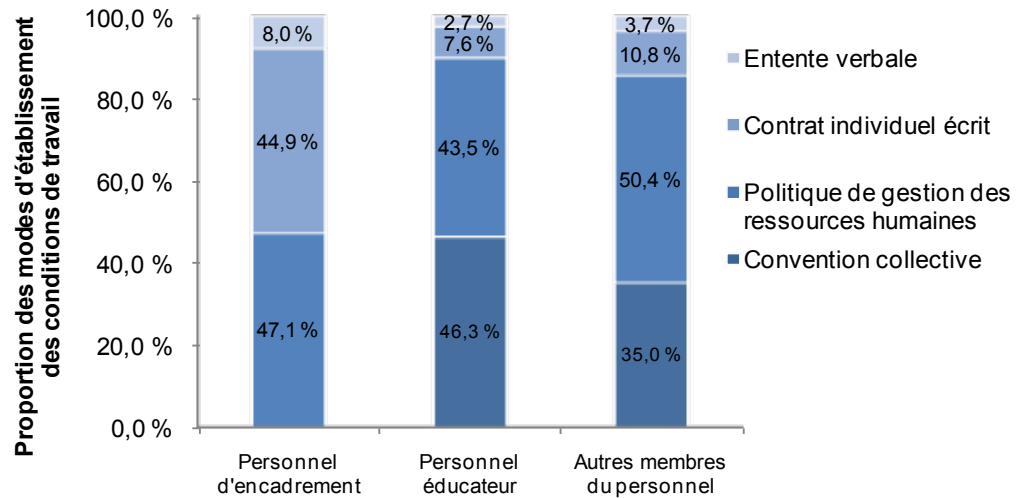
Moins de 1 % du personnel des garderies est affilié à un syndicat. Lorsque l'affiliation syndicale dans les garderies a été mentionnée, les indications sont les suivantes : le personnel éducateur couvert est affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) dans une proportion de 53,8 %, à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) dans une proportion de 7,7 % alors que 38,5 % du personnel éducateur est affilié à un autre syndicat. Certaines garderies n'ont pas indiqué l'affiliation syndicale de leur personnel. L'année de fin de la convention collective la plus fréquemment spécifiée pour les membres du personnel éducateur est 2013 pour la CSN, 2014 pour la CSQ et 2011 pour les autres affiliations. Les autres membres du personnel sont affiliés à la CSN dans 66,7 % des cas et 33,3 % se sont joints à un autre syndicat (données non présentées).

Enfin, en ce qui a trait aux BC, on constate, comme le montre le graphique 4.3, que les conditions de travail du personnel d'encadrement sont établies par un contrat individuel écrit dans 38,1 % des cas et par une politique de gestion des ressources humaines dans 47,6 % des cas. Les autres membres du personnel voient leurs conditions établies par une politique de gestion des ressources humaines dans 61,9 % des cas et par un contrat individuel écrit dans 14,3 % des cas.

Lorsqu'il y a affiliation syndicale dans les BC, elle est la suivante : les membres du personnel qui sont syndiqués sont affiliés à la CSN dans 100,0 % des cas. L'année de fin de la convention collective la plus fréquemment indiquée dans les BC pour les autres membres du personnel est 2010 (données non présentées).

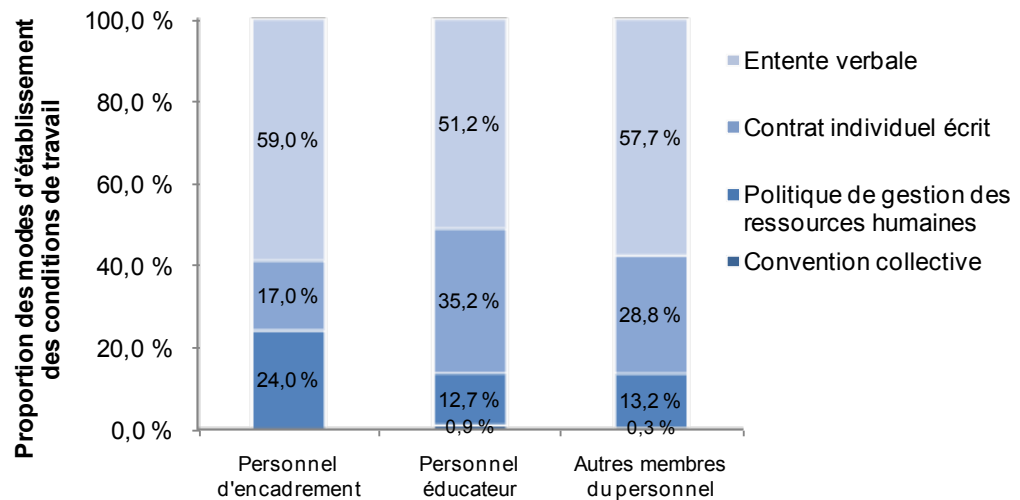
Graphique 4.1

Répartition du personnel des CPE (y inclus les CPE-BC) selon le mode d'établissement des conditions de travail, par catégorie de personnel, au 31 mars 2012



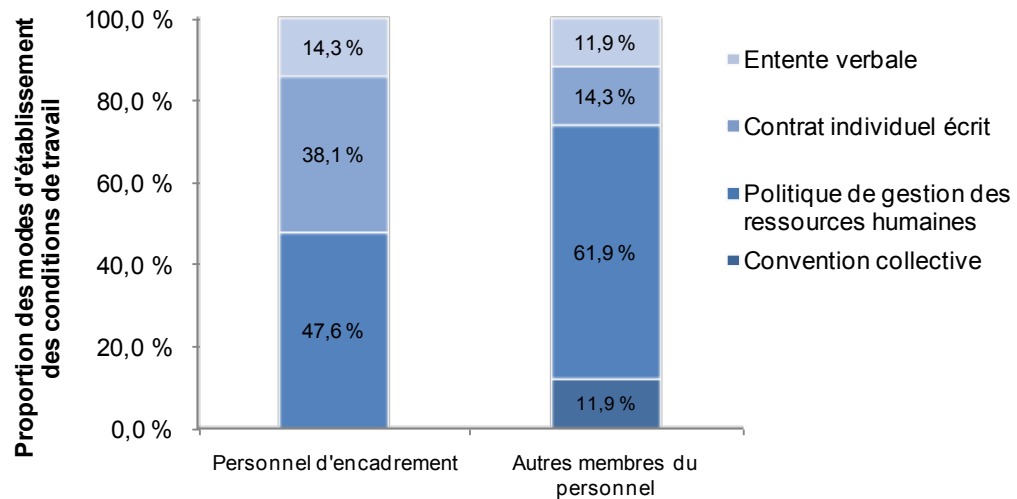
Graphique 4.2

Répartition du personnel des garderies selon le mode d'établissement des conditions de travail, par catégorie de personnel, au 31 mars 2012



Graphique 4.3

Répartition du personnel des BC (non rattachés à un CPE) selon le mode d'établissement des conditions de travail, par catégorie de personnel, au 31 mars 2012



4.2.2 Congés payés

Les résultats concernent les employés permanents à temps plein qui étaient en poste depuis plus d'un an au 31 mars 2012, et ils ne portent que sur les congés payés (avec traitement), à l'exception des vacances.

Les moyennes sont calculées sur la base de tous ceux qui ont répondu à la question; les zéros (aucun jour de congé payé) sont donc inclus dans la moyenne. Le nombre moyen de jours de congé payés pour les « autres types de congés » inclut les zéros.

Il est à noter que, pour toutes les catégories de personnel, on observe un certain nombre de jours de congé dans la catégorie « autre congé ». Celle-ci comprend des congés mobiles, des congés pour l'anniversaire de l'employé et certains autres types de congé comme celui de 10 jours dont profitent certains membres du personnel des CPE dans les communautés autochtones, souvent appelé « Goose break » ou « Cultural leave », qui n'ont pas été inclus dans les jours fériés. La catégorie « autre congé » exclut les vacances annuelles qui sont traitées à la section 4.2.3.

4.2.2.1 Personnel d'encadrement

Comme le montre le tableau 4.2, on observe que le personnel d'encadrement a droit à 11,9 jours fériés, 0,9 jour de congé pour obligations familiales (enfant malade, soins à donner à un adulte, etc.), 4,8 jours de congé de maladie et à 1,9 jour de congé personnel. Certaines entreprises de services de garde offrent d'autres jours de congé payés (en moyenne 4,4 jours de congé) sur une base annuelle (à l'exclusion des vacances). Pour les congés pour événements familiaux (mariage, décès, déménagement, etc.), au tableau 4.3, le total est de 4,3 jours pour les CPE, 4,2 jours pour les CPE-BC, 4,2 jours pour les garderies et de 4,0 jours pour les BC. Les congés pour affaires judiciaires sont presque exclusivement offerts dans les CPE (11,7 jours) et les CPE-BC (5,5 jours). Les garderies (2,1 jours) et les BC (1,0 jour) n'offrent pratiquement pas ce type de congé à leur personnel d'encadrement.

Parmi les 907 entreprises de services de garde (CPE, CPE-BC, garderies et BC) offrant des jours de congé de maladie et pour lesquelles l'information a été obtenue, on note que ces congés sont :

- payables dans 41,3 % des cas (375 entreprises);
- ni cumulatifs ni payables dans 24,0 % des cas (218);
- cumulatifs et payables dans 17,3 % des cas (157);
- cumulatifs en partie ou payables en partie dans 12,3 % des cas (112);
- cumulatifs dans 3,6 % des cas (33);
- autres dans 1,3 % des cas (12).

Parmi les 401 entreprises de services de garde offrant des jours de congé personnel et pour lesquelles l'information a été obtenue, on note que ces congés :

- ne sont ni cumulatifs ni payables dans 42,8 % des cas (172 entreprises);
- sont payables dans 28,2 % des cas (113);
- sont cumulatifs et payables dans 13,2 % des cas (53);
- sont cumulatifs en partie ou payables en partie dans 11,5 % des cas (46);
- sont cumulatifs dans 3,5 % des cas (14).
- sont autres dans 0,7 % des cas (3).

Par ailleurs, observe des différences entre le nombre total de jours de congé payés annuellement au personnel d'encadrement des CPE et des BC, comparativement à celui des garderies. En effet, le personnel d'encadrement des CPE a droit au total à 24,0 jours de congé payés annuellement (à l'exclusion des autres congés), celui des CPE agréés à titre de BC à 23,0 jours et celui des BC à 22,3 jours, soit environ de 8 jours de plus annuellement que le personnel d'encadrement des garderies (14,8 jours).

À l'échelle régionale, le nombre moyen de jours de congé payés annuellement (sans les autres congés) s'établit entre 17,9 (Montérégie) et 25,9 (Nord-du-Québec); la moyenne est de 19,5 jours toutes régions confondues.

Tableau 4.2

Répartition du nombre moyen de jours de congé payés sur une base annuelle prévus dans les conditions de travail établies pour le personnel d'encadrement permanent selon le type d'entreprise de services de garde ou la région administrative, au 31 mars 2012

Type d'entreprise de services de garde	Nombre moyen de jours de congé payés prévus annuellement				Nombre total de jours de congé payés sur une base annuelle (à l'exception des vacances et des autres congés)	Autre congé ¹
	Jour férié	Congé pour obligations familiales	Congé de maladie	Congé personnel		
CPE	12,5	1,4	7,5	2,6	24,0	3,7
CPE-BC	12,5	0,9	6,3	3,3	23,0	5,7
Garderies	11,3	0,5	2,0	1,0	14,8	5,9
BC	11,6	1,2	4,7	4,8	22,3	5,0
Région						
Bas-Saint-Laurent	12,4	1,4	9,8	0,9	24,5	3,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	12,1	0,7	1,6	8,1	22,5	6,5
Capitale-Nationale	12,2	0,9	4,7	1,9	19,7	4,6
Mauricie	12,6	1,6	7,6	2,2	24,0	0,0
Estrie	12,6	1,1	7,7	1,6	23,0	6,3
Montréal	11,6	0,8	4,5	1,5	18,4	4,0
Outaouais	12,4	1,7	7,5	1,3	22,9	5,0
Abitibi-Témiscamingue	12,7	0,6	5,9	5,0	24,2	6,0
Côte-Nord	12,8	2,3	6,0	6,1	27,2	4,0
Nord-du-Québec	13,3	2,5	9,6	0,5	25,9	10,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11,9	0,7	9,5	2,5	24,6	7,5
Chaudière-Appalaches	11,9	0,2	4,4	1,8	18,3	5,5
Laval	12,1	1,1	4,2	1,1	18,5	2,0
Lanaudière	12,0	1,1	5,1	1,3	19,5	0,0
Laurentides	12,5	1,0	3,7	2,4	19,6	1,0
Montérégie	11,7	0,7	3,8	1,7	17,9	1,7
Centre-du-Québec	11,8	1,2	3,6	2,1	18,7	1,7
MOYENNE D'ENSEMBLE	11,9	0,9	4,8	1,9	19,5	4,4

1. La moyenne est calculée uniquement sur la base des entreprises qui offrent au moins un jour de congé payé pour cette catégorie de congé; les zéros (0) sont donc exclus de ces moyennes, alors qu'ils sont inclus dans les autres moyennes.

Tableau 4.3

Répartition du nombre moyen de jours de congé payés pour des événements spéciaux sur une base annuelle prévus dans les conditions de travail établies pour le personnel d'encadrement permanent selon le type d'entreprise de services de garde et la nature du congé, au 31 mars 2012

Type d'entreprise de services de garde	Mariage ou union civile	Divorce ou séparation	Déménagement	Affaire judiciaire	
	Nombre moyen de jours de congé payés selon l'évènement			Nombre moyen de jours (pour les entreprises qui en ont indiqué un)	Nombre d'entreprises sans limite de jours ¹
CPE	2,0	1,3	1,0	11,7	29
CPE-BC	2,0	1,2	1,0	5,5	5
Garderies	1,5	1,6	1,1	2,1	3
BC	2,0	1,0	1,0	1,0	0

1. Les conditions de travail de certaines entreprises de services de garde prévoient le paiement de tous les jours d'absence où la présence de la personne employée à titre de témoin ou de juré est requise.

4.2.2.2 Personnel éducateur

Rappelons que les résultats concernent les employés permanents à temps plein qui étaient en poste depuis plus d'un an au 31 mars 2012 et qu'ils ne portent que sur les jours de congé payés (avec traitement), à l'exception des vacances.

Au tableau 4.4, on observe que le personnel éducateur a droit en moyenne à 11,8 jours fériés, 1,0 jour de congé pour obligations familiales (enfant malade, soins à donner à un adulte, etc.), 4,6 jours de congé de maladie et 1,8 jour de congé personnel. Certaines entreprises de services de garde offrent d'autres jours de congé payés sur une base annuelle (en moyenne 4,1 jours à l'exclusion des vacances) au personnel éducateur (tableau 4.5). Concernant les congés pour événements familiaux (mariage, décès, déménagement, etc.), le total est de 4,2 jours pour les CPE, 4,6 jours pour les CPE-BC et 4,4 jours pour les garderies. Les congés pour affaires judiciaires sont exclusivement offerts dans les CPE (10,6 jours) et les CPE-BC (6,1 jours). Les garderies (2,1 jours) et les BC (1,0 jour) n'offrent pratiquement pas ce type de congé à leur personnel éducateur.

Parmi les 1 265 entreprises de services de garde (CPE et garderies) offrant des jours de congé de maladie et pour lesquelles l'information a été obtenue, on note que ces congés :

- sont payables dans 50,1 % des cas (634 entreprises);
- sont cumulatifs et payables dans 19,1 % des cas (242);
- ne sont ni cumulatifs ni payables dans 13,5 % des cas (171);
- sont cumulatifs en partie ou payables en partie dans 12,7 % des cas (161);
- sont cumulatifs dans 2,9 % des cas (37);
- sont autres dans 1,6 % des cas (20).

Parmi les 651 entreprises de services de garde offrant des jours de congé personnel et pour lesquelles l'information a été obtenue, on n'observe que ces congés :

- ne sont ni cumulatifs ni payables dans 33,5 % des cas (224);
- sont payables dans 33,5 % des cas (218 entreprises);
- sont cumulatifs et payables dans 11,4 % des cas (74);
- sont autres dans 10,1 % des cas (66);
- sont cumulatifs en partie ou payables en partie dans 9,1 % des cas (59);
- sont cumulatifs dans 1,5 % des cas (10).

Le personnel éducateur des CPE bénéficie, au total, de 23,9 jours de congé payés annuellement (à l'exclusion des autres congés et des congés pour événements familiaux), et celui des garderies de 15,0 jours.

À l'échelle régionale, le nombre total de jours de congé payés annuellement (sans les autres congés) se situe entre 17,5 (Laval) et 27,3 (Bas-Saint-Laurent); la moyenne est de 19,2 jours toutes régions confondues.

Tableau 4.4

Répartition du nombre moyen de jours de congé payés sur une base annuelle prévus dans les conditions de travail établies pour le personnel éducateur permanent selon le type d'entreprise de services de garde ou la région administrative, au 31 mars 2012

Type d'entreprise de services de garde	Nombre moyen de jours de congé payés prévus annuellement				Nombre total de jours de congé payés sur une base annuelle (à l'exception des vacances et des autres congés)	Autre congé ¹
	Jour férié	Congé pour obligations familiales	Congé de maladie	Congé personnel		
CPE	12,4	1,5	7,3	2,7	23,9	3,9
Garderies	11,2	0,6	2,2	1,0	15,0	4,2
Région						
Bas-Saint-Laurent	12,2	3,3	9,8	2,0	27,3	3,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	11,8	0,7	2,1	6,8	21,4	5,5
Capitale-Nationale	12,0	0,7	4,7	1,8	19,2	4,3
Mauricie	12,1	2,1	7,1	1,6	22,9	2,0
Estrie	12,4	0,9	7,3	1,8	22,4	5,5
Montréal	11,5	1,0	4,4	1,4	18,3	3,7
Outaouais	12,2	1,7	6,6	1,6	22,1	5,0
Abitibi-Témiscamingue	12,6	2,0	5,9	5,0	25,5	5,7
Côte-Nord	12,8	2,5	5,6	5,8	26,7	4,0
Nord-du-Québec	13,1	2,8	9,4	0,7	26	10,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11,9	1,1	9,4	1,5	23,9	12,0
Chaudière-Appalaches	11,9	0,6	4,9	1,8	19,2	3,2
Laval	11,8	0,9	3,7	1,1	17,5	2,3
Lanaudière	11,9	0,9	4,4	1,3	18,5	3,0
Laurentides	12,2	0,7	3,6	2,4	18,9	2,8
Montérégie	11,6	0,9	3,8	1,8	18,1	1,8
Centre-du-Québec	11,7	1,1	3,7	2,2	18,7	2,0
MOYENNE D'ENSEMBLE	11,8	1,0	4,6	1,8	19,2	4,1

1. La moyenne est calculée uniquement sur la base des entreprises qui offrent au moins un jour de congé payé pour cette catégorie de congé; les zéros (0) sont donc exclus de ces moyennes, alors qu'ils sont inclus dans les autres moyennes.

Tableau 4.5

Répartition du nombre moyen de jours de congé payés pour des événements spéciaux sur une base annuelle prévus dans les conditions de travail établies pour le personnel éducateur permanent selon le type d'entreprise de services de garde et la nature du congé, au 31 mars 2012

Type d'entreprise de services de garde	Mariage ou union civile	Divorce ou séparation	Déménagement	Affaire judiciaire	
	Nombre moyen de jours de congé payés selon l'évènement			Nombre moyen de jours (pour les entreprises qui en ont indiqué un)	Nombre d'entreprises sans limite de jours ¹
CPE	1,9	1,3	1,0	10,6	54
CPE-BC	2,0	1,6	1,0	6,1	8
Garderies	1,7	1,6	1,1	2,1	3

4.2.2.3 Autres membres du personnel

Rappelons que les résultats concernent les employés permanents à temps plein qui étaient en poste depuis plus d'un an au 31 mars 2012 et qu'ils ne portent que sur les jours de congé payés (avec traitement), à l'exception des vacances. Cette catégorie de personnel peut comprendre, notamment, les emplois suivants : cuisinier ou cuisinière, préposé ou préposée à l'entretien ménager, secrétaire, agente ou agent de conformité et agente-conseil ou agent-conseil en soutien pédagogique et technique.

Comme on peut l'observer au tableau 4.6, les autres membres du personnel ont droit au total à 11,9 jours fériés, 1,0 jour de congé pour obligations familiales (enfant malade, soins à donner à un adulte, etc.), 4,8 jours de congé de maladie et 1,9 jour de congé personnel. Certaines entreprises de services de garde offrent d'autres jours de congé payés sur une base annuelle (à l'exclusion des vacances). Pour les congés pour événements familiaux (mariage, décès, déménagement, etc.), au tableau 4.7, le total est de 4,3 jours pour les CPE, 4,2 jours pour les CPE-BC, 4,6 jours pour les garderies et de 3,7 jours pour les BC. Les congés pour affaires judiciaires sont presque exclusivement offerts dans les CPE (10,8 jours) et les CPE-BC (6,1 jours). Les garderies (2,0 jours) et les BC (1,0 jour) n'offrent pratiquement pas ce type de congé aux autres membres de leur personnel.

Parmi les 1 095 entreprises de services de garde (CPE, CPE-BC, garderies et BC) offrant des jours de congé de maladie pour les autres membres du personnel et pour lesquelles l'information a été obtenue, on note que ces congés :

- sont payables dans 50,4 % des cas (552 entreprises);
- sont cumulatifs et payables dans 18,7 % des cas (204);
- sont cumulatifs en partie ou payables en partie dans 13,3 % des cas (146);
- ne sont ni cumulatifs ni payables dans 13,3 % des cas (146);
- sont cumulatifs dans 2,7 % des cas (30);
- sont autres dans 1,6 % des cas (17).

Quant aux congés personnels, 476 entreprises de services de garde en offrent, on observe que ces jours :

- sont payables dans 39,9 % des cas (190 entreprises);
- ne sont ni cumulatifs ni payables dans 34,7 % des cas (165);
- sont cumulatifs et payables dans 11,8 % des cas (56);
- sont cumulatifs en partie ou payables en partie dans 11,1 % des cas (53);
- sont cumulatifs dans 2,1 % des cas (10);
- sont autres dans 0,4 % des cas (2).

Les autres membres du personnel des CPE, des CPE-BC et des BC bénéficient sensiblement du même nombre total de jours de congé payés annuellement (à l'exclusion des autres congés), soit respectivement 24,2, 23,4 et 23,0 jours, tandis que ceux des garderies ont droit à 14,5 jours. Sur le plan régional, le nombre total de jours de congé payés annuellement (sans les autres congés) se situe entre 18,1 (Laval) et 26,0 (Nord-du-Québec); la moyenne est de 19,6 jours toutes régions confondues.

Tableau 4.6

Répartition du nombre moyen de jours de congé payés sur une base annuelle prévus dans les conditions de travail établies pour les autres membres du personnel permanent selon le type d'entreprise de services de garde ou la région administrative, au 31 mars 2012

Type d'entreprise de services de garde	Nombre moyen de jours de congé payés annuellement				Nombre total de jours de congé payés sur une base annuelle (à l'exception des vacances et des autres congés)	Autre congé ¹
	Jour férié	Congé pour obligations familiales	Congé de maladie	Congé personnel		
CPE	12,5	1,5	7,6	2,6	24,2	3,7
CPE-BC	12,5	1,2	6,6	3,1	23,4	5,3
Garderies	11,3	0,5	1,8	0,9	14,5	2,6
BC	12,4	1,1	5,1	4,4	23,0	5,0
Région						
Bas-Saint-Laurent	12,4	2,4	10,0	1,9	26,7	3,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	12,1	0,8	2,1	6,9	21,9	6,5
Capitale-Nationale	12,2	0,7	5,8	2,1	20,8	3,0
Mauricie	12,3	2,0	6,9	1,8	23,0	0,0
Estrie	12,4	0,9	7,3	1,9	22,5	2,3
Montréal	11,6	0,9	4,4	1,3	18,2	2,7
Outaouais	12,3	1,8	7,4	1,8	23,3	1,0
Abitibi-Témiscamingue	12,6	2,0	5,9	5,0	25,5	5,7
Côte-Nord	12,8	2,6	5,6	5,4	26,4	4,0
Nord-du-Québec	13,1	2,8	9,4	0,7	26,0	10,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11,9	1,1	8,8	1,5	23,3	12,0
Chaudière-Appalaches	12,1	0,6	5,0	1,9	19,6	3,2
Laval	12,1	0,9	4,0	1,1	18,1	2,3
Lanaudière	12,2	0,9	4,5	1,4	19,0	1,0
Laurentides	12,3	0,8	3,5	2,6	19,2	1,0
Montérégie	11,7	0,9	4,0	1,9	18,5	1,9
Centre-du-Québec	11,9	1,1	3,8	2,4	19,2	2,0
MOYENNE D'ENSEMBLE	11,9	1,0	4,8	1,9	19,6	3,5

1. La moyenne est calculée uniquement sur la base des entreprises qui offrent au moins un jour de congé payé pour cette catégorie de congé; les zéros (0) sont donc exclus de ces moyennes, alors qu'ils sont inclus dans les autres moyennes.

Tableau 4.7

Répartition du nombre moyen de jours de congé payés pour des événements spéciaux sur une base annuelle prévus dans les conditions de travail établies pour les autres membres du personnel permanent selon le type d'entreprise de services de garde et la nature du congé, au 31 mars 2012

Type d'entreprise de services de garde	Mariage ou union civile	Divorce ou séparation	Déménagement	Affaire judiciaire	
	Nombre moyen de jours de congé payés selon l'évènement			Nombre moyen de jours (pour les entreprises qui en ont indiqué un)	Nombre d'entreprises sans limite de jours ¹
CPE	2,0	1,3	1,0	10,8	50
CPE-BC	2,0	1,2	1,0	6,1	8
Garderies	1,4	1,4	1,8	2,0	1
BC	1,7	1,0	1,0	1,0	0

4.2.3 Vacances

La question qui concerne les vacances (ou congé annuel) a été changée dans l'édition 2011-2012 des rapports d'activité. Pour chaque nombre de semaines de vacances prévu dans les conditions de travail du personnel permanent en vigueur au 31 mars 2012, il est demandé d'indiquer le nombre d'années de service continu requis.

Le tableau 4.8 porte sur le nombre d'entreprises où le nombre de semaines de vacances est prévu dans les conditions de travail.

Pour le personnel d'encadrement, 94,2 % des CPE ont inscrit qu'ils prévoient les vacances dans les conditions de travail. Les proportions pour les autres services de garde sont de 86,4 % pour les CPE-BC, 55,0 % pour les garderies et de 86,7 % pour les BC. Au total, 72,6 % des entreprises offrent au personnel d'encadrement 3 semaines ou plus dans leurs conditions de travail. Afin d'obtenir trois ou quatre semaines de vacances, il faut noter qu'il faut environ deux fois plus d'années de service continu en garderie que dans les autres services de garde.

Pour le personnel éducateur, 94,4 % des CPE ont inscrit qu'ils prévoient les vacances dans les conditions de travail de leur personnel. Les proportions pour les autres services de garde sont de 86,4 % pour les CPE-BC et de 65,7 % pour les garderies. Au total, 77,8 % des entreprises offrent au personnel éducateur trois semaines ou plus dans leurs conditions de travail. Afin

d'obtenir trois ou quatre semaines de vacances (le même nombre de semaines que dans les autres services de garde), il faut noter qu'il faut généralement plus d'années de service continu en garderie.

Pour les autres membres du personnel, 91,8 % des CPE ont indiqué qu'ils prévoient les vacances dans les conditions de travail. Les proportions pour les autres services de garde sont de 80,4 % pour les CPE-BC, 51,7 % pour les garderies et de 86,7 % pour les BC. Au total, 70,0 % des entreprises offrent aux autres membres du personnel trois semaines ou plus prévues dans les conditions de travail. Afin d'obtenir trois ou quatre semaines de vacances (le même nombre de semaines que dans les autres services de garde), il faut noter qu'il faut cumuler environ deux fois plus d'années de service continu en garderie.

Tableau 4.8

Nombre d'entreprises de services de garde où les conditions de travail du personnel permanent prévoient le nombre de semaines de vacances et, lorsque cette modalité est offerte, nombre moyen d'années de service requis pour y avoir droit, selon la catégorie de personnel et le type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2012

Catégorie de personnel/ Type d'entreprise de services de garde	Nombre de semaines de vacances							
	3	4	5	6	7	8	9	10 ou plus
Personnel d'encadrement								
Nombre d'entreprises où le nombre de semaines de vacances est prévu dans les conditions de travail								
CPE	774	715	556	218	21	8	1	0
CPE-BC	127	123	108	36	4	1	0	0
Garderies	620	233	93	58	10	5	4	2
BC	13	12	7	2	0	0	0	0
Nombre moyen d'années de service continu requis pour avoir droit à ce nombre de semaines de vacances								
CPE	2,3	4,4	10,8	16,3	20,5	21,9	35,0	-
CPE-BC	2,1	3,9	8,9	15,7	21,3	15,0	-	-
Garderies	4,4	8,4	12,0	15,2	19,7	17,4	26,0	18,0
BC	1,8	3,2	4,1	7,5	-	-	-	-
Personnel éducateur								
Nombre d'entreprises où le nombre de semaines de vacances est prévu dans les conditions de travail								
CPE	776	743	580	195	17	5	2	-
CPE-BC	127	126	91	19	1	-	-	-
Garderies	742	273	111	64	12	5	2	1
BC	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre moyen d'années de service continu requis pour avoir droit à ce nombre de semaines de vacances								
CPE	2,7	5,7	12,8	18,2	21,1	28,4	35,5	-
CPE-BC	2,8	5,9	12,4	19,8	25,0	-	-	-
Garderies	4,6	9,3	13,5	16,7	19,2	19,1	22,5	1,0
BC	-	-	-	-	-	-	-	-
Autre membre du personnel								
Nombre d'entreprises où le nombre de semaines de vacances est prévu dans les conditions de travail								
CPE	755	718	558	189	16	5	2	-
CPE-BC	127	126	90	18	1	-	-	-
Garderies	585	215	85	48	8	3	2	1
BC	13	12	5	1	0	-	-	-
Nombre moyen d'années de service continu requis pour avoir droit à ce nombre de semaines de vacances								
CPE	2,8	5,7	12,8	18,1	20,6	29,0	37,0	-
CPE-BC	2,8	5,9	12,4	20,1	25,0	-	-	-
Garderies	4,7	9,7	14,1	18,1	19,4	18,7	27,0	35,0
BC	2,5	5,3	9,6	15,0	-	-	-	-

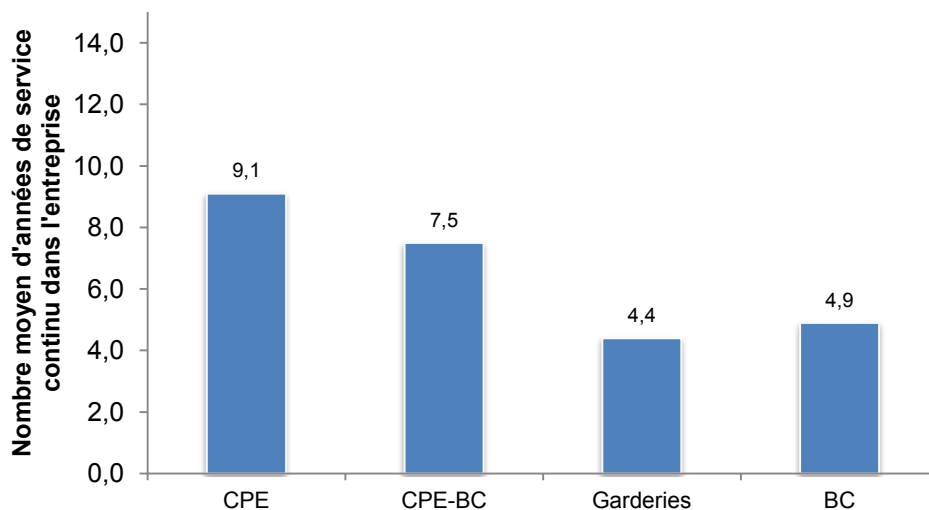
4.3 Années de service continu

On entend par *années de service continu* le temps écoulé depuis l'entrée en service d'un membre du personnel. Le service continu peut inclure certaines interruptions de travail, à condition qu'il y ait maintien d'un lien contractuel entre les parties.

On note au graphique 4.4 que les CPE (9,1 années) et les CPE-BC (7,5 années) bénéficient d'un personnel ayant plus d'années de service continu dans l'entreprise que les BC (4,9 années) et les garderies (4,4 années).

Graphique 4.4

Nombre moyen d'années de service continu dans l'entreprise de services de garde selon le type d'entreprise, personnel permanent, au 31 mars 2012



Dans le tableau 4.9, il est possible de constater que près de 3 membres du personnel permanent sur 4 (73,6 %) ont plus de 4 années d'expérience en CPE. Cette proportion descend à 68,0 % pour les CPE-BC, à 60,7 % pour les BC et à 37,0 % pour les garderies.

Tableau 4.9

Répartition des membres du personnel permanent selon la tranche d'années de service continu dans l'entreprise de services de garde, selon le type d'entreprise, au 31 mars 2012

Année de service continu (année complète)	CPE (n'ayant pas d'agrément de BC)	CPE-BC	Garderie	BC (non rattaché à un CPE)
Moins de 1 an	7,7 %	10,5 %	25,5 %	14,3 %
1 à 3 ans	18,7 %	21,4 %	37,5 %	25,0 %
4 à 10 ans	39,4 %	43,6 %	25,5 %	51,2 %
11 à 20 ans	24,3 %	19,1 %	9,8 %	9,5 %
21 à 30 ans	8,9 %	4,8 %	1,5 %	0,0 %
31 ans ou plus	1,0 %	0,5 %	0,2 %	0,0 %

4.4 Qualification du personnel éducateur

Le graphique 4.5 présente la proportion du personnel éducateur qui est qualifié¹⁴ dans les installations de CPE et les garderies selon la région; cela concerne le personnel éducateur ayant travaillé au cours de la semaine de référence (du 19 au 25 mars 2012). Pour l'ensemble des installations de CPE, la proportion du personnel éducateur qualifié est de 80,1 %. Cette proportion est de 60,5 % pour les garderies (données non présentées).

À l'échelle régionale, la proportion du personnel éducateur qualifié dans les installations de CPE fluctue de 49,6 % (Nord-du-Québec) à 90,3 % (Mauricie). Dans les garderies, cette proportion varie entre 48,0 % (Outaouais) et 100,0 % (Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine). À noter que dans les cas où 100,0 % du personnel éducateur est qualifié, deux garderies ont trois membres du personnel éducateur et une autre garderie a quatre membres du personnel éducateur dans cette situation. À l'exception de ces deux régions, la Mauricie est celle où l'on trouve la plus forte proportion du personnel éducateur qualifié dans les garderies (85,5 %).

Le tableau 4.10 présente, pour sa part, le nombre et la proportion de services ayant atteint les normes fixées par l'article 23 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

14. Les qualifications reconnues et les équivalences sont décrites dans la Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde et les équivalences de formation reconnues, accessible en ligne :

http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Directive_qualification-personnel-de_garde_20-10-2011.pdf.

Cet article prescrit que les titulaires de permis doivent s'assurer que les deux tiers de leur personnel éducateur sont qualifiés; les garderies avaient toutefois jusqu'au 31 août 2012 pour se conformer au règlement. De plus, il y a des exceptions possibles à cette norme : les CPE et garderies nouvellement créés disposent de cinq ans pour l'appliquer, et ceux dont le personnel éducateur est composé de trois membres ou moins doivent avoir au moins un membre qualifié, soit un tiers. Il importe de prendre cela en considération dans la lecture des résultats.

Il appert, d'après ce tableau, que 8 CPE sur 10 sont conformes au Règlement (83,7 %). Sur le plan régional, les plus faibles taux de conformité au règlement se trouvent dans le Nord-du-Québec (11,8 %) et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (55,0 %). Les taux de conformité les plus élevés sont observés dans les régions de Lanaudière (98,3 %) et de la Capitale-Nationale (95,3 %).

Environ neuf garderies sur dix respectent la norme de conformité qui s'appliquait au cours de la semaine de référence pour ce type d'établissement, qui est d'une personne qualifiée sur trois dans l'ensemble du personnel éducateur. Dans quatre régions, l'ensemble des garderies sont conformes. Les plus faibles taux de conformité à cette norme sont observés en Outaouais (74,4 %) et à Laval (88,9 %).

Graphique 4.5

Proportion du personnel éducateur qualifié dans les installations de CPE et dans les garderies selon la région administrative, du 19 au 25 mars 2012

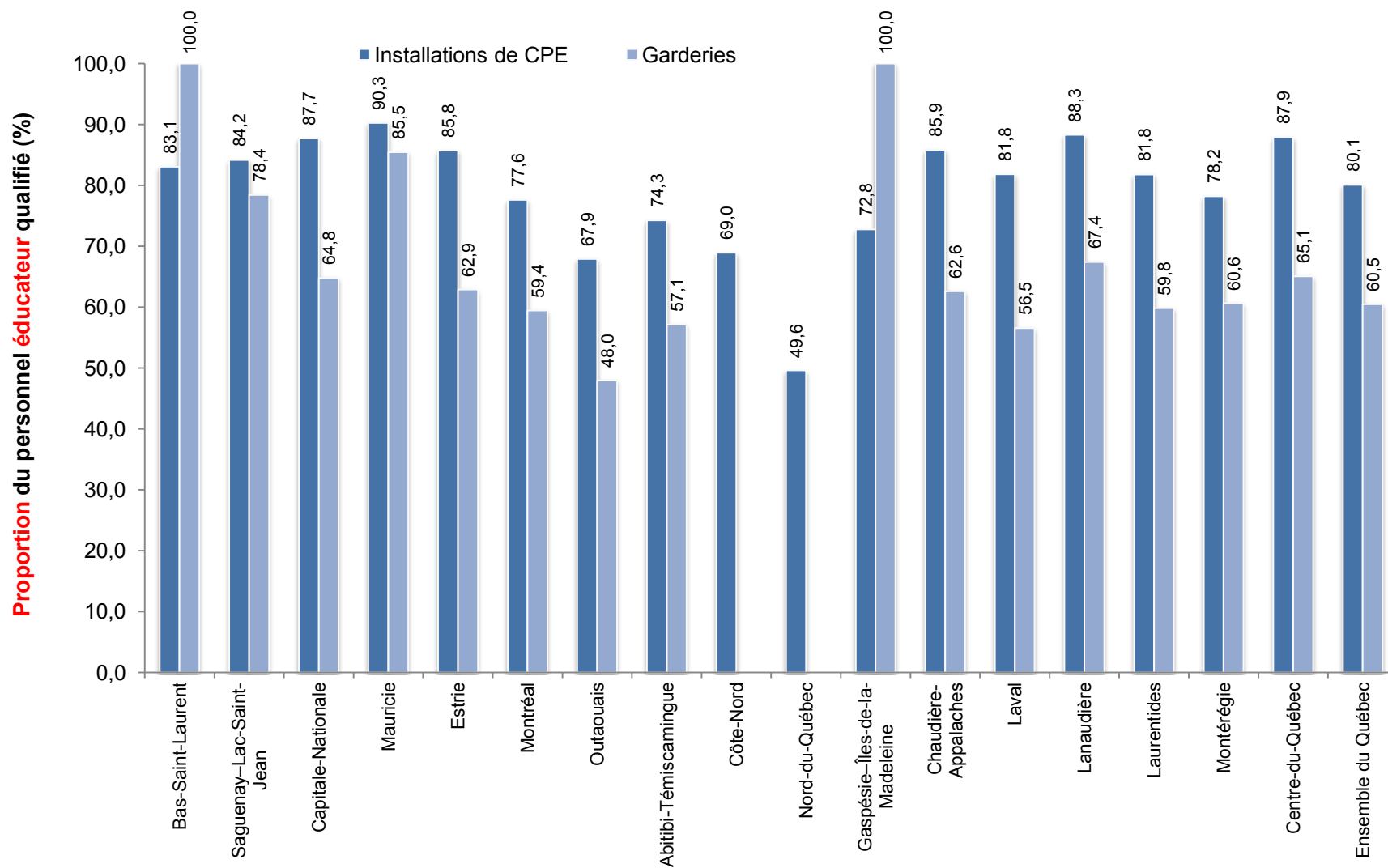


Tableau 4.10

Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies respectant l'exigence réglementaire en matière de qualification du personnel éducateur, par région administrative, du 19 au 25 mars 2012

Région	Installations de CPE			Garderies		
	Nombre d'installations où 2/3 du personnel éducateur est qualifié	Nombre total d'installations de CPE	Proportion d'installations de CPE où 2/3 du personnel éducateur est qualifié (%)	Nombre de garderies dont le tiers du personnel éducateur est qualifié	Nombre total de garderies	Proportion de garderies dont le tiers du personnel éducateur est qualifié (%)
Bas-Saint-Laurent	34	37	91,9	2	2	100,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	48	52	92,3	12	12	100,0
Capitale-Nationale	123	129	95,3	87	92	94,6
Mauricie	43	47	91,5	6	6	100,0
Estrie	64	70	91,4	12	12	100,0
Montréal	281	350	80,3	454	499	91,0
Outaouais	45	76	59,2	32	43	74,4
Abitibi-Témiscamingue	21	30	70,0	2	2	100,0
Côte-Nord	14	23	60,9	0	0	...
Nord-du-Québec	4	34	11,8	0	0	...
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11	20	55,0	1	1	100,0
Chaudière-Appalaches	72	79	91,1	26	28	92,9
Laval	43	50	86,0	96	108	88,9
Lanaudière	57	58	98,3	56	58	96,6
Laurentides	77	82	93,9	53	59	89,8
Montérégie	211	242	87,2	175	193	90,7
Centre-du-Québec	42	43	97,7	15	16	93,8
TOTAL	1 190	1 422	83,7	1 029	1 131	91,0

...N'a pas lieu de figurer.

En ce qui concerne le type de qualification, le tableau 4.11 montre qu'une bonne part des 13 426 membres du personnel éducateur qualifié des installations de CPE possèdent un diplôme d'études collégiales (DEC) (41,8 %) ou une attestation d'études collégiales (AEC) avec trois ans d'expérience (40,2 %), alors que 5,9 % sont titulaires d'un baccalauréat.

Dans les garderies (tableau 4.12), 47,5 % des 5 925 membres du personnel éducateur qualifié possèdent une AEC avec trois ans d'expérience, 26,2 % ont un DEC et 11,9 % sont titulaires d'un baccalauréat.

Tableau 4.11

Répartition du personnel éducateur qualifié des installations de CPE selon le type de qualification, par région administrative, du 19 au 25 mars 2012

Région	Type de qualification								
	AEC + 3 ans d'expérience	AEC comprenant les 29 cours de spécialisation du DEC	Certificat d'études collégiales (CEC)	DEC	Certificat universitaire + 3 ans d'expérience	Baccalauréat	Avoir travaillé pour un CPE ou un service de garde entre le 19 oct. 1983 et le 19 oct. 1988 et avoir réussi les 4 cours collégiaux ou universitaires	Autre	Nombre
Bas-Saint-Laurent	26,3 %	1,8 %	1,5 %	50,9 %	2,4 %	12,6 %	0,0 %	4,5 %	334
Saguenay–Lac-Saint-Jean	27,3 %	3,5 %	0,0 %	60,8 %	0,0 %	6,7 %	1,1 %	0,6 %	538
Capitale-Nationale	21,6 %	10,3 %	1,7 %	52,4 %	2,4 %	9,2 %	1,1 %	1,3 %	1294
Mauricie	22,9 %	8,1 %	0,0 %	56,6 %	1,5 %	9,0 %	1,3 %	0,4 %	454
Estrie	39,6 %	1,0 %	1,0 %	44,8 %	3,1 %	7,0 %	0,9 %	2,5 %	674
Montréal	45,0 %	1,7 %	2,5 %	32,2 %	8,5 %	7,6 %	1,4 %	1,1 %	3250
Outaouais	47,7 %	2,8 %	4,1 %	36,8 %	2,4 %	4,5 %	0,6 %	0,9 %	532
Abitibi-Témiscamingue	42,7 %	2,6 %	2,9 %	29,2 %	3,6 %	6,9 %	0,7 %	11,3 %	274
Côte-Nord	51,7 %	0,0 %	0,0 %	37,2 %	0,6 %	1,1 %	1,7 %	7,8 %	180
Nord-du-Québec	22,8 %	2,5 %	36,4 %	17,3 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	21,0 %	162
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	71,0 %	0,0 %	0,0 %	22,9 %	0,0 %	5,3 %	0,8 %	0,0 %	131
Chaudière-Appalaches	16,5 %	6,2 %	3,8 %	63,9 %	1,4 %	6,8 %	0,5 %	1,0 %	795
Laval	37,2 %	1,8 %	4,3 %	44,9 %	6,7 %	4,9 %	0,2 %	0,0 %	506
Lanaudière	45,8 %	4,9 %	2,1 %	40,3 %	3,2 %	2,3 %	0,6 %	0,8 %	657
Laurentides	47,3 %	2,8 %	1,4 %	44,0 %	2,2 %	1,4 %	0,4 %	0,4 %	845
Montérégie	53,6 %	1,3 %	1,5 %	35,5 %	3,2 %	3,4 %	0,6 %	0,7 %	2349
Centre-du-Québec	40,1 %	1,3 %	1,3 %	50,1 %	0,2 %	4,7 %	1,6 %	0,7 %	451
TOTAL	40,2 %	3,2 %	2,4 %	41,8 %	3,9 %	5,9 %	0,9 %	1,6 %	13 426

Tableau 4.12

Répartition du personnel éducateur qualifié des garderies selon le type de qualification, par région administrative, du 19 au 25 mars 2012

Région	Type de qualification								
	AEC + 3 ans d'expérience	AEC comprenant les 29 cours de spécialisation du DEC	CEC	DEC	Certificat universitaire + 3 ans d'expérience	Baccalauréat	Avoir travaillé pour un CPE ou un service de garde entre le 19 oct. 1983 et le 19 oct. 1988 et avoir réussi les 4 cours collégiaux ou universitaires	Autre	Nombre
Bas-Saint-Laurent	0,0 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	27,5 %	3,8 %	6,3 %	50,0 %	0,0 %	12,5 %	0,0 %	0,0 %	80
Capitale-Nationale	35,7 %	5,2 %	1,2 %	43,7 %	2,1 %	12,0 %	0,0 %	0,2 %	485
Mauricie	17,0 %	4,3 %	0,0 %	68,1 %	0,0 %	10,6 %	0,0 %	0,0 %	47
Estrie	37,7 %	0,0 %	1,6 %	39,3 %	1,6 %	16,4 %	0,0 %	3,3 %	61
Montréal	50,2 %	2,6 %	2,7 %	14,5 %	13,0 %	15,5 %	0,4 %	1,2 %	245
Outaouais	44,2 %	1,9 %	0,6 %	40,3 %	3,2 %	9,7 %	0,0 %	0,0 %	154
Abitibi-Témiscamingue	62,5 %	0,0 %	6,3 %	18,8 %	0,0 %	12,5 %	0,0 %	0,0 %	16
Côte-Nord
Nord-du-Québec
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	25,0 %	0,0 %	0,0 %	75,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	4
Chaudière-Appalaches	36,6 %	9,1 %	3,0 %	43,3 %	1,8 %	6,1 %	0,0 %	0,0 %	164
Laval	46,3 %	1,5 %	3,3 %	22,6 %	14,2 %	10,8 %	0,0 %	1,3 %	544
Lanaudière	43,8 %	3,9 %	1,6 %	43,8 %	1,8 %	4,9 %	0,0 %	0,3 %	384
Laurentides	49,3 %	1,2 %	2,6 %	37,0 %	2,9 %	6,5 %	0,0 %	0,6 %	341
Montréal	54,3 %	2,4 %	3,0 %	25,7 %	4,2 %	10,1 %	0,2 %	0,2 %	1 082
Centre-du-Québec	39,1 %	4,5 %	2,7 %	45,5 %	0,0 %	8,2 %	0,0 %	0,0 %	110
TOTAL	47,5 %	2,9 %	2,6 %	26,2 %	8,0 %	11,9 %	0,2 %	0,8 %	5 925

...N'ayant pas lieu de figurer.

4.5 Expérience et qualification du personnel de la direction

Le tableau 4.13 fait état, pour les CPE et les BC¹⁵, du nombre de membres du personnel dans les postes de direction générale et dans les postes de direction adjointe – détaillé selon le type de direction adjointe – et il indique le nombre moyen d'années d'expérience acquises dans le domaine des services de garde en général et aussi au sein de l'entreprise de services de garde actuelle.

Au 31 mars 2012, on comptait 806 directrices générales ou directeurs généraux (DG) dans les CPE qui ne détiennent pas d'agrément de BC, 145 dans les CPE qui ont un agrément de BC (CPE-BC) et 14 dans les BC dont l'agrément est détenu par une entreprise autre qu'un CPE (BC), soit un total de 965 DG.

Quant aux postes de direction adjointe, les CPE et les BC ont déclaré avoir 853 membres du personnel dans cette catégorie, dont 599 dans les CPE, 249 dans les CPE-BC et 5 dans les BC. La majorité des postes de direction adjointe sont des postes associés à l'installation ou à la coordination du BC : 47,1 % des postes de direction adjointe des CPE et 68,7 % de ceux des CPE-BC, tandis qu'il s'agit de la totalité des postes dans les BC. La majorité des entreprises de services de garde (58,4 %) n'ont qu'un seul poste (occupé) de direction adjointe (tableau 4.14).

Les DG ont en moyenne près de 20 ans d'expérience dans le domaine des services de garde (tableau 4.13). Plus précisément, les DG des CPE ont en moyenne 20,0 ans d'expérience dans le domaine, ceux des CPE-BC en ont 18,5 et ceux des BC en cumulent 21,4. Le nombre moyen d'années d'expérience est plus faible dans les postes de direction adjointe et il varie de 12,4 à 16,0 ans. Dans les CPE et les CPE-BC, l'écart entre le nombre moyen d'années d'expérience de la direction dans le domaine des services de garde et celui dans l'entreprise de services de garde actuelle est environ de 4 à 6 ans en CPE ou en CPE-BC. Cela permet de conclure qu'une bonne part de l'expérience de travail a été acquise au sein de l'entreprise actuelle. Dans le cas des BC, l'écart est plus grand, soit de 14 ans à la direction générale et de 7,6 ans à la direction adjointe. Il faut retenir que l'attribution des agréments des BC a été faite en 2006.

15. L'information n'a pas été colligée concernant les garderies.

Tableau 4.13

Nombre de membres du personnel dans les postes de direction générale et de direction adjointe et nombre moyen d'années d'expérience en général et pour le service de garde actuel, selon le type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2012

Poste de direction	CPE	CPE-BC	BC
	Nombre de membres		
Direction générale	806	145	14
Direction adjointe à l'installation ou au BC	282	171	5
Direction adjointe à l'administration	171	41	0
Direction adjointe à la pédagogie	103	21	0
Autres types de direction adjointe	43	16	0
	Nombre moyen d'années d'expérience dans le domaine des services de garde en général		
Direction générale	20,0	18,5	21,4
Direction adjointe	16,0	15,5	12,4
	Nombre moyen d'années d'expérience dans l'entreprise de services de garde actuelle		
Direction générale	14,0	13,5	7,4
Direction adjointe	11,1	10,3	4,8

Note : Il peut y avoir plus d'un poste de direction adjointe par entreprise de services de garde. Le tableau 4.13 présente la distribution des entreprises selon le nombre de postes (occupés) de direction adjointe.

Tableau 4.14

Répartition des entreprises de services de garde selon le nombre de membres dans les postes de direction adjointe, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2012

Type d'entreprise de services de garde	Nombre de membres dans les postes de direction adjointe				
	1	2	3	4	5 ou plus
CPE	254	94	28	13	4
CPE-BC	43	40	23	9	4
BC	5	0	0	0	0
NOMBRE TOTAL D'ENTREPRISES	302	134	51	22	8
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES	302	268	153	88	42¹

1. Trois CPE ont chacun cinq membres du personnel dans la direction adjointe et un CPE en a six; trois CPE-BC ont chacun cinq membres du personnel dans la direction adjointe et un CPE-BC en a six.

Les deux prochains tableaux, 4.15 et 4.16, présentent le nombre de DG selon le plus haut diplôme obtenu lié aux services de garde éducatifs à l'enfance et le domaine d'études (tableau 4.15) et le plus haut diplôme obtenu en général et le domaine d'études (tableau 4.16) pour les CPE, les CPE-BC et les BC. Il est à noter qu'il peut s'agir du même diplôme dans les deux cas.

Les deux tiers (66,7 %) des DG ont un diplôme lié aux services de garde éducatifs à l'enfance. Parmi l'ensemble des DG, 225 (23,3 %) sont titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) lié au domaine, dont 163 en éducation en services de garde. Un peu moins ont un baccalauréat lié au domaine, soit 197 ou 20,4 %, dont 119 en éducation.

Lorsqu'on considère tous les domaines de scolarité, y inclus ceux liés aux services de garde éducatifs à l'enfance, on constate qu'environ le tiers de l'ensemble des DG ont un baccalauréat, soit 345; parmi ceux-ci, 75 ont un baccalauréat en administration et 27 en ressources humaines. Bon nombre de DG sont titulaires d'un certificat universitaire, soit 278 ou 28,8 % de l'ensemble (dont 121 en administration et 65 en ressources humaines) ou d'un diplôme d'études collégiales (DEC), soit 173 ou 17,9 % de l'ensemble (dont 29 en administration et 18 en ressources humaines).

Tableau 4.15

Répartition des membres de la direction générale selon le plus haut diplôme obtenu lié aux services de garde éducatifs à l'enfance et le domaine d'études, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2012

Plus haut diplôme obtenu lié aux services de garde éducatifs à l'enfance et domaine d'études		CPE	CPE-BC	BC	Sous-total	Total	Répartition
		Nombre de directrices générales et de directeurs généraux					
Diplôme d'études professionnelles (DEP)	Éducation en services de garde	2	1	0	3	3	0,3 %
	Éducation spécialisée	0	0	0	0		
	Éducation	0	0	0	0		
	Autre	0	0	0	0		
Attestation d'études collégiales (AEC)	Éducation en services de garde	77	12	2	91	99	10,3 %
	Éducation spécialisée	0	0	0	0		
	Éducation	2	0	0	2		
	Autre	6	0	0	6		
Certificat d'études collégiales (CEC)	Éducation en services de garde	12	1	0	13	14	1,5 %
	Éducation spécialisée	0	0	0	0		
	Éducation	0	0	0	0		
	Autre	1	0	0	1		
Diplôme d'études collégiales (DEC)	Éducation en services de garde	146	16	1	163	225	23,3 %
	Éducation spécialisée	41	9	0	50		
	Éducation	6	0	0	6		
	Autre	4	2	0	6		
Certificat universitaire	Éducation en services de garde	33	7	1	41	78	8,1 %
	Éducation spécialisée	3	0	0	3		
	Éducation	9	0	0	9		
	Autre	20	5	0	25		

Tableau 4.15

Répartition des membres de la direction générale selon le plus haut diplôme obtenu lié aux services de garde éducatifs à l'enfance et le domaine d'études, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2012 (suite)

Plus haut diplôme obtenu lié aux services de garde éducatifs à l'enfance et domaine d'études		CPE	CPE-BC	BC	Sous-total	Total	Répartition
		Nombre de directrices générales et de directeurs généraux					
Baccalauréat	Éducation en services de garde	12	2	0	14	197	20,4 %
	Éducation spécialisée	10	0	0	10		
	Éducation	103	16	0	119		
	Autre	43	9	2	54		
Maîtrise	Éducation en services de garde	4	0	0	4	20	2,1 %
	Éducation spécialisée	2	0	0	2		
	Éducation	5	1	2	8		
	Autre	6	0	0	6		
Doctorat	Éducation en services de garde	0	0	0	0	0	0,0 %
	Éducation spécialisée	0	0	0	0		
	Éducation	0	0	0	0		
	Autre	0	0	0	0		
Autre	Éducation en services de garde	1	1	0	2	8	0,8 %
	Éducation spécialisée	0	0	0	0		
	Éducation	3	0	0	3		
	Autre	3	0	0	3		
Aucun diplôme lié aux services de garde éducatifs à l'enfance		252	63	6	321	321	33,3 %

Tableau 4.16

Répartition des membres de la direction générale selon le plus haut diplôme obtenu (en général) et le domaine d'études, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2012

Plus haut diplôme complété (en général) et domaine d'études ¹		CPE	CPE-BC	BC	Sous-total	Total	Répartition
		Nombre de directrices générales et de directeurs généraux					
Diplôme d'études secondaires (DES)		24	0	0	24	24	2,5 %
Diplôme d'études professionnelles (DEP)	Administration	3	0	0	3	8	0,8 %
	Ressources humaines	1	0	0	1		
	Autre	4	0	0	4		
Attestation d'études collégiales (AEC)	Administration	10	2	0	12	56	5,8 %
	Ressources humaines	3	2	0	5		
	Autre	37	2	0	39		
Certificat d'études collégiales (CEC)	Administration	3	0	1	4	10	1,0 %
	Ressources humaines	1	0	0	1		
	Autre	5	0	0	5		
Diplôme d'études collégiales (DEC)	Administration	24	5	0	29	173	17,9 %
	Ressources humaines	18	0	0	18		
	Autre	105	21	0	126		

Tableau 4.16

Répartition des membres de la direction générale selon le plus haut diplôme obtenu (en général) et le domaine d'études, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2012 (suite)

Plus haut diplôme complété (en général) et domaine d'études ¹		CPE	CPE-BC	BC	Sous-total	Total	Répartition
		Nombre de directrices générales et de directeurs généraux					
Certificat universitaire	Administration	101	18	2	121	278	28,8 %
	Ressources humaines	50	13	2	65		
	Autre	75	17	0	92		
Baccalauréat	Administration	58	17	0	75	345	35,8 %
	Ressources humaines	21	4	2	27		
	Autre	208	31	4	243		
Maîtrise	Administration	15	3	0	18	50	5,2 %
	Ressources humaines	1	3	1	5		
	Autre	22	3	2	27		
Doctorat	Administration	0	0	0	0	1	0,1 %
	Ressources humaines	0	0	0	0		
	Autre	1	0	0	1		
Autre	Administration	2	1	0	3	10	1,0 %
	Ressources humaines	5	0	0	5		
	Autre	1	1	0	2		
Aucun diplôme		7	2	0	9	9	0,9 %

1. Il peut s'agir du même diplôme que celui lié aux services de garde éducatifs à l'enfance.

Les deux prochains tableaux indiquent le plus haut diplôme obtenu lié aux services de garde éducatifs à l'enfance et le domaine d'études pour les titulaires des postes de direction adjointe (tableau 4.17), et la même information mais pour le plus haut diplôme obtenu peu importe le domaine d'études (tableau 4.18).

Plus de sept membres de la direction adjointe sur dix (73,7 %) sont titulaires d'un diplôme lié aux services de garde éducatifs à l'enfance. Les titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) sont au nombre de 245, ce qui correspond à 28,8 % de l'ensemble; dans 193 cas, le domaine d'études est l'éducation en services de garde. Une proportion de 12,9 % est titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC), soit 110, et le domaine est l'éducation pour la quasi-totalité d'entre eux (108). Plus de un sur dix est titulaire d'un baccalauréat (117, dont 58 en éducation) ou d'un certificat universitaire (114, dont 67 en éducation en services de garde).

En ce qui concerne le plus haut diplôme obtenu, on note que 257 membres de la direction adjointe (30,2 % de l'ensemble) sont titulaires d'un certificat universitaire, dont 74 en administration et 55 en ressources humaines. Un nombre important (220, soit 25,9 % de l'ensemble) a un diplôme d'études collégiales (DEC), dont 38 en administration et 23 en ressources humaines. On dénombre 207 titulaires d'un baccalauréat, soit près du quart (24,3 %); le domaine d'études est l'administration pour 26 d'entre eux et les ressources humaines pour 14 autres.

Tableau 4.17

Répartition des membres de la direction adjointe selon le plus haut diplôme obtenu lié aux services de garde éducatifs à l'enfance et le domaine d'études, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2012

Plus haut diplôme complété lié aux services de garde éducatifs à l'enfance et domaine d'études		CPE	CPE-BC	BC	Sous-total	Total	Répartition
		Nombre de directrices adjointes et de directeurs adjoints					
Diplôme d'études professionnelles (DEP)	Éducation en service de garde	0	2	0	2	3	0,4 %
	Éducation spécialisée	0	0	0	0		
	Éducation	1	0	0	1		
	Autre	0	0	0	0		
Attestation d'études collégiales (AEC)	Éducation en service de garde	76	32	0	108	110	12,9 %
	Éducation spécialisée	0	1	0	1		
	Éducation	0	0	0	0		
	Autre	1	0	0	1		
Certificat d'études collégiales (CEC)	Éducation en service de garde	10	3	0	13	17	2,0 %
	Éducation spécialisée	1	0	0	1		
	Éducation	0	0	0	0		
	Autre	3	0	0	3		
Diplôme d'études collégiales (DEC)	Éducation en service de garde	135	58	0	193	245	28,8 %
	Éducation spécialisée	33	13	1	47		
	Éducation	0	2	0	2		
	Autre	1	2	0	3		
Certificat universitaire	Éducation en service de garde	49	18	0	67	114	13,4 %
	Éducation spécialisée	1	1	0	2		
	Éducation	12	1	0	13		
	Autre	24	8	0	32		

Tableau 4.17

Répartition des membres de la direction adjointe selon le plus haut diplôme obtenu lié aux services de garde éducatifs à l'enfance et le domaine d'études, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2012 (suite)

Plus haut diplôme complété lié aux services de garde éducatifs à l'enfance et domaine d'études		CPE	CPE-BC	BC	Sous-total	Total	Répartition
		Nombre de directrices adjointes et de directeurs adjoints					
Baccalauréat	Éducation en service de garde	11	3	0	14	117	13,7 %
	Éducation spécialisée	5	2	0	7		
	Éducation	44	13	1	58		
	Autre	24	14	0	38		
Maîtrise	Éducation en service de garde	1	0	0	1	13	1,5 %
	Éducation spécialisée	0	0	0	0		
	Éducation	2	1	1	4		
	Autre	8	0	0	8		
Doctorat	Éducation en service de garde	0	0	0	0	1	0,1 %
	Éducation spécialisée	0	0	0	0		
	Éducation	0	0	0	0		
	Autre	1	0	0	1		
Autre	Éducation en service de garde	2	3	0	5	7	0,8 %
	Éducation spécialisée	0	0	0	0		
	Éducation	0	1	0	1		
	Autre	0	1	0	1		
Aucun diplôme lié aux services de garde éducatifs à l'enfance		151	71	2	224	224	26,3 %

Tableau 4.18

Répartition des membres de la direction adjointe selon le plus haut diplôme obtenu (en général) et le domaine d'études, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2012

Plus haut diplôme complété (en général) et domaine d'études ¹		CPE	CPE-BC	BC	Sous-total	Total	Répartition
		Nombre de directrices adjointes et de directeurs adjoints					
Diplôme d'études secondaires (DES)		11	5	0	16	16	1,9 %
Diplôme d'études professionnelles (DEP)	Administration	11	5	0	16	22	2,6 %
	Autre	6	0	0	6		
Attestation d'études collégiales (AEC)	Administration	3	1	0	4	66	7,8 %
	Ressources humaines	2	0	0	2		
	Autre	43	17	0	60		
Certificat d'études collégiales (CEC)	Administration	4	0	0	4	15	1,8 %
	Ressources humaines	0	0	0	0		
	Autre	8	3	0	11		
Diplôme d'études collégiales (DEC)	Administration	25	13	0	38	220	25,9 %
	Ressources humaines	4	19	0	23		
	Autre	125	33	1	159		
Certificat universitaire	Administration	57	17	0	74	257	30,2 %
	Ressources humaines	36	19	0	55		
	Autre	89	39	0	128		

Tableau 4.18

Répartition des membres de la direction adjointe selon le plus haut diplôme obtenu (en général) et le domaine d'études, par type d'entreprise de services de garde, au 31 mars 2012 (suite)

Plus haut diplôme complété (en général) et domaine d'études ¹		CPE	CPE-BC	BC	Sous-total	Total	Répartition
		Nombre de directrices adjointes et de directeurs adjoints					
Baccalauréat	Administration	12	14	0	26	207	24,3 %
	Ressources humaines	7	5	2	14		
	Autre	123	43	1	167		
Maîtrise	Administration	2	0	0	2	27	3,2 %
	Ressources humaines	1	1	0	2		
	Autre	16	6	1	23		
Doctorat	Administration	0	0	0	0	2	0,2 %
	Ressources humaines	0	0	0	0		
	Autre	2	0	0	2		
Autre	Administration	2	0	0	2	10	1,2 %
	Ressources humaines	0	1	0	1		
	Autre	2	5	0	7		
Aucun diplôme		6	3	0	9	9	1,1 %

1. Il peut s'agir du même diplôme que celui lié aux services de garde éducatifs à l'enfance.

4.6 Jugements en matière de droit du travail

Le tableau 4.19 indique que, de façon générale, au cours de l'exercice financier 2011-2012, une bonne part des 103 jugements en matière de droit du travail provient de la Commission des normes du travail (CNT) (25) ou de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) (24), suivies par la Commission des relations du travail (CRT) (20).

Les CPE non agréés à titre de BC ont obtenu 46 jugements (favorables ou non) d'un tribunal en matière de droit du travail au cours de l'année 2011-2012. On mentionne principalement 12 jugements de la Commission des lésions professionnelles (CLP) et 11 jugements de la CSST. Les CPE ayant un agrément de BC, quant à eux, cumulent 18 jugements dont 6 jugements de la CRT et 5 jugements de la CLP.

Du côté des garderies, on relève au total 38 jugements d'un tribunal en matière de droit du travail. Il s'agit surtout de jugements de la CNT (16 cas).

Enfin, ajoutons qu'un seul BC déclare un jugement d'un tribunal en matière de droit du travail au cours de l'année 2011-2012 pour la CRT.

Tableau 4.19**Répartition des jugements en matière de droit du travail selon le type d'entreprise de services de garde et le type de tribunal ou organisme, au cours de l'exercice financier 2011-2012**

Tribunal ou organisme	Nombre de jugements				
	CPE	CPE-BC	Garderies	BC	TOTAL
Arbitrage	9	2	1	0	12
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	11	1	12	0	24
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)	0	0	0	0	0
Commission des lésions professionnelles (CLP)	12	5	2	0	19
Commission des normes du travail (CNT)	5	4	16	0	25
Commission des relations du travail (CRT)	8	6	5	1	20
Cour des petites créances	0	0	2	0	2
Cour du Québec	0	0	0	0	0
Cour supérieure (recours civil)	0	0	0	0	0
Autres	1	0	0	0	1
TOTAL	46	18	38	1	103

CHAPITRE 5

RESPONSABLES D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES BUREAUX COORDONNATEURS DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Dans ce chapitre, il est question des responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) et du mandat des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC). Le chapitre commence par un portrait des RSG, des assistantes ou assistants et des enfants accueillis en milieu familial. La deuxième section aborde les heures d'ouverture quotidiennes des services de garde en milieu familial. La troisième partie se penche sur les suspensions, les révocations ou le non-renouvellement de la reconnaissance des RSG, et la quatrième sur les visites de la résidence où sont offerts les services de garde. La section cinq fait le bilan des plaintes reçues contre des RSG. Une section aborde le détail de ces plaintes. La section qui suit traite du personnel des BC. Par la suite, nous nous intéressons au comité consultatif des RSG, aux demandes des RSG pour obtenir du soutien pédagogique et technique et enfin aux recours de la part des RSG dont les BC ont fait l'objet.

5.1 Responsables d'un service de garde en milieu familial, assistantes et assistants, et enfants accueillis en milieu familial

Au 31 mars 2012, on comptait au total 15 262 RSG reconnues (y compris celles dont la reconnaissance avait été suspendue) par les 164 BC¹⁶ ayant répondu à la question. Parmi les 14 778 RSG dont la reconnaissance n'avait pas été suspendue, la quasi-totalité offraient des places subventionnées (14 756, soit 99,9 %), alors que 22 n'en avaient pas (tableau 5.1).

Tableau 5.1

Nombre de RSG reconnues par un BC selon l'attribution de places subventionnées ou non et la région administrative, au 31 mars 2012

Région	Nombre de RSG reconnues par un BC (y compris les RSG dont la reconnaissance a été suspendue)	Nombre de RSG reconnues par un BC (à l'exclusion des RSG dont la reconnaissance a été suspendue)	Nombre de RSG ayant des places subventionnées (à l'exclusion des RSG dont la reconnaissance a été suspendue)	Nombre de RSG n'ayant pas de places subventionnées
Bas-Saint-Laurent	567	531	530	1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	682	660	658	2
Capitale-Nationale	1 301	1 256	1 254	2
Mauricie	559	537	536	1
Estrie	789	764	764	0
Montréal	1 852	1 784	1 784	0
Outaouais	843	805	804	1
Abitibi-Témiscamingue	424	409	402	7
Côte-Nord	266	262	261	1
Nord-du-Québec	38	37	37	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	237	234	234	0
Chaudière-Appalaches	1 025	997	997	0
Laval	775	768	766	2
Lanaudière	970	947	947	0
Laurentides	1 235	1 199	1 199	0
Montérégie	3 126	3 032	3 028	4
Centre-du-Québec	573	556	555	1
TOTAL	15 262	14 778	14 756	22

16. Un BC parmi les 164 existants n'avait ni RSG ni enfant inscrit au cours de l'exercice financier 2011-2012.

En ce qui concerne la répartition des RSG selon le sexe (données non présentées), il s'avère que 99,4 % sont des femmes (15 178) alors que 0,6 % sont de sexe masculin (84). Par ailleurs, du côté des assistantes et des assistants, on compte 2 565 femmes et 1 201 hommes; les femmes représentent donc 68,1 % de l'ensemble.

Le tableau 5.2 révèle que, au cours de la semaine du 19 au 25 mars 2012, 14 101 RSG – soit une moyenne de 91 RSG par BC¹⁷ – ont accueilli quotidiennement 86 984 enfants. Le nombre moyen d'enfants accueillis par RSG était de 6,2 (équivalent temps plein) pour la même période, y inclus les RSG qui étaient assistées et qui recevaient plus de 6 enfants.

On constate que 47,2 % des RSG accueillent 6 enfants, soit le nombre maximal d'enfants que peut garder simultanément une RSG sans être assistée; d'ailleurs, 45,9 % des enfants gardés en milieu familial le sont par une RSG qui accueille 6 enfants. Près de 3 RSG sur 10 (27,1 %) accueillent 4 ou 5 enfants, ce qui représente 20,6 % des enfants gardés en milieu familial. Une bonne part des RSG (17,2 %) reçoivent le nombre maximal permis d'enfants, soit neuf enfants; ces RSG accueillent à elles seules le quart des enfants gardés en milieu familial. Enfin, 5,9 % des RSG accueillent 7 ou 8 enfants, tandis que 2,6 % en ont 3 ou moins, ce qui représente respectivement 7,2 % et 1,1 % des enfants gardés en milieu familial.

Près du quart des RSG (23,0 %) doivent être assistées car elles accueillent sept enfants ou plus simultanément (en équivalent temps plein), alors qu'il s'agit d'un choix pour les autres RSG. Le tableau 5.2 présente des résultats sur ce sujet. Le nombre de RSG qui accueillent plus de six enfants ne correspond pas nécessairement au nombre d'assistantes ou d'assistants, ce qui s'explique par le fait que certaines RSG accueillent sept enfants ou plus sans être assistées, mais jamais plus de six enfants simultanément, et aussi par le fait que d'autres RSG ont plus d'une personne pour les assister.

On remarque que la présence d'assistantes ou d'assistants augmente à mesure que s'élève le nombre d'enfants accueillis. Les assistantes ou assistants travaillent donc principalement avec des RSG qui accueillent 9 enfants, soit dans 70,0 % des cas. Certaines RSG recevant trois enfants ont indiqué être assistées; il s'agit de cas spéciaux.

17. Il est à noter que 155 BC ont répondu à la question.

Tableau 5.2

Répartition en nombre et en pourcentage des RSG, des enfants accueillis et des assistantes ou assistants selon le nombre d'enfants accueillis par la RSG, du 19 au 25 mars 2012

Nombre d'enfants accueillis ¹	Nombre de RSG		Nombre d'enfants		Nombre d'assistantes ou d'assistants ²	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1 enfant	20	0,1	20	-	0	0,0
2 enfants	72	0,5	144	0,2	0	0,0
3 enfants	280	2,0	840	1,0	7	0,2
4 enfants	1 198	8,5	4792	5,5	8	0,2
5 enfants	2 626	18,6	13130	15,1	52	1,5
6 enfants	6 649	47,2	39894	45,9	177	4,9
7 enfants	313	2,2	2191	2,5	310	8,7
8 enfants	514	3,6	4112	4,7	520	14,5
9 enfants	2 429	17,2	21861	25,1	2508	70,0
TOTAL	14 101	100,0	86 984	100,0	3 582	100,0

1. Le nombre d'enfants accueillis est indiqué en équivalents temps plein, c'est-à-dire que deux enfants fréquentant le service de garde à temps partiel sont comptabilisés comme un seul enfant dans le tableau.

2. Certaines RSG accueillent, en équivalents temps plein, plus de six enfants sans être assistées car elles n'en accueillent jamais plus de six simultanément. Par ailleurs, certains BC ont indiqué un nombre plus élevé d'assistantes ou d'assistants que de RSG pour certaines tranches du nombre d'enfants accueillis : certaines RSG ont plus d'une personne pour les assister, et il est possible que certains BC aient inclus le personnel de remplacement dans leur déclaration.

– Donnée infime.

Lorsqu'on examine ces chiffres selon les régions administratives des BC auxquels les RSG sont rattachées (tableau 5.3), on constate que les RSG se trouvent en plus grande proportion dans les régions de la Montérégie (20,5 %), de Montréal (11,9 %), de la Capitale-Nationale (8,2 %) et des Laurentides (8,4 %).

Les RSG accueillent en moyenne 6,2 enfants chacune. Le nombre moyen d'enfants accueillis par RSG est plus élevé à Montréal (7,2) et à Laval (6,7).

Tableau 5.3

Répartition en nombre et en pourcentage des RSG et des enfants accueillis en milieu familial et nombre moyen d'enfants par RSG, selon la région administrative, du 19 au 25 mars 2012

Région	RSG		Nombre total d'enfants	Nombre moyen d'enfants accueillis par RSG	Distribution des enfants (%)
	Nombre	%			
Bas-Saint-Laurent	516	3,7	2 938	5,7	3,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	656	4,7	3 943	6,0	4,5
Capitale-Nationale	1153	8,2	6 903	6,0	7,9
Mauricie	506	3,6	3 019	6,0	3,5
Estrie	611	4,3	3 762	6,2	4,3
Montréal	1683	11,9	12 101	7,2	13,9
Outaouais	800	5,7	5 147	6,4	5,9
Abitibi-Témiscamingue	391	2,8	2 157	5,5	2,5
Côte-Nord	261	1,9	1 406	5,4	1,6
Nord-du-Québec	37	0,3	208	5,6	0,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	191	1,4	1 119	5,9	1,3
Chaudière-Appalaches	1053	7,5	6 017	5,7	6,9
Laval	751	5,3	5 063	6,7	5,8
Lanaudière	872	6,2	5 497	6,3	6,3
Laurentides	1188	8,4	7 231	6,1	8,3
Montérégie	2884	20,5	17 298	6,0	19,9
Centre-du-Québec	548	3,9	3 175	5,8	3,7
TOTAL	14 101	100,0	86 984	6,2	100,0

5.2 Heures d'ouverture quotidiennes des services de garde en milieu familial

Le tableau 5.4 répartit les RSG selon le nombre quotidien d'heures d'ouverture de leur service de garde et il présente le nombre quotidien moyen d'heures d'ouverture, et ce, pour l'ensemble du Québec, mais également selon chaque région administrative.

Dans l'ensemble du Québec, on observe que la plupart des RSG, soit 13 039 ou 86,8 % d'entre elles, offrent des services de garde sur une période de 10 heures chaque jour; le nombre moyen d'heures d'ouverture pour l'ensemble du Québec est d'ailleurs de 9,9 heures. Seule la région de Lanaudière a un nombre moyen d'heures d'ouverture légèrement plus élevé que la moyenne d'ensemble, soit de 10,1. La plus courte période d'ouverture est de 9,7 heures et elle est observée dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 5.4

Répartition, en nombre, des RSG selon le nombre quotidien d'heures d'ouverture de leur service de garde et la région administrative, du 19 au 25 mars 2012

Région	Nombre quotidien d'heures d'ouverture														Durée moyenne ¹
	6 OU MOINS	6,5	7	7,5	8	8,5	9	9,5	10	10,5	11	11,5	12	PLUS DE 12	
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	0	2	0	14	39	464	6	3	0	0	5	10,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	0	0	1	3	25	74	559	2	0	0	0	2	9,9
Capitale-Nationale	1	0	0	0	2	20	64	184	946	19	1	0	0	19	9,9
Mauricie	0	0	0	0	2	0	8	8	515	5	1	1	0	2	10,0
Estrie	1	0	0	0	15	10	49	98	584	17	3	2	0	3	9,8
Montréal	106	1	0	1	13	1	25	28	1 591	8	4	0	2	23	9,8
Outaouais	0	0	0	0	1	1	5	21	764	6	0	0	0	6	10,0
Abitibi-Témiscamingue	0	0	1	0	9	16	81	58	243	3	4	0	1	1	9,7
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	1	11	246	4	0	0	0	0	10,0
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	1	4	32	0	0	0	0	0	9,9
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0	9	30	193	1	0	0	0	0	9,9
Chaudière-Appalaches	0	0	0	0	0	2	12	32	1 063	20	4	1	0	0	10,0
Laval	0	0	0	0	0	0	4	6	720	25	4	2	0	3	10,0
Lanaudière	0	0	0	0	0	0	7	12	840	49	29	5	4	18	10,1
Laurentides	0	16	52	8	6	10	34	55	977	41	5	0	1	2	9,8
Montérégie	0	0	1	0	3	4	54	94	2 809	68	18	8	2	7	10,0
Centre-du-Québec	0	0	0	0	3	0	13	17	493	19	8	0	0	1	10,0
TOTAL	108	17	54	9	57	67	406	771	13 039	293	84	19	10	92	9,9

1. Pour le calcul de la moyenne pondérée, nous avons considéré 6 heures pour la tranche « 6 heures ou moins », et 12,5 heures pour la tranche « plus de 12 heures ».

5.3 Suspension, révocation ou non-renouvellement de la reconnaissance des personnes responsables d'un service de garde en milieu familial

Comme mentionné à la section 5.1, au total, les BC compris dans notre analyse comptent 15 262 RSG reconnues (y compris celles dont la reconnaissance a été suspendue). Plus précisément, le tableau 5.5 montre le nombre de suspensions, de révocations et de non-renouvellements de la reconnaissance entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012. On note que, dans l'ensemble des 1 409 suspensions, révocations et non-renouvellements déclarés pour l'exercice financier 2011-2012, la plupart sont des révocations demandées par les RSG en vertu de l'article 78 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE) (617 révocations) et des suspensions à la demande d'une RSG en vertu de l'article 79 du même règlement (692 suspensions); selon la région, entre 80,1 % et 100 % de l'ensemble des suspensions, révocations et non-renouvellements sont attribuables à l'une ou l'autre de ces situations.

Les suspensions, révocations et non-renouvellements imposés en vertu de l'article 75 du RSGEE sont des mesures prises par la ministre dans différentes circonstances où la RSG est trouvée fautive de ne pas respecter certains aspects de la Loi ou de ses règlements (participation à une infraction, fausse déclaration, menace à la santé, à la sécurité ou au bien-être des enfants, etc.). Ces sanctions doivent être précédées d'un avis écrit. Dans l'ensemble des suspensions, révocations et non-renouvellements, 3,3 % sont liés à l'article 75. Parmi les 90 avis d'intention, 32 ont effectivement mené à une suspension. En ce qui concerne les révocations, 11 ont été prononcées après les 28 avis. Enfin, on note trois cas de non-renouvellement (neuf avis).

Lorsqu'il s'agit d'un signalement au DPJ, le BC suspend la reconnaissance de la RSG (article 76 du RSGEE), et ce, sans avis préalable. Le BC pourrait ensuite révoquer la reconnaissance de l'établissement concerné. Pour l'année financière 2011-2012, on compte 46 suspensions et 8 révocations pour cette raison.

Tableau 5.5

Nombre de suspensions, de révocations et de non-renouvellements de la reconnaissance des RSG en vertu des articles du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE) selon la région administrative, au cours de l'exercice financier 2011-2012

Région	Suspension en vertu de l'art. 75 du RSGEE		Révocation en vertu de l'art. 75 du RSGEE		Non-renouvellement en vertu de l'art. 75 du RSGEE		Nombre de suspensions en vertu du 2 ^e alinéa de l'art. 76 du RSGEE	Nombre de révocations en vertu du 2 ^e alinéa de l'art. 76 du RSGEE	Nombre de révocations en vertu de l'art. 78 du RSGEE	Nombre de suspensions en vertu de l'art. 79 du RSGEE	Total de suspensions, révocations et non-renouvellements
	Nombre d'avis d'intention	Nombre de suspensions	Nombre d'avis d'intention	Nombre de révocations	Nombre d'avis d'intention	Nombre de non-renouvellements					
Bas-Saint-Laurent	0	0	1	0	1	0	1	0	24	52	77
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4	0	1	0	0	0	4	1	23	38	66
Capitale-Nationale	6	2	1	0	0	0	9	3	82	72	168
Mauricie	3	0	1	0	1	1	2	0	37	22	62
Estrie	2	3	1	0	0	0	2	0	27	13	45
Montréal	21	7	5	2	2	2	4	2	30	51	98
Outaouais	15	4	2	0	2	0	0	0	32	46	82
Abitibi-Témiscamingue	1	0	1	1	0	0	2	0	24	38	65
Côte-Nord	2	0	0	0	0	0	0	0	21	15	36
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	0	0	2	4	6
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0	0	0	8	16	24
Chaudière-Appalaches	7	4	2	1	1	0	4	0	69	52	130
Laval	0	0	3	2	0	0	3	0	13	8	26
Lanaudière	6	3	4	2	1	0	3	0	33	51	92
Laurentides	6	5	1	1	0	0	7	1	44	56	114
Montérégie	17	3	4	2	0	0	5	1	130	137	278
Centre-du-Québec	0	1	1	0	1	0	0	0	18	21	40
TOTAL	90	32	28	11	9	3	46	8	617	692	1 409

5.4 Visites de la résidence où sont offerts les services de garde

L'article 86 du RSGEE prévoit qu'un membre du personnel du BC doit notamment effectuer annuellement trois visites à l'improviste à la résidence où sont offerts les services de garde par la RSG. Il doit également faire des visites à l'improviste à la suite d'une plainte, et des visites de suivi lorsqu'il constate qu'il y a eu contravention à la Loi et aux règlements à l'occasion d'une visite à l'improviste. Le tableau 5.6 présente des résultats à ce sujet. Le ratio entre le nombre de visites de surveillance et le nombre de RSG reconnues (y compris celles dont la reconnaissance a été suspendue) montre que, de façon générale, les BC font effectivement trois visites à la résidence comme prévu par le règlement. Le ratio n'est pas toujours égal à trois lorsqu'on détaille l'analyse selon les régions, mais plusieurs raisons peuvent expliquer cela, notamment le fait que certaines RSG ont été reconnues au cours de l'année financière et qu'il n'y a pas eu trois visites à la résidence, les services n'ayant pas été offerts toute l'année.

En vertu du même article, un membre du personnel du BC peut rendre visite à une RSG à la suite d'une plainte. L'article prévoit également des visites de suivi lorsqu'une contravention a été constatée. Le tableau 5.6 affiche également le nombre de visites effectuées dans ces deux situations.

Tableau 5.6

Répartition des visites de surveillance, des visites à la suite d'une plainte et des visites à la suite d'une contravention constatée, selon la région administrative, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012

Région	Nombre de visites de surveillance	Ratio visites de surveillance/RSG reconnues (y compris celles dont la reconnaissance a été suspendue)	Nombre de visites à la suite d'une plainte	Nombre de visites à la suite d'une contravention constatée
Bas-Saint-Laurent	1 671	2,9	43	106
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 072	3,0	26	118
Capitale-Nationale	3 770	2,9	84	143
Mauricie	2 375	4,2	44	20
Estrie	2 015	2,6	76	128
Montréal	4 992	2,7	139	479
Outaouais	2 405	2,9	88	112
Abitibi-Témiscamingue	1 067	2,5	19	16
Côte-Nord	766	2,9	10	34
Nord-du-Québec	110	2,9	1	6
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	722	3,0	22	54
Chaudière-Appalaches	3 393	3,3	92	125
Laval	2 404	3,1	33	80
Lanaudière	2 972	3,1	78	183
Laurentides	3 407	2,8	92	130
Montérégie	9 505	3,0	231	344
Centre-du-Québec	1 740	3,0	19	144
TOTAL	45 386	3,0	1 097	2 222

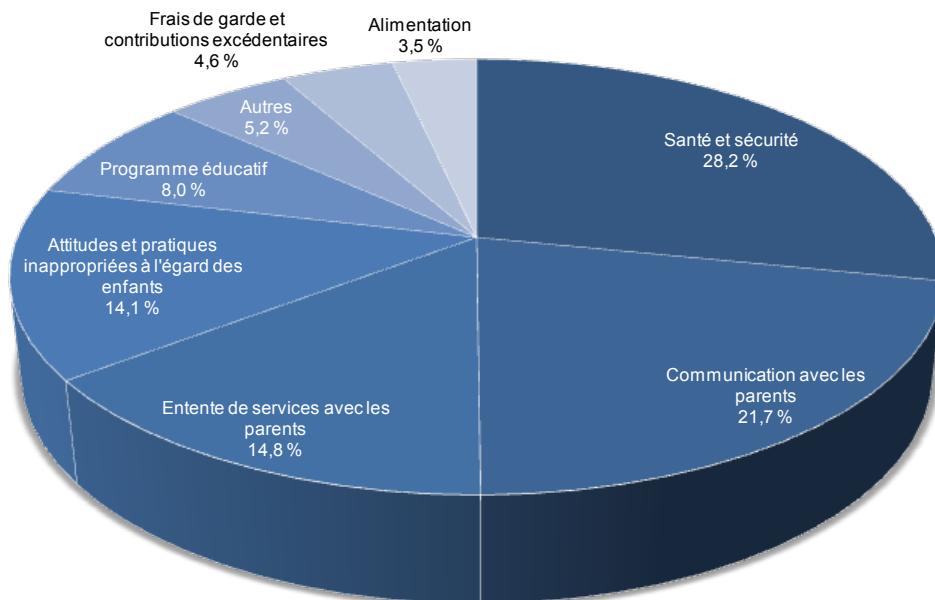
5.5 Plaintes reçues concernant les responsables d'un service de garde en milieu familial

Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, 1 383 plaintes à l'endroit de RSG ont été reçues (données non présentées). De ce nombre, 58,3 % étaient fondées et 54,2 % ont mené à une ou des visites. Près de 3 cas sur 10 (28,8 %) ont été traités par le conseil d'administration du BC. Par ailleurs, 1 cas sur 5 (19,5 %) a mené à la délivrance à la RSG d'un avis de contravention à la Loi et aux règlements. Il est à noter que 8,7 % des cas sont encore en cours de traitement (données non présentées).

La nature des plaintes peut varier. En tout, 78,8 % des plaintes sont de 4 types. Selon le graphique 5.1, la moitié des plaintes évoquées proviennent de deux domaines, la santé et sécurité et la communication avec les parents. Les plaintes ayant pour sujet l'entente de services avec les parents représentent 14,8 % et celles se rapportant aux attitudes et pratiques inappropriées à l'égard des enfants 14,1 %.

Graphique 5.1

Répartition des plaintes contre les RSG reçues au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 selon la raison



5.6 Personnel du bureau coordonnateur de la garde en milieu familial

En ce qui a trait au personnel cadre et aux membres du personnel affectés aux BC, le tableau 5.7 indique les divers types d'emplois occupés ainsi que la proportion de BC où existent ces postes.

Presque tous les BC ont au moins un poste d'agente-conseil ou d'agent-conseil en soutien pédagogique et technique (97,5 %), de direction générale (95,1 %) et d'agente ou d'agent de conformité (92,0 %).

Tableau 5.7

Nombre et proportion de postes dans les BC lorsque l'agrément est détenu par un CPE, selon la catégorie d'emploi au 31 mars 2012

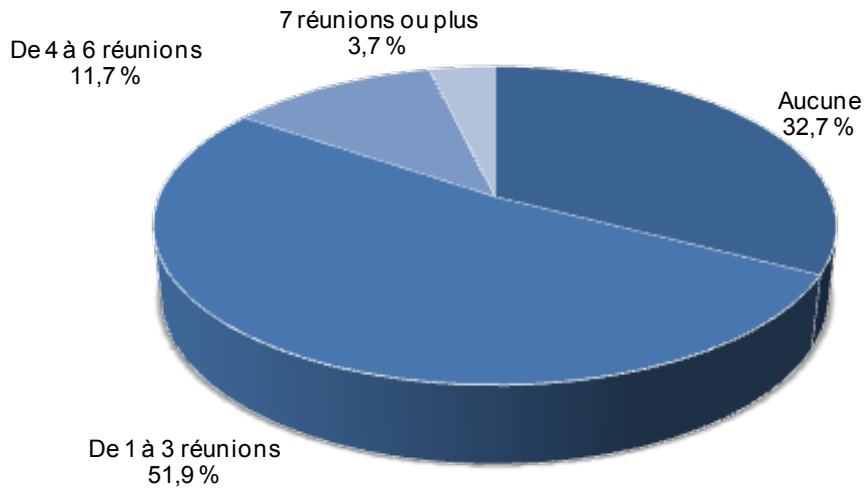
Catégorie d'emploi	Nombre	Proportion de BC où le poste existe
Adjointe administrative ou adjoint administratif	83	49,7 %
Agente ou agent de conformité	253,5	92,0 %
Agente-conseil ou agent-conseil en soutien pédagogique et technique	319,5	97,5 %
Commis ou secrétaire comptable	134	71,2 %
Direction adjointe ou coordination du BC	102	61,3 %
Direction générale	156	95,1 %
Secrétaire-réceptionniste	88	48,5 %
Autre membre du personnel	41	19,0 %

5.7 Comité consultatif des responsables de services de garde en milieu familial

Quelques questions sont posées aux BC en ce qui a trait aux réunions du comité consultatif des RSG. Ainsi, on apprend que les BC ont tenu en moyenne 1,8 réunion du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 : 51,9 % ont organisé de 1 à 3 réunions, 11,7 % en ont convoqué de 4 à 6, 3,7 % ont organisé 7 réunions ou plus et 32,7 % des BC n'ont tenu aucune réunion du comité consultatif des RSG (graphique 5.2).

Graphique 5.2

Répartition en pourcentage des BC selon le nombre de réunions du comité consultatif des RSG au cours de l'exercice financier 2011-2012



Le tableau 5.8 décrit la composition de l'ensemble des comités consultatifs des RSG. On y voit qu'avec une proportion de 82,7 % les RSG sont les plus nombreuses à y siéger. Arrivent en deuxième et en troisième lieu, bien que très loin derrière, les membres de la direction et de la coordination du BC (8,1 %) et les agents-conseils et agentes-conseils en soutien pédagogique et technique (6,1 %).

Tableau 5.8

Répartition en nombre et en pourcentage des personnes siégeant au comité consultatif des RSG selon la qualité des membres, au cours de l'exercice financier 2011-2012

Qualité des membres	Nombre	%
RSG	953	82,7
Membre de la direction générale ou autre membre de la direction ou de la coordination du BC	93	8,1
Agente ou agent pédagogique ou de conformité	70	6,1
Autre	36	3,1

Différents sujets sont abordés au cours de ces réunions (données non présentées) et, parmi l'ensemble des sujets évoqués par les BC, le soutien apporté aux RSG revient dans 24,9 % des cas, suivi par la formation (21,7 %), les applications légales et réglementaires (20,1 %) et la communication avec les parents (9,8 %). De plus, 71 BC ont mentionné divers autres sujets dont les outils (activités) pédagogiques (4,6 %), les activités sociales du BC ou de la RSG (4,1 %), le traitement des plaintes (2,4 %), le site Web, le bulletin ou le journal (2,2 %), les reconnaissances (1,9 %) et divers autres sujets (8,4 %) qui n'ont pu être regroupés.

5.8 Demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des responsables de services de garde en milieu familial

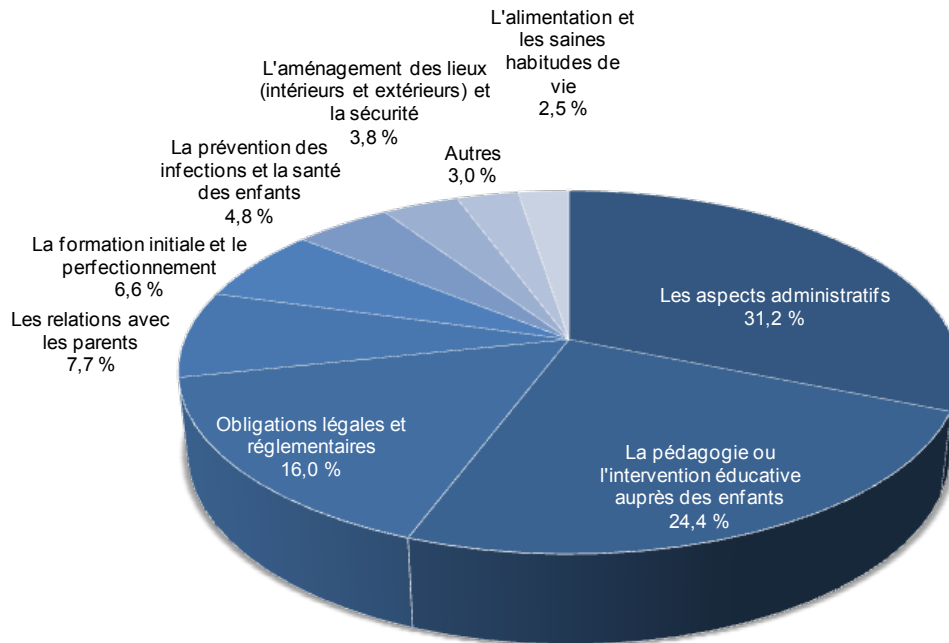
Le nombre de demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des RSG (demande de visites, demandes téléphoniques, etc.) se chiffre à 266 637 au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012. Pour les BC ayant répondu à la question, le nombre de demandes varie de 0¹⁸ à 10 100. Toutefois, précisons que la médiane se situe à 1 207 demandes. Les BC ont répondu à 263 364 demandes, soit 98,8 % du total. Seulement 11,9 % (31 634 demandes) ont nécessité une ou plusieurs visites à la résidence de la RSG (données non présentées).

Le graphique 5.3 illustre la nature des demandes de soutien. Au total, 79,3 % des demandes se classent en quatre catégories : les aspects administratifs (31,2 %), la pédagogie ou l'intervention éducative auprès des enfants (24,4 %), les obligations légales et réglementaires (16,0 %) et les relations avec les parents (7,7 %).

18. Un BC a déclaré ne pas avoir reçu de demandes de soutien pédagogique et technique au cours de l'exercice financier 2011-2012; ce BC a un nombre restreint de places indiqué à l'agrément (15 places).

Graphique 5.3

Répartition des demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des RSG au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 selon la thématique



5.9 Recours de la part de responsables de services de garde ou d'associations de responsables de services de garde

Au total, 46 BC, soit 28,2 %, ont affirmé avoir fait l'objet d'au moins un recours de la part d'une RSG ou d'une association de RSG au cours de l'exercice financier 2011-2012 (tableau 5.9), soit un total de 106 recours; il s'agit le plus souvent d'un recours au Tribunal administratif du Québec (32 recours), d'une plainte à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (motif : retrait préventif) (31 recours) ou d'une plainte à la Commission des relations du travail (20 recours) (données non présentées).

Tableau 5.9**Répartition en nombre et en pourcentage des BC ayant fait l'objet d'un recours de la part de RSG selon la région administrative au cours de l'exercice financier 2011-2012**

Région	BC ayant fait l'objet d'un recours de la part de RSG	
	Nombre	Proportion (%)
Bas-Saint-Laurent	3	6,5
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	2,2
Capitale-Nationale	6	13,0
Mauricie	1	2,2
Estrie	2	4,3
Montréal	7	15,2
Outaouais	3	6,5
Abitibi-Témiscamingue	0	0,0
Côte-Nord	0	0,0
Nord-du-Québec	0	0,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	2,2
Chaudière-Appalaches	3	6,5
Laval	3	6,5
Lanaudière	3	6,5
Laurentides	3	6,5
Montérégie	10	21,7
Centre-du-Québec	0	0,0
TOTAL	46	100,0

CHAPITRE 6

MODES DE GARDE PARTICULIERS

Ce chapitre examine les modes de garde particuliers, c'est-à-dire les périodes durant lesquelles des services de garde sont offerts en dehors des heures et des jours habituels d'ouverture ou de garde, soit à l'exclusion de la garde à temps plein le jour, durant la semaine. Dans un premier temps, nous présentons les résultats obtenus pour les installations de CPE et les garderies et, dans un second temps, l'information est indiquée pour les services de garde en milieu familial. Nous étudions ensuite l'évolution de ces services de 2000 à 2012.

6.1 Modes de garde particuliers offerts dans les installations de centres de la petite enfance et les garderies

Le tableau 6.1 indique que 45,8 % des 2 553 installations de CPE et de garderies offrent des services de garde à temps partiel. Le deuxième service en importance est la garde sur appel (13,0 %). Viennent ensuite les programmes particuliers à la demi-journée (1,5 %), les services offerts le soir (1,1 %), la fin de semaine (0,9 %) et la nuit (0,1 %). Bien que 45,8 % des installations offrent des services à temps partiel, seulement 10 % des enfants bénéficient de ce service.

Tableau 6.1

Nombre et proportion d'installations de CPE et de garderies ayant offert des modes de garde particuliers au cours de l'exercice financier 2011-2012

Mode de garde particulier	Installation de CPE		Garderie		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Soir	11	0,8 %	18	1,6 %	29	1,1 %
Nuit	0	0,0 %	2	0,2 %	2	0,1 %
Fin de semaine	13	0,9 %	9	0,8 %	22	0,9 %
Sur appel	257	18,1 %	74	6,5 %	331	13,0 %
Temps partiel	820	57,7 %	348	30,8 %	1 168	45,8 %
Programme particulier à la demi-journée	20	1,4 %	18	1,6 %	38	1,5 %

Le tableau 6.2 présente, pour chaque mode de garde particulier et pour chaque région administrative, le nombre d'installations de CPE et de garderies qui offrent le service ainsi que le nombre d'enfants qui en bénéficient.

Tableau 6.2

Nombre d'installations de CPE et de garderies ayant offert le service de façon habituelle au cours de l'exercice financier 2011-2012 et nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence selon le mode de garde et le type de service de garde ou la région administrative du 19 au 25 mars 2012

Type de service de garde	Soir		Nuit		Fin de semaine		Sur appel		Temps partiel		Programme particulier à la demi-journée	
	Instal-lations	Enfants	Instal-lations	Enfants	Instal-lations	Enfants	Instal-lations	Enfants	Instal-lations	Enfants	Instal-lations	Enfants
Installations de CPE	11	286	0	0	13	274	257	841	820	7 843	20	477
Garderies	18	234	2	3	9	106	74	206	348	2 850	18	264
Région												
Bas-Saint-Laurent	1	10	0	0	1	27	22	50	33	362	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	22	0	0	1	10	23	95	51	577	0	0
Capitale-Nationale	4	121	0	0	3	121	40	81	126	1 225	1	71
Mauricie	1	19	0	0	1	9	24	52	42	417	1	23
Estrie	0	0	0	0	0	0	16	25	66	864	0	0
Montréal	11	121	1	0	6	83	33	137	206	920	17	439
Outaouais	0	0	0	0	0	0	9	21	17	96	2	13
Abitibi-Témiscamingue	1	1	0	0	2	21	6	81	26	311	1	0
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	14	52	13	81	0	0
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	7	23	3	32	4	55
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0	5	6	14	45	1	1
Chaudière-Appalaches	3	81	1	3	2	30	22	56	85	909	0	0
Laval	0	0	0	0	0	0	13	17	59	439	0	0
Lanaudière	2	91	0	0	0	0	16	48	81	1 127	4	80
Laurentides	1	5	0	0	0	0	22	32	68	678	2	38
Montérégie	4	49	0	0	4	18	49	238	226	1 969	5	21
Centre-du-Québec	0	0	0	0	2	61	10	33	52	641	0	0
TOTAL	29	520	2	3	22	380	331	1 047	1 168	10 693	38	741

6.2 Modes de garde particuliers offerts dans les services de garde en milieu familial

Comme pour les installations de CPE et les garderies, bien que dans une moindre mesure, c'est surtout la garde à temps partiel et celle sur appel que les RSG offrent comme modes de garde particuliers.

Au tableau 6.3, on observe qu'au total 165 RSG accueillent 687 enfants le soir, ce qui représente en moyenne 4,2 enfants par RSG offrant ce type de service. On note également que 39 RSG accueillent 85 enfants la nuit, ce qui correspond à une moyenne de 2,2 enfants par RSG, et que 66 RSG accueillent 499 enfants la fin de semaine, pour un ratio de 7,6 enfants par RSG. La garde sur appel et celle à temps partiel sont proposées par un plus grand nombre de RSG. En effet, 592 RSG accueillent 942 enfants sur appel, soit 1,6 enfant par RSG et 2 287 RSG offrent la garde à temps partiel à 9 127 enfants, à savoir 4,0 enfants par RSG. Enfin, 11 RSG offrent un programme particulier à la demi-journée et accueillent 33 enfants, ce qui représente 3,0 enfants par RSG.

Tableau 6.3

Nombre de RSG ayant offert le service de façon habituelle au cours de l'exercice financier 2011-2012 et nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine du 19 au 25 mars 2012, selon le mode de garde et la région administrative

Région	Soir		Nuit		Fin de semaine		Sur appel		Temps partiel		Programme particulier à la demi-journée	
	RSG	Enfants	RSG	Enfants	RSG	Enfants	RSG	Enfants	RSG	Enfants	RSG	Enfants
Bas-Saint-Laurent	4	6	3	2	0	0	64	99	157	351	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	15	3	7	3	10	15	26	100	426	0	0
Capitale-Nationale	24	129	3	4	7	31	75	105	285	1 011	6	7
Mauricie	4	16	3	5	2	12	27	36	150	468	0	0
Estrie	8	51	3	5	2	3	17	30	139	309	1	20
Montréal	28	120	1	2	15	96	7	14	26	106	0	0
Outaouais	9	51	2	2	3	12	3	2	40	96	0	0
Abitibi-Témiscamingue	1	0	0	0	0	0	28	35	85	217	0	0
Côte-Nord	3	4	1	1	0	0	11	24	22	43	0	0
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	4	5	9	21	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	1	0	0	1	1	10	11	40	72	0	0
Chaudière-Appalaches	6	12	1	1	1	2	99	145	389	2 167	0	0
Laval	7	20	0	0	0	0	8	11	59	168	0	0
Lanaudière	18	101	8	37	6	30	49	82	158	645	1	2
Laurentides	25	67	4	4	23	293	89	166	223	1 043	0	0
Montérégie	19	83	7	15	3	9	50	96	265	1 276	3	4
Centre-du-Québec	3	11	0	0	0	0	36	55	140	708	0	0
TOTAL	165	687	39	85	66	499	592	942	2 287	9 127	11	33

6.3 Évolution des modes de garde particuliers dans les services de garde

Globalement, en 2011-2012, 24 757 enfants ont bénéficié d'un mode de garde particulier, ce qui est similaire à la situation de 2010-2011 où environ 24 500 enfants bénéficiaient de ce type de service. Il est à noter qu'un enfant qui est gardé selon plus d'un mode de garde particulier aura été comptabilisé plus d'une fois.

Le tableau 6.4 présente la proportion d'installations de CPE, de garderies et de RSG qui offrent des services particuliers; cette proportion est établie en fonction du nombre total de services de garde et de BC ayant remis leur rapport d'activité.

Tableau 6.4

Évolution de la proportion des services de garde ayant offert des modes de garde particuliers de façon habituelle de 2000 à 2012, en pourcentage

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Installation de CPE

Soir	2,2	2,3	0,9	0,8	0,9	1,2	0,9	0,9	0,6	0,6	0,6	0,9	0,8
Nuit	0,2	0,4	0,3	0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0	0,1	0,0
Fin de semaine	1,2	1,2	1,6	1,2	1,6	1,3	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,6	0,9
Sur appel	7,5	8,8	7,3	7	18,5	15,7	17	12	16,6	17,5	13,9	19	18,1
Temps partiel	45,8	46,9	46	45,8	67,9	70,9	71,9	69,1	67,9	69,7	61,6	59,9	57,7
Programme particulier à la demi-journée	1,8	2	1,8	1,8	1,4	1,3	1,2	0,8	1,4	1,4	1	1,2	1,4

Garderie

Soir	4,3	5,3	3,3	1,8	1,7	1,7	2,1	0,8	1,5	0,8	1,1	2,1	1,6
Nuit	0	0	0	0	0	0	0	0	0,2	0,2	0,1	1,1	0,2
Fin de semaine	0,4	0,7	0,2	0,9	0,6	1,1	1,2	0,8	1,2	1,2	0,9	1,7	0,8
Sur appel	3,5	3	3,3	2,7	7,7	5,8	8,9	5,6	10,5	9,5	8,4	9,1	6,5
Temps partiel	21,5	19,6	14,9	36,1	34,8	36,2	39,2	40,2	40,1	41,5	33,1	32,9	30,8
Programme particulier à la demi-journée	2,6	1,6	0,4	1,6	2,4	1,7	2,6	1,3	3	2,1	2,2	2,6	1,6

Tableau 6.4

Évolution de la proportion des services de garde ayant offert des modes de garde particuliers de 2000 à 2012, en pourcentage (suite)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Milieu familial¹

Soir	1,7	1,5	1,7	1,4	1,3	..	1,4	1,4	1,3	1,1
Nuit	0,6	0,5	0,6	0,5	0,3	..	0,3	0,3	0,4	0,3
Fin de semaine	1	1	0,8	0,7	0,6	..	0,6	0,5	0,4	0,4
Sur appel	2,4	3,5	4	3,8	2,8	..	4,1	4	4,1	4,0
Temps partiel	20,8	20,9	26,5	25,2	23,5	..	20,1	18,7	18,6	15,5
Programme particulier à la demi-journée	0,7	0,3	0,3	0,1	0,1	..	–	–	–	0,1

1. L'an dernier, nous avons changé la façon de calculer la proportion dans le milieu familial afin de mieux évaluer l'ampleur de ce type de service. Ainsi, plutôt que de calculer la proportion de BC ayant au moins une RSG offrant un mode de garde particulier, nous calculons la proportion de RSG (à l'exclusion de celles dont la reconnaissance a été suspendue) qui l'offrent. Cependant, les données nécessaires pour faire ce calcul n'étaient pas disponibles pour toutes les années.

– Aucune donnée.

– Donnée infime.

ANNEXE I
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011-2012 DES CENTRES DE
LA PETITE ENFANCE

Au plus tard le 30 juin de chaque année, le titulaire du permis doit remettre au ministère de la Famille et des Aînés le rapport d'activités pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars précédent, comme le prévoit l'article 63 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Renseignements sur le CPE

Nom du CPE : _____
 Numéro du CPE : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____ Code postal _____
 Région : _____
 Territoire CLSC : _____ (pour les régions de Montréal ou de Laval)
 Numéro de téléphone : _____
 Numéro du bureau coordonnateur (s'il y a lieu) : _____

#	N° Installation	Nom	Identifiant unique	Nombre maximal d'enfants

Capacité totale du CPE :

DÉCLARATION

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance, tous les renseignements inscrits sont exacts.

Nom : _____ Titre : _____

Signature : _____ Date : _____

Cochez cette case si la situation décrite correspond à celle de votre service de garde :

Le permis était en vigueur au 31 mars 2012 mais le service de garde n'était pas encore ouvert/les services n'étaient pas encore offerts. ► Fin du questionnaire.

Cette information sera validée à l'aide de nos données administratives.

CPE : **# CPE :**

RUBRIQUE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE CPE

1) Fournissez les renseignements suivants relatifs au conseil d'administration.	
1.1) Nombre de réunions du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice financier 2011-2012 :	Nombre <input style="width: 50px;" type="text"/>
1.2) Nombre d'assemblées (générale et extraordinaires) tenues au cours de l'exercice financier 2011-2012 :	Nombre <input style="width: 50px;" type="text"/>
1.3) Date de l'assemblée générale annuelle tenue au cours de l'exercice financier 2011-2012 :	Mois <input style="width: 50px;" type="text"/> Année <input style="width: 50px;" type="text"/>
1.4) Veuillez répartir les membres du conseil d'administration, au 31 mars 2012 , en fonction de leur sexe.	Nombre de membres féminins : <input style="width: 100px;" type="text"/> Nombre de membres masculins : <input style="width: 100px;" type="text"/>
1.5) Au cours de l'exercice financier 2011-2012, est-ce que les membres du conseil d'administration ont suivi une ou des sessions de formation concernant leurs rôles et leurs responsabilités en tant qu'administrateurs ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non ► Passez à la question 2.

Dans l'affirmative, veuillez remplir le tableau suivant.

1.5.1) Sujet ou titre de la formation

1.5.2) Organisme formateur ou entreprise de formation

CPE :

CPE :

RUBRIQUE 2 - EMPÊCHEMENTS ET SIGNALEMENTS AU DPJ

2) Veuillez répondre aux questions suivantes concernant les empêchements et les signalements au DPJ.

2.1) Au cours de l'exercice financier du 1er avril 2011 au 31 mars 2012, avez-vous reçu la confirmation de l'existence d'empêchements pour des candidats ou des membres du personnel du CPE ou du bureau coordonnateur ?

- Oui
 Non ► Passez à la question 2.2.

Dans l'affirmative, veuillez d'abord indiquer l'existence ou non, pour un membre du personnel ou un candidat, de chaque type d'empêchement énoncé ci-dessous. S'il y a lieu, fournissez ensuite les renseignements suivants : le nombre total de confirmations de l'existence d'empêchements, le nombre de confirmations à propos desquelles l'analyse a révélé que les empêchements étaient incompatibles avec la fonction exercée, le nombre de fois où l'incompatibilité s'est soldée par le congédiement ou le non-engagement de la personne. Inscrivez « 0 » s'il n'y a pas eu d'incompatibilité ou de suites (congédiement ou non-engagement).

Nature de l'empêchement	Existence de l'empêchement	Nombre total de confirmations	Incompatibilité avec la fonction exercée (nombre)	Congédiement (nombre)	Non-engagement (nombre)
Empêchement relatif à la violence	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Empêchement de nature administrative (méfait, vol)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Empêchement relatif à la possession ou au trafic de drogues	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Empêchement relatif à des actes à caractère sexuel ou contre la moralité	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Empêchement relatif à l'irresponsabilité	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Le nombre d'incompatibilités ne peut pas être plus élevé que le nombre total de confirmations.
 La somme des congédiements et des non-engagements ne peut pas dépasser le nombre total d'incompatibilités.**

➤ CPE : # CPE :

➤ RUBRIQUE 2 - EMPÊCHEMENTS ET SIGNALEMENTS AU DPJ

2) Veuillez répondre aux questions suivantes concernant les empêchements et les signalements au DPJ.

2.2) Existe-t-il un ou des comités d'éthique auxquels votre CPE peut recourir dans les cas où il existe des empêchements tels que ceux énumérés concernant des candidats ou des membres du personnel ?

- Oui
 Non ► Passez à la question 2.3.

Dans l'affirmative, cochez un maximum de deux réponses.

2.2.1) Si oui, ce comité est-il :

- interne (le conseil d'administration) ?
 interne (autre que le conseil d'administration) ?
 régional ?
 provincial ?
 autre ? (précisez)

2.3) Combien de signalements votre CPE a-t-il effectués auprès du Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ), qui ont été retenus pour évaluation et enquête et qui mettent en cause un administrateur ou un membre du personnel, au cours de l'exercice financier du **1er avril 2011 au 31 mars 2012** ?

Veuillez indiquer le nombre de signalements selon la personne en cause (inscrivez « 0 » si aucun), en excluant les signalements intrafamiliaux impliquant des abus se déroulant dans le milieu familial ou l'entourage personnel de l'enfant.

Personne en cause	Nombre de signalements
Membre du personnel du CPE ou du bureau coordonnateur (à l'exception des RSG)	<input style="width: 40px;" type="text"/>
Administrateur du CPE ou du BC	<input style="width: 40px;" type="text"/>
Autre (précisez) : <input style="width: 200px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>
Autre (précisez) : <input style="width: 200px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>
Autre (précisez) : <input style="width: 200px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>
Nombre total de signalements	<input style="width: 40px;" type="text"/>

2.4) Dans combien de dossiers votre CPE a-t-il collaboré avec le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ), dans le cadre d'un signalement qu'il a retenu pour évaluation et enquête et qui mettait en cause un administrateur ou un membre du personnel, au cours de l'exercice financier du **1er avril 2011 au 31 mars 2012** ?

Veuillez indiquer le nombre de signalements selon la personne en cause (inscrivez « 0 » si aucun), en excluant les signalements intrafamiliaux impliquant des abus se déroulant dans le milieu familial ou l'entourage personnel de l'enfant.

Personne en cause	Nombre de signalements
Membre du personnel du CPE ou du bureau coordonnateur (à l'exception des RSG)	<input style="width: 40px;" type="text"/>
Administrateur du CPE ou du BC	<input style="width: 40px;" type="text"/>
Autre (précisez) : <input style="width: 200px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>
Autre (précisez) : <input style="width: 200px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>
Autre (précisez) : <input style="width: 200px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>
Nombre total de signalements	<input style="width: 40px;" type="text"/>

➤ CPE :

CPE :

➤ RUBRIQUE 3 - USAGERS

Pour les questions 3 et 4, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

3) Pour la période du **19 au 25 mars 2012**, indiquez combien de familles utilisaient les services de votre CPE, selon l'installation, en fonction de l'entente de services de garde.

Nombre

4) Répartissez les enfants inscrits à votre **CPE au cours de la période du 19 au 25 mars 2012** selon l'entente de service de garde en fonction de leur sexe et leur âge au **30 septembre 2011** (et non selon les groupes d'âge de l'installation), et ce, même si l'installation a ouvert ses portes au cours de l'exercice financier 2011-2012.

Âge des enfants au 30 septembre 2011	Nombre d'enfants de sexe féminin	Nombre d'enfants de sexe masculin
Moins de 6 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 6 à 11 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 12 à 17 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 18 à 23 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5 ans – fréquentant la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
6 ans ou plus	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre total d'enfants inscrits <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Les totaux par installation doivent correspondre à ceux indiqués à la question 5.

➤ CPE :

CPE :

➤ RUBRIQUE 3 - USAGERS

Pour les questions 3 et 4, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

3) Pour la période du **19 au 25 mars 2012**, indiquez combien de familles utilisaient les services de votre CPE, selon l'installation, en fonction de l'entente de services de garde.

Nombre

4) Répartissez les enfants inscrits à votre **CPE au cours de la période du 19 au 25 mars 2012** selon l'entente de service de garde en fonction de leur sexe et leur âge au **30 septembre 2011** (et non selon les groupes d'âge de l'installation), et ce, même si l'installation a ouvert ses portes au cours de l'exercice financier 2011-2012.

Âge des enfants au 30 septembre 2011	Nombre d'enfants de sexe féminin	Nombre d'enfants de sexe masculin
Moins de 6 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 6 à 11 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 12 à 17 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 18 à 23 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5 ans – fréquentant la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
6 ans ou plus	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre total d'enfants inscrits <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Les totaux par installation doivent correspondre à ceux indiqués à la question 5.

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ RUBRIQUE 3 - USAGERS

Pour les questions 3 et 4, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

3) Pour la période du **19 au 25 mars 2012**, indiquez combien de familles utilisaient les services de votre CPE, selon l'installation, en fonction de l'entente de services de garde.

Nombre

4) Répartissez les enfants inscrits à votre **CPE au cours de la période du 19 au 25 mars 2012** selon l'entente de service de garde en fonction de leur sexe et leur âge au **30 septembre 2011** (et non selon les groupes d'âge de l'installation), et ce, même si l'installation a ouvert ses portes au cours de l'exercice financier 2011-2012.

Âge des enfants au 30 septembre 2011	Nombre d'enfants de sexe féminin	Nombre d'enfants de sexe masculin
Moins de 6 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 6 à 11 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 12 à 17 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 18 à 23 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5 ans – fréquentant la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
6 ans ou plus	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre total d'enfants inscrits <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Les totaux par installation doivent correspondre à ceux indiqués à la question 5.

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ RUBRIQUE 3 - USAGERS

Pour les questions 3 et 4, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

3) Pour la période du **19 au 25 mars 2012**, indiquez combien de familles utilisaient les services de votre CPE, selon l'installation, en fonction de l'entente de services de garde.

Nombre

4) Répartissez les enfants inscrits à votre **CPE au cours de la période du 19 au 25 mars 2012** selon l'entente de service de garde en fonction de leur sexe et leur âge au **30 septembre 2011** (et non selon les groupes d'âge de l'installation), et ce, même si l'installation a ouvert ses portes au cours de l'exercice financier 2011-2012.

Âge des enfants au 30 septembre 2011	Nombre d'enfants de sexe féminin	Nombre d'enfants de sexe masculin
Moins de 6 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 6 à 11 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 12 à 17 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 18 à 23 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5 ans – fréquentant la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
6 ans ou plus	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre total d'enfants inscrits <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Les totaux par installation doivent correspondre à ceux indiqués à la question 5.

➤ CPE :

CPE :

➤ RUBRIQUE 3 - USAGERS

Pour les questions 3 et 4, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

3) Pour la période du **19 au 25 mars 2012**, indiquez combien de familles utilisaient les services de votre CPE, selon l'installation, en fonction de l'entente de services de garde.

Nombre

4) Répartissez les enfants inscrits à votre **CPE au cours de la période du 19 au 25 mars 2012** selon l'entente de service de garde en fonction de leur sexe et leur âge au **30 septembre 2011** (et non selon les groupes d'âge de l'installation), et ce, même si l'installation a ouvert ses portes au cours de l'exercice financier 2011-2012.

Âge des enfants au 30 septembre 2011	Nombre d'enfants de sexe féminin	Nombre d'enfants de sexe masculin
Moins de 6 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 6 à 11 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 12 à 17 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 18 à 23 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5 ans – fréquentant la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
6 ans ou plus	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre total d'enfants inscrits <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Les totaux par installation doivent correspondre à ceux indiqués à la question 5.

➤ CPE :

CPE :

➤ RUBRIQUE 3 - USAGERS

Pour les questions 3 et 4, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

3) Pour la période du **19 au 25 mars 2012**, indiquez combien de familles utilisaient les services de votre CPE, selon l'installation, en fonction de l'entente de services de garde.

Nombre

4) Répartissez les enfants inscrits à votre **CPE au cours de la période du 19 au 25 mars 2012** selon l'entente de service de garde en fonction de leur sexe et leur âge au **30 septembre 2011** (et non selon les groupes d'âge de l'installation), et ce, même si l'installation a ouvert ses portes au cours de l'exercice financier 2011-2012.

Âge des enfants au 30 septembre 2011	Nombre d'enfants de sexe féminin	Nombre d'enfants de sexe masculin
Moins de 6 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 6 à 11 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 12 à 17 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 18 à 23 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5 ans – fréquentant la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
6 ans ou plus	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre total d'enfants inscrits <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Les totaux par installation doivent correspondre à ceux indiqués à la question 5.

❖ CPE : _____ # CPE : _____

❖ RUBRIQUE 3 - USAGERS

Pour la question 5, vous devez répondre selon l'installation.

❖ Installation : _____ # _____

5) Fournissez l'information relative au lieu de résidence des enfants inscrits à votre CPE pour la période du **19 au 25 mars 2012**. Répondez à la question 5.1 si l'installation est située dans la région administrative de Montréal ou de Laval OU à la question 5.2 si elle est située dans une autre région.

5.1) Pour les CPE situées dans les régions administratives de Montréal ou de Laval.

En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :

Pour les enfants habitant la même région administrative que l'installation

Nombre d'enfants

• Le territoire de CLSC où se trouve l'installation

• Le territoire d'un autre CLSC de la même région administrative que l'installation

Pour les enfants habitant une autre région administrative que celle de l'installation

Nombre d'enfants

Précisez la ou les régions administratives

Nombre total d'enfants inscrits

Le total doit correspondre à celui indiqué à la question 4 pour cette installation.

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ RUBRIQUE 3 - USAGERS

Pour la question 5, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

5) Fournissez l'information relative au lieu de résidence des enfants inscrits à votre CPE pour la période du **19 au 25 mars 2012**. Répondez à la question 5.1 si l'installation est située dans la région administrative de Montréal ou de Laval OU à la question 5.2 si elle est située dans une autre région.

5.1) Pour les CPE situées dans les régions administratives de Montréal ou de Laval.

En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :

Pour les enfants habitant la même région administrative que l'installation

Nombre d'enfants

• Le territoire de CLSC où se trouve l'installation

• Le territoire d'un autre CLSC de la même région administrative que l'installation

Pour les enfants habitant une autre région administrative que celle de l'installation

Nombre d'enfants

Précisez la ou les régions administratives

Nombre total d'enfants inscrits

Le total doit correspondre à celui indiqué à la question 4 pour cette installation.

❖ CPE : _____ # CPE : _____

❖ RUBRIQUE 3 - USAGERS

Pour la question 5, vous devez répondre selon l'installation.

❖ Installation : _____ # _____

5) Fournissez l'information relative au lieu de résidence des enfants inscrits à votre CPE pour la période du **19 au 25 mars 2012**. Répondez à la question 5.1 si l'installation est située dans la région administrative de Montréal ou de Laval OU à la question 5.2 si elle est située dans une autre région.

5.1) Pour les CPE situées dans les régions administratives de Montréal ou de Laval.

En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :

Pour les enfants habitant la même région administrative que l'installation

Nombre d'enfants

• Le territoire de CLSC où se trouve l'installation

• Le territoire d'un autre CLSC de la même région administrative que l'installation

Pour les enfants habitant une autre région administrative que celle de l'installation

Nombre d'enfants

Précisez la ou les régions administratives

Nombre total d'enfants inscrits

Le total doit correspondre à celui indiqué à la question 4 pour cette installation.

❖ CPE : _____ # CPE : _____

❖ RUBRIQUE 3 - USAGERS

Pour la question 5, vous devez répondre selon l'installation.

❖ Installation : _____ # _____

5) Fournissez l'information relative au lieu de résidence des enfants inscrits à votre CPE pour la période du **19 au 25 mars 2012**. Répondez à la question 5.1 si l'installation est située dans la région administrative de Montréal ou de Laval OU à la question 5.2 si elle est située dans une autre région.

5.1) Pour les CPE situées dans les régions administratives de Montréal ou de Laval.

En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :

Pour les enfants habitant la même région administrative que l'installation

Nombre d'enfants

• Le territoire de CLSC où se trouve l'installation

• Le territoire d'un autre CLSC de la même région administrative que l'installation

Pour les enfants habitant une autre région administrative que celle de l'installation

Nombre d'enfants

Précisez la ou les régions administratives

Nombre total d'enfants inscrits

Le total doit correspondre à celui indiqué à la question 4 pour cette installation.

❖ CPE : _____ # CPE : _____

❖ RUBRIQUE 3 - USAGERS

Pour la question 5, vous devez répondre selon l'installation.

❖ Installation : _____ # _____

5) Fournissez l'information relative au lieu de résidence des enfants inscrits à votre CPE pour la période du **19 au 25 mars 2012**. Répondez à la question 5.1 si l'installation est située dans la région administrative de Montréal ou de Laval OU à la question 5.2 si elle est située dans une autre région.

5.1) Pour les CPE situées dans les régions administratives de Montréal ou de Laval.

En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :

Pour les enfants habitant la même région administrative que l'installation

Nombre d'enfants

• Le territoire de CLSC où se trouve l'installation

• Le territoire d'un autre CLSC de la même région administrative que l'installation

Pour les enfants habitant une autre région administrative que celle de l'installation

Nombre d'enfants

Précisez la ou les régions administratives

Nombre total d'enfants inscrits

Le total doit correspondre à celui indiqué à la question 4 pour cette installation.

❖ CPE : _____ # CPE : _____

❖ RUBRIQUE 3 - USAGERS

Pour la question 5, vous devez répondre selon l'installation.

❖ Installation : _____ # _____

5) Fournissez l'information relative au lieu de résidence des enfants inscrits à votre CPE pour la période du **19 au 25 mars 2012**. Répondez à la question 5.1 si l'installation est située dans la région administrative de Montréal ou de Laval OU à la question 5.2 si elle est située dans une autre région.

5.1) Pour les CPE situées dans les régions administratives de Montréal ou de Laval.

En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :

Pour les enfants habitant la même région administrative que l'installation

Nombre d'enfants

• Le territoire de CLSC où se trouve l'installation

• Le territoire d'un autre CLSC de la même région administrative que l'installation

Pour les enfants habitant une autre région administrative que celle de l'installation

Nombre d'enfants

Précisez la ou les régions administratives

Nombre total d'enfants inscrits

Le total doit correspondre à celui indiqué à la question 4 pour cette installation.

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ RUBRIQUE 3 - USAGERS

Pour la question 5, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

5) Fournissez l'information relative au lieu de résidence des enfants inscrits à votre CPE pour la période du **19 au 25 mars 2012**.

5.2) Pour les CPE situées dans une autre région administrative que Montréal ou Laval.

	En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :	Nombre d'enfants
	La même municipalité que l'installation	<input type="text"/>
	Une autre municipalité que celle de l'installation (dans une même région administrative)	<input type="text"/>
	Une autre région administrative que celle de l'installation	<input type="text"/>
	Nombre total d'enfants inscrits Le total doit correspondre à celui indiqué à la question 4 pour cette installation.	<input style="background-color: yellow;" type="text"/>

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ RUBRIQUE 3 - USAGERS

Pour la question 5, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

5) Fournissez l'information relative au lieu de résidence des enfants inscrits à votre CPE pour la période du **19 au 25 mars 2012**.

5.2) Pour les CPE situées dans une autre région administrative que Montréal ou Laval.

	En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :	Nombre d'enfants
	La même municipalité que l'installation	<input type="text"/>
	Une autre municipalité que celle de l'installation (dans une même région administrative)	<input type="text"/>
	Une autre région administrative que celle de l'installation	<input type="text"/>
	Nombre total d'enfants inscrits Le total doit correspondre à celui indiqué à la question 4 pour cette installation.	<input style="background-color: yellow;" type="text"/>

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ RUBRIQUE 3 - USAGERS

Pour la question 5, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

5) Fournissez l'information relative au lieu de résidence des enfants inscrits à votre CPE pour la période du **19 au 25 mars 2012**.

5.2) Pour les CPE situées dans une autre région administrative que Montréal ou Laval.

	En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :	Nombre d'enfants
	La même municipalité que l'installation	<input type="text"/>
	Une autre municipalité que celle de l'installation (dans une même région administrative)	<input type="text"/>
	Une autre région administrative que celle de l'installation	<input type="text"/>
	Nombre total d'enfants inscrits Le total doit correspondre à celui indiqué à la question 4 pour cette installation.	<input style="background-color: yellow;" type="text"/>

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ RUBRIQUE 3 - USAGERS

Pour la question 5, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

5) Fournissez l'information relative au lieu de résidence des enfants inscrits à votre CPE pour la période du **19 au 25 mars 2012**.

5.2) Pour les CPE situées dans une autre région administrative que Montréal ou Laval.

	En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :	Nombre d'enfants
	La même municipalité que l'installation	<input type="text"/>
	Une autre municipalité que celle de l'installation (dans une même région administrative)	<input type="text"/>
	Une autre région administrative que celle de l'installation	<input type="text"/>
	Nombre total d'enfants inscrits Le total doit correspondre à celui indiqué à la question 4 pour cette installation.	<input style="background-color: yellow;" type="text"/>

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ RUBRIQUE 3 - USAGERS

Pour la question 5, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

5) Fournissez l'information relative au lieu de résidence des enfants inscrits à votre CPE pour la période du **19 au 25 mars 2012**.

5.2) Pour les CPE situées dans une autre région administrative que Montréal ou Laval.

	En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :	Nombre d'enfants
	La même municipalité que l'installation	<input type="text"/>
	Une autre municipalité que celle de l'installation (dans une même région administrative)	<input type="text"/>
	Une autre région administrative que celle de l'installation	<input type="text"/>
	Nombre total d'enfants inscrits Le total doit correspondre à celui indiqué à la question 4 pour cette installation.	<input style="background-color: yellow;" type="text"/>

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ RUBRIQUE 3 - USAGERS

Pour la question 5, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

5) Fournissez l'information relative au lieu de résidence des enfants inscrits à votre CPE pour la période du **19 au 25 mars 2012**.

5.2) Pour les CPE situées dans une autre région administrative que Montréal ou Laval.

	En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :	Nombre d'enfants
	La même municipalité que l'installation	<input type="text"/>
	Une autre municipalité que celle de l'installation (dans une même région administrative)	<input type="text"/>
	Une autre région administrative que celle de l'installation	<input type="text"/>
	Nombre total d'enfants inscrits Le total doit correspondre à celui indiqué à la question 4 pour cette installation.	<input style="background-color: yellow;" type="text"/>

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ RUBRIQUE 4 - SERVICES OFFERTS

Pour les questions 6 et 7, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

6) Indiquez dans la case appropriée si les services suivants ont été offerts par votre CPE (selon les installations), de façon habituelle, au cours de l'exercice financier du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.

Dans l'affirmative, indiquez le nombre d'enfants reçus pour la période du **19 au 25 mars 2012, selon l'entente de services de garde.**

Aucun de ces services ► Passez à la question 7.

Service	Service offert	Nombre d'enfants accueillis
Soir (de 18 h à 22 h, par exemple)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Fin de semaine	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Garde sur appel (garde non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Garde à temps partiel (moins de cinq jours par semaine)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Programme particulier offert à la demi-journée (de type jardin d'enfants)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>

7) Veuillez cocher la case qui correspond à la définition du mode de fonctionnement de votre CPE pour les enfants de 18 mois ou plus, en excluant les périodes d'accueil et de départ.

- Par groupes multiâges
- Par groupes d'âge défini
- Par groupes multiâges et par groupes d'âge défini
- Ne s'applique pas (accueil d'enfants de moins de 18 mois seulement)

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ RUBRIQUE 4 - SERVICES OFFERTS

Pour les questions 6 et 7, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

6) Indiquez dans la case appropriée si les services suivants ont été offerts par votre CPE (selon les installations), de façon habituelle, au cours de l'exercice financier du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.

Dans l'affirmative, indiquez le nombre d'enfants reçus pour la période du **19 au 25 mars 2012, selon l'entente de services de garde.**

Aucun de ces services ► Passez à la question 7.

Service	Service offert	Nombre d'enfants accueillis
Soir (de 18 h à 22 h, par exemple)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Fin de semaine	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Garde sur appel (garde non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Garde à temps partiel (moins de cinq jours par semaine)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Programme particulier offert à la demi-journée (de type jardin d'enfants)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>

7) Veuillez cocher la case qui correspond à la définition du mode de fonctionnement de votre CPE pour les enfants de 18 mois ou plus, en excluant les périodes d'accueil et de départ.

- Par groupes multiâges
- Par groupes d'âge défini
- Par groupes multiâges et par groupes d'âge défini
- Ne s'applique pas (accueil d'enfants de moins de 18 mois seulement)

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ RUBRIQUE 4 - SERVICES OFFERTS

Pour les questions 6 et 7, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

6) Indiquez dans la case appropriée si les services suivants ont été offerts par votre CPE (selon les installations), de façon habituelle, au cours de l'exercice financier du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.

Dans l'affirmative, indiquez le nombre d'enfants reçus pour la période du **19 au 25 mars 2012, selon l'entente de services de garde**.

Aucun de ces services ► Passez à la question 7.

Service	Service offert	Nombre d'enfants accueillis
Soir (de 18 h à 22 h, par exemple)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Fin de semaine	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Garde sur appel (garde non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Garde à temps partiel (moins de cinq jours par semaine)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Programme particulier offert à la demi-journée (de type jardin d'enfants)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>

7) Veuillez cocher la case qui correspond à la définition du mode de fonctionnement de votre CPE pour les enfants de 18 mois ou plus, en excluant les périodes d'accueil et de départ.

- Par groupes multiâges
- Par groupes d'âge défini
- Par groupes multiâges et par groupes d'âge défini
- Ne s'applique pas (accueil d'enfants de moins de 18 mois seulement)

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ RUBRIQUE 4 - SERVICES OFFERTS

Pour les questions 6 et 7, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

6) Indiquez dans la case appropriée si les services suivants ont été offerts par votre CPE (selon les installations), de façon habituelle, au cours de l'exercice financier du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.

Dans l'affirmative, indiquez le nombre d'enfants reçus pour la période du **19 au 25 mars 2012, selon l'entente de services de garde.**

Aucun de ces services ► Passez à la question 7.

Service	Service offert	Nombre d'enfants accueillis
Soir (de 18 h à 22 h, par exemple)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Fin de semaine	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Garde sur appel (garde non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Garde à temps partiel (moins de cinq jours par semaine)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Programme particulier offert à la demi-journée (de type jardin d'enfants)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>

7) Veuillez cocher la case qui correspond à la définition du mode de fonctionnement de votre CPE pour les enfants de 18 mois ou plus, en excluant les périodes d'accueil et de départ.

- Par groupes multiâges
- Par groupes d'âge défini
- Par groupes multiâges et par groupes d'âge défini
- Ne s'applique pas (accueil d'enfants de moins de 18 mois seulement)

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ RUBRIQUE 4 - SERVICES OFFERTS

Pour les questions 6 et 7, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

6) Indiquez dans la case appropriée si les services suivants ont été offerts par votre CPE (selon les installations), de façon habituelle, au cours de l'exercice financier du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.

Dans l'affirmative, indiquez le nombre d'enfants reçus pour la période du **19 au 25 mars 2012, selon l'entente de services de garde.**

Aucun de ces services ► Passez à la question 7.

Service	Service offert	Nombre d'enfants accueillis
Soir (de 18 h à 22 h, par exemple)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Fin de semaine	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Garde sur appel (garde non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Garde à temps partiel (moins de cinq jours par semaine)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Programme particulier offert à la demi-journée (de type jardin d'enfants)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>

7) Veuillez cocher la case qui correspond à la définition du mode de fonctionnement de votre CPE pour les enfants de 18 mois ou plus, en excluant les périodes d'accueil et de départ.

- Par groupes multiâges
- Par groupes d'âge défini
- Par groupes multiâges et par groupes d'âge défini
- Ne s'applique pas (accueil d'enfants de moins de 18 mois seulement)

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ RUBRIQUE 4 - SERVICES OFFERTS

Pour les questions 6 et 7, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

6) Indiquez dans la case appropriée si les services suivants ont été offerts par votre CPE (selon les installations), de façon habituelle, au cours de l'exercice financier du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.

Dans l'affirmative, indiquez le nombre d'enfants reçus pour la période du **19 au 25 mars 2012, selon l'entente de services de garde.**

Aucun de ces services ► Passez à la question 7.

Service	Service offert	Nombre d'enfants accueillis
Soir (de 18 h à 22 h, par exemple)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Fin de semaine	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Garde sur appel (garde non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Garde à temps partiel (moins de cinq jours par semaine)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Programme particulier offert à la demi-journée (de type jardin d'enfants)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>

7) Veuillez cocher la case qui correspond à la définition du mode de fonctionnement de votre CPE pour les enfants de 18 mois ou plus, en excluant les périodes d'accueil et de départ.

- Par groupes multiâges
- Par groupes d'âge défini
- Par groupes multiâges et par groupes d'âge défini
- Ne s'applique pas (accueil d'enfants de moins de 18 mois seulement)

CPE :

CPE :

RUBRIQUE 4 - SERVICES OFFERTS

8) Veuillez répondre aux questions suivantes concernant la liste d'attente.

8.1) Votre CPE tient-il une liste d'attente gérée à l'interne ?

- Oui**
 Non ► Passez à la question 9.

8.2) Répartissez les enfants qui y sont inscrits au 31 mars 2012 en fonction de leur âge au **31 mars 2012**.

**Nombre d'enfants
 inscrits sur la liste
 d'attente**

Moins de 6 mois et enfants à naître

De 6 à 11 mois

De 12 à 17 mois

De 18 à 23 mois

2 ans

3 ans

4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation

4 ans – ne fréquentant pas la maternelle

5 ans – fréquentant la maternelle

5 ans – ne fréquentant pas la maternelle

6 ans ou plus

Nombre total d'enfants inscrits

8.3) Si la liste d'attente est gérée à l'interne, disposez-vous d'une **procédure de mise à jour** des inscriptions à votre liste d'attente ?

- Non** **Oui**

8.4) Si oui, à quelle fréquence les inscriptions sont-elles mises à jour ?

- Aux semaines (par exemple, aux deux semaines, aux 26 semaines)
OU
 Au besoin

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ **RUBRIQUE 5 - RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES**

Pour la question 9, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

Une installation de CPE en milieu de travail est située sur les lieux ou à proximité des lieux d'un ou plusieurs milieux de travail et profite d'une forme de soutien de ce ou ces milieux de travail.

9) Veuillez indiquer si une ou plusieurs installations de votre CPE ont un lien avec un milieu de travail ou d'études (autre que l'installation elle-même) au 31 mars 2012.

9.1) L'installation est-elle située :

- Sur les lieux de travail ou d'études ?**
- À proximité des lieux de travail ou d'études ?**
- Aucun milieu de travail ou d'études** ►Passez à la prochaine installation ou à la question 10.

9.2) Le partenariat entre le CPE et le milieu de travail ou d'études est-il officialisé par une entente formelle ?

- Non** **Oui**

9.3) Le CPE réserve-t-il des places dans cette installation pour les enfants de parents du milieu de travail ou d'études ?

- Non**
 Oui ►Combien y a-t-il de places réservées ?

9.4) Le CPE accorde-t-il, pour cette installation, la priorité aux travailleurs ou aux étudiants du milieu de travail ou d'études ?

- Non** **Oui**

9.5) Pour cette installation, le CPE bénéficie-t-il d'un soutien de la part du milieu de travail ou d'études ?

- Oui**
 Non, aucun soutien ►Passez à la question 9.6.

9.5.1) Soutien administratif (photocopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur)

- Non** **Oui**

9.5.2) Soutien financier (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou de matériel, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, matériel audiovisuel, jeux et jouets)

- Non** **Oui**

9.5.3) Soutien technique (ressources humaines, soutien professionnel, comptabilité, informatique)

- Non** **Oui**

9.5.4) Soutien apporté aux activités récréatives (piscine, gymnase)

- Non** **Oui**

9.5.5) Soutien apporté à l'entretien (rénovation, peinture, déneigement, buanderie)

- Non** **Oui**

9.5.6) Autre type de soutien (précisez) :

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ **RUBRIQUE 5 - RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES**

Pour la question 9, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

Une installation de CPE en milieu de travail est située sur les lieux ou à proximité des lieux d'un ou plusieurs milieux de travail et profite d'une forme de soutien de ce ou ces milieux de travail.

9) Veuillez indiquer si une ou plusieurs installations de votre CPE ont un lien avec un milieu de travail ou d'études (autre que l'installation elle-même) au 31 mars 2012.

9.1) L'installation est-elle située :

- Sur les lieux de travail ou d'études ?**
- À proximité des lieux de travail ou d'études ?**
- Aucun milieu de travail ou d'études** ►Passez à la prochaine installation ou à la question 10.

9.2) Le partenariat entre le CPE et le milieu de travail ou d'études est-il officialisé par une entente formelle ?

- Non Oui

9.3) Le CPE réserve-t-il des places dans cette installation pour les enfants de parents du milieu de travail ou d'études ?

- Non
 Oui ►Combien y a-t-il de places réservées ?

9.4) Le CPE accorde-t-il, pour cette installation, la priorité aux travailleurs ou aux étudiants du milieu de travail ou d'études ?

- Non Oui

9.5) Pour cette installation, le CPE bénéficie-t-il d'un soutien de la part du milieu de travail ou d'études ?

- Oui**
 Non, aucun soutien ►Passez à la question 9.6.

9.5.1) Soutien administratif (photocopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur)

- Non Oui

9.5.2) Soutien financier (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou de matériel, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, matériel audiovisuel, jeux et jouets)

- Non Oui

9.5.3) Soutien technique (ressources humaines, soutien professionnel, comptabilité, informatique)

- Non Oui

9.5.4) Soutien apporté aux activités récréatives (piscine, gymnase)

- Non Oui

9.5.5) Soutien apporté à l'entretien (rénovation, peinture, déneigement, buanderie)

- Non Oui

9.5.6) Autre type de soutien (précisez) :

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ **RUBRIQUE 5 - RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES**

Pour la question 9, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

Une installation de CPE en milieu de travail est située sur les lieux ou à proximité des lieux d'un ou plusieurs milieux de travail et profite d'une forme de soutien de ce ou ces milieux de travail.

9) Veuillez indiquer si une ou plusieurs installations de votre CPE ont un lien avec un milieu de travail ou d'études (autre que l'installation elle-même) au 31 mars 2012.

9.1) L'installation est-elle située :

- Sur les lieux de travail ou d'études ?**
- À proximité des lieux de travail ou d'études ?**
- Aucun milieu de travail ou d'études** ►Passez à la prochaine installation ou à la question 10.

9.2) Le partenariat entre le CPE et le milieu de travail ou d'études est-il officialisé par une entente formelle ?

- Non** **Oui**

9.3) Le CPE réserve-t-il des places dans cette installation pour les enfants de parents du milieu de travail ou d'études ?

- Non**
 Oui ►Combien y a-t-il de places réservées ?

9.4) Le CPE accorde-t-il, pour cette installation, la priorité aux travailleurs ou aux étudiants du milieu de travail ou d'études ?

- Non** **Oui**

9.5) Pour cette installation, le CPE bénéficie-t-il d'un soutien de la part du milieu de travail ou d'études ?

- Oui**
 Non, aucun soutien ►Passez à la question 9.6.

9.5.1) Soutien administratif (photocopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur)

- Non** **Oui**

9.5.2) Soutien financier (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou de matériel, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, matériel audiovisuel, jeux et jouets)

- Non** **Oui**

9.5.3) Soutien technique (ressources humaines, soutien professionnel, comptabilité, informatique)

- Non** **Oui**

9.5.4) Soutien apporté aux activités récréatives (piscine, gymnase)

- Non** **Oui**

9.5.5) Soutien apporté à l'entretien (rénovation, peinture, déneigement, buanderie)

- Non** **Oui**

9.5.6) Autre type de soutien (précisez) :

➤ CPE :

CPE :

➤ **RUBRIQUE 5 - RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES**

Pour la question 9, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

Une installation de CPE en milieu de travail est située sur les lieux ou à proximité des lieux d'un ou plusieurs milieux de travail et profite d'une forme de soutien de ce ou ces milieux de travail.

9) Veuillez indiquer si une ou plusieurs installations de votre CPE ont un lien avec un milieu de travail ou d'études (autre que l'installation elle-même) au 31 mars 2012.

9.1) L'installation est-elle située :

- Sur les lieux de travail ou d'études ?**
- À proximité des lieux de travail ou d'études ?**
- Aucun milieu de travail ou d'études** ►Passez à la prochaine installation ou à la question 10.

9.2) Le partenariat entre le CPE et le milieu de travail ou d'études est-il officialisé par une entente formelle ?

Non **Oui**

9.3) Le CPE réserve-t-il des places dans cette installation pour les enfants de parents du milieu de travail ou d'études ?

Non
 Oui ►Combien y a-t-il de places réservées ?

9.4) Le CPE accorde-t-il, pour cette installation, la priorité aux travailleurs ou aux étudiants du milieu de travail ou d'études ?

Non **Oui**

9.5) Pour cette installation, le CPE bénéficie-t-il d'un soutien de la part du milieu de travail ou d'études ?

Oui
 Non, aucun soutien ►Passez à la question 9.6.

9.5.1) Soutien administratif (photocopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur)

Non **Oui**

9.5.2) Soutien financier (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou de matériel, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, matériel audiovisuel, jeux et jouets)

Non **Oui**

9.5.3) Soutien technique (ressources humaines, soutien professionnel, comptabilité, informatique)

Non **Oui**

9.5.4) Soutien apporté aux activités récréatives (piscine, gymnase)

Non **Oui**

9.5.5) Soutien apporté à l'entretien (rénovation, peinture, déneigement, buanderie)

Non **Oui**

9.5.6) Autre type de soutien (précisez) :

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ **RUBRIQUE 5 - RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES**

Pour la question 9, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

Une installation de CPE en milieu de travail est située sur les lieux ou à proximité des lieux d'un ou plusieurs milieux de travail et profite d'une forme de soutien de ce ou ces milieux de travail.

9) Veuillez indiquer si une ou plusieurs installations de votre CPE ont un lien avec un milieu de travail ou d'études (autre que l'installation elle-même) au 31 mars 2012.

9.1) L'installation est-elle située :

- Sur les lieux de travail ou d'études ?**
- À proximité des lieux de travail ou d'études ?**
- Aucun milieu de travail ou d'études** ►Passez à la prochaine installation ou à la question 10.

9.2) Le partenariat entre le CPE et le milieu de travail ou d'études est-il officialisé par une entente formelle ?

- Non Oui

9.3) Le CPE réserve-t-il des places dans cette installation pour les enfants de parents du milieu de travail ou d'études ?

- Non
 Oui ►Combien y a-t-il de places réservées ?

9.4) Le CPE accorde-t-il, pour cette installation, la priorité aux travailleurs ou aux étudiants du milieu de travail ou d'études ?

- Non Oui

9.5) Pour cette installation, le CPE bénéficie-t-il d'un soutien de la part du milieu de travail ou d'études ?

- Oui**
 Non, aucun soutien ►Passez à la question 9.6.

9.5.1) Soutien administratif (photocopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur)

- Non Oui

9.5.2) Soutien financier (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou de matériel, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, matériel audiovisuel, jeux et jouets)

- Non Oui

9.5.3) Soutien technique (ressources humaines, soutien professionnel, comptabilité, informatique)

- Non Oui

9.5.4) Soutien apporté aux activités récréatives (piscine, gymnase)

- Non Oui

9.5.5) Soutien apporté à l'entretien (rénovation, peinture, déneigement, buanderie)

- Non Oui

9.5.6) Autre type de soutien (précisez) :

➤ CPE :

CPE :

➤ **RUBRIQUE 5 - RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES**

Pour la question 9, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

Une installation de CPE en milieu de travail est située sur les lieux ou à proximité des lieux d'un ou plusieurs milieux de travail et profite d'une forme de soutien de ce ou ces milieux de travail.

9) Veuillez indiquer si une ou plusieurs installations de votre CPE ont un lien avec un milieu de travail ou d'études (autre que l'installation elle-même) au 31 mars 2012.

9.1) L'installation est-elle située :

- Sur les lieux de travail ou d'études ?**
- À proximité des lieux de travail ou d'études ?**
- Aucun milieu de travail ou d'études** ►Passez à la prochaine installation ou à la question 10.

9.2) Le partenariat entre le CPE et le milieu de travail ou d'études est-il officialisé par une entente formelle ?

Non Oui

9.3) Le CPE réserve-t-il des places dans cette installation pour les enfants de parents du milieu de travail ou d'études ?

Non
 Oui ►Combien y a-t-il de places réservées ?

9.4) Le CPE accorde-t-il, pour cette installation, la priorité aux travailleurs ou aux étudiants du milieu de travail ou d'études ?

Non Oui

9.5) Pour cette installation, le CPE bénéficie-t-il d'un soutien de la part du milieu de travail ou d'études ?

Oui
 Non, aucun soutien ►Passez à la question 9.6.

9.5.1) Soutien administratif (photocopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur)

Non Oui

9.5.2) Soutien financier (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou de matériel, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, matériel audiovisuel, jeux et jouets)

Non Oui

9.5.3) Soutien technique (ressources humaines, soutien professionnel, comptabilité, informatique)

Non Oui

9.5.4) Soutien apporté aux activités récréatives (piscine, gymnase)

Non Oui

9.5.5) Soutien apporté à l'entretien (rénovation, peinture, déneigement, buanderie)

Non Oui

9.5.6) Autre type de soutien (précisez) :

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ RUBRIQUE 5 - RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES

Pour la question 9, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

9.6) Indiquez à quelle catégorie appartient le milieu de travail ou d'études et, pour cette catégorie, indiquez la proportion d'enfants dont au moins un parent travaille dans ce milieu (ou étudie, dans le cas du réseau de l'éducation) pour la période du **19 au 25 mars 2012**.

Vous pouvez cocher plus d'une case s'il s'agit d'un regroupement de milieux de travail.

A. Réseau de la santé	Proportion d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (%)	B. Fonction publique	Proportion d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (%)
<input type="checkbox"/> Centre de réadaptation	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/> Québec	<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Agence de la santé et des services sociaux	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/> Canada	<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Centre de santé et de services sociaux	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/> Municipalité	<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/> Société d'État	<input type="text"/> %

C. Réseau de l'éducation	Proportion d'enfants dont un parent <u>travaille</u> dans le milieu	Proportion d'enfants dont un parent <u>étudie</u> dans le milieu	D. Entreprise privée
<i>L'enfant dont le parent travaille ET étudie dans l'établissement doit être inclus dans chaque catégorie.</i>			<input type="checkbox"/> Entreprise privée Précisez le secteur d'activité : <input type="text"/> % <input type="text"/> % <input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Cégep	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	
<input type="checkbox"/> Université	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	
<input type="checkbox"/> Centre de formation professionnelle des adultes	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	
<input type="checkbox"/> Commission scolaire	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	
<input type="checkbox"/> Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	

9.7) Inscrivez le ou les noms des milieux de travail ou d'études :

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ RUBRIQUE 5 - RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES

Pour la question 9, vous devez répondre **selon l'installation.**

➤ Installation : _____ # _____

9.6) Indiquez à quelle catégorie appartient le milieu de travail ou d'études et, pour cette catégorie, indiquez la proportion d'enfants dont au moins un parent travaille dans ce milieu (ou étudie, dans le cas du réseau de l'éducation) pour la période du **19 au 25 mars 2012.**

Vous pouvez cocher plus d'une case s'il s'agit d'un regroupement de milieux de travail.

A. Réseau de la santé	Proportion d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (%)	B. Fonction publique	Proportion d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (%)
<input type="checkbox"/> Centre de réadaptation	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/> Québec	<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Agence de la santé et des services sociaux	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/> Canada	<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Centre de santé et de services sociaux	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/> Municipalité	<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/> Société d'État	<input type="text"/> %

C. Réseau de l'éducation	Proportion d'enfants dont un parent travaille dans le milieu	Proportion d'enfants dont un parent étudie dans le milieu	D. Entreprise privée
<i>L'enfant dont le parent travaille ET étudie dans l'établissement doit être inclus dans chaque catégorie.</i>			<input type="checkbox"/> Entreprise privée Précisez le secteur d'activité : <input type="text"/> % <input type="text"/> % <input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Cégep	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	
<input type="checkbox"/> Université	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	
<input type="checkbox"/> Centre de formation professionnelle des adultes	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	
<input type="checkbox"/> Commission scolaire	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	
<input type="checkbox"/> Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	

9.7) Inscrivez le ou les noms des milieux de travail ou d'études :

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ RUBRIQUE 5 - RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES

Pour la question 9, vous devez répondre **selon l'installation.**

➤ Installation : _____ # _____

9.6) Indiquez à quelle catégorie appartient le milieu de travail ou d'études et, pour cette catégorie, indiquez la proportion d'enfants dont au moins un parent travaille dans ce milieu (ou étudie, dans le cas du réseau de l'éducation) pour la période du **19 au 25 mars 2012.**

Vous pouvez cocher plus d'une case s'il s'agit d'un regroupement de milieux de travail.

A. Réseau de la santé	Proportion d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (%)	B. Fonction publique	Proportion d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (%)
<input type="checkbox"/> Centre de réadaptation	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/> Québec	<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Agence de la santé et des services sociaux	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/> Canada	<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Centre de santé et de services sociaux	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/> Municipalité	<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/> Société d'État	<input type="text"/> %

C. Réseau de l'éducation	Proportion d'enfants dont un parent travaille dans le milieu	Proportion d'enfants dont un parent étudie dans le milieu	D. Entreprise privée
<i>L'enfant dont le parent travaille ET étudie dans l'établissement doit être inclus dans chaque catégorie.</i>			<input type="checkbox"/> Entreprise privée Précisez le secteur d'activité : <input type="text"/> % <input type="text"/> % <input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Cégep	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	
<input type="checkbox"/> Université	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	
<input type="checkbox"/> Centre de formation professionnelle des adultes	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	
<input type="checkbox"/> Commission scolaire	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	
<input type="checkbox"/> Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	

9.7) Inscrivez le ou les noms des milieux de travail ou d'études :

➤ CPE :

CPE :

➤ RUBRIQUE 5 - RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES

Pour la question 9, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

9.6) Indiquez à quelle catégorie appartient le milieu de travail ou d'études et, pour cette catégorie, indiquez la proportion d'enfants dont au moins un parent travaille dans ce milieu (ou étudie, dans le cas du réseau de l'éducation) pour la période du **19 au 25 mars 2012**.

Vous pouvez cocher plus d'une case s'il s'agit d'un regroupement de milieux de travail.

A. Réseau de la santé	Proportion d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (%)	B. Fonction publique	Proportion d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (%)
<input type="checkbox"/> Centre de réadaptation	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/> Québec	<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Agence de la santé et des services sociaux	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/> Canada	<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Centre de santé et de services sociaux	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/> Municipalité	<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/> Société d'État	<input type="text"/> %

C. Réseau de l'éducation	Proportion d'enfants dont un parent <u>travaille</u> dans le milieu	Proportion d'enfants dont un parent <u>étudie</u> dans le milieu	D. Entreprise privée
<i>L'enfant dont le parent travaille ET étudie dans l'établissement doit être inclus dans chaque catégorie.</i>			<input type="checkbox"/> Entreprise privée Proportion d'enfants dont un parent travaille dans le milieu Précisez le secteur d'activité : <input type="text"/> % <input type="text"/> % <input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Cégep	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	
<input type="checkbox"/> Université	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	
<input type="checkbox"/> Centre de formation professionnelle des adultes	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	
<input type="checkbox"/> Commission scolaire	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	
<input type="checkbox"/> Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	

9.7) Inscrivez le ou les noms des milieux de travail ou d'études :

<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>

➤ CPE :

CPE :

➤ RUBRIQUE 5 - RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES

Pour la question 9, vous devez répondre **selon l'installation.**

➤ Installation : _____ # _____

9.6) Indiquez à quelle catégorie appartient le milieu de travail ou d'études et, pour cette catégorie, indiquez la proportion d'enfants dont au moins un parent travaille dans ce milieu (ou étudie, dans le cas du réseau de l'éducation) pour la période du **19 au 25 mars 2012.**

Vous pouvez cocher plus d'une case s'il s'agit d'un regroupement de milieux de travail.

A. Réseau de la santé		Proportion d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (%)	B. Fonction publique		Proportion d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (%)
<input type="checkbox"/>	Centre de réadaptation	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/>	Québec	<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/>	Agence de la santé et des services sociaux	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/>	Canada	<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/>	Centre de santé et de services sociaux	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/>	Municipalité	<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/>	Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/>	Société d'État	<input type="text"/> %

C. Réseau de l'éducation		Proportion d'enfants dont un parent travaille dans le milieu	Proportion d'enfants dont un parent étudie dans le milieu	D. Entreprise privée	
<i>L'enfant dont le parent travaille ET étudie dans l'établissement doit être inclus dans chaque catégorie.</i>				<input type="checkbox"/> Entreprise privée	
<input type="checkbox"/>	Cégep	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	Précisez le secteur d'activité : <input type="text"/> % <input type="text"/> % <input type="text"/> %	Proportion d'enfants dont un parent travaille dans le milieu
<input type="checkbox"/>	Université	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %		
<input type="checkbox"/>	Centre de formation professionnelle des adultes	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %		
<input type="checkbox"/>	Commission scolaire	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %		
<input type="checkbox"/>	Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %		

9.7) Inscrivez le ou les noms des milieux de travail ou d'études :

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ RUBRIQUE 5 - RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES

Pour la question 9, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

9.6) Indiquez à quelle catégorie appartient le milieu de travail ou d'études et, pour cette catégorie, indiquez la proportion d'enfants dont au moins un parent travaille dans ce milieu (ou étudie, dans le cas du réseau de l'éducation) pour la période du **19 au 25 mars 2012**.

Vous pouvez cocher plus d'une case s'il s'agit d'un regroupement de milieux de travail.

A. Réseau de la santé	Proportion d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (%)	B. Fonction publique	Proportion d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (%)
<input type="checkbox"/> Centre de réadaptation	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/> Québec	<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Agence de la santé et des services sociaux	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/> Canada	<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Centre de santé et de services sociaux	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/> Municipalité	<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/> Société d'État	<input type="text"/> %

C. Réseau de l'éducation	Proportion d'enfants dont un parent <u>travaille</u> dans le milieu	Proportion d'enfants dont un parent <u>étudie</u> dans le milieu	D. Entreprise privée
<i>L'enfant dont le parent travaille ET étudie dans l'établissement doit être inclus dans chaque catégorie.</i>			<input type="checkbox"/> Entreprise privée Précisez le secteur d'activité : <input type="text"/> % <input type="text"/> % <input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Cégep	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	
<input type="checkbox"/> Université	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	
<input type="checkbox"/> Centre de formation professionnelle des adultes	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	
<input type="checkbox"/> Commission scolaire	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	
<input type="checkbox"/> Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	

9.7) Inscrivez le ou les noms des milieux de travail ou d'études :

CPE :

CPE :

RUBRIQUE 6 - DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS

10) Dans l'élaboration et la mise en œuvre du **programme éducatif** du service de garde en vigueur **au 31 mars 2012**, de quels approches ou programmes votre service de garde s'est-il inspiré ?

(Vous pouvez cocher plus d'un choix, avec un maximum de quatre : indiquez les principaux s'il y en a plus de quatre).

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Accueillir la petite enfance (application du Ministère) | <input type="checkbox"/> Reggio Emilia |
| <input type="checkbox"/> Jouer, c'est magique | <input type="checkbox"/> Éco CPE |
| <input type="checkbox"/> Montessori | <input type="checkbox"/> Pédagogie d'éveil |
| <input type="checkbox"/> Umbra Luminaria | <input type="checkbox"/> Waldorf |
| <input type="checkbox"/> L'activité projet | <input type="checkbox"/> La boîte à outils |
| <input type="checkbox"/> Pikler-Loczy | <input type="checkbox"/> Éveil par les arts |
| <input type="checkbox"/> Partager le plaisir d'apprendre | <input type="checkbox"/> Anna Pinelli |
| <input type="checkbox"/> Éveil à la lecture et à l'écriture | <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : |

11) **Au 31 mars 2012**, votre CPE disposait-il d'un document d'orientation sur la **saine alimentation** (politique, programme, cadre de référence) formellement adopté par le conseil d'administration ?

Non Oui

Si oui, depuis combien d'années ?

(Vous pouvez utiliser les décimales pour exprimer les mois. Par exemple, 3 mois = 0,25)

12) **Au 31 mars 2012**, votre CPE disposait-il d'un document d'orientation sur la **motricité** (politique, programme, cadre de référence) formellement adopté par le conseil d'administration ?

Non Oui

Si oui, depuis combien d'années ?

(Vous pouvez utiliser les décimales pour exprimer les mois. Par exemple, 3 mois = 0,25)

13) **Entre le 1er avril 2011 et le 31 mars 2012**, votre CPE a-t-il réalisé des activités visant à faciliter la **transition vers l'école** (4-5 ans) ?

Non Oui Si oui, veuillez indiquer lesquelles.

- Préparation d'un portfolio pour l'école
- Visite d'une école
- Rencontre de professeurs
- Affichage relatif à l'inscription dans une école
- Jeux dans la cour d'une école
- Autre (précisez) :

❖ CPE : _____ # CPE : _____

❖ RUBRIQUE 7 - VIDÉOSURVEILLANCE

Pour la question 14, vous devez répondre selon l'installation.

❖ Installation : _____ # _____

14) Veuillez répondre aux questions suivantes sur la **vidéosurveillance selon la situation au 31 mars 2012**.

14.1) Votre CPE utilise-t-il, le jour, un système de vidéosurveillance permettant d'observer la garde des enfants à l'intérieur de cette installation ?

- Non** ► Si non, passez à la question 15.
 Oui ► Si oui, répondez à la question 14.2.

14.2) Ce système permet-il de visionner l'installation à distance, par l'entremise d'un site Internet exigeant un abonnement et un code d'accès ?

- Non** **Oui**

❖ CPE : _____ # CPE : _____

❖ RUBRIQUE 7 - VIDÉOSURVEILLANCE

Pour la question 14, vous devez répondre selon l'installation.

❖ Installation : _____ # _____

14) Veuillez répondre aux questions suivantes sur la **vidéosurveillance selon la situation au 31 mars 2012**.

14.1) Votre CPE utilise-t-il, le jour, un système de vidéosurveillance permettant d'observer la garde des enfants à l'intérieur de cette installation ?

- Non** ► Si non, passez à la question 15.
 Oui ► Si oui, répondez à la question 14.2.

14.2) Ce système permet-il de visionner l'installation à distance, par l'entremise d'un site Internet exigeant un abonnement et un code d'accès ?

- Non** **Oui**

❖ CPE : _____ # CPE : _____

❖ RUBRIQUE 7 - VIDÉOSURVEILLANCE

Pour la question 14, vous devez répondre selon l'installation.

❖ Installation : _____ # _____

14) Veuillez répondre aux questions suivantes sur la **vidéosurveillance selon la situation au 31 mars 2012**.

14.1) Votre CPE utilise-t-il, le jour, un système de vidéosurveillance permettant d'observer la garde des enfants à l'intérieur de cette installation ?

- Non** ► Si non, passez à la question 15.
 Oui ► Si oui, répondez à la question 14.2.

14.2) Ce système permet-il de visionner l'installation à distance, par l'entremise d'un site Internet exigeant un abonnement et un code d'accès ?

- Non** **Oui**

❖ CPE : _____ # CPE : _____

❖ RUBRIQUE 7 - VIDÉOSURVEILLANCE

Pour la question 14, vous devez répondre selon l'installation.

❖ Installation : _____ # _____

14) Veuillez répondre aux questions suivantes sur la **vidéosurveillance selon la situation au 31 mars 2012**.

14.1) Votre CPE utilise-t-il, le jour, un système de vidéosurveillance permettant d'observer la garde des enfants à l'intérieur de cette installation ?

- Non** ► Si non, passez à la question 15.
 Oui ► Si oui, répondez à la question 14.2.

14.2) Ce système permet-il de visionner l'installation à distance, par l'entremise d'un site Internet exigeant un abonnement et un code d'accès ?

- Non** **Oui**

❖ CPE : _____ # CPE : _____

❖ RUBRIQUE 7 - VIDÉOSURVEILLANCE

Pour la question 14, vous devez répondre selon l'installation.

❖ Installation : _____ # _____

14) Veuillez répondre aux questions suivantes sur la **vidéosurveillance selon la situation au 31 mars 2012**.

14.1) Votre CPE utilise-t-il, le jour, un système de vidéosurveillance permettant d'observer la garde des enfants à l'intérieur de cette installation ?

- Non** ► Si non, passez à la question 15.
 Oui ► Si oui, répondez à la question 14.2.

14.2) Ce système permet-il de visionner l'installation à distance, par l'entremise d'un site Internet exigeant un abonnement et un code d'accès ?

- Non** **Oui**

❖ CPE : _____ # CPE : _____

❖ RUBRIQUE 7 - VIDÉOSURVEILLANCE

Pour la question 14, vous devez répondre selon l'installation.

❖ Installation : _____ # _____

14) Veuillez répondre aux questions suivantes sur la **vidéosurveillance selon la situation au 31 mars 2012**.

14.1) Votre CPE utilise-t-il, le jour, un système de vidéosurveillance permettant d'observer la garde des enfants à l'intérieur de cette installation ?

- Non** ► Si non, passez à la question 15.
 Oui ► Si oui, répondez à la question 14.2.

14.2) Ce système permet-il de visionner l'installation à distance, par l'entremise d'un site Internet exigeant un abonnement et un code d'accès ?

- Non** **Oui**

➤ CPE :

CPE :

➤ INFORMATION POUR REMPLIR LA SECTION SUR LE PERSONNEL

La prochaine section du questionnaire porte sur le personnel. Le présent encadré vous fournit directives et définitions afin de vous aider à la remplir.

NOTE IMPORTANTE : Si l'entreprise détient à la fois un permis de CPE et un (ou deux) agrément(s) de bureau coordonnateur, les réponses aux questions dans la section sur le personnel doivent contenir l'information relative à l'ensemble de votre personnel, qu'il emploie son temps à la garde en installation, à la garde en milieu familial ou aux deux types de garde. L'information relative aux responsables de service de garde (RSG) est colligée dans les rapports d'activités des bureaux coordonnateurs.

DIRECTIVE

Sauf indication contraire, **vous devez répondre en fonction des conditions de travail établies**, soit en fonction de ce qui est prévu dans la convention collective, la politique de gestion du personnel d'encadrement ou de gestion des ressources humaines, le contrat individuel écrit ou l'entente verbale. L'information recherchée concerne ce à quoi un employé a droit (en théorie), et non pas ce qui lui a été octroyé (en pratique).

DÉFINITIONS

Catégorie de personnel : Si un employé cumule plus d'une fonction, le comptabiliser dans la catégorie correspondant à sa fonction principale, soit celle à laquelle il consacre la majorité (plus de 50 %) de son temps.

Personnel d'encadrement : personnes qui représentent l'employeur, encadrent le personnel et gèrent l'organisation. Le personnel d'encadrement regroupe la direction générale et différents types de directions adjointes.

Personnel éducateur : personnel appelé à travailler directement auprès des enfants dans la mise en application du programme éducatif. Cette catégorie regroupe le personnel éducateur qualifié et non qualifié.

Autre membre du personnel : tous les autres membres du personnel qui ne sont pas compris dans les deux autres catégories, soit :

- le personnel de services : personnes dont les fonctions consistent à fournir des services et à exécuter des tâches directement liées aux activités de l'installation autres que la garde et l'éducation. Le personnel de services regroupe l'aide-éducatrice ou l'aide-éducateur, le personnel de cuisine et les préposées ou préposés.
- le personnel de soutien pédagogique et technique : personnel appelé à intervenir principalement auprès des responsables d'un service de garde (RSG) et du personnel éducateur. Le personnel de soutien pédagogique ou technique regroupe l'agente-conseil ou l'agent-conseil en soutien pédagogique et technique et l'agente ou l'agent de conformité.
- le personnel de soutien administratif : personnes dont les fonctions consistent principalement à soutenir l'administration du service de garde ou du bureau coordonnateur (BC). Le personnel de soutien administratif regroupe les postes, notamment, d'adjointe administrative ou d'adjoint administratif, de secrétaire comptable et de secrétaire-réceptionniste.

Emploi à temps plein et à temps partiel

Temps plein : 32 heures et plus par semaine.

Temps partiel : moins de 32 heures par semaine.

Employé permanent : Employé dont la date de fin d'emploi n'est pas prédéterminée et qui a terminé sa période de probation.

Années de service continu : Temps écoulé depuis l'entrée en service d'un membre du personnel dans l'entreprise de services de garde éducatifs à l'enfance. Le service continu peut inclure certaines interruptions de travail à condition qu'il y ait maintien d'un lien d'emploi entre les parties.

CPE :

CPE :

INFORMATION POUR REMPLIR LA SECTION SUR LE PERSONNEL

Modalités d'établissement des conditions de travail (question 16) : Les conditions de travail d'UN employé sont établies en fonction d'une seule des quatre modalités suivantes. Toutefois, on peut retrouver plus d'une modalité au sein d'une même catégorie d'employés.

Par exemple, prenons le cas fictif d'un service de garde où il y a deux éducatrices. L'éducatrice 1 est syndiquée et ses conditions de travail sont établies en fonction d'une convention collective. L'éducatrice 2, embauchée pour deux mois, n'est pas syndiquée et elle a négocié ses conditions de travail puis a signé un contrat avec l'employeur. Les conditions de travail de chacune des éducatrices sont donc établies en fonction d'une seule modalité, mais on retrouve deux modalités pour la catégorie « personnel éducateur ».

Convention collective : Entente écrite relative aux conditions de travail conclue entre une ou plusieurs associations accréditées et un ou plusieurs employeurs ou associations d'employeurs.

Politique de gestion de personnel d'encadrement ou de gestion des ressources humaines : Politique établissant une structure de rémunération formelle selon des postes, des catégories de personnel, des corps d'emplois, etc.

Contrat individuel écrit : Contrat de travail faisant état, notamment, des conditions de travail négociées entre l'employeur et l'employé.

Entente verbale : Négociation individuelle des conditions de travail sans contrat écrit.

Congés payés : Périodes d'absence pendant lesquelles l'employé est rémunéré.

Congés annuels payés à l'exception des vacances (question 18.1) :

1. Jours fériés : Courtes périodes d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (par exemple, la fête du Travail, le jour de l'An, etc.).

2. Congé de maladie : Journées d'absence rémunérées justifiées pour des raisons de santé. Ces régimes non assurés ne protègent l'employé que pour de courtes périodes d'absence. Sont exclues de cette définition les absences liées aux accidents de travail et aux maladies professionnelles et celles couvertes par l'assurance salaire. Si les jours de congé de maladie sont liés à l'assurance salaire de courte durée ou à d'autres jours de congé, fournissez le nombre prévu pour les congés de maladie ou encore une approximation de celui-ci.

3. Congé pour obligations familiales : Journées d'absence rémunérées pour des soins à donner à un enfant ou à un adulte. À ne pas confondre avec les congés sociaux ou pour événements familiaux. Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale sont exclus de cette définition.

4. Congé personnel : Journées d'absence rémunérées utilisées pour des motifs personnels et qui ne sont pas comprises dans l'une ou l'autre catégorie (par exemple, congé pour études). Il faut donc fournir uniquement le nombre de jours de congé personnel qui n'est pas inclus dans un des autres types de congé; il ne faut pas doubler le nombre de jours.

5. Autre congé annuel payé : Tout autre congé annuel pour lequel l'employé est rémunéré et qui n'est pas compris dans une des autres catégories, à l'exception des vacances annuelles. Certains congés, parfois considérés comme des jours fériés dans certaines ententes sur les conditions de travail, doivent être comptabilisés ici, entre autres :

- Congés mobiles;
- Congés pour la chasse, la pêche ou la trappe, *goose break*, *cultural leave*, etc. propres aux communautés autochtones;
- Congé pour l'anniversaire de l'employé, etc.

Jours de congé cumulatifs/payables : Possibilité de cumuler/de se faire payer en totalité ou en partie les jours de congé non utilisés durant une période de référence.

Congés pour événements familiaux ou congés sociaux (question 18.2) : Courtes périodes d'absence rémunérées dont la durée varie selon l'événement social ou familial, tel que mariage, décès, divorce, déménagement, etc.

CPE : **# CPE :**

RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DU CPE

Note : Si le CPE détient un agrément de bureau coordonnateur, vous devez répondre pour le personnel du CPE et du bureau coordonnateur, mais en excluant les RSG (et leurs assistant(e)s) pour qui l'information sera recueillie dans le rapport d'activités du bureau coordonnateur.

<p>15) Veuillez répartir l'ensemble des membres du personnel de votre CPE, au 31 mars 2012, en fonction de leur sexe.</p> <p><i>Incluez tous les employés ayant un lien d'emploi.</i></p>		Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Total
	Membre du personnel d'encadrement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	A1 <input style="background-color: yellow;" type="text"/>
	Membre du personnel éducateur	<input type="text"/>	<input type="text"/>	B1 <input style="background-color: yellow;" type="text"/>
	Autre membre du personnel	<input type="text"/>	<input type="text"/>	C1 <input style="background-color: yellow;" type="text"/>

16) Pour chaque catégorie de personnel de votre CPE, inscrivez le nombre d'employé(e)s pour chaque modalité selon lesquelles sont établies les conditions de travail au **31 mars 2012**.
Le nombre total pour chaque catégorie doit correspondre à celui de la question 15.

L'encadré présente de l'information utile pour répondre à cette question; prenez le temps de vous y référer.

Modalité d'établissement des conditions de travail	Membre du personnel d'encadrement	Membre du personnel éducateur (à l'exception des RSG)	Autre membre du personnel (à l'exception des RSG)
Convention collective signée	S.O.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Nombre de membres <input type="text"/>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Nombre de membres <input type="text"/>
		Affiliation syndicale Date de fin de la convention collective : <input type="checkbox"/> CSN Année <input type="text"/> Mois <input type="text"/> <input type="checkbox"/> CSQ Année <input type="text"/> Mois <input type="text"/> <input type="checkbox"/> FTQ Année <input type="text"/> Mois <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Autre Précisez : <input type="text"/> Année <input type="text"/> Mois <input type="text"/>	Affiliation syndicale Date de fin de la convention collective : <input type="checkbox"/> CSN Année <input type="text"/> Mois <input type="text"/> <input type="checkbox"/> CSQ Année <input type="text"/> Mois <input type="text"/> <input type="checkbox"/> FTQ Année <input type="text"/> Mois <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Autre Précisez : <input type="text"/> Année <input type="text"/> Mois <input type="text"/>
Politique de gestion du personnel d'encadrement ou politique de gestion des ressources humaines	Nombre de membres <input type="text"/>	Nombre de membres <input type="text"/>	Nombre de membres <input type="text"/>
Contrat individuel écrit	Nombre de membres <input type="text"/>	Nombre de membres <input type="text"/>	Nombre de membres <input type="text"/>
Entente	Nombre de membres <input type="text"/>	Nombre de membres <input type="text"/>	Nombre de membres <input type="text"/>
Total	A2 <input style="background-color: yellow;" type="text"/>	B2 <input style="background-color: yellow;" type="text"/>	C2 <input style="background-color: yellow;" type="text"/>

Vous pouvez cocher plus d'une affiliation syndicale.

➤ **CPE :** **# CPE :**

➤ **RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DU CPE**

Note : Si le CPE détient un agrément de bureau coordonnateur, vous devez répondre pour le personnel du CPE et du bureau coordonnateur, mais en excluant les RSG (et leurs assistant(e)s) pour qui l'information sera recueillie dans le rapport d'activités du bureau coordonnateur.

17) Avez-vous obtenu un ou des jugements favorables ou défavorables d'un tribunal en matière de droit du travail (par exemple, dans le cas de grief, congédiement, plainte) concernant un salarié du CPE ?

Oui ► Remplissez le tableau suivant.

Non ► Passez à la question 18.

Dans l'affirmative, veuillez remplir le tableau suivant.	Tribunal	Nombre de jugements au cours de l'exercice financier 2011-2012
	Arbitrage	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
	Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
	Commission des lésions professionnelles	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
	Commission des normes du travail	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
	Commission des relations du travail	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
	Cour des petites créances	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
	Cour du Québec	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
	Cour supérieure (recours civil)	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
	Autre (précisez le nom du tribunal) :	<input style="width: 250px; height: 20px;" type="text"/>

➤ CPE : # CPE :

➤ RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DU CPE

18) Veuillez fournir l'information relative aux **jours de congé payés prévus dans les conditions de travail** selon le type de congé et la catégorie de personnel au **31 mars 2012**, en remplissant les tableaux aux questions 18.1 et 18.2. *Prenez le temps de vous référer à l'encadré qui présente de l'information utile pour répondre à cette question.*

La réponse fournie doit refléter la situation d'**UN membre du personnel permanent travaillant à temps plein**. Il faut indiquer le nombre de jours de congé prévu dans les conditions de travail, soit dans la convention collective, la politique des ressources humaines, le contrat individuel écrit ou l'entente verbale.

Il est important de ne pas doubler les réponses. Si les conditions de travail établissent un nombre de jours de congé donné pour un regroupement de congé (par exemple, 20 jours de congé pour maladie et obligations familiales ensemble), inscrivez ce nombre dans l'une ou l'autre des catégories ou partagez-le entre les deux types de congé.

Si, pour un même type de congé, le nombre de jours de congé payés varie au sein d'une même catégorie de personnel, indiquez le nombre le plus élevé de jours auquel un employé a droit (par exemple, s'il y a 2 conventions collectives pour le personnel éducateur et qu'une prévoit 12 jours et l'autre, 14 jours, indiquez 14 jours).

Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.

18.1) Veuillez remplir le tableau suivant en indiquant le **nombre annuel de jours de congé payés** (avec traitement) prévu dans les conditions de travail selon le type de congé. Répondez en fonction d'UN employé. S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, inscrivez 0.

Note pour le personnel d'encadrement : s'il n'y a pas de nombre maximal de jours de congé payés prévus pour le personnel d'encadrement du fait que celui-ci est rémunéré selon un salaire annuel, veuillez cocher la case prévue à cet effet et ne rien écrire pour le nombre de jours.

Type de congés annuels payés	Personnel d'encadrement	Personnel éducateur	Autre membre du personnel
Jours fériés (fête du Travail, jour de l'An, etc.)	Nombre de jours : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non déterminé : salaire annuel	Nombre de jours : <input type="text"/>	Nombre de jours : <input type="text"/>
Congés de maladie <i>Indiquez uniquement le nombre de jours de congé de maladie. Si ceux-ci sont liés à l'assurance-salaire de courte durée ou à d'autres type de congé, fournissez le nombre prévu pour les congés de maladie ou encore une approximation de celui-ci.</i>	Nombre de jours : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non déterminé : salaire annuel <i>Répondez si au moins un jour.</i> Ces jours sont-ils : <input type="radio"/> - cumulatifs ? <input type="radio"/> - payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs et payables ? <input type="radio"/> - ni cumulatifs ni payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs en partie ? <input type="radio"/> - payables en partie ? <input type="radio"/> - autres ? (précisez) <input type="text"/>	Nombre de jours : <input type="text"/> <i>Répondez si au moins un jour.</i> Ces jours sont-ils : <input type="radio"/> - cumulatifs ? <input type="radio"/> - payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs et payables ? <input type="radio"/> - ni cumulatifs ni payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs en partie ? <input type="radio"/> - payables en partie ? <input type="radio"/> - autres ? (précisez) <input type="text"/>	Nombre de jours : <input type="text"/> <i>Répondez si au moins un jour.</i> Ces jours sont-ils : <input type="radio"/> - cumulatifs ? <input type="radio"/> - payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs et payables ? <input type="radio"/> - ni cumulatifs ni payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs en partie ? <input type="radio"/> - payables en partie ? <input type="radio"/> - autres ? (précisez) <input type="text"/>

CPE :

CPE :

RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DU CPE

18.1) Veuillez remplir le tableau suivant en indiquant le **nombre annuel de jours de congé payés (avec traitement) prévu dans les conditions de travail selon le type de congé. Répondez en fonction d'UN employé. S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, inscrivez 0.**

Note pour le personnel d'encadrement : s'il n'y a pas de nombre maximal de jours de congé payés prévus pour le personnel d'encadrement du fait que celui-ci est rémunéré selon un salaire annuel, veuillez cocher la case prévue à cet effet et ne rien écrire pour le nombre de jours.

Type de congés annuels payés	Personnel d'encadrement	Personnel éducateur	Autre membre du personnel
Congés pour obligations familiales (soins à un enfant, à un adulte...)	Nombre de jours : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non déterminé : salaire annuel	Nombre de jours : <input type="text"/>	Nombre de jours : <input type="text"/>
Congés personnels <i>Indiquez uniquement le nombre de jours de congé personnel qui n'est pas inclus dans un des autres types de congé; il ne faut pas doubler le nombre de jours.</i>	Nombre de jours : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non déterminé : salaire annuel <i>Répondez si au moins un jour.</i> Ces jours sont-ils : <input type="radio"/> - cumulatifs ? <input type="radio"/> - payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs et payables ? <input type="radio"/> - ni cumulatifs ni payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs en partie ? <input type="radio"/> - payables en partie ? <input type="radio"/> - autres ? (précisez)	Nombre de jours : <input type="text"/> <i>Répondez si au moins un jour.</i> Ces jours sont-ils : <input type="radio"/> - cumulatifs ? <input type="radio"/> - payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs et payables ? <input type="radio"/> - ni cumulatifs ni payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs en partie ? <input type="radio"/> - payables en partie ? <input type="radio"/> - autres ? (précisez)	Nombre de jours : <input type="text"/> <i>Répondez si au moins un jour.</i> Ces jours sont-ils : <input type="radio"/> - cumulatifs ? <input type="radio"/> - payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs et payables ? <input type="radio"/> - ni cumulatifs ni payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs en partie ? <input type="radio"/> - payables en partie ? <input type="radio"/> - autres ? (précisez)
Autre congé annuel payé, à l'exception des vacances annuelles (précisez) <input type="text"/>	Nombre de jours : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non déterminé : salaire annuel	Nombre de jours : <input type="text"/>	Nombre de jours : <input type="text"/>
Autre congé annuel payé, à l'exception des vacances annuelles (précisez) <input type="text"/>	Nombre de jours : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non déterminé : salaire annuel	Nombre de jours : <input type="text"/>	Nombre de jours : <input type="text"/>

CPE : _____ # CPE : _____

RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DU CPE

18.2) Veuillez remplir le tableau suivant en indiquant si, pour chaque événement, un **congé payé** (avec traitement) **pour événements familiaux** (ou congés sociaux) est prévu dans les conditions de travail. Cochez la case si c'est le cas.

Dans l'affirmative, indiquez le nombre de **jours de congé payés** (avec traitement) prévu dans les conditions de travail pour cet événement. Répondez en fonction d'UN employé.

Note pour le personnel d'encadrement : s'il n'y a pas de nombre maximal de jours de congé payés prévus pour le personnel d'encadrement du fait que celui-ci est rémunéré selon un salaire annuel, veuillez cocher la case "pas de nombre maximal" et ne pas remplir le tableau pour cette catégorie.

Congés pour événements	Personnel d'encadrement	Personnel éducateur	Autre membre du personnel
	<input type="checkbox"/> Pas de nombre maximal de jours (salaire annuel)		
Mariage ou union civile de l'employé(e)	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>
Divorce ou séparation de l'employé(e)	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>
Déménagement	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>
Affaires judiciaires (employé(e) appelé(e) à agir à titre de juré(e) ou à comparaître à titre de témoin)	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>
Décès*	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>

* **Pour les décès**, additionnez le nombre de jours de congé payés prévu dans les conditions de travail, en supposant qu'un événement se produit pour chaque lien de parenté.

- **Exemples de lien de parenté** : les parents (père/mère) correspondent à un seul lien, tout comme les enfants (fils/fille), les frères/sœurs, les grands-parents (grand-père/grand-mère), les oncles/tantes, les neveux/nièces, le gendre/la bru, etc. Chaque catégorie constitue un seul lien de parenté peu importe le nombre de parents concernés.

- Si les conditions de travail prévoient un nombre de jours de congé pour un regroupement de personnes correspondant à plusieurs liens de parenté, il faut compter ce nombre de jours autant de fois que l'on retrouve de liens dans le regroupement.

- **Exemple de calcul** : Prenons par exemple un cas où les conditions de travail prévoit 5 jours pour le décès d'un enfant, 3 jours pour le décès d'un parent (père/mère), 2 jours pour le décès d'un grand-parent (grand-père/grand-mère), d'un frère/d'une sœur ou d'un gendre/d'une bru et 1 jour pour un oncle/une tante ou un neveu/une nièce. Le calcul se fera comme suit : 5 jours pour enfant + 3 jours pour parent (père/mère) + 2 jours pour grand-parent + 2 jours pour frère/sœur + 2 jours pour gendre/bru + 1 jour pour oncle/tante + 1 jour pour neveu/nièce = 16 jours. La réponse est donc de 16 jours pour cet exemple fictif.

CPE :

CPE :

RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DU CPE

Note : Si le CPE détient un agrément de bureau coordonnateur, vous devez répondre pour le personnel du CPE et du bureau coordonnateur, mais en excluant les RSG (et leurs assistant(e)s) pour qui l'information sera recueillie dans le rapport d'activités du bureau coordonnateur.

19) Veuillez indiquer le **nombre d'années de service continu requis** pour qu'un employé permanent ait droit à un certain nombre de semaines de vacances (congé annuel) selon les conditions de travail en vigueur **au 31 mars 2012**.

La Loi sur les normes du travail (LNT) stipule qu'un employé a droit à un congé annuel d'une durée minimale de deux semaines après une année de service continu (ce qui correspond à 4 % du salaire brut du salarié durant l'année de référence). L'information sur le nombre d'années de service requis pour avoir droit à deux semaines n'est pas demandée puisqu'elle est connue.

S'il est impossible d'avoir le nombre de semaines de vacances mentionné, veuillez inscrire **999** dans la case correspondante.

Nombre de semaines de vacances	Nombre d'années de service requis		
	Personnel d'encadrement	Personnel éducateur	Autre membre du personnel
3 semaines (6 %)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 semaines (8 %)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5 semaines (10 %)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
6 semaines (12 %)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
7 semaines ou plus (14 % ou plus) précisez : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
7 semaines ou plus (14 % ou plus) précisez : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
7 semaines ou plus (14 % ou plus) précisez : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

➤ **CPE :** # CPE :

➤ **RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DU CPE**

20) Veuillez classer votre personnel **salaré** permanent en date du **31 mars 2012** en fonction du nombre d'années de service continu à votre CPE (années complètes).

Le personnel salaré regroupe les catégories d'emplois dont le travail est sous l'autorité hiérarchique et décisionnelle d'un cadre (exclut donc le personnel d'encadrement).

Nombre d'années de service continu	Nombre de membres du personnel salaré	Nombre d'années de service continu	Nombre de membres du personnel salaré	Nombre d'années de service continu	Nombre de membres du personnel salaré	Nombre d'années de service continu	Nombre de membres du personnel salaré
Moins de 1 an	<input type="text"/>	8 ans	<input type="text"/>	16 ans	<input type="text"/>	24 ans	<input type="text"/>
1 an	<input type="text"/>	9 ans	<input type="text"/>	17 ans	<input type="text"/>	25 ans	<input type="text"/>
2 ans	<input type="text"/>	10 ans	<input type="text"/>	18 ans	<input type="text"/>	26 ans	<input type="text"/>
3 ans	<input type="text"/>	11 ans	<input type="text"/>	19 ans	<input type="text"/>	27 ans	<input type="text"/>
4 ans	<input type="text"/>	12 ans	<input type="text"/>	20 ans	<input type="text"/>	28 ans	<input type="text"/>
5 ans	<input type="text"/>	13 ans	<input type="text"/>	21 ans	<input type="text"/>	29 ans	<input type="text"/>
6 ans	<input type="text"/>	14 ans	<input type="text"/>	22 ans	<input type="text"/>	30 ans	<input type="text"/>
7 ans	<input type="text"/>	15 ans	<input type="text"/>	23 ans	<input type="text"/>	31 ans ou plus	<input type="text"/>

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DU CPE

Pour les questions 21.1 et 21.2, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

21) Décrivez la qualification du personnel éducateur en conformité avec l'article 22 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE) et celle des gestionnaires.

21.1) Classez les membres du personnel éducateur qui ont travaillé au cours de la période du 19 au 25 mars 2012 . Il s'agit du personnel permanent à temps plein ou à temps partiel qui n'est pas en congé à long terme et du personnel occasionnel à titre de remplaçant pour les raisons suivantes : congé de maternité, retrait préventif, accident du travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc., à l'exclusion du personnel travaillant sur appel et des RSG.		Personnel éducateur qualifié	Personnel éducateur non qualifié
	Nombre de membres du personnel éducateur	A <input type="text"/>	<input type="text"/>
	Nombre total d'heures travaillées par l'ensemble des membres du personnel éducateur au cours de la semaine de référence. <i>Par exemple, 2 employés ont travaillé cette semaine là. L'un a travaillé 35 h durant la semaine et l'autre 30 h : 35 h + 30 h = 65 h.</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

21.2) **Classez** les membres du personnel éducateur qualifié en conformité avec l'article 22 du RSGEE (case **A** de la question 21.1) **selon leur qualification**. La *Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde et les équivalences de formation reconnues* fournit de l'information complémentaire.

		Nombre de membres du personnel éducateur qualifié	Le total doit éгалer le nombre indiqué à la case A de la question 21.1.
Collégial	AEC + 3 ans d'expérience	<input type="text"/>	
	AEC longues comprenant les 29 cours de spécialisation du DEC	<input type="text"/>	
	Certificat d'études collégiales	<input type="text"/>	
	Diplôme d'études collégiales	<input type="text"/>	
Universitaire	Certificat + 3 ans d'expérience	<input type="text"/>	
	Baccalauréat	<input type="text"/>	
	Avoir travaillé à votre CPE entre le 19 octobre 1983 et le 19 octobre 1988 et avoir réussi les quatre cours collégiaux ou universitaires	<input type="text"/>	
Autre (précisez) :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Autre (précisez) :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Autre (précisez) :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Total de membres du personnel éducateur		A <input style="background-color: yellow;" type="text"/>	

➤ **CPE :** _____ # **CPE :** _____

➤ **RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DU CPE**

Pour les questions 21.1 et 21.2, vous devez répondre selon l'installation.

➤ **Installation :** _____ # _____

21) Décrivez la qualification du personnel éducateur en conformité avec l'article 22 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE) et celle des gestionnaires.

21.1) Classez les membres du personnel éducateur qui ont travaillé au cours de la période du 19 au 25 mars 2012 . Il s'agit du personnel permanent à temps plein ou à temps partiel qui n'est pas en congé à long terme et du personnel occasionnel à titre de remplaçant pour les raisons suivantes : congé de maternité, retrait préventif, accident du travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc., à l'exclusion du personnel travaillant sur appel et des RSG.		Personnel éducateur qualifié	Personnel éducateur non qualifié
	Nombre de membres du personnel éducateur	A <input type="text"/>	<input type="text"/>
	Nombre total d'heures travaillées par l'ensemble des membres du personnel éducateur au cours de la semaine de référence. <i>Par exemple, 2 employés ont travaillé cette semaine là. L'un a travaillé 35 h durant la semaine et l'autre 30 h : 35 h + 30 h = 65 h.</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

21.2) **Classez** les membres du personnel éducateur qualifié en conformité avec l'article 22 du RSGEE (case **A** de la question 21.1) **selon leur qualification**. La *Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde et les équivalences de formation reconnues* fournit de l'information complémentaire.

		Nombre de membres du personnel éducateur qualifié	
Collégial	AEC + 3 ans d'expérience	<input type="text"/>	
	AEC longues comprenant les 29 cours de spécialisation du DEC	<input type="text"/>	
	Certificat d'études collégiales	<input type="text"/>	
	Diplôme d'études collégiales	<input type="text"/>	
Universitaire	Certificat + 3 ans d'expérience	<input type="text"/>	
	Baccalauréat	<input type="text"/>	
Avoir travaillé à votre CPE entre le 19 octobre 1983 et le 19 octobre 1988 et avoir réussi les quatre cours collégiaux ou universitaires		<input type="text"/>	
Autre (précisez) : <input type="text"/>		<input type="text"/>	
Autre (précisez) : <input type="text"/>		<input type="text"/>	
Autre (précisez) : <input type="text"/>		<input type="text"/>	
Total de membres du personnel éducateur		A <input type="text"/>	

Le total doit éгалer le nombre indiqué à la case A de la question 21.1.

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DU CPE

Pour les questions 21.1 et 21.2, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

21) Décrivez la qualification du personnel éducateur en conformité avec l'article 22 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE) et celle des gestionnaires.

21.1) Classez les membres du personnel éducateur qui ont travaillé au cours de la période du 19 au 25 mars 2012 . Il s'agit du personnel permanent à temps plein ou à temps partiel qui n'est pas en congé à long terme et du personnel occasionnel à titre de remplaçant pour les raisons suivantes : congé de maternité, retrait préventif, accident du travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc., à l'exclusion du personnel travaillant sur appel et des RSG.		Personnel éducateur qualifié	Personnel éducateur non qualifié
	Nombre de membres du personnel éducateur	A <input type="text"/>	<input type="text"/>
	Nombre total d'heures travaillées par l'ensemble des membres du personnel éducateur au cours de la semaine de référence. <i>Par exemple, 2 employés ont travaillé cette semaine là. L'un a travaillé 35 h durant la semaine et l'autre 30 h : 35 h + 30 h = 65 h.</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

21.2) **Classez** les membres du personnel éducateur qualifié en conformité avec l'article 22 du RSGEE (case **A** de la question 21.1) **selon leur qualification**. La *Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde et les équivalences de formation reconnues* fournit de l'information complémentaire.

		Nombre de membres du personnel éducateur qualifié	
Collégial	AEC + 3 ans d'expérience	<input type="text"/>	
	AEC longues comprenant les 29 cours de spécialisation du DEC	<input type="text"/>	
	Certificat d'études collégiales	<input type="text"/>	
	Diplôme d'études collégiales	<input type="text"/>	
Universitaire	Certificat + 3 ans d'expérience	<input type="text"/>	
	Baccalauréat	<input type="text"/>	
Avoir travaillé à votre CPE entre le 19 octobre 1983 et le 19 octobre 1988 et avoir réussi les quatre cours collégiaux ou universitaires		<input type="text"/>	
Autre (précisez) : <input type="text"/>		<input type="text"/>	
Autre (précisez) : <input type="text"/>		<input type="text"/>	
Autre (précisez) : <input type="text"/>		<input type="text"/>	
Total de membres du personnel éducateur		A <input style="background-color: yellow;" type="text"/>	

Le total doit éгалer le nombre indiqué à la case A de la question 21.1.

➤ **CPE :** _____ # **CPE :** _____

➤ **RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DU CPE**

Pour les questions 21.1 et 21.2, vous devez répondre selon l'installation.

➤ **Installation :** _____ # _____

21) Décrivez la qualification du personnel éducateur en conformité avec l'article 22 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE) et celle des gestionnaires.

21.1) Classez les membres du personnel éducateur qui ont travaillé au cours de la période du 19 au 25 mars 2012. Il s'agit du personnel permanent à temps plein ou à temps partiel qui n'est pas en congé à long terme et du personnel occasionnel à titre de remplaçant pour les raisons suivantes : congé de maternité, retrait préventif, accident du travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc., à l'exclusion du personnel travaillant sur appel et des RSG.		Personnel éducateur qualifié	Personnel éducateur non qualifié
	Nombre de membres du personnel éducateur	A <input type="text"/>	<input type="text"/>
	Nombre total d'heures travaillées par l'ensemble des membres du personnel éducateur au cours de la semaine de référence. <i>Par exemple, 2 employés ont travaillé cette semaine là. L'un a travaillé 35 h durant la semaine et l'autre 30 h : 35 h + 30 h = 65 h.</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

21.2) Classez les membres du personnel éducateur qualifié en conformité avec l'article 22 du RSGEE (case **A** de la question 21.1) **selon leur qualification.** La *Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde et les équivalences de formation reconnues* fournit de l'information complémentaire.

		Nombre de membres du personnel éducateur qualifié	
Collégial	AEC + 3 ans d'expérience	<input type="text"/>	
	AEC longues comprenant les 29 cours de spécialisation du DEC	<input type="text"/>	
	Certificat d'études collégiales	<input type="text"/>	
	Diplôme d'études collégiales	<input type="text"/>	
Universitaire	Certificat + 3 ans d'expérience	<input type="text"/>	
	Baccalauréat	<input type="text"/>	
Avoir travaillé à votre CPE entre le 19 octobre 1983 et le 19 octobre 1988 et avoir réussi les quatre cours collégiaux ou universitaires		<input type="text"/>	
Autre (précisez) : <input type="text"/>		<input type="text"/>	
Autre (précisez) : <input type="text"/>		<input type="text"/>	
Autre (précisez) : <input type="text"/>		<input type="text"/>	
Total de membres du personnel éducateur		A <input type="text"/>	

Le total doit égalier le nombre indiqué à la case A de la question 21.1.

➤ CPE : _____ # CPE : _____

➤ RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DU CPE

Pour les questions 21.1 et 21.2, vous devez répondre selon l'installation.

➤ Installation : _____ # _____

21) Décrivez la qualification du personnel éducateur en conformité avec l'article 22 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE) et celle des gestionnaires.

21.1) Classez les membres du personnel éducateur qui ont travaillé au cours de la période du 19 au 25 mars 2012 . Il s'agit du personnel permanent à temps plein ou à temps partiel qui n'est pas en congé à long terme et du personnel occasionnel à titre de remplaçant pour les raisons suivantes : congé de maternité, retrait préventif, accident du travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc., à l'exclusion du personnel travaillant sur appel et des RSG.		Personnel éducateur qualifié	Personnel éducateur non qualifié
		Nombre de membres du personnel éducateur	A <input type="text"/>
	Nombre total d'heures travaillées par l'ensemble des membres du personnel éducateur au cours de la semaine de référence. <i>Par exemple, 2 employés ont travaillé cette semaine là. L'un a travaillé 35 h durant la semaine et l'autre 30 h : 35 h + 30 h = 65 h.</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

21.2) **Classez** les membres du personnel éducateur qualifié en conformité avec l'article 22 du RSGEE (case **A** de la question 21.1) **selon leur qualification**. La *Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde et les équivalences de formation reconnues* fournit de l'information complémentaire.

		Nombre de membres du personnel éducateur qualifié	Le total doit éгалer le nombre indiqué à la case A de la question 21.1.
Collégial	AEC + 3 ans d'expérience	<input type="text"/>	
	AEC longues comprenant les 29 cours de spécialisation du DEC	<input type="text"/>	
	Certificat d'études collégiales	<input type="text"/>	
	Diplôme d'études collégiales	<input type="text"/>	
Universitaire	Certificat + 3 ans d'expérience	<input type="text"/>	
	Baccalauréat	<input type="text"/>	
	Avoir travaillé à votre CPE entre le 19 octobre 1983 et le 19 octobre 1988 et avoir réussi les quatre cours collégiaux ou universitaires	<input type="text"/>	
Autre (précisez) :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Autre (précisez) :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Autre (précisez) :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Total de membres du personnel éducateur		A <input style="background-color: yellow;" type="text"/>	

➤ **CPE :** _____ # **CPE :** _____

➤ **RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DU CPE**

Pour les questions 21.1 et 21.2, vous devez répondre selon l'installation.

➤ **Installation :** _____ # _____

21) Décrivez la qualification du personnel éducateur en conformité avec l'article 22 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE) et celle des gestionnaires.

<p>21.1) Classez les membres du personnel éducateur qui ont travaillé au cours de la période du 19 au 25 mars 2012. Il s'agit du personnel permanent à temps plein ou à temps partiel qui n'est pas en congé à long terme et du personnel occasionnel à titre de remplaçant pour les raisons suivantes : congé de maternité, retrait préventif, accident du travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc., à l'exclusion du personnel travaillant sur appel et des RSG.</p>		Personnel éducateur qualifié	Personnel éducateur non qualifié
	Nombre de membres du personnel éducateur	A <input type="text"/>	<input type="text"/>
	Nombre total d'heures travaillées par l'ensemble des membres du personnel éducateur au cours de la semaine de référence. <i>Par exemple, 2 employés ont travaillé cette semaine là. L'un a travaillé 35 h durant la semaine et l'autre 30 h : 35 h + 30 h = 65 h.</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

21.2) Classez les membres du personnel éducateur qualifié en conformité avec l'article 22 du RSGEE (case **A** de la question 21.1) **selon leur qualification**. La *Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde et les équivalences de formation reconnues* fournit de l'information complémentaire.

		Nombre de membres du personnel éducateur qualifié	
Collégial	AEC + 3 ans d'expérience	<input type="text"/>	
	AEC longues comprenant les 29 cours de spécialisation du DEC	<input type="text"/>	
	Certificat d'études collégiales	<input type="text"/>	
	Diplôme d'études collégiales	<input type="text"/>	
Universitaire	Certificat + 3 ans d'expérience	<input type="text"/>	
	Baccalauréat	<input type="text"/>	
Avoir travaillé à votre CPE entre le 19 octobre 1983 et le 19 octobre 1988 et avoir réussi les quatre cours collégiaux ou universitaires		<input type="text"/>	
Autre (précisez) : <input type="text"/>		<input type="text"/>	
Autre (précisez) : <input type="text"/>		<input type="text"/>	
Autre (précisez) : <input type="text"/>		<input type="text"/>	
Total de membres du personnel éducateur		A <input type="text"/>	

Le total doit éгалer le nombre indiqué à la case A de la question 21.1.

CPE : _____ **# CPE :** _____

RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DU CPE

21.3) Fournissez l'information relative à la formation terminée et à l'expérience détenue par les **gestionnaires** en poste au **31 mars 2012**.

21.3.1) Formation et expérience de la personne assumant la direction générale

Personne n'occupait le poste de direction générale au 31 mars 2012. ►Passez à la question 21.3.2.

21.3.1.1) Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé (le diplôme a été obtenu et est reconnu par le système d'éducation) **lié aux services de garde éducatifs à l'enfance**, et le domaine d'études :

Aucun diplôme lié aux services de garde éducatifs à l'enfance ►Passez à la question 21.3.1.2.

Plus haut diplôme :

- Doctorat
- Maîtrise
- Baccalauréat
- Certificat universitaire
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études professionnelles (DEP)
- Autre (précisez)

Domaine :

- Éducation en service de garde
- Éducation spécialisée
- Éducation
- Autre (précisez)

21.3.1.2) Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé (le diplôme a été obtenu et est reconnu par le système d'éducation), qu'il soit lié ou non aux services de garde éducatifs à l'enfance, et le domaine d'études :

Plus haut diplôme :

- Doctorat
- Maîtrise
- Baccalauréat
- Certificat universitaire
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études professionnelles (DEP)
- Diplôme d'études secondaires (DES)
- Aucun diplôme
- Autre (précisez)

Domaine :

- Administration
- Ressources humaines
- Autre (précisez)

21.3.1.3) Indiquez le nombre d'années d'expérience en service de garde, **tous services de garde confondus** :

ans

21.3.1.4) Indiquez le nombre d'années d'expérience **dans le service de garde actuel** :

ans

CPE :

CPE :

RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DU CPE

21.3.2) Formation et expérience de la ou des personnes occupant les postes de direction adjointe.

Combien de personnes occupaient un poste de direction adjointe dans votre CPE au 31 mars 2012 ?

Directeur(trice)(s) adjoint(e)(s)

➤ CPE :

CPE :

➤ RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DU CPE

21.3.2) Formation et expérience de la ou des personnes occupant les postes de direction adjointe

Veillez fournir les mêmes informations pour chacune des personnes à la direction adjointe, en plus d'indiquer le type de poste de direction adjointe (DA) selon l'activité principale. **S'il y a plus de trois postes de direction adjointe, veuillez ajouter des pages.**

Directeur(trice) Adjoint(e) - (/)

- Type (selon l'activité principale) :
- | | |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| <input type="radio"/> ADR – Autre type de direction adjointe | <input type="radio"/> DAI – Direction adjointe – gestion d'une installation |
| <input type="radio"/> DAA – Direction adjointe à l'administration | <input type="radio"/> DAP – Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> DABC – Direction adjointe – bureau coordonnateur | |

21.3.2.1) Plus haut niveau de scolarité complété *lié aux services de garde éducatifs à l'enfance*

- Aucun diplôme lié aux services de garde éducatifs à l'enfance

Plus haut diplôme :

- Doctorat
 Maîtrise
 Baccalauréat
 Certificat universitaire
 Diplôme d'études collégiales (DEC)
 Certificat d'études collégiales (CEC)
 Attestation d'études collégiales (AEC)
 Diplôme d'études professionnelles (DEP)
 Autre (précisez)

Domaine :

- Éducation en service de garde
 Éducation spécialisée
 Éducation
 Autre (précisez)

21.3.2.2) Plus haut niveau de scolarité (en général) :

Plus haut diplôme :

- Doctorat
 Maîtrise
 Baccalauréat
 Certificat universitaire
 Diplôme d'études collégiales (DEC)
 Certificat d'études collégiales (CEC)
 Attestation d'études collégiales (AEC)
 Diplôme d'études professionnelles (DEP)
 Diplôme d'études secondaires (DES)
 Aucun diplôme
 Autre (précisez)

Domaine :

- Administration
 Ressources humaines
 Autre (précisez)

21.3.2.3) Indiquez le nombre d'années d'expérience en service de garde, tous services de garde confondus :

ans

21.3.2.4) Indiquez le nombre d'années d'expérience dans le service de garde actuel :

ans

➤ CPE :

CPE :

➤ RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DU CPE

21.3.2) Formation et expérience de la ou des personnes occupant les postes de direction adjointe

Veillez fournir les mêmes informations pour chacune des personnes à la direction adjointe, en plus d'indiquer le type de poste de direction adjointe (DA) selon l'activité principale. **S'il y a plus de trois postes de direction adjointe, veuillez ajouter des pages.**

Directeur(trice) Adjoint(e) - (/)

Type (selon l'activité principale) :

ADR – Autre type de direction adjointe
 DAA – Direction adjointe à l'administration
 DABC – Direction adjointe – bureau coordonnateur
 DAI – Direction adjointe – gestion d'une installation
 DAP – Direction adjointe à la pédagogie

21.3.2.1) Plus haut niveau de scolarité complété *lié aux services de garde éducatifs à l'enfance*

Aucun diplôme lié aux services de garde éducatifs à l'enfance

Plus haut diplôme :

- Doctorat
 Maîtrise
 Baccalauréat
 Certificat universitaire
 Diplôme d'études collégiales (DEC)
 Certificat d'études collégiales (CEC)
 Attestation d'études collégiales (AEC)
 Diplôme d'études professionnelles (DEP)
 Autre (précisez)

Domaine :

- Éducation en service de garde
 Éducation spécialisée
 Éducation
 Autre (précisez)

21.3.2.2) Plus haut niveau de scolarité (en général) :

Plus haut diplôme :

- Doctorat
 Maîtrise
 Baccalauréat
 Certificat universitaire
 Diplôme d'études collégiales (DEC)
 Certificat d'études collégiales (CEC)
 Attestation d'études collégiales (AEC)
 Diplôme d'études professionnelles (DEP)
 Diplôme d'études secondaires (DES)
 Aucun diplôme
 Autre (précisez)

Domaine :

- Administration
 Ressources humaines
 Autre (précisez)

21.3.2.3) Indiquez le nombre d'années d'expérience en service de garde, tous services de garde confondus :

ans

21.3.2.4) Indiquez le nombre d'années d'expérience dans le service de garde actuel :

ans

➤ CPE :

CPE :

➤ RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DU CPE

21.3.2) Formation et expérience de la ou des personnes occupant les postes de direction adjointe

Veillez fournir les mêmes informations pour chacune des personnes à la direction adjointe, en plus d'indiquer le type de poste de direction adjointe (DA) selon l'activité principale. **S'il y a plus de trois postes de direction adjointe, veuillez ajouter des pages.**

Directeur(trice) Adjoint(e) - (/)

Type (selon l'activité principale) :

ADR – Autre type de direction adjointe
 DAA – Direction adjointe à l'administration
 DABC – Direction adjointe – bureau coordonnateur
 DAI – Direction adjointe – gestion d'une installation
 DAP – Direction adjointe à la pédagogie

21.3.2.1) Plus haut niveau de scolarité complété *lié aux services de garde éducatifs à l'enfance*

Aucun diplôme lié aux services de garde éducatifs à l'enfance

Plus haut diplôme :

- Doctorat
 Maîtrise
 Baccalauréat
 Certificat universitaire
 Diplôme d'études collégiales (DEC)
 Certificat d'études collégiales (CEC)
 Attestation d'études collégiales (AEC)
 Diplôme d'études professionnelles (DEP)
 Autre (précisez)

Domaine :

- Éducation en service de garde
 Éducation spécialisée
 Éducation
 Autre (précisez)

21.3.2.2) Plus haut niveau de scolarité (en général) :

Plus haut diplôme :

- Doctorat
 Maîtrise
 Baccalauréat
 Certificat universitaire
 Diplôme d'études collégiales (DEC)
 Certificat d'études collégiales (CEC)
 Attestation d'études collégiales (AEC)
 Diplôme d'études professionnelles (DEP)
 Diplôme d'études secondaires (DES)
 Aucun diplôme
 Autre (précisez)

Domaine :

- Administration
 Ressources humaines
 Autre (précisez)

21.3.2.3) Indiquez le nombre d'années d'expérience en service de garde, tous services de garde confondus :

ans

21.3.2.4) Indiquez le nombre d'années d'expérience dans le service de garde actuel :

ans

RÉSOLUTION AUTORISANT LA PRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CPE

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de

Nom du titulaire du permis

tenue à _____

Lieu

le _____ 2012 à _____
 Jour Mois Heure (HH:MM)

Sur la proposition de _____,

qui reçoit l'appui de _____,

il est résolu de produire pour le ministère de la Famille et des Aînés un exemplaire original du rapport d'activités du CPE

Nom du CPE

Dont le numéro est _____ pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2012,
et d'autoriser la ou les personnes suivantes à signer ce rapport au nom du conseil d'administration

Nom

Titre

Copie certifiée conforme

Signature de la personne autorisée

Date

Administration provisoire

Cochez cette case si le CPE est sous administration provisoire et si cette dernière autorise la production du rapport d'activités.

ANNEXE II
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011-2012 DES GARDERIES

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011-2012

Au plus tard le 30 juin de chaque année, le titulaire du permis doit remettre au ministère de la Famille et des Aînés le rapport d'activités pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars précédent, comme le prévoit l'article 63 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Renseignements sur la garderie

Nom de la garderie : _____
Numéro de la garderie : _____ Nombre maximal d'enfants : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal _____
Région : _____
Territoire CLSC : _____ (pour les régions de Montréal ou de Laval)
Numéro de téléphone : _____

DÉCLARATION

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance, tous les renseignements inscrits sont exacts.

Nom : _____ Titre : _____

Signature : _____ Date : _____

Cochez cette case si la situation décrite correspond à celle de votre service de garde :

Le permis était en vigueur au 31 mars 2012 mais le service de garde n'était pas encore ouvert/les services n'étaient pas encore offerts. ► Fin du questionnaire.

Cette information sera validée à l'aide de nos données administratives.

➤ **Garderie :**

Garderie :

➤ **RUBRIQUE 1 - COMITÉ DE PARENTS**

1) En matière de **comité consultatif de parents**, on trouve pour votre garderie :

- Un comité consultatif de parents ► Répondez à la question 1.1.
- Un conseil d'administration composé majoritairement de parents usagers de services répondant aux exigences de l'article 31 de la Loi ► Répondez à la question 1.2.

1.1) Décrivez le comité de parents au 31 mars 2012.

1.1.1) Nombre de parents :

Nombre

1.1.2) Nombre de réunions du comité de parents tenues au cours de l'exercice financier **2011-2012** :

Nombre

1.1.3) Veuillez répartir les membres du comité de parents, au **31 mars 2012**, en fonction de leur sexe.

Nombre de membres féminins :

Nombre de membres masculins :

1.2) Fournissez les renseignements suivants relatifs au conseil d'administration (ne pas oublier de remplir la résolution à la fin du questionnaire).

1.2.1) Nombre de réunions du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice financier **2011-2012** :

Nombre

1.2.2) Nombre d'assemblées (générale et extraordinaires) tenues au cours de l'exercice financier **2011-2012** :

Nombre

1.2.3) Date de l'assemblée générale annuelle tenue au cours de l'exercice financier **2011-2012** :

Mois Année

1.2.4) Veuillez répartir les membres du conseil d'administration, au **31 mars 2012**, en fonction de leur sexe.

Nombre de membres féminins :

Nombre de membres masculins :

➤ Garderie :

Garderie :

➤ RUBRIQUE 2 - EMPÊCHEMENTS ET SIGNALEMENTS AU DPJ

2) Veuillez répondre aux questions suivantes concernant les empêchements et les signalements au DPJ.

2.1) Au cours de l'exercice financier du **1er avril 2011 au 31 mars 2012**, avez-vous reçu la confirmation de l'existence d'empêchements pour des candidats ou des membres du personnel ?

Oui

Non ► Passez à la question 2.2.

Dans l'affirmative, veuillez d'abord indiquer l'existence ou non, pour un membre du personnel ou un candidat, de chaque type d'empêchement énoncé ci-dessous. S'il y a lieu, fournissez ensuite les renseignements suivants : le nombre total de confirmations de l'existence d'empêchements, le nombre de confirmations à propos desquelles l'analyse a révélé que les empêchements étaient incompatibles avec la fonction exercée, le nombre de fois où l'incompatibilité s'est soldée par le congédiement ou le non-engagement de la personne. Inscrivez « 0 » s'il n'y a pas eu d'incompatibilité ou de suites (congédiement ou non-engagement).

Nature de l'empêchement	Existence de l'empêchement	Nombre total de confirmations	Incompatibilité avec la fonction exercée (nombre)	Congédiement (nombre)	Non-engagement (nombre)
Empêchement relatif à la violence	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Empêchement de nature administrative (méfait, vol)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Empêchement relatif à la possession ou au trafic de drogues	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Empêchement relatif à des actes à caractère sexuel ou contre la moralité	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Empêchement relatif à l'irresponsabilité	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Le nombre d'incompatibilités ne peut pas être plus élevé que le nombre total de confirmations.

La somme des congédiements et des non-engagements ne peut pas dépasser le nombre total d'incompatibilités.

➤ Garderie :

Garderie :

➤ RUBRIQUE 2 - EMPÊCHEMENTS ET SIGNALEMENTS AU DPJ

2.2) Existe-t-il un ou des comités d'éthique auxquels votre garderie peut recourir dans les cas où il existe des empêchements tels que ceux énumérés à la question 2.1 concernant des candidats ou des membres du personnel ?

- Oui
 Non ►Passez à la question 2.3.

Dans l'affirmative, cochez un maximum de deux réponses.

2.2.1) Si oui, ce comité est-il :

- interne (le conseil d'administration) ?
 interne (autre que le conseil d'administration) ?
 régional ?
 provincial ?
 autre ? (précisez)

2.3) Combien de signalements votre garderie a-t-elle effectués auprès du Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ), qui ont été retenus pour évaluation et enquête et qui mettent en cause un administrateur ou un membre du personnel, au cours de l'exercice financier **du 1er avril 2011 au 31 mars 2012** ?

Veillez indiquer le nombre de signalements selon la personne en cause (inscrivez « 0 » si aucun), en excluant les signalements intrafamiliaux impliquant des abus se déroulant dans le milieu familial ou l'entourage personnel de l'enfant.

Personne en cause

Nombre de signalements

Administrateur de la garderie

Membre du personnel de la garderie

Autre (précisez) :

Autre (précisez) :

Autre (précisez) :

Nombre total de signalements

2.4) Dans combien de dossiers votre garderie a-t-elle collaboré avec le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ), dans le cadre d'un signalement qu'il a retenu pour évaluation et enquête et qui mettait en cause un administrateur ou un membre du personnel, au cours de l'exercice financier **du 1er avril 2011 au 31 mars 2012** ?

Veillez indiquer le nombre de signalements selon la personne en cause (inscrivez « 0 » si aucun), en excluant les signalements intrafamiliaux impliquant des abus se déroulant dans le milieu familial ou l'entourage personnel de l'enfant.

Personne en cause

Nombre de signalements

Administrateur de la garderie

Membre du personnel de la garderie

Autre (précisez) :

Autre (précisez) :

Autre (précisez) :

Nombre total de signalements

➤ Garderie :

Garderie :

➤ RUBRIQUE 3 - USAGERS

3) Pour la période du **19 au 25 mars 2012**, indiquez combien de familles utilisaient les services de votre garderie, en fonction de l'entente de services de garde.

Nombre de familles

4) Répartissez les enfants inscrits **au cours de la période du 19 au 25 mars 2012** selon l'entente de services de garde en fonction de leur sexe et de leur âge au **30 septembre 2011** (et non selon les groupes d'âge du service), et ce, même si la garderie a ouvert ses portes au cours de l'exercice financier 2011-2012.

Âge des enfants au 30 septembre 2011	Nombre d'enfants de sexe féminin	Nombre d'enfants de sexe masculin
Moins de 6 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 6 à 11 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 12 à 17 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 18 à 23 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5 ans – fréquentant la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
6 ans ou plus	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre total d'enfants inscrits <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Le nombre total d'enfants doit correspondre à celui qui sera indiqué à la question 5.

➤ Garderie :

Garderie :

➤ RUBRIQUE 3 - USAGERS

5) Fournissez l'information relative au lieu de résidence des enfants de la garderie pour la période du **19 au 25 mars 2012**. Répondez à la question 5.1 si la garderie est située dans la région administrative de Montréal ou de Laval OU à la question 5.2 si elle est située dans une autre région.

5.1) Pour les garderies situées dans les régions administratives de Montréal ou de Laval.

En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :

Pour les enfants habitant la même région administrative que la garderie

Nombre d'enfants

• Le territoire de CLSC où se trouve la garderie

• Le territoire d'un autre CLSC de la même région administrative que l'installation

Pour les enfants habitant une autre région administrative que celle de la garderie

Précisez la ou les régions administratives

Nombre d'enfants

Nombre total d'enfants inscrits

Ce total doit correspondre à celui qui est indiqué à la question 4.

➤ Garderie :

Garderie :

➤ RUBRIQUE 3 - USAGERS

5) Fournissez l'information relative au lieu de résidence des enfants de la garderie pour la période du **19 au 25 mars 2012**.

5.2) Pour les garderies situées dans une autre région administrative que Montréal ou Laval.

En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :	Nombre d'enfants	
La même municipalité que la garderie	<input type="text"/>	
Une autre municipalité que celle de la garderie (dans une même région administrative)	<input type="text"/>	
Une autre région administrative que celle de la garderie	<input type="text"/>	
Nombre total d'enfants inscrits Ce total doit correspondre à celui qui est indiqué à la question 4.	<input type="text"/>	

➤ Garderie :

Garderie :

➤ RUBRIQUE 4 - SERVICES OFFERTS

6) Indiquez dans la case appropriée si les services suivants ont été offerts, de façon habituelle, au cours de l'exercice financier du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.

Dans l'affirmative, indiquez le nombre d'enfants reçus pour la période du **19 au 25 mars 2012, selon l'entente de services de garde.**

Aucun de ces services ► Passez à la question 7.

Service	Service offert	Nombre d'enfants accueillis
Soir (de 18 h à 22 h, par exemple)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Fin de semaine	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Garde sur appel (garde non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Garde à temps partiel (moins de cinq jours par semaine)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>
Programme particulier offert à la demi-journée (de type jardin d'enfants)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>

7) Veuillez cocher la case qui correspond à la définition du mode de fonctionnement de votre garderie pour les enfants de 18 mois ou plus, en excluant les périodes d'accueil et de départ.

- Par groupes multiâges
- Par groupes d'âge défini
- Par groupes multiâges et par groupes d'âge défini
- Ne s'applique pas (accueil d'enfants de moins de 18 mois seulement)

Garderie :

Garderie :

RUBRIQUE 4 - SERVICES OFFERTS

8) Veuillez répondre aux questions suivantes concernant la liste d'attente.

8.1) Votre garderie tient-elle une liste d'attente gérée à l'interne ?

- Oui**
 Non ► Passez à la question 9.

8.2) Si la liste d'attente est gérée à l'interne, répartissez les enfants qui y sont inscrits au 31 mars 2012 en fonction de leur âge au **31 mars 2012**.

**Nombre d'enfants
 inscrits sur la liste
 d'attente**

Moins de 6 mois et enfants à naître	<input type="text"/>
De 6 à 11 mois	<input type="text"/>
De 12 à 17 mois	<input type="text"/>
De 18 à 23 mois	<input type="text"/>
2 ans	<input type="text"/>
3 ans	<input type="text"/>
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	<input type="text"/>
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	<input type="text"/>
5 ans – fréquentant la maternelle	<input type="text"/>
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	<input type="text"/>
6 ans ou plus	<input type="text"/>
Nombre total d'enfants inscrits	<input type="text"/>

8.3) Si la liste d'attente est gérée à l'interne, disposez-vous d'une **procédure de mise à jour des inscriptions à votre liste d'attente** ?

- Non** **Oui**

8.3.1) Si oui, à quelle fréquence les inscriptions sont-elles mises à jour ?

- Aux semaines (par exemple, aux deux semaines, aux 26 semaines)
OU
 Au besoin

➤ **Garderie :**

Garderie :

➤ **RUBRIQUE 5 - RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES**

Une garderie en milieu de travail est située sur les lieux ou à proximité des lieux d'un ou plusieurs milieux de travail et profite d'une forme de soutien de ce ou ces milieux de travail.

9) Veuillez indiquer si votre garderie a un lien avec un milieu de travail ou d'études (autre que la garderie elle-même) au 31 mars 2012.

9.1) Est-elle située :

- Sur les lieux de travail ou d'études ?**
 À proximité des lieux de travail ou d'études ?
 Aucun milieu de travail ou d'études ► Passez à la question 10.

9.2) Le partenariat entre la garderie et le milieu de travail ou d'études est-il officialisé par une entente formelle ?

Non **Oui**

9.3) Votre garderie réserve-t-elle des places pour les enfants de parents du milieu de travail ou d'études ?

Non
 Oui ► Combien y a-t-il de places réservées ?

9.4) La garderie accorde-t-elle la priorité aux travailleurs ou aux étudiants du milieu de travail ou d'études ?

Non **Oui**

9.5) La garderie bénéficie-t-elle d'un soutien de la part du milieu de travail ou d'études ?

Oui
 Non, aucun soutien ► Passez à la question 9.6.

9.5.1) Soutien administratif (photocopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur)

Non **Oui**

9.5.2) Soutien financier (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou de matériel, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, matériel audiovisuel, jeux et jouets)

Non **Oui**

9.5.3) Soutien technique (ressources humaines, soutien professionnel, comptabilité, informatique)

Non **Oui**

9.5.4) Soutien apporté aux activités récréatives (piscine, gymnase)

Non **Oui**

9.5.5) Soutien apporté à l'entretien (rénovation, peinture, déneigement, buanderie)

Non **Oui**

9.5.6) Autre type de soutien (précisez) :

➤ Garderie :

Garderie :

➤ RUBRIQUE 5 - RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES

9.6) Indiquez à quelle catégorie appartient le milieu de travail ou d'études et, pour cette catégorie, indiquez la proportion d'enfants dont au moins un parent travaille (ou étudie, dans le cas du réseau de l'éducation) dans ce milieu pour la période du **19 au 25 mars 2012**.

Vous pouvez cocher plus d'une case s'il s'agit d'un regroupement de milieux de travail.

A. Réseau de la santé	Proportion d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (%)	B. Fonction publique	Proportion d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (%)
<input type="checkbox"/> Centre de réadaptation	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/> Québec	<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Agence de la santé et des services sociaux	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/> Canada	<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Centre de santé et de services sociaux	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/> Municipalité	<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/> %	<input type="checkbox"/> Société d'État	<input type="text"/> %

C. Réseau de l'éducation	Proportion d'enfants dont un parent <u>travaille</u> dans le milieu	Proportion d'enfants dont un parent <u>étudie</u> dans le milieu	D. Entreprise privée	
<i>L'enfant dont le parent travaille ET étudie dans l'établissement doit être inclus dans chaque catégorie.</i>			<input type="checkbox"/> Entreprise privée Proportion d'enfants dont un parent travaille dans le milieu Précisez le secteur d'activité :	
<input type="checkbox"/> Cégep	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %		<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Université	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %		<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Centre de formation professionnelle des adultes	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %		<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Commission scolaire	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %		<input type="text"/> %
<input type="checkbox"/> Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %		<input type="text"/> %

9.7) Inscrivez le ou les noms des milieux de travail ou d'études :

<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>

➤ Garderie :

Garderie :

➤ RUBRIQUE 6 - DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS

10) Dans l'élaboration et la mise en œuvre du **programme éducatif** du service de garde en vigueur **au 31 mars 2012**, de quels approches ou programmes votre service de garde s'est-il inspiré ?

(Vous pouvez cocher plus d'un choix, avec un maximum de quatre : indiquez les principaux s'il y en a plus de quatre).

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Accueillir la petite enfance (application du Ministère) | <input type="checkbox"/> Reggio Emilia |
| <input type="checkbox"/> Jouer, c'est magique | <input type="checkbox"/> Éco CPE |
| <input type="checkbox"/> Montessori | <input type="checkbox"/> Pédagogie d'éveil |
| <input type="checkbox"/> Umbra Luminaria | <input type="checkbox"/> Waldorf |
| <input type="checkbox"/> L'activité projet | <input type="checkbox"/> La boîte à outils |
| <input type="checkbox"/> Pikler-Loczy | <input type="checkbox"/> Éveil par les arts |
| <input type="checkbox"/> Partager le plaisir d'apprendre | <input type="checkbox"/> Anna Pinelli |
| <input type="checkbox"/> Éveil à la lecture et à l'écriture | <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : |

11) **Au 31 mars 2012**, votre garderie disposait-elle d'un document d'orientation sur la **saine alimentation** (politique, programme, cadre de référence) formellement adopté par le comité de parents (ou le conseil d'administration, le cas échéant) ?

Non Oui

Si oui, depuis combien d'années ?

(Vous pouvez utiliser les décimales pour exprimer les mois. Par exemple, 3 mois = 0,25)

12) **Au 31 mars 2012**, votre garderie disposait-elle d'un document d'orientation sur la **motricité** (politique, programme, cadre de référence) formellement adopté par le comité de parents (ou le conseil d'administration, le cas échéant) ?

Non Oui

Si oui, depuis combien d'années ?

(Vous pouvez utiliser les décimales pour exprimer les mois. Par exemple, 3 mois = 0,25)

13) **Entre le 1er avril 2011 et le 31 mars 2012**, votre garderie a-t-elle réalisé des activités visant à faciliter la **transition vers l'école** (4-5 ans) ?

Non Oui Si oui, veuillez indiquer lesquelles.

- Préparation d'un portfolio pour l'école
- Visite d'une école
- Rencontre de professeurs
- Affichage relatif à l'inscription dans une école
- Jeux dans la cour d'une école
- Autre (précisez) :

➤ **Garderie :**

Garderie :

➤ **RUBRIQUE 7 - VIDÉOSURVEILLANCE**

14) Veuillez répondre aux questions suivantes sur la **vidéosurveillance selon la situation au 31 mars 2012.**

14.1) Votre garderie utilise-t-elle, le jour, un système de vidéosurveillance permettant d'observer la garde des enfants à l'intérieur de son installation ?

- Non** ► Si non, passez à la question 15.
 Oui ► Si oui, répondez à la question 14.2.

14.2) Ce système permet-il de visionner l'installation à distance, par l'entremise d'un site Internet exigeant un abonnement et un code d'accès ?

- Non** **Oui**

INFORMATION POUR REMPLIR LA SECTION SUR LE PERSONNEL

La prochaine section du questionnaire porte sur le personnel. Le présent encadré vous fournit directives et définitions afin de vous aider à la remplir.

DIRECTIVE

Sauf indication contraire, **vous devez répondre en fonction des conditions de travail établies**, soit en fonction de ce qui est prévu dans la convention collective, la politique de gestion du personnel d'encadrement ou de gestion des ressources humaines, le contrat individuel écrit ou l'entente verbale. L'information recherchée concerne ce à quoi un employé a droit (en théorie), et non pas ce qui lui a été octroyé (en pratique).

DÉFINITIONS

Catégorie de personnel : Si un employé cumule plus d'une fonction, le comptabiliser dans la catégorie correspondant à sa fonction principale, soit celle à laquelle il consacre la majorité (plus de 50 %) de son temps.

Personnel d'encadrement : personnes qui représentent l'employeur, encadrent le personnel et gèrent l'organisation. Le personnel d'encadrement regroupe la direction générale et différents types de directions adjointes.

Personnel éducateur : personnel appelé à travailler directement auprès des enfants dans la mise en application du programme éducatif. Cette catégorie regroupe le personnel éducateur qualifié et non qualifié.

Autre membre du personnel : tous les autres membres du personnel qui ne sont pas compris dans les deux autres catégories, soit :

- le personnel de services : personnes dont les fonctions consistent à fournir des services et à exécuter des tâches directement liées aux activités de l'installation autres que la garde et l'éducation. Le personnel de services regroupe l'aide-éducatrice ou l'aide-éducateur, le personnel de cuisine et les préposées ou préposés.
- le personnel de soutien pédagogique et technique : personnel appelé à intervenir principalement auprès des responsables d'un service de garde (RSG) et du personnel éducateur. Le personnel de soutien pédagogique ou technique regroupe l'agente-conseil ou l'agent-conseil en soutien pédagogique et technique et l'agente ou l'agent de conformité.
- le personnel de soutien administratif : personnes dont les fonctions consistent principalement à soutenir l'administration du service de garde ou du bureau coordonnateur (BC). Le personnel de soutien administratif regroupe les postes, notamment, d'adjointe administrative ou d'adjoint administratif, de secrétaire comptable et de secrétaire-réceptionniste.

Emploi à temps plein et à temps partiel

Temps plein : 32 heures et plus par semaine.

Temps partiel : moins de 32 heures par semaine.

Employé permanent : Employé dont la date de fin d'emploi n'est pas prédéterminée et qui a terminé sa période de probation.

Années de service continu : Temps écoulé depuis l'entrée en service d'un membre du personnel dans l'entreprise de services de garde éducatifs à l'enfance. Le service continu peut inclure certaines interruptions de travail à condition qu'il y ait maintien d'un lien d'emploi entre les parties.

INFORMATION POUR REMPLIR LA SECTION SUR LE PERSONNEL

Modalités d'établissement des conditions de travail (question 16): Les conditions de travail d'UN employé sont établies en fonction d'une seule des quatre modalités suivantes. Toutefois, on peut retrouver plus d'une modalité au sein d'une même catégorie d'employés.

Par exemple, prenons le cas fictif d'un service de garde où il y a deux éducatrices. L'éducatrice 1 est syndiquée et ses conditions de travail sont établies en fonction d'une convention collective. L'éducatrice 2, embauchée pour deux mois, n'est pas syndiquée et elle a négocié ses conditions de travail puis a signé un contrat avec l'employeur. Les conditions de travail de chacune des éducatrices sont donc établies en fonction d'une seule modalité, mais on retrouve deux modalités pour la catégorie « personnel éducateur ».

Convention collective : Entente écrite relative aux conditions de travail conclue entre une ou plusieurs associations accréditées et un ou plusieurs employeurs ou associations d'employeurs.

Politique de gestion de personnel d'encadrement ou de gestion des ressources humaines : Politique établissant une structure de rémunération formelle selon des postes, des catégories de personnel, des corps d'emplois, etc.

Contrat individuel écrit : Contrat de travail faisant état, notamment, des conditions de travail négociées entre l'employeur et l'employé.

Entente verbale : Négociation individuelle des conditions de travail sans contrat écrit.

Congés payés : Périodes d'absence pendant lesquelles l'employé est rémunéré.

Congés annuels payés à l'exception des vacances (question 18.1) :

1. Jours fériés : Courtes périodes d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (par exemple, la fête du Travail, le jour de l'An, etc.).

2. Congé de maladie : Journées d'absence rémunérées justifiées pour des raisons de santé. Ces régimes non assurés ne protègent l'employé que pour de courtes périodes d'absence. Sont exclues de cette définition les absences liées aux accidents de travail et aux maladies professionnelles et celles couvertes par l'assurance salaire. Si les jours de congé de maladie sont liés à l'assurance salaire de courte durée ou à d'autres jours de congé, fournissez le nombre prévu pour les congés de maladie ou encore une approximation de celui-ci.

3. Congé pour obligations familiales : Journées d'absence rémunérées pour des soins à donner à un enfant ou à un adulte. À ne pas confondre avec les congés sociaux ou pour événements familiaux. Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale sont exclus de cette définition.

4. Congé personnel : Journées d'absence rémunérées utilisées pour des motifs personnels et qui ne sont pas comprises dans l'une ou l'autre catégorie (par exemple, congé pour études). Il faut donc fournir uniquement le nombre de jours de congé personnel qui n'est pas inclus dans un des autres types de congé; il ne faut pas doubler le nombre de jours.

5. Autre congé annuel payé : Tout autre congé annuel pour lequel l'employé est rémunéré et qui n'est pas compris dans une des autres catégories, à l'exception des vacances annuelles. Certains congés, parfois considérés comme des jours fériés dans certaines ententes sur les conditions de travail, doivent être comptabilisés ici, entre autres :

- Congés mobiles;
- Congés pour la chasse, la pêche ou la trappe, *goose break*, *cultural leave*, etc. propres aux communautés autochtones;
- Congé pour l'anniversaire de l'employé, etc.

Jours de congé cumulatifs/payables : Possibilité de cumuler/de se faire payer en totalité ou en partie les jours de congé non utilisés durant une période de référence.

Congés pour événements familiaux ou congés sociaux (question 18.2): Courtes périodes d'absence rémunérées dont la durée varie selon l'événement social ou familial, tel que mariage, décès, divorce, déménagement, etc.

➤ **Garderie :**

Garderie :

➤ **RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DE LA GARDERIE**

15) Veuillez répartir l'ensemble des membres du personnel de votre garderie, au 31 mars 2012 , en fonction de leur sexe. <i>Incluez tous les employés ayant un lien d'emploi.</i>		Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Total
	Membre du personnel d'encadrement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	A1 <input type="text"/>
	Membre du personnel éducateur	<input type="text"/>	<input type="text"/>	B1 <input type="text"/>
	Autre membre du personnel	<input type="text"/>	<input type="text"/>	C1 <input type="text"/>

16) Pour chaque catégorie de personnel de votre **garderie**, inscrivez le nombre d'employé(e)s pour chaque modalité selon lesquelles sont établies les conditions de travail au **31 mars 2012**.

L'encadré présente de l'information utile pour répondre à cette question; prenez le temps de vous y référer.

Le nombre total par catégorie **doit correspondre au total inscrit à la question 15**.

Modalité d'établissement des conditions de travail	Membre du personnel d'encadrement	Membre du personnel éducateur	Autre membre du personnel
Convention collective signée	S.O.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Nombre de membres <input type="text"/>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Nombre de membres <input type="text"/>
		Affiliation syndicale Date de fin de la convention collective : <input type="checkbox"/> CSN Année <input type="text"/> Mois <input type="text"/> <input type="checkbox"/> CSQ Année <input type="text"/> Mois <input type="text"/> <input type="checkbox"/> FTQ Année <input type="text"/> Mois <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Autre Précisez : <input type="text"/> Année <input type="text"/> Mois <input type="text"/>	Affiliation syndicale Date de fin de la convention collective : <input type="checkbox"/> CSN Année <input type="text"/> Mois <input type="text"/> <input type="checkbox"/> CSQ Année <input type="text"/> Mois <input type="text"/> <input type="checkbox"/> FTQ Année <input type="text"/> Mois <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Autre Précisez : <input type="text"/> Année <input type="text"/> Mois <input type="text"/>
Politique de gestion du personnel d'encadrement ou politique de gestion des ressources humaines	Nombre de membres <input type="text"/>	Nombre de membres <input type="text"/>	Nombre de membres <input type="text"/>
Contrat individuel écrit	Nombre de membres <input type="text"/>	Nombre de membres <input type="text"/>	Nombre de membres <input type="text"/>
Entente verbale	Nombre de membres <input type="text"/>	Nombre de membres <input type="text"/>	Nombre de membres <input type="text"/>
Total	A2 <input type="text"/>	B2 <input type="text"/>	C2 <input type="text"/>

Vous pouvez cocher plus d'une affiliation syndicale.

➤ **Garderie :**

Garderie :

➤ **RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DE LA GARDERIE**

17) Avez-vous obtenu un ou des jugements favorables ou défavorables d'un tribunal en matière de droit du travail au cours de l'exercice financier 2011-2012 (par exemple, dans des cas de grief, congédiement, plainte) ?

- Oui** ► Remplissez le tableau suivant.
 Non ► Passez à la question 18.

Dans l'affirmative, veuillez remplir le tableau suivant.

Tribunal	Nombre de jugements au cours de l'exercice financier 2011-2012
Arbitrage	<input type="text"/>
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	<input type="text"/>
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	<input type="text"/>
Commission des lésions professionnelles	<input type="text"/>
Commission des normes du travail	<input type="text"/>
Commission des relations du travail	<input type="text"/>
Cour des petites créances	<input type="text"/>
Cour du Québec	<input type="text"/>
Cour supérieure (recours civil)	<input type="text"/>
Autre (précisez le nom du tribunal) : <input style="width: 250px;" type="text"/>	<input type="text"/>

➤ Garderie :

Garderie :

➤ RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DE LA GARDERIE

18) Veuillez fournir l'information relative aux **jours de congé payés prévus dans les conditions de travail** selon le type de congé et la catégorie de personnel **au 31 mars 2012**, en remplissant les tableaux aux questions 18.1 et 18.2. *Prenez le temps de vous référer à l'encadré qui présente de l'information utile pour répondre à cette question.*

La réponse fournie doit refléter la situation d'**UN membre du personnel permanent travaillant à temps plein**. Il faut indiquer le nombre de jours de congé prévu dans les conditions de travail, soit dans la convention collective, la politique des ressources humaines, le contrat individuel écrit ou l'entente verbale.

Il est important de ne pas doubler les réponses. Si les conditions de travail établissent un nombre de jours de congé donné pour un regroupement de congé (par exemple, 20 jours de congé pour maladie et obligations familiales ensemble), inscrivez ce nombre dans l'une ou l'autre des catégories ou partagez-le entre les deux types de congé.

Si, pour un même type de congé, le nombre de jours de congé payés varie au sein d'une même catégorie de personnel, indiquez le nombre le plus élevé de jours auquel un employé a droit (par exemple, s'il y a 2 conventions collectives pour le personnel éducateur et qu'une prévoit 12 jours et l'autre, 14 jours, indiquez 14 jours).

Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.

18.1) Veuillez remplir le tableau suivant en indiquant le **nombre annuel de jours de congé payés** (avec traitement) prévu dans les conditions de travail selon le type de congé. Répondez en fonction d'UN employé. S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, inscrivez « 0 ».

Note pour le personnel d'encadrement : s'il n'y a pas de nombre maximal de jours de congé payés prévus pour le personnel d'encadrement du fait que celui-ci est rémunéré selon un salaire annuel, veuillez cocher la case prévue à cet effet et ne rien écrire pour le nombre de jours.

	<input type="checkbox"/> Aucun employé dans cette catégorie	<input type="checkbox"/> Aucun employé dans cette catégorie	<input type="checkbox"/> Aucun employé dans cette catégorie
Type de congés annuels payés	Personnel d'encadrement	Personnel éducateur	Autre membre du personnel
Jours fériés (ex : jour de l'An, fête du Travail, etc.)	Nombre de jours : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non déterminé : salaire annuel	Nombre de jours : <input type="text"/>	Nombre de jours : <input type="text"/>
Congés de maladie <i>Indiquez uniquement le nombre de jours de congé de maladie. Si ceux-ci sont liés à l'assurance salaire de courte durée ou à d'autres types de congé, fournissez le nombre prévu pour les congés de maladie ou encore une approximation de celui-ci.</i>	Nombre de jours : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non déterminé : salaire annuel <i>Répondez si au moins un jour.</i> Ces jours sont-ils : <input type="radio"/> - cumulatifs ? <input type="radio"/> - payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs et payables ? <input type="radio"/> - ni cumulatifs ni payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs en partie ? <input type="radio"/> - payables en partie ? <input type="radio"/> - autres ? (précisez)	Nombre de jours : <input type="text"/> <i>Répondez si au moins un jour.</i> Ces jours sont-ils : <input type="radio"/> - cumulatifs ? <input type="radio"/> - payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs et payables ? <input type="radio"/> - ni cumulatifs ni payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs en partie ? <input type="radio"/> - payables en partie ? <input type="radio"/> - autres ? (précisez)	Nombre de jours : <input type="text"/> <i>Répondez si au moins un jour.</i> Ces jours sont-ils : <input type="radio"/> - cumulatifs ? <input type="radio"/> - payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs et payables ? <input type="radio"/> - ni cumulatifs ni payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs en partie ? <input type="radio"/> - payables en partie ? <input type="radio"/> - autres ? (précisez)
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

➤ Garderie :

Garderie :

➤ RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DE LA GARDERIE

18.1) Veuillez remplir le tableau suivant en indiquant le **nombre annuel de jours de congé payés** (avec traitement) prévu dans les conditions de travail selon le type de congé. Répondez en fonction d'UN employé. S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, inscrivez « 0 ».

Note pour le personnel d'encadrement : s'il n'y a pas de nombre maximal de jours de congé payés prévus pour le personnel d'encadrement du fait que celui-ci est rémunéré selon un salaire annuel, veuillez cocher la case prévue à cet effet et ne rien écrire pour le nombre de jours.

	<input type="checkbox"/> Aucun employé dans cette catégorie	<input type="checkbox"/> Aucun employé dans cette catégorie	<input type="checkbox"/> Aucun employé dans cette catégorie
Type de congés annuels payés	Personnel d'encadrement	Personnel éducateur	Autre membre du personnel
Congés pour obligations familiales (soins à un enfant, à un adulte...)	Nombre de jours : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non déterminé : salaire annuel	Nombre de jours : <input type="text"/>	Nombre de jours : <input type="text"/>
Congés personnels <i>*-Indiquez uniquement le nombre de jours de congé personnel qui n'est pas inclus dans un des autres types de congé; il ne faut pas doubler le nombre de jours.</i>	Nombre de jours : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non déterminé : salaire annuel Répondez si au moins un jour. Ces jours sont-ils : <input type="radio"/> - cumulatifs ? <input type="radio"/> - payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs et payables ? <input type="radio"/> - ni cumulatifs ni payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs en partie ? <input type="radio"/> - payables en partie ? <input type="radio"/> - autres ? (précisez) <input type="text"/>	Nombre de jours : <input type="text"/> Répondez si au moins un jour. Ces jours sont-ils : <input type="radio"/> - cumulatifs ? <input type="radio"/> - payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs et payables ? <input type="radio"/> - ni cumulatifs ni payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs en partie ? <input type="radio"/> - payables en partie ? <input type="radio"/> - autres ? (précisez) <input type="text"/>	Nombre de jours : <input type="text"/> Répondez si au moins un jour. Ces jours sont-ils : <input type="radio"/> - cumulatifs ? <input type="radio"/> - payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs et payables ? <input type="radio"/> - ni cumulatifs ni payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs en partie ? <input type="radio"/> - payables en partie ? <input type="radio"/> - autres ? (précisez) <input type="text"/>
Autre congé annuel payé, à l'exception des vacances annuelles (précisez) <input type="text"/>	Nombre de jours : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non déterminé : salaire annuel	Nombre de jours : <input type="text"/>	Nombre de jours : <input type="text"/>
Autre congé annuel payé, à l'exception des vacances annuelles (précisez) <input type="text"/>	Nombre de jours : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non déterminé : salaire annuel	Nombre de jours : <input type="text"/>	Nombre de jours : <input type="text"/>

Garderie :

Garderie :

RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DE LA GARDERIE

18.2) Veuillez remplir le tableau suivant en indiquant si, pour chaque événement, un **congé payé** (avec traitement) **pour événements familiaux** (ou congés sociaux) est prévu dans les conditions de travail. Cochez la case si c'est le cas.

Dans l'affirmative, indiquez le nombre de **jours de congé payés** (avec traitement) prévu dans les conditions de travail pour cet événement. Répondez en fonction d'UN employé.

Note pour le personnel d'encadrement : s'il n'y a pas de nombre maximal de jours de congé payés prévus pour le personnel d'encadrement du fait que celui-ci est rémunéré selon un salaire annuel, veuillez cocher la case "pas de nombre maximal" et ne pas remplir le tableau pour cette catégorie.

Aucun employé dans cette catégorie Aucun employé dans cette catégorie Aucun employé dans cette catégorie

Congés pour événements familiaux	Personnel d'encadrement <input type="checkbox"/> Pas de nombre maximal de jours (salaire annuel)	Personnel éducateur	Autre membre du personnel
Mariage ou union civile de l'employé(e)	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>
Divorce ou séparation de l'employé(e)	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>
Déménagement	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>
Affaires judiciaires (employé(e) appelé(e) à agir à titre de juré(e) ou à comparaître à titre de témoin)	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>
Décès*	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>

* Pour les décès, additionnez le nombre de jours de congé payés prévu dans les conditions de travail, en supposant qu'un événement se produit pour chaque lien de parenté.

- Exemples de lien de parenté : les parents (père/mère) correspondent à un seul lien, tout comme les enfants (fils/fille), les frères/sœurs, les grands-parents (grand-père/grand-mère), les oncles/tantes, les neveux/nieces, le gendre/la bru, etc. Chaque catégorie constitue un seul lien de parenté peu importe le nombre de parents concernés.

- Si les conditions de travail prévoient un nombre de jours de congé pour un regroupement de personnes correspondant à plusieurs liens de parenté, il faut compter ce nombre de jours autant de fois que l'on retrouve de liens dans le regroupement.

- Exemple de calcul : Prenons par exemple un cas où les conditions de travail prévoit 5 jours pour le décès d'un enfant, 3 jours pour le décès d'un parent (père/mère), 2 jours pour le décès d'un grand-parent (grand-père/grand-mère), d'un frère/d'une sœur ou d'un gendre/d'une bru et 1 jour pour un oncle/une tante ou un neveu/une nièce. Le calcul se fera comme suit : 5 jours pour enfant + 3 jours pour parent (père/mère) + 2 jours pour grand-parent + 2 jours pour frère/sœur + 2 jours pour gendre/bru + 1 jour pour oncle/tante + 1 jour pour neveu/nièce = 16 jours. La réponse est donc de 16 jours pour cet exemple fictif.

➤ Garderie :

Garderie :

➤ RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DE LA GARDERIE

19) Veuillez indiquer le **nombre d'années de service continu requis** pour qu'un employé permanent ait droit à un certain nombre de semaines de vacances (congé annuel) selon les conditions de travail en vigueur au **31 mars 2012**.

La Loi sur les normes du travail (LNT) stipule qu'un employé a droit à un congé annuel d'une durée minimale de deux semaines après une année de service continu (ce qui correspond à 4 % du salaire brut du salarié durant l'année de référence). L'information sur le nombre d'années de service requis pour avoir droit à deux semaines n'est pas demandée puisqu'elle est connue.

S'il est impossible d'avoir le nombre de semaines de vacances mentionné, veuillez inscrire **999** dans la case correspondante.

Nombre de semaines de vacances	Nombre d'années de service requis		
	Personnel d'encadrement <input type="checkbox"/> Aucun employé dans cette catégorie	Personnel éducateur <input type="checkbox"/> Aucun employé dans cette catégorie	Autre membre du personnel <input type="checkbox"/> Aucun employé dans cette catégorie
3 semaines (6 %)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 semaines (8 %)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5 semaines (10 %)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
6 semaines (12 %)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
7 semaines ou plus (14 % ou plus) précisez : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
7 semaines ou plus (14 % ou plus) précisez : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
7 semaines ou plus (14 % ou plus) précisez : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

➤ Garderie :

Garderie :

➤ RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DE LA GARDERIE

20) Veuillez classer votre personnel **salaré** permanent en date du **31 mars 2012** en fonction du nombre d'années de service continu à votre garderie (années complètes).

Le personnel salaré regroupe les catégories d'emplois dont le travail est sous l'autorité hiérarchique et décisionnelle d'un cadre (exclut donc le personnel d'encadrement).

Nombre d'années de service continu	Nombre de membres du personnel salaré	Nombre d'années de service continu	Nombre de membres du personnel salaré	Nombre d'années de service continu	Nombre de membres du personnel salaré	Nombre d'années de service continu	Nombre de membres du personnel salaré
Moins de 1 an	<input type="text"/>	8 ans	<input type="text"/>	16 ans	<input type="text"/>	24 ans	<input type="text"/>
1 an	<input type="text"/>	9 ans	<input type="text"/>	17 ans	<input type="text"/>	25 ans	<input type="text"/>
2 ans	<input type="text"/>	10 ans	<input type="text"/>	18 ans	<input type="text"/>	26 ans	<input type="text"/>
3 ans	<input type="text"/>	11 ans	<input type="text"/>	19 ans	<input type="text"/>	27 ans	<input type="text"/>
4 ans	<input type="text"/>	12 ans	<input type="text"/>	20 ans	<input type="text"/>	28 ans	<input type="text"/>
5 ans	<input type="text"/>	13 ans	<input type="text"/>	21 ans	<input type="text"/>	29 ans	<input type="text"/>
6 ans	<input type="text"/>	14 ans	<input type="text"/>	22 ans	<input type="text"/>	30 ans	<input type="text"/>
7 ans	<input type="text"/>	15 ans	<input type="text"/>	23 ans	<input type="text"/>	31 ans ou plus	<input type="text"/>

➤ Garderie :

Garderie :

➤ RUBRIQUE 8 - PERSONNEL DE LA GARDERIE

21) Décrivez la qualification du personnel éducateur, en conformité avec l'article 22 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE).

21.1) Classez les membres du personnel éducateur qui ont travaillé au cours de la période du **19 au 25 mars 2012**. Il s'agit du **personnel permanent** à temps plein ou à temps partiel **qui n'est pas en congé à long terme et du personnel occasionnel à long terme à titre de remplaçant pour les raisons suivantes** : congé de maternité, retrait préventif, accident du travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc., à l'exclusion du personnel travaillant sur appel.

	Personnel éducateur qualifié	Personnel éducateur non qualifié
Nombre de membres du personnel éducateur	A <input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre total d'heures travaillées par l'ensemble des membres du personnel éducateur au cours de la semaine de référence Par exemple, 2 employés ont travaillé cette semaine-là. L'un a travaillé 35 h durant la semaine et l'autre 30 h : 35 h + 30 h = 65 h)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

21.2) **Classez** les membres du personnel éducateur qualifié en conformité avec l'article 22 du RSGEE (case **A** de la question 21.1) **selon leur qualification**. La *Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde et les équivalences de formation reconnues* fournit de l'information complémentaire.

		Nombre de membres du personnel éducateur qualifié
Collégial	AEC + 3 ans d'expérience	<input type="text"/>
	AEC longues comprenant les 29 cours de spécialisation du DEC	<input type="text"/>
	Certificat d'études collégiales	<input type="text"/>
	Diplôme d'études collégiales	<input type="text"/>
Universitaire	Certificat + 3 ans d'expérience	<input type="text"/>
	Baccalauréat	<input type="text"/>
Avoir travaillé à votre garderie entre le 19 octobre 1983 et le 19 octobre 1988 et avoir réussi les quatre cours collégiaux ou universitaires		<input type="text"/>
Autre (précisez) : <input type="text"/>		<input type="text"/>
Autre (précisez) : <input type="text"/>		<input type="text"/>
Autre (précisez) : <input type="text"/>		<input type="text"/>
Total de membres du personnel éducateur qualifié		A <input type="text"/>
Le total doit éгалer le nombre indiqué à la case A de la question 21.1.		

RÉSOLUTION AUTORISANT LA PRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de

Nom du titulaire du permis

tenue à

Lieu

le 2012 à
Jour Mois Heure (HH:MM)

Sur la proposition de ,

qui reçoit l'appui de ,

il est résolu de produire pour le ministère de la Famille et des Aînés un exemplaire original du rapport d'activités de la garderie

Nom de la garderie

Dont le numéro est pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2012,
et d'autoriser la ou les personnes suivantes à signer ce rapport au nom du conseil d'administration

Nom

Titre

Copie certifiée conforme

Signature de la personne autorisée

Date

Administration provisoire

- Cochez cette case si la garderie est sous administration provisoire et si cette dernière autorise la production du rapport d'activités.

ANNEXE III
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011-2012 DES BUREAUX
COORDONNATEURS

Au plus tard le 30 juin de chaque année, le bureau coordonnateur doit remettre au ministère de la Famille et des Aînés le rapport d'activités pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars précédent, comme le prévoit l'article 63 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Renseignements sur le bureau coordonnateur *(pour les BC dont l'agrément est détenu par une entreprise autre qu'un CPE)*

Nom du bureau coordonnateur : _____

Numéro du bureau coordonnateur : _____

Nombre de places subventionnées : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal _____

Région : _____

Territoire du bureau coordonnateur : _____

Numéro de téléphone : _____

Type de bureau coordonnateur : _____

DÉCLARATION

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance, tous les renseignements inscrits sont exacts.

Nom : _____ Titre : _____

Signature : _____ Date : _____

BC :

BC :

RUBRIQUE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE BUREAU COORDONNATEUR

1) Fournissez les renseignements suivants relatifs au conseil d'administration.

1.1) Nombre de réunions du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice financier 2011-2012 :

Nombre

1.2) Nombre d'assemblées (générale et extraordinaires) tenues au cours de l'exercice financier 2011-2012 :

Nombre

1.3) Date de l'assemblée générale annuelle tenue au cours de l'exercice financier 2011-2012 :

Mois Année

1.4) Veuillez répartir les membres du conseil d'administration, **au 31 mars 2012**, en fonction de leur sexe.

Nombre de membres féminins :

Nombre de membres masculins :

1.5) Au cours de l'exercice financier 2011-2012, est-ce que les membres du conseil d'administration ont suivi une ou des sessions de formation concernant leurs rôles et leurs responsabilités en tant qu'administrateurs ?

Oui

Non ► Passez à la question 2.

Dans l'affirmative, veuillez remplir le tableau suivant.

1.5.1) Sujet ou titre de la formation

1.5.2) Organisme formateur ou entreprise de formation

1.5.1) Sujet ou titre de la formation	1.5.2) Organisme formateur ou entreprise de formation

BC :

BC :

RUBRIQUE 2 - EMPÊCHEMENTS ET SIGNALEMENTS AU DPJ

2) Veuillez répondre aux questions suivantes concernant les empêchements et les signalements au DPJ.

2.1.1) Au cours de l'exercice financier du **1er avril 2011 au 31 mars 2012**, avez-vous reçu la confirmation de l'existence d'empêchements *pour des candidats ou des membres du personnel du bureau coordonnateur* ?

- Oui**
 Non ► Passez à la question 2.1.2.

Dans l'affirmative, veuillez d'abord indiquer l'existence ou non, relativement à des candidats ou à des membres du personnel du bureau coordonnateur, de chaque type d'empêchement énoncé ci-dessous. S'il y a lieu, fournissez ensuite les renseignements suivants : le nombre total de confirmations de l'existence d'empêchements, le nombre de confirmations à propos desquelles l'analyse a révélé que les empêchements étaient incompatibles avec la fonction exercée, le nombre de fois où l'incompatibilité s'est soldée par le congédiement ou le non-engagement de la personne. Inscrivez « 0 » s'il n'y a pas eu d'incompatibilité ou de suites (congédiement ou non-engagement).

Nature de l'empêchement	Existence de l'empêchement	Nombre total de confirmations	Incompatibilité avec la fonction exercée (nombre)	Congédiement (nombre)	Non-engagement (nombre)
Empêchement relatif à la violence	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Empêchement de nature administrative (méfait, vol)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Empêchement relatif à la possession ou au trafic de drogues	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Empêchement relatif à des actes à caractère sexuel ou contre la moralité	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Empêchement relatif à l'irresponsabilité	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Le nombre d'incompatibilités ne peut pas être plus élevé que le nombre total de confirmations.

La somme des congédiements et des non-engagements ne peut pas dépasser le nombre total d'incompatibilités.

BC :

BC :

RUBRIQUE 2 - EMPÊCHEMENTS ET SIGNALEMENTS AU DPJ

2.1.2) Au cours de l'exercice financier du **1er avril 2011 au 31 mars 2012**, avez-vous reçu la confirmation de l'existence d'empêchements *pour des candidatures de responsable d'un service de garde (RSG), des RSG, leur conjoint ou leur conjointe, les personnes qui les assistent ou qui habitent la résidence, etc. ?*

Oui
 Non ► Passez à la question 2.2.

Dans l'affirmative, veuillez d'abord indiquer l'existence ou non, relativement à des candidatures de RSG, à des RSG, à leur conjoint ou leur conjointe, aux personnes qui les assistent ou qui habitent la résidence, etc., de chaque type d'empêchement énoncé ci-dessous. S'il y a lieu, fournissez ensuite les renseignements suivants : le nombre total de confirmations de l'existence d'empêchements, le nombre de confirmations à propos desquelles l'analyse a révélé que les empêchements étaient incompatibles avec la fonction exercée, le nombre de fois où l'incompatibilité s'est soldée par la non-reconnaissance, le non-renouvellement, la suspension ou la révocation de la RSG. Inscrivez « 0 » s'il n'y a pas eu d'incompatibilité ou de suites.

Nature de l'empêchement	Existence de l'empêchement	Nombre total de confirmations	Incompatibilité avec la fonction exercée (nombre)	Non-reconnaissance (nombre)	Non-renouvellement (nombre)	Suspension (nombre)	Révocation (nombre)
Empêchement relatif à la violence	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Empêchement de nature administrative (méfait, vol)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Empêchement relatif à la possession ou au trafic de drogues	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Empêchement relatif à des actes à caractère sexuel ou contre la moralité	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Empêchement relatif à l'irresponsabilité	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Le nombre d'incompatibilités ne peut pas être plus élevé que le nombre total de confirmations.

La somme des congédiements, des non-engagements, des suspensions et des révocations ne peut pas dépasser le nombre total d'incompatibilités.

BC :

BC :

RUBRIQUE 2 - EMPÊCHEMENTS ET SIGNALEMENTS AU DPJ

2.2) Existe-t-il un ou des comités d'éthique auxquels votre bureau coordonnateur peut recourir dans les cas où il existe des empêchements tels que ceux énumérés ci-dessus concernant des candidats ou des membres du personnel ?

Oui
 Non ► Passez à la question 2.3.

Dans l'affirmative, cochez un maximum de deux réponses.

2.2.1) Si oui, ce comité est-il : interne (le conseil d'administration) ?

régional ?

interne (autre que le conseil d'administration) ?

provincial ?

autre ? (précisez)

2.3) Combien de signalements votre bureau coordonnateur a-t-il effectués auprès du Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ), qui ont été retenus pour évaluation et enquête et qui mettent en cause un administrateur, un membre du personnel ou une RSG ou son entourage, au cours de l'exercice financier du **1er avril 2011 au 31 mars 2012** ?

Veillez indiquer le nombre de signalements selon la personne en cause (inscrivez « 0 » si aucun), en excluant les signalements intrafamiliaux impliquant des abus se déroulant dans le milieu familial ou l'entourage personnel de l'enfant.

Personne en cause	Nombre de signalements
Membre du personnel du bureau coordonnateur	<input type="text"/>
Administrateur du BC	<input type="text"/>
RSG	<input type="text"/>
Membre du personnel de la ou du RSG	<input type="text"/>
Entourage de la ou du RSG (ex : conjoint, enfant, etc.)	<input type="text"/>
Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre total de signalements	<input style="background-color: yellow;" type="text"/>

2.4) Dans combien de dossiers votre bureau coordonnateur a-t-il collaboré avec le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ), dans le cadre d'un signalement qu'il a retenu pour évaluation et enquête et qui mettait en cause un administrateur, un membre du personnel ou une RSG ou son entourage, au cours de l'exercice financier du **1er avril 2011 au 31 mars 2012** ?

Veillez indiquer le nombre de signalements selon la personne en cause (inscrivez « 0 » si aucun), en excluant les signalements intrafamiliaux impliquant des abus se déroulant dans le milieu familial ou l'entourage personnel de l'enfant.

Personne en cause	Nombre de signalements
Membre du personnel du bureau coordonnateur	<input type="text"/>
Administrateur du BC	<input type="text"/>
RSG	<input type="text"/>
Membre du personnel de la ou du RSG	<input type="text"/>
Entourage de la ou du RSG (ex : conjoint, enfant, etc.)	<input type="text"/>
Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre total de signalements	<input style="background-color: yellow;" type="text"/>

BC :

BC :

RUBRIQUE 3 - USAGERS

3) Pour la période du **19 au 25 mars 2012**, indiquez combien de familles utilisaient les services de garde offerts par les personnes reconnues à titre de RSG par votre bureau coordonnateur, en fonction de l'entente de services de garde.

Nombre de familles :

4) Répartissez les enfants inscrits **en milieu familial** selon l'entente de services de garde au **31 mars 2012** en fonction de leur sexe et de leur âge au **30 septembre 2011**.

Âge des enfants au 30 septembre 2011	Nombre d'enfants de sexe féminin	Nombre d'enfants de sexe masculin
Moins de 6 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 6 à 11 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 12 à 17 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 18 à 23 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5 ans – fréquentant la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
6 ans ou plus	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre total d'enfants inscrits <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

BC : **# BC :**

RUBRIQUE 4 - CARACTÉRISTIQUES DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL

5) Veuillez fournir les renseignements suivants en vous basant sur la situation de votre bureau coordonnateur au **31 mars 2012**.
L'information demandée concerne l'ensemble des RSG reconnues, et non seulement celles nouvellement reconnues au cours de l'année financière.

5.1) Combien de RSG votre bureau coordonnateur reconnaît-il (y compris les RSG dont la reconnaissance a été suspendue) ?	Nombre de RSG : <input style="width: 40px;" type="text"/> A1
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------

5.2) En excluant les RSG dont la reconnaissance a été suspendue, combien de RSG :	<ul style="list-style-type: none"> • ont des places subventionnées ? <input style="width: 40px;" type="text"/> • n'ont pas de places subventionnées ? <input style="width: 40px;" type="text"/>
-----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5.3) Veuillez répartir les personnes reconnues à titre de RSG en fonction de leur sexe (y compris les RSG dont la reconnaissance a été suspendue). Le total doit correspondre à celui indiqué à la question 5.1	Nombre de membres féminins : <input style="width: 40px;" type="text"/> Nombre de membres masculins : <input style="width: 40px;" type="text"/> <div style="text-align: right; background-color: #ffff00; width: 40px; height: 15px; display: inline-block;"></div> B1
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5.3.1) Veuillez répartir les assistantes et les assistants en fonction de leur sexe.	Nombre de membres féminins : <input style="width: 40px;" type="text"/> Nombre de membres masculins : <input style="width: 40px;" type="text"/> Total : <div style="text-align: right; background-color: #ffff00; width: 40px; height: 15px; display: inline-block;"></div> A2
--------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5.4) Pour la période du **19 au 25 mars 2012**, indiquez, en équivalent temps plein, le nombre de RSG et d'assistantes ou d'assistants ayant quotidiennement accueilli les enfants. Par exemple, si une RSG accueille 8 enfants à temps partiel, inscrivez « 1 RSG » vis-à-vis de « 4 enfants ».

Nombre d'enfants accueillis (à l'exception des enfants de la RSG)	Nombre de RSG	Nombre d'assistantes ou d'assistants	
1 enfant	<input style="width: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>	
2 enfants	<input style="width: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>	
3 enfants	<input style="width: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>	
4 enfants	<input style="width: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>	
5 enfants	<input style="width: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>	
6 enfants	<input style="width: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>	
7 enfants	<input style="width: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>	
8 enfants	<input style="width: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>	
9 enfants	<input style="width: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>	
Total		<div style="text-align: right; background-color: #ffff00; width: 40px; height: 15px; display: inline-block;"></div>	B2

Le nombre d'assistant(e)s doit correspondre aux totaux indiqués à 5.3.1.

BC :

BC :

RUBRIQUE 4 - CARACTÉRISTIQUES DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL

<p>6) Indiquez si des RSG ont accueilli régulièrement, durant l'année, des enfants le soir, la nuit, la fin de semaine ou à d'autres périodes.</p> <p>Pour chaque période, indiquez ensuite le nombre de RSG ayant offert le service et le nombre d'enfants accueillis.</p>	<p>Service</p> <p><i>Aucun de ces services</i> <input type="checkbox"/> ► Passez à la question 7.</p>			
	Soir (de 18 h à 22 h, par exemple)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Fin de semaine	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Garde sur appel (garde non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Garde à temps partiel (moins de 5 jours par semaine)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Programme particulier offert à la demi-journée (de type jardin d'enfants)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>

<p>7) Pour la période du 19 au 25 mars 2012, veuillez répartir les RSG qui sont reconnues par votre bureau coordonnateur selon le nombre d'heures d'ouverture établi par les ententes de services signées avec les parents, soit selon la plage horaire du service.</p>	<p>Nombre d'heures d'ouverture quotidiennes</p> <p>Moins de 6 ½ heures</p>	<p>Nombre de RSG</p> <p><input type="text"/></p>
	6 ½ heures	<input type="text"/>
	7 heures	<input type="text"/>
	7 ½ heures	<input type="text"/>
	8 heures	<input type="text"/>
	8 ½ heures	<input type="text"/>
	9 heures	<input type="text"/>
	9 ½ heures	<input type="text"/>
	10 heures	<input type="text"/>
	10 ½ heures	<input type="text"/>
	11 heures	<input type="text"/>
	11 ½ heures	<input type="text"/>
	12 heures	<input type="text"/>
	Plus de 12 heures	<input type="text"/>
	Nombre total de RSG	<input type="text"/>

BC :

BC :

RUBRIQUE 5 - MANDATS DU BUREAU COORDONNATEUR

8) Combien de RSG ont vu leur reconnaissance suspendue, révoquée ou non renouvelée par votre bureau coordonnateur au cours de l'exercice financier du **1er avril 2011 au 31 mars 2012**, en vertu du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE) ?

Nombre d'avis d'intention de suspension en vertu de l'article 75 du RSGEE

Nombre de suspensions en vertu de l'article 75 du RSGEE (en excluant les signalements au DPJ)

Nombre d'avis d'intention de révocation en vertu de l'article 75 du RSGEE

Nombre de révocations en vertu de l'article 75 du RSGEE (en excluant les signalements au DPJ)

Nombre d'avis d'intention de non-renouvellement en vertu de l'article 75 du RSGEE

Nombre de non-renouvellements en vertu de l'article 75 du RSGEE

Nombre de suspensions en vertu du 2e alinéa de l'article 76 du RSGEE (signalement retenu par le DPJ)

Nombre de révocations en vertu du 2e alinéa de l'article 76 du RSGEE (signalement retenu par le DPJ)

Nombre de révocations en vertu de l'article 78 du RSGEE

Nombre de suspensions en vertu de l'article 79 du RSGEE

9) Veuillez répondre aux questions suivantes concernant les visites de surveillance, les visites à la suite d'une plainte et les visites de suivi au cours de l'exercice financier du **1er avril 2011 au 31 mars 2012** :

9.1) Au total, combien de visites de surveillance votre bureau coordonnateur a-t-il faites auprès de RSG ?

Nombre

9.2) Au total, combien de visites votre bureau coordonnateur a-t-il faites auprès de RSG à la suite d'une plainte ?

Nombre

9.3) Au total, combien y a-t-il eu de visites de suivi auprès de RSG à la suite d'une contravention constatée (au cours d'une visite de surveillance ou d'une visite effectuée à la suite d'une plainte) ?

Nombre

BC : # BC :

RUBRIQUE 5 - MANDATS DU BUREAU COORDONNATEUR

10) Combien de plaintes envers les RSG avez-vous reçues au cours de l'exercice financier du 1er avril 2011 au 31 mars 2012 ?	Nombre de plaintes <input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>																				
10.1) Veuillez répartir ces plaintes selon leur raison principale :																					
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 65%; padding: 5px;">Raison</th> <th style="width: 35%; padding: 5px;">Nombre de plaintes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">Santé et sécurité</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;"><input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Attitudes et pratiques inappropriées à l'égard des enfants</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;"><input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Communication avec les parents</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;"><input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Frais de garde et contributions excédentaires</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;"><input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Entente de services avec les parents</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;"><input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Alimentation</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;"><input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Programme éducatif</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;"><input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Autre (précisez) <input style="width: 450px; height: 20px;" type="text"/></td> <td style="text-align: center; padding: 5px;"><input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px; text-align: center;">Le nombre total des plaintes doit correspondre au nombre inscrit à la question 10.</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Total <input style="width: 50px; height: 20px; background-color: #ffff00;" type="text"/></td> </tr> </tbody> </table>	Raison	Nombre de plaintes	Santé et sécurité	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>	Attitudes et pratiques inappropriées à l'égard des enfants	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>	Communication avec les parents	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>	Frais de garde et contributions excédentaires	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>	Entente de services avec les parents	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>	Alimentation	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>	Programme éducatif	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>	Autre (précisez) <input style="width: 450px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>	Le nombre total des plaintes doit correspondre au nombre inscrit à la question 10.	Total <input style="width: 50px; height: 20px; background-color: #ffff00;" type="text"/>	
Raison	Nombre de plaintes																				
Santé et sécurité	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>																				
Attitudes et pratiques inappropriées à l'égard des enfants	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>																				
Communication avec les parents	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>																				
Frais de garde et contributions excédentaires	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>																				
Entente de services avec les parents	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>																				
Alimentation	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>																				
Programme éducatif	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>																				
Autre (précisez) <input style="width: 450px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>																				
Le nombre total des plaintes doit correspondre au nombre inscrit à la question 10.	Total <input style="width: 50px; height: 20px; background-color: #ffff00;" type="text"/>																				
10.2) De ce nombre (inscrit à la question 10), combien étaient fondées ?	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>																				
10.3) De ce nombre (inscrit à la question 10), combien ont mené à une ou des visites ?	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>																				
10.4) De ce nombre (inscrit à la question 10), combien ont été traitées par le conseil d'administration ?	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>																				
10.5) De ce nombre (inscrit à la question 10), combien ont mené à un avis de contravention à la Loi et aux règlements délivré à la RSG ?	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>																				
10.6) De ce nombre (inscrit à la question 10), combien sont encore en traitement ?	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>																				

BC : # BC :

RUBRIQUE 5 - MANDATS DU BUREAU COORDONNATEUR

11) Veuillez fournir l'information suivante concernant le comité consultatif de RSG.

11.1) Inscrivez le nombre de réunions du comité consultatif de RSG tenues au cours de l'exercice financier du **1er avril 2011 au 31 mars 2012** : Nombre de réunions

11.2) Quelle est la composition du comité consultatif de RSG ?

Composition	Nombre
RSG	<input type="text"/>
Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/>

11.3) Quels ont été les sujets abordés lors des réunions ? (s'il y a lieu)

- | | |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Applications de la loi et des règlements | <input type="checkbox"/> Communications avec les parents |
| <input type="checkbox"/> Soutien apporté aux RSG | <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Formation | |

BC :	# BC :
RUBRIQUE 5 - MANDATS DU BUREAU COORDONNATEUR	
12) Veuillez indiquer le nombre de demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des RSG (demande de visites, demandes téléphoniques, etc.) au cours de l'exercice financier du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.	Nombre <input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/>
12.1) À combien de ces demandes avez-vous répondu ?	Nombre <input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/>
12.2) Combien de ces demandes ont nécessité une ou plusieurs visites à la résidence de la RSG ?	Nombre <input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/>
12.3) En vous référant au nombre de demandes reçues de la part des RSG (question 12), indiquez le nombre de demandes pour chacune des thématiques suivantes :	
Thématique	Nombre de demandes
Information liée aux obligations légales et réglementaires	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
Information liée à l'aménagement des lieux (intérieurs et extérieurs) et à la sécurité	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
Information liée à la prévention des infections et à la santé des enfants	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
Information liée à l'alimentation et aux saines habitudes de vie	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
Information liée à la formation initiale et au perfectionnement	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
Information liée à la pédagogie ou à l'intervention éducative auprès des enfants	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
Information liée aux relations avec les parents	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
Information liée aux aspects administratifs	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
Autre (précisez) <input style="width: 600px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
Autre (précisez) <input style="width: 600px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
Le total des demandes doit correspondre au nombre inscrit à la question 12.	Total <input style="width: 50px; height: 20px; background-color: #fff9c4;" type="text"/>

BC :

BC :

INFORMATION POUR REMPLIR LA SECTION SUR LE PERSONNEL

La prochaine section du questionnaire porte sur le personnel. Le présent encadré vous fournit directives et définitions afin de vous aider à la remplir.

DIRECTIVE

Sauf indication contraire, **vous devez répondre en fonction des conditions de travail établies**, soit en fonction de ce qui est prévu dans la convention collective, la politique de gestion du personnel d'encadrement ou de gestion des ressources humaines, le contrat individuel écrit ou l'entente verbale. L'information recherchée concerne ce à quoi un employé a droit (en théorie), et non pas ce qui lui a été octroyé (en pratique).

DÉFINITIONS

Catégorie de personnel : Si un employé cumule plus d'une fonction, le comptabiliser dans la catégorie correspondant à sa fonction principale, soit celle à laquelle il consacre la majorité (plus de 50 %) de son temps.

Personnel d'encadrement : personnes qui représentent l'employeur, encadrent le personnel et gèrent l'organisation. Le personnel d'encadrement regroupe la direction générale et différents types de directions adjointes.

Personnel éducateur : personnel appelé à travailler directement auprès des enfants dans la mise en application du programme éducatif. Cette catégorie regroupe le personnel éducateur qualifié et non qualifié.

Autres membres du personnel : tous les autres membres du personnel qui ne sont pas compris dans les deux autres catégories, soit :

le personnel de services : personnes dont les fonctions consistent à fournir des services et à exécuter des tâches directement liées aux activités de l'installation autres que la garde et l'éducation. Le personnel de services regroupe l'aide-éducatrice ou l'aide-éducateur, le personnel de cuisine et les préposées ou préposés.

le personnel de soutien pédagogique et technique : personnel appelé à intervenir principalement auprès des responsables de service de garde (RSG) et du personnel éducateur. Le personnel de soutien pédagogique ou technique regroupe l'agente-conseil ou l'agent conseil en soutien pédagogique et technique et l'agente ou l'agent de conformité.

le personnel de soutien administratif : personnes dont les fonctions consistent principalement à soutenir l'administration du service de garde ou du bureau coordonnateur (BC). Le personnel de soutien administratif regroupe les postes, notamment, d'adjointe administrative ou d'adjoint administratif, de secrétaire comptable et de secrétaire-réceptionniste.

Emploi à temps plein et à temps partiel

Temps plein : 32 heures et plus par semaine.

Temps partiel : moins de 32 heures par semaine.

Employé permanent : Employé dont la date de fin d'emploi n'est pas prédéterminée et qui a terminé sa période de probation.

Années de service continu : Temps écoulé depuis l'entrée en service d'un membre du personnel dans l'entreprise de services de garde éducatifs à l'enfance. Le service continu peut inclure certaines interruptions de travail à condition qu'il y ait maintien d'un lien d'emploi entre les parties.

BC :

BC :

INFORMATION POUR REMPLIR LA SECTION SUR LE PERSONNEL

Modalités d'établissement des conditions de travail (question 16) : Les conditions de travail d'UN employé sont établies en fonction d'une seule des quatre modalités suivantes. Toutefois, on peut retrouver plus d'une modalité au sein d'une même catégorie d'employés.

Par exemple, prenons le cas fictif d'un service de garde où il y a deux éducatrices. L'éducatrice 1 est syndiquée et ses conditions de travail sont établies en fonction d'une convention collective. L'éducatrice 2, embauchée pour deux mois, n'est pas syndiquée et elle a négocié ses conditions de travail puis a signé un contrat avec l'employeur. Les conditions de travail de chacune des éducatrices sont donc établies en fonction d'une seule modalité, mais on retrouve deux modalités pour la catégorie « personnel éducateur ».

Convention collective : Entente écrite relative aux conditions de travail conclue entre une ou plusieurs associations accréditées et un ou plusieurs employeurs ou associations d'employeurs.

Politique de gestion de personnel d'encadrement ou de gestion des ressources humaines : Politique établissant une structure de rémunération formelle selon des postes, des catégories de personnel, des corps d'emplois, etc.

Contrat individuel écrit : Contrat de travail faisant état, notamment, des conditions de travail négociées entre l'employeur et l'employé.

Entente verbale : Négociation individuelle des conditions de travail sans contrat écrit.

Congés payés : Périodes d'absence pendant lesquelles l'employé est rémunéré.

Congés annuels payés à l'exception des vacances (question 18.1):

1. Jours fériés : Courtes périodes d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (par exemple, la fête du Travail, le jour de l'An, etc.).

2. Congé de maladie : Journées d'absence rémunérées justifiées pour des raisons de santé. Ces régimes non assurés ne protègent l'employé que pour de courtes périodes d'absence. Sont exclues de cette définition les absences liées aux accidents de travail et aux maladies professionnelles et celles couvertes par l'assurance salaire. Si les jours de congé de maladie sont liés à l'assurance salaire de courte durée ou à d'autres jours de congé, fournissez le nombre prévu pour les congés de maladie ou encore une approximation de celui-ci.

3. Congé pour obligations familiales : Journées d'absence rémunérées pour des soins à donner à un enfant ou à un adulte. À ne pas confondre avec les congés sociaux ou pour événements familiaux. Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale sont exclus de cette définition.

4. Congé personnel : Journées d'absence rémunérées utilisées pour des motifs personnels et qui ne sont pas comprises dans l'une ou l'autre catégorie (par exemple, congé pour études). Il faut donc fournir uniquement le nombre de jours de congé personnel qui n'est pas inclus dans un des autres types de congé; il ne faut pas doubler le nombre de jours.

5. Autre congé annuel payé : Tout autre congé annuel pour lequel l'employé est rémunéré et qui n'est pas compris dans une des autres catégories, à l'exception des vacances annuelles. Certains congés, parfois considérés comme des jours fériés dans certaines ententes sur les conditions de travail, doivent être comptabilisés ici, entre autres :

Congés mobiles;

Congés pour la chasse, la pêche ou la trappe, *goose break*, *cultural leave*, etc. propres aux communautés autochtones;

Congé pour l'anniversaire de l'employé, etc.

Jours de congé cumulatifs/payables : Possibilité de cumuler/de se faire payer en totalité ou en partie les jours de congé non utilisés durant une période de référence.

Congés pour événements familiaux ou congés sociaux (question 18.2): Courtes périodes d'absence rémunérées dont la durée varie selon l'événement social ou familial, tel que mariage, décès, divorce, déménagement, etc.

BC :

BC :

RUBRIQUE 6 - PERSONNEL DU BUREAU COORDONNATEUR

13) Veuillez remplir le tableau suivant en fournissant l'information sur chaque membre du personnel affecté à votre bureau coordonnateur, que le poste soit comblé ou vacant au **31 mars 2012**.

Type d'emploi	Nombre d'employés	
Direction générale	<input type="text"/>	
Direction adjointe ou coordination du BC	<input type="text"/>	
Adjointe administrative ou adjoint administratif	<input type="text"/>	
Agente ou agent-conseil en soutien pédagogique et technique	<input type="text"/>	
Agente ou agent de conformité	<input type="text"/>	
Commis-comptable ou secrétaire comptable	<input type="text"/>	
Secrétaire-réceptionniste	<input type="text"/>	
Autre poste (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/>	
Autre poste (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/>	
Autre poste (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/>	

BC : # BC :

RUBRIQUE 6 - PERSONNEL DU BUREAU COORDONNATEUR

14) Avez-vous fait l'objet d'un recours de la part de RSG ou d'une association représentative de RSG au cours de l'exercice financier **du 1er avril 2011 au 31 mars 2012** ?

- Oui**
 Non ► Passez à la question 15.

Dans l'affirmative, veuillez remplir le tableau suivant en indiquant **le nombre de recours (et non le nombre de RSG touchées par les recours) pour l'exercice financier 2011-2012.**

Tribunal	Nombre de recours (et non le nombre de RSG touchées par les recours) au cours de l'exercice financier 2011-2012.
Plainte à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (retrait préventif)	<input type="text"/>
Plainte à la Commission des relations du travail	<input type="text"/>
Tribunal administratif du Québec	<input type="text"/>
Suspension, révocation ou non-renouvellement en vertu de l'article 75 du RSGEE	<input type="text"/>
Suspension, révocation ou non-renouvellement en vertu de l'alinéa 2 de l'article 76 du RSGEE	<input type="text"/>
Autre (précisez) : <input style="width: 200px;" type="text"/>	<input type="text"/>

BC : # BC :

RUBRIQUE 6 - PERSONNEL DU BUREAU COORDONNATEUR

15) Veuillez répartir l'ensemble des membres du personnel du bureau coordonnateur, au 31 mars 2012 , en fonction de leur sexe. <i>Incluez tous les employés ayant un lien d'emploi.</i>		Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Total
	Membre du personnel d'encadrement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	A1 <input type="text"/>
	Autre membre du personnel	<input type="text"/>	<input type="text"/>	B1 <input type="text"/>

16) Pour chaque catégorie de personnel de votre **bureau coordonnateur**, inscrivez le nombre d'employé(e)s pour chaque modalité selon lesquelles sont établies les conditions de travail au **31 mars 2012**.
Le nombre total par catégorie doit correspondre au total inscrit à la question 15.

L'encadré présente de l'information utile pour répondre à cette question; prenez le temps de vous y référer.

Modalité d'établissement des conditions de travail	Membre du personnel d'encadrement	Autre membre du personnel (à l'exception des RSG)
Convention collective signée	S.O.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Nombre de membres <input type="text"/> Affiliation syndicale Date de fin de la convention collective : <input type="checkbox"/> CSN Année <input type="text"/> Mois <input type="text"/> <input type="checkbox"/> CSQ Année <input type="text"/> Mois <input type="text"/> <input type="checkbox"/> FTQ Année <input type="text"/> Mois <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Autre Précisez : <input type="text"/> Année <input type="text"/> Mois <input type="text"/>
Politique de gestion du personnel d'encadrement ou politique de gestion des ressources humaines	Nombre de membres <input type="text"/>	Nombre de membres <input type="text"/>
Contrat individuel écrit	Nombre de membres <input type="text"/>	Nombre de membres <input type="text"/>
Entente verbale	Nombre de membres <input type="text"/>	Nombre de membres <input type="text"/>
Total	A2 <input type="text"/>	B2 <input type="text"/>

Vous pouvez cocher plus d'une affiliation syndicale.

BC : # BC :

RUBRIQUE 6 - PERSONNEL DU BUREAU COORDONNATEUR

17) Avez-vous obtenu un ou des jugements favorables ou défavorables d'un tribunal en matière de droit du travail (par exemple, grief, congédiement, plainte) visant des salariés du bureau coordonnateur (à l'exception des RSG) ?

- Oui** ► Remplissez le tableau suivant.
 No ► Passez à la question 18.

Dans l'affirmative, veuillez remplir le tableau suivant.

Tribunal	Nombre de jugements au cours de l'exercice financier 2011-2012
Arbitrage	<input type="text"/>
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	<input type="text"/>
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	<input type="text"/>
Commission des lésions professionnelles	<input type="text"/>
Commission des normes du travail	<input type="text"/>
Commission des relations du travail	<input type="text"/>
Cour des petites créances	<input type="text"/>
Cour du Québec	<input type="text"/>
Cour supérieure (recours civil)	<input type="text"/>
Autre (précisez le nom du tribunal) : <input style="width: 250px;" type="text"/>	<input type="text"/>

BC :

BC :

RUBRIQUE 6 - PERSONNEL DU BUREAU COORDONNATEUR

18) Veuillez fournir l'information relative aux **jours de congé payés prévus dans les conditions de travail** selon le type de congé et la catégorie de personnel **au 31 mars 2012**, en remplissant les tableaux aux questions 18.1 et 18.2. *Prenez le temps de vous référer à l'encadré qui présente de l'information utile pour répondre à cette question.*

La réponse fournie doit refléter la situation d'**UN membre du personnel permanent travaillant à temps plein**. Il faut indiquer le nombre de jours de congé prévu dans les conditions de travail, soit dans la convention collective, la politique des ressources humaines, le contrat individuel écrit ou l'entente verbale.

Il est important de ne pas doubler les réponses. Si les conditions de travail établissent un nombre de jours de congé donné pour un regroupement de congé (par exemple, 20 jours de congé pour maladie et obligations familiales ensemble), inscrivez ce nombre dans l'une ou l'autre des catégories ou partagez-le entre les deux types de congé

Si, pour un même type de congé, le nombre de jours de congé payés varie au sein d'une même catégorie de personnel, indiquez le nombre le plus élevé de jours auquel un employé a droit (par exemple, s'il y a 2 conventions collectives pour le personnel éducateur et qu'une prévoit 12 jours et l'autre, 14 jours, indiquez 14 jours).

Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.

18.1) Veuillez remplir le tableau suivant en indiquant le **nombre annuel de jours de congé payés** (avec traitement) prévu dans les conditions de travail selon le type de congé. Répondez en fonction d'UN employé. S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, inscrivez 0.

Note pour le personnel d'encadrement : s'il n'y a pas de nombre maximal de jours de congé payés prévus pour le personnel d'encadrement du fait que celui-ci est rémunéré selon un salaire annuel, veuillez cocher la case prévue à cet effet et ne rien écrire pour le nombre de jours.

Type de congés annuels payés	Personnel d'encadrement	Autre membre du personnel (à l'exception des RSG)
Jours fériés (fête du Travail, jour de l'An, etc.)	Nombre de jours : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non déterminé : salaire annuel	Nombre de jours : <input type="text"/>
Congés de maladie <i>Indiquez uniquement le nombre de jours de congé de maladie. Si ceux-ci sont liés à l'assurance-salaire de courte durée ou à d'autres type de congé, fournissez le nombre prévu pour les congés de maladie ou encore une approximation de celui-ci.</i>	Nombre de jours : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non déterminé : salaire annuel <i>Répondez si au moins un jour.</i> Ces jours sont-ils : <input type="radio"/> - cumulatifs ? <input type="radio"/> - payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs et payables ? <input type="radio"/> - ni cumulatifs ni payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs en partie ? <input type="radio"/> - payables en partie ? <input type="radio"/> - autres ? (précisez) <input type="text"/>	Nombre de jours : <input type="text"/> <i>Répondez si au moins un jour.</i> Ces jours sont-ils : <input type="radio"/> - cumulatifs ? <input type="radio"/> - payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs et payables ? <input type="radio"/> - ni cumulatifs ni payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs en partie ? <input type="radio"/> - payables en partie ? <input type="radio"/> - autres ? (précisez) <input type="text"/>

BC :

BC :

RUBRIQUE 6 - PERSONNEL DU BUREAU COORDONNATEUR

18.1) Veuillez remplir le tableau suivant en indiquant le **nombre annuel de jours de congé payés** (avec traitement) prévu dans les conditions de travail selon le type de congé. Répondez en fonction d'UN employé. S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, inscrivez 0.

Note pour le personnel d'encadrement : s'il n'y a pas de nombre maximal de jours de congé payés prévus pour le personnel d'encadrement du fait que celui-ci est rémunéré selon un salaire annuel, veuillez cocher la case prévue à cet effet et ne rien écrire pour le nombre de jours.

Type de congés annuels payés	Personnel d'encadrement	Autre membre du personnel (à l'exception des RSG)
Congés pour obligations familiales (soins à un enfant, à un adulte...)	Nombre de jours : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non déterminé : salaire annuel	Nombre de jours : <input type="text"/>
Congés personnels <i>Indiquez uniquement le nombre de jours de congé personnel qui n'est pas inclus dans un des autres types de congé; il ne faut pas doubler le nombre de jours.</i>	Nombre de jours : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non déterminé : salaire annuel <i>Répondez si au moins un jour.</i> Ces jours sont-ils : <input type="radio"/> - cumulatifs ? <input type="radio"/> - payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs et payables ? <input type="radio"/> - ni cumulatifs ni payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs en partie ? <input type="radio"/> - payables en partie ? <input type="radio"/> - autres ? (précisez) <input type="text"/>	Nombre de jours : <input type="text"/> <i>Répondez si au moins un jour.</i> Ces jours sont-ils : <input type="radio"/> - cumulatifs ? <input type="radio"/> - payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs et payables ? <input type="radio"/> - ni cumulatifs ni payables ? <input type="radio"/> - cumulatifs en partie ? <input type="radio"/> - payables en partie ? <input type="radio"/> - autres ? (précisez) <input type="text"/>
Autre congé annuel payé, à l'exception des vacances annuelles (précisez) <input type="text"/>	Nombre de jours : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non déterminé : salaire annuel	Nombre de jours : <input type="text"/>
Autre congé annuel payé, à l'exception des vacances annuelles (précisez) <input type="text"/>	Nombre de jours : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non déterminé : salaire annuel	Nombre de jours : <input type="text"/>

BC :

BC :

RUBRIQUE 6 - PERSONNEL DU BUREAU COORDONNATEUR

18.2) Veuillez remplir le tableau suivant en indiquant si, pour chaque événement, un **congé payé** (avec traitement) **pour événements familiaux** (ou congés sociaux) est prévu dans les conditions de travail. Cochez la case si c'est le cas.

Dans l'affirmative, indiquez le nombre de **jours de congé payés** (avec traitement) prévu dans les conditions de travail pour cet événement. Répondez en fonction d'UN employé.

Note pour le personnel d'encadrement: s'il n'y a pas de nombre maximal de jours de congé payés prévus pour le personnel d'encadrement du fait que celui-ci est rémunéré selon un salaire annuel, veuillez cocher la case "Pas de nombre maximal" et ne pas remplir le tableau pour cette catégorie.

Congés pour événements familiaux	Personnel d'encadrement	Autres membres du personnel
	<input type="checkbox"/> Pas de nombre maximal de jours (salaire annuel)	(à l'exception des RSG)
Mariage ou union civile de l'employé(e)	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>
Divorce ou séparation de l'employé(e)	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>
Déménagement	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>
Affaires judiciaires (employé(e) appelé(e) à agir à titre de juré(e) ou à comparaître à titre de témoin)	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>
Décès*	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>	Congé payé prévu <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Si oui, nombre de jours : <input type="text"/>

* **Pour les décès**, additionnez le nombre de jours de congé payés prévu dans les conditions de travail, en supposant qu'un événement se produit pour chaque lien de parenté.

- **Exemples de lien de parenté** : les parents (père/mère) correspondent à un seul lien, tout comme les enfants (fils/fille), les frères/sœurs, les grands-parents (grand-père/grand-mère), les oncles/tantes, les neveux/nieces, le gendre/la bru, etc. Chaque catégorie constitue un seul lien de parenté peu importe le nombre de parents concernés.

- Si les conditions de travail prévoient un nombre de jours de congé pour un regroupement de personnes correspondant à plusieurs liens de parenté, il faut compter ce nombre de jours autant de fois que l'on retrouve de liens dans le regroupement.

- **Exemple de calcul** : Prenons par exemple un cas où les conditions de travail prévoit 5 jours pour le décès d'un enfant, 3 jours pour le décès d'un parent (père/mère), 2 jours pour le décès d'un grand-parent (grand-père/grand-mère), d'un frère/d'une sœur ou d'un gendre/d'une bru et 1 jour pour un oncle/une tante ou un neveu/une nièce. Le calcul se fera comme suit : 5 jours pour enfant + 3 jours pour parent (père/mère) + 2 jours pour grand-parent + 2 jours pour frère/sœur + 2 jours pour gendre/bru + 1 jour pour oncle/tante + 1 jour pour neveu/nièce = 16 jours. La réponse est donc de 16 jours pour cet exemple fictif.

BC :

BC :

RUBRIQUE 6 - PERSONNEL DU BUREAU COORDONNATEUR

19) Veuillez indiquer le nombre d'années de **service continu** requis pour qu'un employé permanent ait droit à un certain nombre de semaines de **vacances** (congé annuel) selon les conditions de travail en vigueur **au 31 mars 2012**.

La Loi sur les normes du travail (LNT) stipule qu'un employé a droit à un congé annuel d'une durée minimale de deux semaines après une année de service continu (ce qui correspond à 4 % du salaire brut du salarié durant l'année de référence). L'information sur le nombre d'années de service requis pour avoir droit à deux semaines n'est pas demandée puisqu'elle est connue.

*S'il est impossible d'avoir le nombre de semaines de vacances mentionné, veuillez inscrire **999** dans la case correspondante.*

Nombre de semaines de vacances	Personnel d'encadrement	Autre membre du personnel (à l'exception des RSG)	
3 semaines (6 %)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
4 semaines (8 %)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
5 semaines (10 %)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
6 semaines (12 %)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
7 semaines ou plus (14 % ou plus) (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
7 semaines ou plus (14 % ou plus) (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
7 semaines ou plus (14 % ou plus) (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

BC : # BC :

RUBRIQUE 6 - PERSONNEL DU BUREAU COORDONNATEUR

20) Veuillez classer votre personnel **salarie** permanent (à l'exception des RSG) en date du **31 mars 2012** en fonction du nombre d'années de service continu à votre bureau coordonnateur (années complétées).

*Le personnel **salarie** regroupe les catégories d'emplois dont le travail est sous l'autorité hiérarchique et décisionnelle d'un cadre (exclut donc le personnel d'encadrement).*

Nombre d'années de service continu	Nombre de membres du personnel salarié	Nombre d'années de service continu	Nombre de membres du personnel salarié	Nombre d'années de service continu	Nombre de membres du personnel salarié	Nombre d'années de service continu	Nombre de membres du personnel salarié
Moins de 1 an	<input type="text"/>	8 ans	<input type="text"/>	16 ans	<input type="text"/>	24 ans	<input type="text"/>
1 an	<input type="text"/>	9 ans	<input type="text"/>	17 ans	<input type="text"/>	25 ans	<input type="text"/>
2 ans	<input type="text"/>	10 ans	<input type="text"/>	18 ans	<input type="text"/>	26 ans	<input type="text"/>
3 ans	<input type="text"/>	11 ans	<input type="text"/>	19 ans	<input type="text"/>	27 ans	<input type="text"/>
4 ans	<input type="text"/>	12 ans	<input type="text"/>	20 ans	<input type="text"/>	28 ans	<input type="text"/>
5 ans	<input type="text"/>	13 ans	<input type="text"/>	21 ans	<input type="text"/>	29 ans	<input type="text"/>
6 ans	<input type="text"/>	14 ans	<input type="text"/>	22 ans	<input type="text"/>	30 ans	<input type="text"/>
7 ans	<input type="text"/>	15 ans	<input type="text"/>	23 ans	<input type="text"/>	31 ans ou plus	<input type="text"/>

BC :

BC :

RUBRIQUE 6 - PERSONNEL DU BUREAU COORDONNATEUR

21) Fournissez l'information relative à la formation terminée et à l'expérience détenue par les gestionnaires en poste **au 31 mars 2012**.

21.1) **Formation et expérience de la personne assumant la direction générale**

Personne n'occupait le poste de direction générale au 31 mars 2012. ► Passez à la question 21.2.

21.1.1) Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé (le diplôme a été obtenu et est reconnu par le système d'éducation) **lié aux services de garde éducatifs à l'enfance**, et le domaine d'études :

- Aucun diplôme lié aux services de garde éducatifs à l'enfance ► Passez à la question 21.1.1.2.

Plus haut diplôme :

- Doctorat
 Maîtrise
 Baccalauréat
 Certificat universitaire
 Diplôme d'études collégiales (DEC)
 Certificat d'études collégiales (CEC)
 Attestation d'études collégiales (AEC)
 Diplôme d'études professionnelles (DEP)
 Autre (précisez)

Domaine :

- Éducation en service de garde
 Éducation spécialisée
 Éducation
 Autre (précisez)

21.1.2) Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé (le diplôme a été obtenu et est reconnu par le système d'éducation), qu'il soit lié ou non aux services de garde éducatifs à l'enfance, et le domaine d'études :

Plus haut diplôme :

- Doctorat
 Maîtrise
 Baccalauréat
 Certificat universitaire
 Diplôme d'études collégiales (DEC)
 Certificat d'études collégiales (CEC)
 Attestation d'études collégiales (AEC)
 Diplôme d'études professionnelles (DEP)
 Diplôme d'études secondaires (DES)
 Aucun diplôme
 Autre (précisez)

Domaine :

- Administration
 Ressources humaines
 Autre (précisez)

21.1.3) Indiquez le nombre d'années d'expérience en service de garde, **tous services de garde confondus** :

ans

21.1.4) Indiquez le nombre d'années d'expérience **dans le bureau coordonnateur actuel** :

ans

BC :

BC :

RUBRIQUE 6 - PERSONNEL DU BUREAU COORDONNATEUR

21.2) Formation et expérience de la ou des personnes occupant les postes de direction adjointe

Combien de personnes occupent un poste de direction adjointe dans votre bureau coordonnateur ?

Directeur(trice)(s) adjoint(e)(s)

BC :

BC :

RUBRIQUE 6 - PERSONNEL DU BUREAU COORDONNATEUR

21.2) Formation et expérience de la ou des personnes occupant les postes de direction adjointe

Veillez fournir les mêmes informations pour chacune des personnes à la direction adjointe, en plus d'indiquer le type de poste de direction adjointe (DA) selon l'activité principale. **S'il y a plus de trois postes de direction adjointe, veuillez ajouter des pages.**

Directeur(trice) Adjoint(e) - (/)

Type (selon l'activité principale) : ADR – Autre type de direction adjointe DAI – Direction adjointe – gestion d'une installation
 DAA – Direction adjointe à l'administration DAP – Direction adjointe à la pédagogie
 DABC – Direction adjointe – bureau coordonnateur

21.2.1) Plus haut niveau de scolarité lié aux services de garde
 (cochez « Aucun » si c'est le cas)

Aucun diplôme lié aux services de garde éducatifs à l'enfance

Plus haut diplôme :

- Doctorat
- Maîtrise
- Baccalauréat
- Certificat universitaire
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études professionnelles (DEP)
- Autre (précisez)

Domaine :

- Éducation en service de garde
- Éducation spécialisée
- Éducation
- Autre (précisez)

21.2.2) Plus haut niveau de scolarité (en général) :

Plus haut diplôme :

- Doctorat
- Maîtrise
- Baccalauréat
- Certificat universitaire
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études professionnelles (DEP)
- Diplôme d'études secondaires (DES)
- Aucun diplôme
- Autre (précisez)

Domaine :

- Administration
- Ressources humaines
- Autre (précisez)

21.2.3) Indiquez le nombre d'années d'expérience en service de garde, tous services de garde confondus :

ans

21.2.4) Indiquez le nombre d'années d'expérience dans le bureau coordonnateur actuel :

ans

BC :

BC :

RUBRIQUE 6 - PERSONNEL DU BUREAU COORDONNATEUR

21.2) Formation et expérience de la ou des personnes occupant les postes de direction adjointe

Veillez fournir les mêmes informations pour chacune des personnes à la direction adjointe, en plus d'indiquer le type de poste de direction adjointe (DA) selon l'activité principale. **S'il y a plus de trois postes de direction adjointe, veuillez ajouter des pages.**

Directeur(trice) Adjoint(e) - (/)

Type (selon l'activité principale) : ADR – Autre type de direction adjointe DAI – Direction adjointe – gestion d'une installation
 DAA – Direction adjointe à l'administration DAP – Direction adjointe à la pédagogie
 DABC – Direction adjointe – bureau coordonnateur

21.2.1) Plus haut niveau de scolarité lié aux services de garde (cochez « Aucun » si c'est le cas)

Aucun diplôme lié aux services de garde éducatifs à l'enfance

Plus haut diplôme :

- Doctorat
- Maîtrise
- Baccalauréat
- Certificat universitaire
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études professionnelles (DEP)
- Autre (précisez)

Domaine :

- Éducation en service de garde
- Éducation spécialisée
- Éducation
- Autre (précisez)

21.2.2) Plus haut niveau de scolarité (en général) :

Plus haut diplôme :

- Doctorat
- Maîtrise
- Baccalauréat
- Certificat universitaire
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études professionnelles (DEP)
- Diplôme d'études secondaires (DES)
- Aucun diplôme
- Autre (précisez)

Domaine :

- Administration
- Ressources humaines
- Autre (précisez)

21.2.3) Indiquez le nombre d'années d'expérience en service de garde, **tous services de garde confondus** :

ans

21.2.4) Indiquez le nombre d'années d'expérience **dans le bureau coordonnateur actuel** :

ans

BC :

BC :

RUBRIQUE 6 - PERSONNEL DU BUREAU COORDONNATEUR

21.2) Formation et expérience de la ou des personnes occupant les postes de direction adjointe

Veillez fournir les mêmes informations pour chacune des personnes à la direction adjointe, en plus d'indiquer le type de poste de direction adjointe (DA) selon l'activité principale. **S'il y a plus de trois postes de direction adjointe, veuillez ajouter des pages.**

Directeur(trice) Adjoint(e) - (/)

Type (selon l'activité principale) : ADR – Autre type de direction adjointe DAI – Direction adjointe – gestion d'une installation
 DAA – Direction adjointe à l'administration DAP – Direction adjointe à la pédagogie
 DABC – Direction adjointe – bureau coordonnateur

21.2.1) Plus haut niveau de scolarité lié aux services de garde
 (cochez « Aucun » si c'est le cas)

Aucun diplôme lié aux services de garde éducatifs à l'enfance

Plus haut diplôme :

- Doctorat
- Maîtrise
- Baccalauréat
- Certificat universitaire
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études professionnelles (DEP)
- Autre (précisez)

Domaine :

- Éducation en service de garde
- Éducation spécialisée
- Éducation
- Autre (précisez)

21.2.2) Plus haut niveau de scolarité (en général) :

Plus haut diplôme :

- Doctorat
- Maîtrise
- Baccalauréat
- Certificat universitaire
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études professionnelles (DEP)
- Diplôme d'études secondaires (DES)
- Aucun diplôme
- Autre (précisez)

Domaine :

- Administration
- Ressources humaines
- Autre (précisez)

21.2.3) Indiquez le nombre d'années d'expérience en service de garde, tous services de garde confondus :

ans

21.2.4) Indiquez le nombre d'années d'expérience dans le bureau coordonnateur actuel :

ans

RÉSOLUTION AUTORISANT LA PRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BUREAU COORDONNATEUR

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de

Nom du bureau coordonnateur

tenue à

Lieu

le _____ 2012 à _____
Jour Mois Heure (HH:MM)

Sur la proposition de _____,

qui reçoit l'appui de _____,

il est résolu de produire pour le ministère de la Famille et des Aînés un exemplaire original du rapport d'activités du bureau coordonnateur

Nom du bureau coordonnateur

Dont le numéro est _____ pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2012,
et d'autoriser la ou les personnes suivantes à signer ce rapport au nom du conseil d'administration :

Nom

Titre

Copie certifiée conforme

Signature de la personne autorisée

Date

Administration provisoire

- Cochez cette case si le bureau coordonnateur est sous administration provisoire et si cette dernière autorise la production du rapport d'activités.

Famille
Québec 